This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HXHS 6

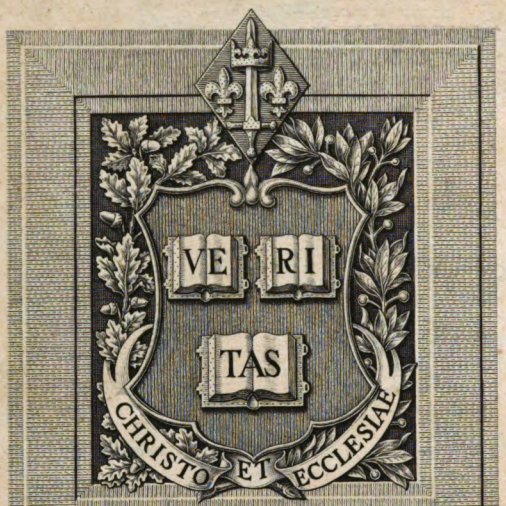

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

TOME PREMIER.

BAYEUX.— Clément GROULT, Imprimeur de la Société.

—1842.—

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

Digitized by Google

Bayeux. — Imprimerie de Clément GROULT.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

TOME PREMIER.

BAYEUX,
CLÉMENT GROULT, Imprimeur de la Société.

— 1842. —

Digitized by Google

Fr 27.10

HARVARD COLLEGE
NOV. 24 1919
LIBRARY

H. C. Lowell fund
(1-10; 1842-81); 1,2,
6-12 (1891/2, 1901-13)

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Vers l'année 1784, des citoyens notables de la ville de Bayeux formèrent une association dans le but de se livrer en commun à la culture des sciences et des lettres, et particulièrement à celle de l'histoire, des arts libéraux et agricoles. Le cardinal Loménie de Brienne devint son président honoraire et son protecteur bienveillant. Des lettres patentes lui furent délivrées par le roi, en son conseil, le 23 décembre 1789, et elle prit le titre de *Société royale littéraire de Bayeux.*

La Société était composée de quinze membres titulaires, de dix adjoints et d'un nombre indéterminé d'associés libres, parmi lesquels on comptait l'abbé Sicard, Vicq d'Azir, Laurent de Jussieu, le chevalier de

Digitized by Google

Buffon et plusieurs autres littérateurs et savants distingués.

Cette Société possédait tous les éléments de succès désirables. Elle aurait sans doute illustré la ville où elle s'était formée et tenait ses séances; mais les événements de la Révolution mirent un terme à ses travaux, dispersèrent ses membres et provoquèrent sa dissolution.

Depuis ce temps jusqu'à l'année dernière, aucune tentative sérieuse n'avait été faite pour rétablir la Société littéraire de Bayeux; bien plus, le souvenir de cette association s'était presque effacé; ceux de ses membres qui avaient survécu aux orages politiques étaient parvenus à un âge où le repos devient un besoin; ses registres, ses papiers avaient été perdus ou détruits : et c'est par un heureux hasard qu'un de nos laborieux concitoyens en a retrouvé la partie la plus importante parmi les archives du greffe du tribunal de première instance.

Cependant lorsque tout marche vers un

Digitized by Google

progrès dont il est impossible de déterminer les limites; lorsque des associations littéraires et scientifiques se forment dans une quantité de villes, Bayeux ne pouvait rester dans l'immobilité, dans l'inertie : il ne fallait que vouloir pour l'en faire sortir.

Au mois de Juillet 1841, quelques citoyens zélés se réunirent à l'Hôtel de Ville pour aviser aux moyens d'établir à Bayeux une Société d'agriculture et d'horticulture. Plusieurs membres de la réunion réclamèrent contre le titre restreint qu'on voulait donner à la nouvelle association, et demandèrent qu'on y comprît les sciences, les lettres et les arts, afin que tous les hommes de progrès, tous ceux qui cultivent quelque branche des connaissances humaines pussent prendre part aux travaux de la Société et coopérer à son succès.

Ces réclamations ne pouvaient rester sans écho dans la patrie des Alain Chartier, des Pluquet, des Moisson de Vaux, des Robert Lefevre et de tant d'autres hommes illus-

Digitized by Google

tres. Les sciences et les lettres ont acquis le droit de cité parmi nous. Leur culture est trop utile au bonheur général, elles rendent trop de services à l'humanité pour ne pas faire partie de toute association qui prend pour devise : *Etude et Progrès.*

Bornée à son seul titre de Société d'Agriculture et d'Horticulture, la nouvelle association n'eût pas d'ailleurs rempli le but que se proposaient la plupart de ses fondateurs : celui de réunir tous les hommes studieux, tous les amis de leur pays dans une pensée commune ; de fonder enfin une institution forte, durable et véritablement utile.

Le 22 août 1841, l'Association adopta ses statuts constitutifs, et prit le titre de *Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux* ; c'est sous ce nom qu'elle a été reconnue et autorisée par le gouvernement du Roi, le 22 octobre suivant.

A peine constituée, la Société a provoqué

Digitized by Google

une exposition publique des produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques de l'arrondissement. Cette solennité, pour ainsi dire improvisée, a été accueillie avec la plus grande faveur, et a fait naître dans le pays une salutaire émulation.

Le principal but de la Société est d'encourager les progrès de l'agriculture et de l'horticulture. Outre ces expositions périodiques, elle décernera, chaque année, des médailles d'honneur et des mentions honorables aux propriétaires et fermiers, qui auront été jugés dignes de cette distinction par la bonne tenue de leurs exploitations agricoles, et aux jardiniers qui se seront fait remarquer par leur intelligence et leur talent; elle accordera aussi annuellement des prix de labourage et des primes pour l'amélioration de la race bovine.

Mais en même temps qu'elle s'occupera d'améliorations agricoles et horticoles, la Société favorisera la culture des siences, des

Digitized by Google

lettres et des arts en tout ce qui peut être utile et applicable à la contrée. L'histoire nationale fixera particulièrement son attention. Un pays qui a été occupé tour à tour par les Celtes, les Romains, les Saxons, les Franks et les Normands doit évidemment renfermer de nombreuses traces de leur passage ; ils y ont laissé de profondes empreintes, des monuments dont quelques-uns existent encore. La Société recueillera tous les documents, tous les objets d'art qui lui seront offerts, et s'efforcera de réunir les matériaux d'une bonne histoire du Bessin.

Les sciences physiques et naturelles, si utiles et d'une application si usuelle, les lettres et les arts, flambeaux de l'intelligence, qui élèvent l'âme vers Dieu, qui sont la plus haute expression de la pensée humaine, seront aussi l'objet de toute sa sollicitude. Elle accueillera avec faveur les œuvres consciencieuses et utiles qui lui seront présentées, et mettra périodiquement au concours quelques questions morales,

Digitized by Google

scientifiques ou littéraires dont la solution pourra avoir de l'influence sur le bonheur public, ou éclaircir quelque point douteux de l'histoire locale.

Pour faciliter la distribution du travail entre ses membres, selon leurs goûts et leur aptitude, la Société se divise en deux sections: l'une d'agriculture et d'horticulture; l'autre des sciences, arts et belles-lettres. Chaque section tient des séances particulières consacrées à la lecture des mémoires qui lui sont présentés, et à la discussion des propositions qui l'intéressent spécialement ou qui doivent être soumises à la Société, dans ses réunions générales.

Etablie sur de larges bases et dans un but d'utilité publique, la Société possède tous les éléments d'un succès durable. Les hommes de progrès et véritablement amis de leur pays ont sollicité la faveur d'être admis au nombre de ses membres; le premier volume de ses Mémoires est sous presse: tout fait espérer qu'elle répondra digne-

Digitized by Google

ment au but de sa fondation, et que ses travaux auront une salutaire influence sur la prospérité de notre beau pays.

Bayeux, 5 Avril 1842.

Le secrétaire général,

A. CASTEL.

Digitized by Google

STATUTS

RÉGLÉMENTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 1er.

LA Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a pour objet d'encourager, de hâter les progrès de l'agriculture, de propager de bonnes méthodes, de favoriser l'introduction, dans le pays, des plantes, des arbres, des fruits étrangers, d'améliorer le jardinage dans toutes ses parties, de cultiver les sciences, arts et belles-lettres en tout ce qui peut être utile et applicable à la contrée.

ART. 2.

La Société se compose de Membres *titulaires résidants* dans l'arrondissement, de Membres *correspondants* et de Membres *honoraires*.

Les membres titulaires paient tous indistinctement et par avance une cotisation annuelle de cinq francs.

Les correspondants, qui doivent être étrangers à l'arrondissement, ne sont point assujettis à la cotisation.

Digitized by Google

On pourra être admis membre résidant, quel que soit le domicile, si on en fait la demande par écrit.

Le nombre des membres est illimité.

ART. 3.

Sont de droit membres honoraires Mgr. l'Évêque, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement et M. le Maire de la ville de Bayeux, à moins qu'ils ne désirent faire partie des membres résidants.

Les membres résidants qui, pendant leur association, auront contracté des infirmités, ceux que leur âge empêchera de prendre une part active aux travaux de la Société, ou qui lui auront rendu des services éminents, pourront, par délibération spéciale du Conseil d'administration, être reçus membres honoraires.

ART. 4.

Pour être admis membre résidant, le candidat doit être présenté au Bureau général par deux Sociétaires; si le bureau admet la présentation, il soumettra le candidat au vote de la Société.

La Société votera au scrutin secret. L'admission a lieu aux deux tiers au moins des suffrages des membres présents, pour les membres titulaires, et à la simple majorité pour les correspondants.

ART. 5.

La Société se divise en deux sections : l'une d'Agri-

Digitized by Google

culture et d'Horticulture ; l'autre des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

ART. 6.

Tout Sociétaire est spécialement attaché à une section ; il peut prendre part aux travaux de l'autre section. mais avec voix consultative seulement.

ART. 7.

M. Despallières, maire de la ville de Bayeux, est, par dérogation spéciale à l'article 3, de droit président honoraire de la Société.

Les Sociétaires réunis élisent, pour régir la Société, un Bureau général composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire, d'un archiviste et d'un trésorier.

Chaque Section nomme, de plus, dans son sein, parmi les membres qui y sont attachés, un président et un secrétaire spéciaux, et même un vice-président et un vice-secrétaire, si elle le désire.

ART. 8.

Les élections se font à la majorité absolue des voix des membres présents ; et s'il y a partage, le plus âgé est élu.

Les président, vice-présidents, vice-secrétaire, archiviste et trésorier sont élus pour trois ans, et le secrétaire général pour six.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Digitized by Google

ART. 9.

La réunion du bureau général et des bureaux spéciaux forme le Conseil d'administration et de publication.

ART. 10.

Le Président général, dans les grandes réunions, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins, proclame les résultats et porte la parole au nom de la Société.

ART. 11.

Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des sections réunies, en tient un registre, fait les lettres de convocation, sur l'invitation du président, rend, dans les séances publiques, un compte abrégé des travaux de la Société, surveille l'impression des publications et leur distribution.

Le président et les deux secrétaires font partie de toutes les commissions.

ART. 12.

L'Archiviste a la garde des anciens registres, des titres, papiers, lettres, mémoires, livres, médailles, instruments et objets divers, qui, en cas de dissolution définitive de la Société, deviendraient la propriété de la bibliothèque de Bayeux. Les fonds restant en caisse, toutes dépenses acquittées, seraient versés au bureau de bienfaisance de la même ville.

L'archiviste délivre, sur récépissé, aux membres de la Société, les livres et les instruments, pour un temps déterminé.

Digitized by Google

ART. 13.

Le Trésorier reçoit les cotisations, acquitte les dépenses, sur un mandat des secrétaires, visé par le président ou le secrétaire général, et rend compte de l'état de la caisse, dans la première séance de chaque année.

Il est personnellement responsable.

ART. 14.

L'année de la Société, pour les cotisations, commence au 1^er^. Janvier.

ART. 15.

Tout membre qui sera plus de deux ans sans verser la cotisation pourra être rayé de la liste.

ART. 16.

La Société correspondra avec les autres Sociétés françaises et étrangères dont les travaux sont analogues aux siens.

Il pourra y avoir échange de publications.

ART. 17.

Les membres honoraires et les membres correspondants assistent aux séances.

Les membres honoraires prennent part à toutes les délibérations et sont affranchis de toute cotisation.

Les membres correspondants prennent également part aux délibérations, mais ils ne peuvent voter sur les questions de finances.

Digitized by Google

ART. 18.

Les délibérations de la Société sont prises à la majorité des suffrages des membres présents.

ART. 19.

Le président pourra convoquer la Société et le Conseil d'administration toutes les fois qu'il sera utile de les réunir extraordinairement.

ART. 20.

Un membre, désigné par le Président, sera chargé de faire un rapport sur chaque production lue à la Société et sur les ouvrages envoyés.

Les rapports auront lieu par écrit.

ART. 21.

Un tableau indiquera les rapports à faire, le nom des rapporteurs, le titre de l'ouvrage et la date de l'envoi.

Un autre tableau contiendra l'indication des commissions et le nom des membres qui en font partie.

Un troisième tableau indiquera le nom des membres auxquels il aura été confié des graines, plantes, etc., avec la date et la nature des remises.

Ces tableaux seront tenus par l'archiviste. Ils seront exposés dans le lieu des séances.

ART. 22.

Tout monuscrit remis à la Société devient sa propriété; l'auteur pourra en prendre copie, mais il n'aura point la liberté de le retirer.

Digitized by Google

ART. 23.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite : le président rappellera immédiatement à l'ordre le Sociétaire qui s'en écarterait.

ART. 24.

La Société tiendra ses séances ordinaires les premiers Samedis de chaque trimestre, à une heure après midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

A chaque séance, les membres résidants sont tenus d'inscrire leur nom sur un registre de présence.

ART. 25.

Elle tient annuellement une séance générale et publique destinée aux rapports sur les travaux agricoles et horticoles, aux communications scientifiques, et pour la distribution des récompenses.

Cette séance publique est précédée d'une exposition générale à laquelle elle sert de clôture.

ART. 26.

L'Exposition générale a lieu pour tous les produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques de l'arrondissement. Le Conseil fixera l'époque de cette exposition. Un Jury de douze membres, élus au nombre de six dans chaque section, est chargé, de concert avec le bureau général, de l'organiser, de déterminer les récompenses qu'il peut être à propos d'accorder, et de désigner les personnes qui doivent les obtenir.

Digitized by Google

ART. 27.

Si les membres de la Société concourent, ils ne pourront faire partie du jury d'examen, et ne voteront pas sur ce qui les concerne. Ils peuvent exposer sans concourir.

ART. 28.

Le Conseil d'administration se réunit le Dimanche qui précède la réunion trimestrielle, pour s'occuper des affaires de la Société.

ART. 29.

Chaque section détermine les jours de ses réunions, et arrête son *Réglement particulier*, qui doit être soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration.

ART 30.

Il ne pourra être fait de changement au présent, ou y être ajouté, que sur la proposition écrite et signée de trois membres titulaires. Cette proposition sera renvoyée à l'examen d'une commission de trois autres membres, laquelle fera son rapport à la Société, qui votera après convocation spéciale.

La Société, après avoir discuté chaque article séparément, a adopté les présents Statuts dans sa séance du vingt-deux Août mil huit cent quarante et un.

Digitized by Google

RÉGLEMENT DES SECTIONS.

1re. SECTION.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

ART. 1er.

La section d'Agriculture et d'Horticulture, établie par l'article 5 des statuts généraux, a pour objet de s'occuper *uniquement*, dans ses séances, des travaux qui ont un rapport direct avec sa spécialité et d'en transmettre les résultats au Conseil d'administration.

ART. 2.

Les membres qui composent cette section faisant partie de la Société générale doivent se conformer aux réglements de cette Société, ainsi qu'aux présents statuts; ils s'engagent en outre de contribuer, par tous les moyens en leur pouvoir, à l'amélioration de l'art agricole et horticole.

ART. 3.

Les mêmes membres, qui sont autorisés par le dernier paragraphe de l'art. 7 de statuts généraux à faire choix d'un président et d'un secrétaire spéciaux, d'un vice-président et d'un vice-secrétaire, nomment aussi, en se conformant aux règles indiquées, une commission composée

Digitized by Google

de quatre membres, lesquels, réunis aux présidents et secrétaires, forment le Conseil spécial de la section.

Les fonctions de ce Conseil durent trois ans ; il est indéfiniment rééligible.

Dans l'une des séances qui précédera chaque Exposition générale, la Section élira les six membres qui doivent être pris dans son sein pour faire partie du Jury institué par l'article 26 des statuts généraux.

ART. 4.

Le Conseil de la Section s'occupe des affaires qui rentrent dans sa spécialité, arrête le programme de ses réunions, établit les questions qui seront particulièrement traitées dans chacune d'elles, choisit les articles qui doivent être proposés au Conseil d'administration pour figurer dans les mémoires de la Société, et est spécialement chargé de l'exécution des diverses décisions que la Section peut prendre dans le cours de ses travaux.

En cas de partage dans les délibérations du Conseil spécial de la Section, l'opinion du président est prépondérante.

ART. 5.

Le Président, dans les réunions de la Section, pose les questions, recueille les voix, dépouille les scrutins et proclame les résultats.

Il est particulièrement chargé de la représenter dans le Conseil d'administration et de publication de la Société ; et, lorsque l'intérêt de la Section l'exigera, il est autorisé à provoquer des convocations extraordinaires, conformé-

Digitized by Google

ment à l'article 19 des statuts généraux.

Le Vice-Président le remplace dans toutes les fonctions qui lui sont conférées, pour cause d'absence ou d'empêchement.

ART. 6.

Le Secrétaire de la Section rédige les procès-verbaux des séances, surveille l'impression et la distribution des divers avis que le Bureau peut avoir à communiquer aux membres de la Section; il est aussi chargé de la correspondance.

S'il se trouve absent ou empêché, le Vice-Secrétaire le remplace.

ART. 7.

La Section d'Agriculture et d'Horticulture se réunit, pour ses séances particulières, les seconds Samedis des mois de *Février*, *Mai*, *Août* et *Novembre*, à une heure d'après midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Bayeux.

ART. 8.

Les réunions du Conseil spécial de la Section auront lieu, sur la convocation du président, toutes les fois qu'il les jugera utiles. Sur l'avis de ce même Conseil, il pourra convoquer extraordinairement la Section.

ART. 9 ET DERNIER.

Le présent réglement, après avoir été mûrement discuté article par article, a été adopté par la Section le 11 Décembre 1841, et approuvé par le Conseil d'administration le 4 Janvier 1842.

Digitized by Google

2e. SECTION.

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

En vertu de l'article 29 des Statuts généraux, la seconde section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, arrête, ainsi qu'il suit, son réglement particulier :

ART. 1er.

Le Bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire. Ils sont élus pour trois ans, et sont toujours rééligibles.

ART. 2.

Le Président, ou en son absence le Vice-Président, porte la parole au nom de la Section, pose les questions et dirige les travaux. Il signe tous les actes, et rappelle les statuts à tout membre qui tenterait de s'en écarter.

ART. 3.

Le Secrétaire, ou le Vice-Secrétaire, rédige le procès-verbal des séances, qui est lu et adopté dans la séance qui suit, tient la correspondance et signe tous les actes.

ART. 4.

La Section entend la lecture des ouvrages qui lui sont soumis, et reçoit les communications qui lui sont adressées. Si pourtant l'importance d'un ouvrage ne permet pas que sa communication ou sa lecture soient achevées

Digitized by Google

dans une demi-heure, la section, consultée par son président, décide si elle entend que la lecture continue, ou si un rapport doit lui être présenté sur ce travail. Ce rapport serait fait, par écrit, par l'un des membres du Conseil de la section, ou par un membre d'une commission choisie par le président.

ART. 5.

La seconde Section se réunit le deuxième Jeudi des mois de Février, Mai, Juin, Août, Novembre et Décembre, à six heures du soir. Si le Conseil spécial le juge nécessaire, la Section pourra être réunie extraordinairement.

ART. 6.

Un quart d'heure avant chaque séance, un registre sera ouvert pour l'inscription des membres qui désireront faire des communications à la Section. Les lectures se feront par rang d'inscription.

ART. 7.

Les membres de la Section nomment, à la majorité des suffrages, une commission composée de quatre membres, qui, réunis au bureau, forment le Conseil spécial de la Section. Le plus âgé des membres de la commission remplace le président et le vice-président, ou le secrétaire, en cas d'absence.

ART. 8.

Ce Conseil spécial s'occupe des affaires particulières de la Section, fait un choix parmi les ouvrages inédits, soit pour les lectures en séance générale, soit pour la présen-

Digitized by Google

tation au Conseil d'administration et de publication. En cas de partage dans les délibérations du Conseil spécial, le président a voix prépondérante.

ART. 9.

Aucuns travaux des membres de la Section ne pourront être lus en séance générale ou publiés, sans avoir été préalablement soumis à l'examen du Conseil de cette section.

ART. 10.

Dans une des séances qui précèdent chaque exposition générale, la Section désigne les six membres qui doivent être pris dans son sein, pour faire partie du Jury, institué par l'article 26 des statuts généraux.

ART. 11.

Les membres résidants assisteront régulièrement aux séances de leur section. Pour justifier leur concours ils voudront bien, à chaque séance, inscrire leur nom sur un registre de présence.

Les membres correspondants auront aussi le droit d'assister aux réunions de la Section.

Le présent réglement, après avoir été discuté article par article, a été arrêté en séance le 9 Décembre 1841, et approuvé par le Conseil d'administration le 4 Janvier 1842.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ,

Au 15 *Avril* 1842.

BUREAU GÉNÉRAL.

Président :

M. Pezet, président du tribunal de première instance, membre de plusieurs Sociétés savantes, du Conseil d'arrondissement, etc., à Bayeux.

Président honoraire :

M. Despallières, membre de plusieurs Sociétés savantes, maire de la ville de Bayeux.

Vice-Présidents :

MM. du Manoir de Juaye, membre du Conseil d'arrondissement et de l'Association normande, à Juaye;
De Bonnechose, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Monceaux.

Secrétaire général :

M. Castel, agent-voyer chef, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

Vice-Secrétaire général :

M. Villers (Georges), membre de l'Association normande, à Bayeux.

Archiviste :

M. Lambert, bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Bayeux.

Digitized by Google

Trésorier :

M. LAVALLEY DUPERROUX, membre de l'Association normande, à Bayeux.

1re. SECTION. — AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

Président :

M. DE BONVOULOIR, ancien président du Conseil général du Calvados, à Bayeux.

Vice-Président :

M. LE SUEUR, membre de l'Association normande, propriétaire-agriculteur et maire, à Esquay-sur-Seulles.

Secrétaire :

M. DE LABOIRE, membre de l'Association normande, propriétaire-agriculteur, à Castillon.

Vice-Secrétaire :

M. COUEFFIN, juge de paix du canton de Ryes, membre du Conseil d'arrondissement et de l'Association normande, à Bayeux.

2me. SECTION. — SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

Président :

M. DES PALLIÈRES, ancien consul de France, à Bayeux.

Vice-Président :

M. LANET DE LIMENCEY, membre de l'Académie de Bordeaux, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

Secrétaire :

M. LABBEY (Théodore), docteur-médecin, à Bayeux.

Vice-Secrétaire :

M. BERTOT, pharmacien, à Bayeux.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES :

M. TARGET, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, préfet du Calvados, etc., à Caen.

Mgr. ROBIN, évêque de Bayeux, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.

M. LAIR, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, etc., à Caen.

MEMBRES TITULAIRES :

MM. ACHARD DE BONVOULOIR (Charles), propriétaire, à Magny.

ACHARD DE VACOGNES, membre de l'Association normande et de la Société pour la conservation des Monuments historiques, à Tour.

ADELINE, membre de l'Association normande, propriétaire et maire, à Blay.

AGNEAUX (Frédéric D'), membre de l'Association normande, à Bayeux.

ANDRÉ DU HOMME, propriétaire, à Ryes.

ANTELME, conservateur des hypothèques, à Bayeux.

ARGOUGES (Léonard D'), propriétaire, à St.-Germain-d'Ectot.

AUBRAYE, maître de pension, à Bayeux.

AUBRÉE, pharmacien, membre de la Société Linnéenne de Normandie, à Bayeux.

AVELINE, propriétaire et maire, à Foulognes.

BALLEROY (le Mquis. DE), propriétaire, à Balleroy.

BARBEY (Félix), propriétaire-agriculteur, à Engranville.

BARETTE (l'abbé), vicaire à Thaon.

BAUDRE (Jean-Baptiste DE), propriétaire, à St.-Vigor-le-Grand.

Digitized by Google

Baussy (de), propriétaire-agriculteur, à Sully.
Beaumont, vérificateur des poids et mesures, à Bayeux.
Beaupré, percepteur, à Longueville.
Béchevel (de), membre de l'Association normande et du Conseil général du Calvados, à la Folie.
Belliard Delisle, propriétaire-agriculteur, à Isigny.
Bessin (Philibert), avoué, membre de l'Association normande, à Bayeux.
Bessin (Auguste), propriétaire, à Bayeux.
Blavette, vétérinaire, à Bayeux.
Bouniceau, ingénieur des ponts et chaussées, à Bayeux.
Bouquet, percepteur, à Hottot.
Bricqueville (Alfred de), propriétaire et maire, à Gueron.
Brucosté Descoutures, propriétaire et maire, à Lingèvres.
Cairon, étudiant en droit, à Bayeux.
Caraman (le Cte. Georges de), propriétaire à Vaux-sur-Aure.
Carité, membre de l'Association normande, au Breuil.
Carpentier (Alphonse), propriétaire, à Bayeux.
Castel, propriétaire-agriculteur, à Etréham.
Caumont (Arcisse de), membre correspondant de l'Institut, directeur-fondateur de l'Association normande, de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, etc., à Caen.
Caumont, receveur particulier des finances, à Bayeux.
Cauvigny, (Paul de), membre de l'Association normande, à Vierville.
Chabrol (le Cte. de), propriétaire, au Mollay.

Digitized by Google

CHAPUY, propriétaire, à Lingèvres.
CHATEL, membre de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, propriétaire-agriculteur et maire, à Vaux-sur-Aure.
CHIGOUESNEL, avocat, juge suppléant, à Bayeux.
COLIN, propriétaire-agriculteur et maire, à Couvert.
CONSEIL (Corentin), propriétaire, à Bayeux.
CORDIER, directeur de l'école primaire supérieure, à Bayeux.
COSTREL, propriétaire, à Mestry.
COUILLARD, percepteur, à Mandeville.
COURSON (Aymard DE), propriétaire, à Bayeux.
CROISILLES (DE), propriétaire, à Bayeux.
CUSSY (le Vte. DE), membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Mandé, près Paris.
CUSSY (Achille DE), propriétaire, à Bayeux.
DAON, membre de l'Association normande, à Bricqueville.
DELARUE, ancien avoué, à Bayeux.
DELARUE, pharmacien, à Bayeux.
DELAUNEY, rédacteur en chef de l'*Indicateur*, à Bayeux.
DENIZE, propriétaire-agriculteur et maire, à Sept-Vents.
DESCHAMPS, propriétaire, à Bernesq.
DESCLOSIÈRES (Adolphe), membre du Conseil général et de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.
DESETABLES, propriétaire-agriculteur, à Vienne.
DESHAMEAUX, (Charles), député, membre du Conseil général, à Bayeux.
DESHAMEAUX (Alfred), propriétaire, à Cerisy-la-Forêt.
DESMARETS, maître de poste, à Isigny.
DESMASURES, propriétaire et maire, à Cussy.

Digitized by Google

DESRAMÉ DUBOIS (Richard), propriétaire-horticulteur, à St.-Martin-des-Entrées.
DEVAUX, vétérinaire, à Colombières.
DORLÉANS, propriétaire et maire, à Bernesq.
DOUESNEL DUBOSQ, propriétaire et maire, à Sommervieu.
DOUESNEL DUBOSQ, avocat, membre de l'Association normande, à Bayeux.
DOULLYS, pharmacien, membre de la Société Linnéenne de Normandie, à Bayeux.
DOYÈRE, docteur-médecin, à Caumont.
DUBOSQ, propriétaire et maire, à Trungy.
DUBOSQ, propriétaire-agriculteur et adjoint, à St.-Vigor.
DUBUISSON, propriétaire et adjoint, à Cartigny-Tesson.
DUDOUET, propriétaire-agriculteur et maire, à Barbeville.
DUJOURDAIN, avocat, membre de l'Association normande, à Bayeux.
DUMERLE, propriétaire, à Balleroy.
DUNY, propriétaire, à Aignerville.
DUPONT D'AISY, membre de l'Association normande, à Vaux-sur-Aure.
DUQUESNAY DE L'ORME, capitaine d'artillerie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Commes.
DUVAL, avocat, à Bayeux.
ECQUEVILLY (le Cte. D'), membre de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, au Quesnay-Guesnon.
ESPINASSE (Amédée DE L'), membre de l'Association normande, à Mortain (Manche).
ESTIENNE, propriétaire-agriculteur, à Deux-Jumeaux.
FAUCON DE LALONDE, contrôleur des contributions directes, à Bayeux.

Digitized by Google

FAUDOAS (le Mquis. DE), propriétaire et maire, à Englesqueville.
FÉRON, docteur-médecin, à Bayeux.
FLEURIOT (l'abbé), curé, à St.-Loup-Hors.
GAUGAIN, trésorier de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, à Bayeux.
GAUGAIN, propriétaire et maire, à Sully.
GODARD (l'abbé), curé de St.-Laurent, à Bayeux.
GODARD, pharmacien, à Balleroy.
GODEFROY, propriétaire et maire, à Arganchy.
GODEFROY, propriétaire-agriculteur, à Crouay.
GRANDCHAMP, propriétaire, à Colombières.
GRANDVAL (l'abbé DE), chanoine, à Bayeux.
GROULT, imprimeur-libraire, à Bayeux.
GROULT, propriétaire, à Sommervieu.
GUELLE, percepteur, à Grandcamp.
GUÉRIN, ancien maître de forges, à Litteau.
GUÉRIN LA COUTURE, négociant, à Bayeux.
GUIGOU DE LACHAUD, instituteur communal, à Noron.
GUILBERT, propriétaire, à Marigny.
GUILBERT, propriétaire-agriculteur et maire, à Commes.
GUILBERT DUCLOS, membre du Conseil d'arrondissement, maire, à Trévières.
GUILLOT (Octave), propriétaire, à Port-en-Bessin.
GUILLOT, propriétaire-agriculteur, à Longues.
GUILMARD, principal du collége, à Bayeux.
HAINAULT DE CANTELOU (DE), propriétaire, à Lingèvres.
HALLEY, propriétaire-agriculteur, à Bucels.
HAMELIN DESÉTABLES, négociant, à Bayeux.
HAVARD, horticulteur, membre de la Société d'Horticulture de Caen, à Bayeux.
HÉBERT, membre du Conseil d'arrondissement, à Balleroy.

Digitized by Google

Hervieu, membre de l'Association normande, à Ryes.
Houdetot (le C^te^. d'), pair de France, membre de l'Institut, etc., à Etréham.
Houdetot (le général comte d'), aide de camp du Roi, à Paris.
Huard fils, docteur-médecin, à Bayeux.
Huvet père, propriétaire, à Bayeux.
Huvet (Charles), docteur-médecin, à Bayeux.
Huvet (Alfred), avoué, à Bayeux.
Jahiet, avocat, à Bayeux.
Jean Delamare (Charlemagne), ancien élève de l'école Polytechnique, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.
Jean Delamare (François), propriétaire, à Bayeux.
Jean Delamare (Théodore), conducteur des ponts et chaussées, à Bayeux.
Jean Delamare, pharmacien, à Trévières.
Joly, propriétaire, à Planquery.
Joly, ancien avoué, à Bayeux.
Jouet, docteur-médecin, à Isigny.
Jourdain, docteur-médecin, à Bayeux.
Juvigny (de), propriétaire, à Bayeux.
Labbey (Médéric), receveur municipal, à Bayeux.
La Breque, médecin, à Formigny.
Lair de Beauvais, architecte, membre de l'Association normande, à Bayeux.
Lamare de Crux (de), membre de l'Association normande, à Sully.
Lance, membre du Conseil général, directeur des mines de Littry, etc., à Littry.
Lance (Auguste), sous-directeur des mines de Littry, à Littry.
Langlois, fabricant de porcelaine, à Isigny.
La Planche, propriétaire, à Isigny.

Digitized by Google

La Porte (de), propriétaire, à Lison.
La Rivière (le Cte. Eugène de), propre., à Bayeux.
La Rivière (Achille de), propriétaire, à St.-Vigor-le-Grand.
La Rougefosse (Gabriel de), chef d'escadron en retraite, à Englesqueville.
Le Barbenchon, propriétaire et maire, à Cottun.
Le Bas, propriétaire-agriculteur et maire, à Bucels.
Le Bègue de Germiny (le Cte. Gustave), propriétaire, à Bayeux.
Le Boulenger, propriétaire et maire, à Castillon.
Le Boulenger (Marc), propriétaire, à Bayeux.
Le Breton, médecin, à Crouay.
Le Cavelier, fabricant d'huile, à Bayeux.
Le Chartier, membre du Conseil d'arrondissement, maire, à Isigny.
Le Cieux (Léon), propriétaire, à Bayeux.
Le Coq, secrétaire perpétuel de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, etc., à Bayeux.
Le Cordier de Bigars, Cte. de La Londe, propriétaire, à Bayeux.
Le Couteulx de Vertron, receveur entreposeur, à Bayeux.
Le Couteulx (Gustave), avocat, à Bayeux.
Le Creps La Chaussée, propriétaire, à Bayeux.
Le Creps (Charles), propriétaire, à Bayeux.
Lécuyer, avocat, à Bayeux.
Le Doyen, vétérinaire, à Colombières.
Le Duc, propriétaire, à St.-Vigor-le-Grand.
Le Febvre Duhamel, propriétaire, à St.-Martin-des-Entrées.
Le Forestier, architecte, membre de la Société Linnéenne de Normandie, à Bayeux.
Le Forestier de Mobecq, propriétaire, à Baynes.

Digitized by Google

Le François (Jacques), propriétaire, à Campigny.
Le Gambier, avocat, juge suppléant, à Bayeux.
Le Hérisson (Gustave), propriétaire, à Saon.
Lelong, notaire, à Bernesq.
Lelu, juge d'instruction, à Bayeux.
Lenormand, négociant, à Isigny.
Le Paulmier, docteur-médecin, à Bayeux.
Le Pelletier de Molandé, propriétaire, à Cottun.
Le Petit, propriétaire et maire, à Deux-Jumeaux.
Le Quesne, ancien pharmacien, à Bayeux.
Le Romain, propriétaire-agriculteur, à Sully.
Le Rouget, pharmacien, à Balleroy.
Le Roy de Dais, colonel en retraite, à Bayeux.
Le Sueur, membre de l'Association normande, propriétaire-agriculteur et maire, à Huppain.
Le Tourneur (Lucien), propriétaire-agriculteur, à Crouay.
Le Touzé, avocat, juge suppléant, à Bayeux.
Le Vacher, propriétaire-agriculteur, à Commes.
Le Vannier (Alfred), propriécaire, à Bayeux.
Le Verrier, propriétaire-agriculteur, à Vaucelles.
Liénard, ingénieur de la marine en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bayeux.
Londe, propriétaire-agriculteur, à Sallen.
Louvet, propriétaire et maire, à Caumont.
Louvet, notaire, à Littry.
Luthereau, rédacteur en chef du *Panthéon de la jeune France*, à Paris.
Mallet, notaire à Bayeux.
Margurye (le C^te^. Louis de), membre de l'Association normande, à Colleville.
Marguerye (Arthur de), propriétaire, à Colleville.
Marguerye d'Airel (de), propriétaire, à Sully.
Marie, notaire, à Lingèvres.

Digitized by Google

Mariette Dumesnil, propriétaire, à Ryes.
Merlinc, propriétaire-agriculteur, à Saonnet.
Merlinc, propriétaire-agriculteur et maire, à Mandeville.
Michel (l'abbé), vicaire général, à Bayeux.
Michel Bonnefonds, greffier du tribunal de commerce, à Isigny.
Moisson de Vaux (le baron), propriétaire et maire, à Tracy-sur-Mer.
Montégu, juge, à Bayeux.
Morel, agent d'affaires, membre de l'Association normande, à Bayeux.
Morel, pharmacien, à Bayeux.
Morice, notaire, à Isigny.
Moussard, propriétaire, à Bayeux.
Munier, propriétaire, à Bayeux.
Mutel, juge de paix, à Bayeux.
Nettancourt (Constantin de), propriétaire, à Maisons.
Nicolle, imprimeur, à Bayeux.
Niobey, notaire, à Bayeux.
Pagny, propriétaire et maire, à Cartigny-l'Epiney.
Paisant de la Motte (Ernest), propriétaire, à Baynes.
Panchet Bellerose, peintre, à Bayeux.
Pastey, greffier du tribunal de première instance, à Bayeux.
Pécholier, receveur des finances, à Bayeux.
Pelfresne, propriétaire, à Cussy.
Perrée, horticulteur, à Bayeux.
Pétron, régent de philosophie, à Bayeux.
Pfistre Duvant, ancien notaire, à Bayeux.
Pigache, propriétaire, à Bayeux.
Pilet Desjardins, avocat, premier adjoint, à Bayeux.

Digitized by Google

PILLET, régent de rhétorique, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Bayeux.
PITARD DUMESNIL, propriétaire et maire, à St.-Sulpice.
PLANQUETTE, propriétaire, à Bernesq.
PLUQUET, pharmacien, membre de l'Association normande, à Bayeux.
POPHILLAT (Cyrus), greffier du tribunal de paix, à Isigny.
PORÉE, propriétaire, à Saint-Vigor-le-Grand.
POSTEL, propriétaire, à Bayeux.
RAISIN, propriétaire-agriculteur, à Saint-Vigor-le-Grand.
REGNAULD, propriétaire-agriculteur, à Tour.
ROTZ (Norbert DE), membre de l'Association normande, à Bayeux.
ROYVILLE (Léon DE), membre de l'Association normande, au Breuil.
SALLEN (DE), membre de l'Association normande et de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, à Pierrepont.
SALLES, juge, à Bayeux.
SALLY, propriétaire-agriculteur et maire, à Crouay.
SANDRINE, propriétaire, à Cottun.
SANSON, fabricant d'huile, à Isigny.
SAON (Gaston DE), membre de l'Association normande, à Sully.
SAVIGNAC (Anatole DE), membre de l'Association normande, à Bayeux.
SENOT, propriétaire, à Balleroy.
SEVESTRE, directeur de l'école communale, à Balleroy.
SIMON (Aubin), propriétaire-agriculteur, à Saonnet.
STASSIN, horticulteur, à Bayeux.
SUZANNE, agent-voyer, à Balleroy.

Digitized by Google

TALLEVAST, propriétaire, à Villiers-le-Sec.
TAVIGNY (Virgile), avocat, à Bayeux.
THOMAS, propriétaire, à Bayeux.
THOMINE DESMASURES (l'abbé), vicaire-général, membre de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, à Bayeux.
TOUSTAIN (le Vte. DE), propriétaire, à Vaux-sur-Aure.
TOUSTAIN (Jules DE), propriétaire, à Vaux-sur-Aure.
TROLONG DUTAILLIS, propriétaire, à Livry.
TURGIS, préposé en chef de l'octroi, à Bayeux.
VALOIS (le Chev. DE), propriétaire, à Bayeux.
VAUDICHON DE L'ISLE (DE), propriétaire, à Bayeux.
VAUTIER (Victor), propriétaire, à Bayeux.
VAUTIER (Stanislas), notaire, à Ryes.
VAUTIER DUBOURG, propriétaire-agriculteur, membre de l'Association normande, à Monceaux.
VIGNEY, vétérinaire, à la Cambe.
VIMARD, propriétaire-agriculteur, à Tessy.
VIMARD, propriétaire-agriculteur, à Mandeville.
YOUF, médecin, à Mosles.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASSELIN (Augustin), ancien sous-préfet, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Cherbourg.
D'AVANNES, vice-président du tribunal de première instance, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.
BARTHELEMY aîné, ancien professeur à l'école royale d'Alfort, membre de l'Académie de médecine, etc., à Paris.
BEAUREPAIRE DE LOUVAGNY (le Cte. Alexandre DE), ancien ministre plénipotentiaire, membre de plusieurs Académies, à Louvagny (Calvados.)

Digitized by Google

BERTRAND, doyen de la Faculté des Lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

BOISARD, conseiller de préfecture, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

BONNIN, ancien notaire, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., à Evreux.

BRÉBISSON (Alphonse DE), secrétaire de la Société académique de Falaise, inspecteur de l'Association normande, etc., à Falaise.

BRUNEL, ingénieur, membre de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, etc., à Londres.

BUNEL, ancien officier de marine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Tournay (Calvados).

CAILLIEUX, président de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

CANEL (Alfred), avocat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, inspecteur de l'Association normande, à Pont-Audemer.

CAUVIN, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, membre de plusieurs Académies, etc., au Mans.

CHAUVIN, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

CHESNON, inspecteur des écoles primaires, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.

CHEVREAUX (Théobald), avocat, secrétaire de la Société d'Agriculture du département de l'Eure, inspecteur de l'Association normande, à Evreux.

CLÉMENT, membre du Conseil général de la Manche et de plusieurs Sociétés savantes, maire de la ville de St.-Lo.

Digitized by Google

Clinchamps (de), président de la Société d'Archéologie, à Avranches.

Couppey, juge, secrétaire de la Société académique, à Cherbourg.

Daniel (l'abbé), recteur de l'Académie de Caen, secrétaire général de l'Association normande, etc., à Caen.

Delamare (l'abbé), vicaire général, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Coutances.

Desroches (l'abbé), membre de la Société des Antiquaires de Normandie, curé d'Isigny (Manche.)

Deville (Achille), membre correspondant de l'Institut, etc., à Rouen.

Duboscq, archiviste de la préfecture, membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lô.

Dubreuil (Alphonse), professeur de culture à l'école départementale, secrétaire de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Dubuc, ancien pharmacien, membre du Jury médical de la Seine-Inférieure et de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.

Du Méril (Alfred), vice-président de la Société des Antiquaires de Normandie, au château de Marcelet (Calvados).

Du Moncel (le Cte.), colonel du génie, fondateur de l'Exploitation agricole de Martinvast, etc., à Cherbourg.

Dumont d'Urville, contre-amiral, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, etc., à Paris.

Edom, inspecteur de l'Académie de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Eléouet, secrétaire perpétuel de la Société vétéri-

Digitized by Google

naire du Finistère et de la Société d'Agriculture de Morlaix, etc., à Morlaix.

Elie de Beaumont, membre de l'Institut, professeur d'histoire naturelle au Collége de France, ingénieur en chef des mines, etc., à Paris.

Eudes Deslongchamps, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Caen, secrétaire de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

Feret, bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dieppe.

Feuillet, secrétaire général de la préfecture, président de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Flocquet, membre correspondant de l'Institut, etc., à Rouen.

Forméville (de), conseiller à la Cour royale, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Gallemand, président de la Société d'Agriculture, à Valognes.

Gayot (Eugène), directeur du haras royal, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Pin (Orne).

Gervais, avocat, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Gerville (de), membre correspondant de l'Institut, etc., à Valognes.

Girard (Fulgence), avocat, secrétaire de la Société d'Archéologie, à Avranches.

Girardin, professeur de chimie industrielle, membre correspondant de l'Institut, etc., à Rouen.

Guillot (Paul), secrétaire de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Guiton de La Villeberge (le Vte.), membre de

Digitized by Google

plusieurs Sociétés savantes, à Montanel (Manche).

Guizot, député, ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, etc., à Paris.

Hérault, ingénieur en chef des mines, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Houel (Ephrem), membre de plusieurs Sociétés savantes, dir. du haras de Langonnet (Morbihan).

Huzard fils, trésorier de la Société royale et centrale d'Agriculture, membre de plusieurs autres Académies, etc., à Paris.

Lacoste, vétérinaire du dépôt des remontes du Calvados, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

La Fresnaye (le baron Frédéric de), membre de plusieurs Académies, à Falaise.

Lamare-Picquot, naturaliste-voyageur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

La Querrière (de), membre de l'Académie de Rouen, de l'Association normande, etc., à Rouen.

La Sicotière (Léon de), inspecteur divisionnaire de l'Association normande et de la Société française pour la conservation des Monuments historiques, etc., à Alençon.

Le Cerf, professeur honoraire à la Faculté de Droit, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Léchaudé d'Anisy, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Le Flaguais (Alphonse), bibliothécaire, membre de plusieurs Académies, à Caen.

Le Grand, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, maire, à St.-Pierre-sur-Dives.

Le Prévost (Auguste), député, membre de l'Institut, etc., à Bernay (Eure).

Magneville (de), fondateur du Muséum d'histoire naturelle de Caen, membre de plusieurs Acadé-

Digitized by Google

mies, etc., à Caen.

MANCEL (Georges), bibliothécaire, vice-secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, etc., à Caen.

MANGON DELALANDE, directeur des domaines en retraite, inspecteur des Monuments historiques de la Manche, etc., à Avranches.

MÉRITE-LONGCHAMP, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

NODIER (Charles), membre de l'Académie française, etc., à Paris.

NOEL-AGNÈS, maire de la ville de Cherbourg, membre du Conseil général de la Manche, inspecteur de l'Association normande, à Cherbourg.

OLIVIER, ancien maire d'Avranches, membre du Conseil général de la Manche et de plusieurs Sociétés savantes, à Avranches.

PÉZERIL, ancien notaire, membre de la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lo.

POTTIER, bibliothécaire, membre de l'Académie de Rouen et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Rouen.

RENAULT, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Alfort.

RENAULT, juge d'instruction, inspecteur de l'Association normande, à Domfront.

ROCQUANCOURT, chef d'escadron d'état-major, directeur des études à l'Ecole royale de St.-Cyr.

ROGER, professeur à la Faculté des Lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

SAINTE-MARIE (le Mquis. DE), ancien sous-préfet, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc., à St.-Lo.

Digitized by Google

SEVESTRE, avoué, inspecteur de l'Association normande, à Alençon.

SIMON, géomètre en chef du Cadastre, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

THOMINE aîné, avocat, président de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

TOCQUEVILLE (Alexis DE), député, membre de l'Académie française, etc., à Tocqueville (Manche).

TRAVERS, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, etc., à Caen.

TRÉBUTIEN, sous-bibliothécaire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

TROLLEY (Alfred), professeur à la Faculté de Droit, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande, à Caen.

VAULTIER (Frédéric), professeur à la Faculté des Lettres, membre de plusieurs Académies, etc., à Caen.

YVART, inspecteur-général des écoles vétérinaires et des bergeries royales de France, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 1841.

Présidence de M. PEZET.

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux s'est réunie en séance publique le 26 Septembre, à une heure du soir, pour procéder à l'installation de son bureau et décerner solennellement des récompenses aux personnes qui avaient présenté les objets les plus remarquables à la première exposition des produits agricoles, horticoles, industriels et artistiques de l'arrondissement.

Sur l'invitation du président, Mgr. Robin, évêque de Bayeux; M. Lanet de Limencey, sous-préfet de l'arron-

Digitized by Google

dissement; M. P.-A. Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, fondateur des expositions en province; M. Despallières, maire de la ville de Bayeux, prirent place au bureau.

Un grand nombre de membres de la Sociétéétaient présents; et on remarquait dans la salle plusieurs dames et la plupart des exposants.

PROGRAMME DE LA SÉANCE :

Discours d'ouverture, par M. Pezet, président.

Rapport sur les objets présentés à l'exposition, par M. Castel, secrétaire général.

Remise aux exposants des médailles et mentions honorables qui leur avaient été accordées par le Jury.

Digitized by Google

DISCOURS

D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. PEZET, président.

MESSIEURS,

Cette imposante solennité n'est point un vain spectacle offert à la curiosité publique : un sentiment plus élevé y préside. Elle est l'inauguration d'une Société formée par d'honorables citoyens, pour éveiller parmi nous l'émulation, exciter l'activité et préparer, dans notre arrondissement, par l'union de tous les moyens et de tous les efforts, le triomphe du travail et de l'intelligence.

Dans notre état social, tel que l'ont constitué la marche des temps et la succession des événements, nul n'a le pouvoir de proposer pour règles ses exemples, et de faire adopter aveuglement ses doctrines. Les individualités sont

Digitized by Google

devenues sans consistance : notre législation comme nos mœurs affaiblissent chaque jour leurs forces et leurs prestiges. Sur leurs débris s'est élevé l'esprit d'association, né du besoin de substituer une nouvelle puissance à une puissance détruite, et qui a sa source dans l'instinct de sociabilité, l'un des plus heureux penchants de la nature humaine.

C'est par lui que les intelligences se rapprochent et s'assimilent, que la cohésion de toutes les forces vives de la société et le concours de toutes les volontés sont appelés au secours de tous les besoins et de tous les intérêts.

Vivifié par l'influence d'une sage liberté, il combat l'égoïsme et ranime l'amour de la patrie ; il neutralise les influences dissolvantes de l'isolement ; il fait, en un mot, des doctrines, des exemples, des facultés de *chacun* le bien commun de *tous*. Sans lui les efforts seraient divisés, les projets avortés, les tentatives resteraient impuissantes et les pensées d'amélioration incomplètes.

L'exemple des peuples réputés les plus avancés dans la civilisation, tels que l'Angleterre et les États-Unis, est là pour nous apprendre que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, rien d'utile n'a été tenté dans nos temps modernes que par la puissance et l'efficacité de cet énergique lien de la vie sociale.

Ne soyons donc point étonnés, Messieurs, en voyant éclore chaque jour, au sein de nos provinces et au nom du plus puissant mobile de notre époque, l'utilité, ces sociétés dans les rangs desquelles s'empressent de prendre

Digitized by Google

place tous les hommes qui ont une foi vive dans la science et dans l'art, et qui voient dans leur culture et leurs progrès le développement de la prospérité nationale.

Pouvait-elle rester stationnaire, au milieu du mouvement général, cette contrée dont la mer baigne les rivages, dont les verdoyants pâturages nourrissent les races les plus estimées, que la végétation de ses riches vallées, arrosées par de nombreux ruisseaux, place au premier rang des pays producteurs, que la douceur de son climat et l'humidité de son sol rendent propre à tous les genres de culture, que ses ports de mer, ses usines, ses manufactures appellent aux plus hautes destinées agricoles et industrielles?

Sous peine de déchoir, il y avait donc nécessité pour nous de ne point rester en arrière. Il fallait demander à l'Association son heureuse influence, tenter par une communauté d'efforts de développer les trésors de notre sol, de porter sous le chaume du pauvre comme sous le toit du riche le goût et l'usage des utiles perfectionnements, de faire progresser les arts domestiques, que des mœurs plus douces, une aisance plus répandue ont rendus nécessaires aujourd'hui aux jouissances de toutes les classes de la société.

A cette tâche commune ont été conviés tout ce que le pays renferme de noms honorables, de citoyens distingués par leur fortune, leurs lumières, leur attachement à leur pays, tous ceux qui peuvent l'éclairer par leurs écrits, l'encourager par leurs essais, l'entraîner au bien par l'autorité de leurs exemples. Est-il besoin de vous le dire,

Digitized by Google

Messieurs, que nul n'a voulu ou ne voudra faire défaut à l'avenir ouvert devant lui ?

Il y a quarante ans, Caen, la ville la plus importante de notre contrée, voyait languir son commerce, et son industrie demeurer inactive. Un homme de science et de vertu se trouva, doué d'une âme énergique, d'un amour enthousiaste pour sa cité natale. A sa voix, l'ancienne Société d'Agriculture et de Commerce renaît de ses cendres : noblement secondé, il fait un appel à tous les talents, pénètre dans les manufactures, parcourt les ateliers, parle à chacun le langage de son intérêt ou du bien public, provoque la première exposition des produits du Calvados ; et bientôt l'émulation qu'il est parvenu à ranimer rend aux arts, au commerce l'activité qu'ils avaient perdue, ou leur donne une impulsion nouvelle. A près d'un demi-siècle de distance, cet homme vénérable (1), chez qui le zèle de la science et le dévouement à son pays entretiennent l'ardeur et la vivacité du jeune âge, vient s'associer aujourd'hui à la première exposition de Bayeux, s'asseoir au milieu de nous, applaudir à nos premiers efforts. Puissent sa présence, heureux présage, et ses exemples, encouragement puissant, vivifier nos travaux et longtemps diriger nos pas dans la voie de l'amélioration et du progrès !

C'est à l'agriculture que nous apporterons nos soins les

(1) M. P.-A. Lair, conseiller de préfecture du Calvados, membre de plusieurs Académies françaises et étrangères.

Digitized by Google

plus persévérants et les plus empressés. Le grand ministre du bon roi avait adopté pour maxime que *labourage et pâturage sont les mamelles de l'état.* A une époque où l'industrie et le commerce produisent, sous nos yeux, d'aussi prodigieux résultats, il y aurait injustice à être aussi exclusif que Sully. Toutefois, il faut reconnaître que malgré ces merveilles qui à l'aide de la mécanique multiplient nos jouissances, et à l'aide de la vapeur transportent les hommes et les idées avec une rapidité qui se fait un jeu des distances, l'agriculture n'a point cessé d'être le premier des arts et la plus digne occupation de l'homme. Les progrès qu'elle fait chaque jour dans le perfectionnement des instruments qu'elle emploie, l'aménagement mieux entendu des terres, suivant la nature du sol, l'introduction de nouvelles cultures, l'amélioration des races, la multiplication des engrais, l'économie dans l'usage des moyens, et surtout la substitution du raisonnement à la routine, la maintiendront au rang qu'elle doit occuper toujours; mais il faut redoubler d'efforts et de bons exemples, car nul art n'a plus d'erreurs à combattre, de préjugés à vaincre, de doutes à éclaircir.

Les améliorations agricoles ne produisent pas seulement des résultats matériels : elles constituent un véritable progrès social. Lorsque la population croît dans une immense proportion, lorsque les habitudes de luxe, d'aisance, de bien-être multiplient les dépenses, lorsque les besoins d'une civilisation avancée imposent des charges nouvelles, lorsque l'état qui veut se maintenir au niveau

Digitized by Google

des états voisins est quelquefois forcé de demander des ressources plus étendues au sol qui produit et nourrit, lorsqu'enfin les orages qui éclatent trop souvent sur le terrain si mobile du commerce et de l'industrie, donnent chaque jour un nouveau prix au capital foncier, moins brillant dans ses produits, mais plus stable et plus assuré d'avenir, certes c'est contribuer pour une large part dans la solution du problème social que de multiplier les valeurs qui forment la richesse des familles et le principal trésor de l'état.

L'horticulture ne commande pas un moindre intérêt. Elle a pris depuis plusieurs années un tel accroissement que notre contrée rivalisera bientôt avec les jardins les plus renommés des villes qui nous entourent. En arrêtant nos regards dans cette enceinte sur les plantes utiles, les fleurs brillantes qui la décorent, le luxe de leur végétation, leurs couleurs vives et nuancées, l'éclat de quelques-unes d'elles, la rareté ou la nouveauté de plusieurs autres, nous comprenons encore mieux combien il y a de charmes à unir l'utile et l'agréable à la fois, et à seconder l'élan et le zèle que déploient ceux qui font de cette culture la douce occupation de leurs loisirs ou le but de leurs incessants travaux.

L'industrie, cette puissance par laquelle *l'esprit dompte la matière*, le commerce qui ouvre les sources du crédit, propage les produits des arts, et les découvertes des sciences auront d'autant plus de droit à toute l'attention de la société qu'ils ne sont que le développe-

Digitized by Google

ment de la pensée humaine appliquée à l'utile.

L'Association n'eût rempli qu'imparfaitement son but si, se renfermant uniquement dans ce cercle de l'utilité, elle eût négligé de confondre dans l'objet de ses efforts et de ses études les sciences et les lettres.

Aujourd'hui, une distribution plus complète et mieux entendue de l'instruction publique a généralisé le goût des travaux de l'esprit. Le domaine des idées s'est agrandi. Combien il eût été désirable que la littérature dirigeant le mouvement intellectuel eût rempli dignement sa mission civilisatrice, en propageant l'amour du bon et du beau, les principes d'une morale pure, et fécondant tous les sentiments élevés ! Nous profiterons, Messieurs, du salutaire retour qui s'opère dans ce temps d'essai et de transition pour ramener les esprits aux études sérieuses, pour fortifier ce sentiment qui tend à faire prévaloir aujourd'hui dans les travaux littéraires l'influence des saines doctrines et le triomphe des idées morales.

Nous n'aurons plus à regretter que les œuvres si remarquables de quelques-uns de nos compatriotes aillent recevoir sur un autre théâtre les suffrages et les applaudissements. Un louable sentiment de patriotisme nous rendra sans doute le premier écho de ces dissertations savantes, de ces recherches utiles, de ces chants gracieux dont s'énorgueillissaient jusqu'ici les recueils des sociétés voisines.

L'économie des deniers publics et l'amélioration du sort des peuples ont fait naître une science dont l'étude a reçu

Digitized by Google

une puissante impulsion de nos institutions nouvelles, l'économie politique.

Cette science qui, suivant l'expression d'un publiciste éclairé, *s'est assise sur les bancs de la trésorerie en Angleterre le jour où ce pays est entré dans la véritable voie de la richesse et de la prospérité publiques*, se propose deux grands objets : connaître les besoins des masses et signaler les moyens de les soulager ; mais elle a aussi deux grands écueils à éviter : l'esprit de système qui s'égare souvent dans de vagues théories, et l'orgueil humain qui ne veut tenir compte des nécessités sociales. Avec quel intérêt n'accueillerons-nous pas les communications qui, appropriant à nos localités, à notre commerce, à nos besoins les hautes idées qu'elle inspire, pourront servir de base à d'utiles enseignements pour les conseils électifs qui sont chargés de faire connaître nos vœux et nos besoins !

Messieurs, tous ces efforts contribueront sans doute à précipiter notre marche vers l'avenir que se propose d'atteindre l'intelligence humaine. Mais nous n'y marchons que sur les ruines du passé. Nous foulons chaque jour un sol sur lequel les pas de nos pères ont empreint des souvenirs. Répandons donc autour de nous le respect dû aux anciens monuments, l'intelligence de leur beauté, la conscience de leur valeur.

Voies romaines, camps de César, villes fondées par le peuple-roi, cirques, balnéaires, destinés à ses fêtes, à ses plaisirs, champs de batailles, donjons crénelés, châteaux

Digitized by Google

féodaux, armures bosselées par la lance, glaives dévorés par la rouille, tombeaux surmontés du casque ou de la hache d'armes, la Normandie ne porte-t-elle point partout dans ses entrailles ou sur son sein tous ces vestiges de son glorieux passé ?

Ici un aqueduc détruit, là une colonne milliaire, attestent l'occupation romaine ; plus loin, dans la profondeur d'une forêt, sur un promontoire de l'océan, sur une lande aride, une pierre de granit brut rappelle les symboles druidiques : cette église dont l'architecture lourde et écrasée convenait au chrétien sortant des catacombes, c'est la transition entre l'art romain et l'art chrétien : ces flèches élégantes élancées dans les airs, cette chapelle au fond d'un bois, cet asile hospitalier sur le rivage des mers, ce sont des reliques de la foi et de la charité du moyen-âge, de ce temps des aventureuses entreprises qui vit nos aïeux s'élancer sur les pas de Guillaume à la rapide conquête de la vieille Angleterre, et soumettre, à la voix de Tancrède, l'un des plus vastes empires de l'Italie.

Partout ces pierres, ces ruines, ces débris nous disent les lois, les croyances, les mœurs de nos pères.

Nous favoriserons donc tous les efforts qui seront tentés pour faire pénétrer jusque dans les rangs inférieurs ce culte filial des souvenirs ; car les études archéologiques ne contribuent pas seulement à révéler l'histoire du pays, elles font tourner la science au profit de la morale. *L'étude des monuments historiques*, disait naguère au milieu de nous, dans une occasion solennelle, un homme dont le

Digitized by Google

nom peut être invoqué comme une puissance dans la science, sans qu'on puisse être accusé de flatterie envers l'homme d'état, *a ranimé parmi nous le sentiment et le goût de l'art chrétien..... En apprenant à comprendre, à admirer nos églises, on est devenu presque juste pour la foi qui les a élevées..... L'art rend ainsi à la religion quelque chose de ce qu'il en a reçu* (1).

En vous traçant ainsi, Messieurs, le cadre dans lequel s'exerceront nos travaux, nous avons cru devoir au début de la carrière mesurer l'espace que nous avons à parcourir. Soutenus par le sentiment du devoir, unis par la conscience de l'utilité de notre entreprise, nous travaillerons de concert à une œuvre grande et morale, qu'il dépend de chacun de nous d'agrandir et de moraliser plus encore.

Heureux, Messieurs, si, élevant nos efforts à la hauteur de nos intentions, nous pouvons fonder dans notre contrée des Comices agricoles où la routine sera vaincue par l'aiguillon et l'encouragement de l'exemple ; doter la population laborieuse et ouvrière de quelques perfectionnements utiles ; faciliter l'emploi des meilleurs instruments d'agriculture ; déraciner quelques abus ; populariser dans les arts comme dans les sciences les bonnes méthodes ; développer l'amour de l'ordre, l'esprit de conduite, ces autres éléments de richesse et de succès ; produire au jour quelque talent obscur digne d'être connu ; faire surgir

(1) M. Guizot, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie. Séance tenue à Caen le 27 Août 1833.

Digitized by Google

quelqu'artiste oublié ou qui s'ignorait lui-même ; appuyer et faire triompher des projets utiles au bien général où à celui de nos localités ; faire pénétrer la lumière sur quelque point obscur de notre histoire ; sauver enfin une épave enlevée au grand naufrage des temps !

Mais déjà, Messieurs, nos espérances ne sont plus de décevantes illusions. Nous touchons presque à la réalité. Vos regards étonnés se sont portés avec un vif sentiment d'admiration sur ces beaux et nombreux produits qui décorent nos galeries. A la vue du prestigieux spectacle qu'elles vous ont offert, au bruit des témoignages éclatants de la satisfaction publique, vous avez dû reconnaître que vos tentatives ne seront point stériles, ni vos efforts impuissants.

Vingt jours se sont à peine écoulés depuis l'appel fait au nom de votre Société, et cette enceinte, changée en temple de l'agriculture et de l'industrie, s'est parée avec un luxe inattendu de toutes les productions de la nature et des arts.—Qui n'éprouverait un juste sentiment d'orgueil national et ne concevrait pour l'avenir le plus flatteur espoir, en contemplant le nombre, l'importance des objets, la beauté de quelques-uns, le fini dans les détails de quelques autres, la destination utile de presque tous, la perfection du travail, la nouveauté des procédés, révélant ainsi tout ce que le doigt intelligent de l'homme et les dons de la nature développés par l'art peuvent offrir d'utile, de riche ou de varié.

L'enthousiasme général a accueilli avec faveur ces heu-

Digitized by Google

reuses prémices. Il va saluer de ses acclamations ces hommes industrieux auxquels vont être décernées, au nom du pays qu'ils honorent, sous les yeux d'un Prélat que l'on rencontre toujours là où il y a une infortune à soulager, un encouragement au bien à favoriser, sous ceux des administrateurs, des magistrats de l'arrondissement, de l'élite des citoyens, ces justes récompenses dues à d'ingénieux et persévérants travaux. Puissent ces témoignages de la reconnaissance publique être les précurseurs de plus brillants succès ! Puissent-ils surtout inspirer une généreuse émulation, une active rivalité dans cette lutte du travail et de l'intelligence, qui, pour être sans périls ne restera pas sans gloire !

Digitized by Google

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION (1)

FORMANT LE JURY DE L'EXPOSITION,

Par M. CASTEL, secrétaire général.

MESSIEURS,

A l'empressement qui se manifeste autour de vous, à l'affluence de spectateurs réunis dans cette enceinte, il est facile de reconnaître qu'il s'agit d'une de ces solennités qui ont le pouvoir d'exciter vivement l'attention publique. Cette solennité peut, avec raison, s'appeler une fête nationale, car elle a pour but de décerner à plusieurs de nos concitoyens des récompenses ou des éloges justement acquis. En s'empressant d'enrichir la première exposition des produits de l'arrondissement, ils ont montré combien ils s'intéressent au succès d'une institution naissante qui aura pour notre pays des résultats inappréciables.

Comme vient de vous le dire votre président avec tant

(1) Cette Commission était composée des membres du bureau général de la Société, et de MM. Le Creps La Chaussée, Edouard Le Forestier, Victor Vautier, Norbert de Rotz, Beaumont et Adolphe Delaunay.

Digitized by Google

d'éloquence et de vérité, Bayeux ne pouvait rester en arrière du mouvement qui pousse les sociétés et les individus vers un progrès dont il est impossible de déterminer les limites. Depuis longtemps les amis de leur pays désiraient vivement qu'une Association agricole et scientifique se formât dans cette ville, et devint un centre autour duquel viendraient se grouper tous les partisans des améliorations progressives, toutes les personnes qui s'intéressent à la prospérité de notre bel arrondissement.

Ce but a été atteint au-delà de toutes leurs espérances par la fondation de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux. L'appel qui a été fait au patriotisme de nos concitoyens a été entendu. Les adhésions les plus honorables, les encouragements les plus flatteurs sont venus de toutes parts témoigner en faveur d'une institution si utile. La Société est maintenant établie sur des bases solides et durables.

Sachant combien il importe de constater les progrès, les améliorations apportées en agriculture et dans les arts, voulant fournir aux hommes laborieux et modestes qui consacrent leur vie à perfectionner une culture ou un art utile les moyens de se faire connaître, vous avez décidé qu'il y aurait périodiquement, à Bayeux, une Exposition publique des produits de l'arrondissement; et à peine constitués, vous vous êtes empressés de doter le pays de cet établissement avantageux.

En prenant cette détermination à l'époque de l'année où nous sommes parvenus, vous ne vous dissimuliez pas tous

Digitized by Google

les désavantages d'une pareille entreprise. Les principaux produits de l'agriculture sont récoltés ; les industriels, les artistes n'étaient point préparés à exposer : de graves raisons militaient en faveur d'un ajournement.

Vous avez combattu toutes les objections, sacrifié l'amour-propre à l'intérêt général, et passé outre : vous avez pensé, avec raison, qu'il était infiniment préférable d'avoir une exposition médiocre que de l'ajourner à l'année prochaine, parce qu'elle ferait naître une vive émulation parmi les agriculteurs, les horticulteurs, les industriels et les artistes, et préparerait merveilleusement celle de 1842.

Le succès a dépassé toutes vos prévisions. A peine si vingt jours se sont écoulés entre la publication du programme et l'ouverture de l'exposition, et cependant vous avez vu dans les galeries un nombre et une variété d'objets fort remarquables. C'est qu'on ne fait pas en vain un appel au patriotisme de nos concitoyens. Puis l'homme industrieux a un grand avantage, un immense intérêt à faire connaître son talent, ses produits perfectionnés. Le jugement d'un jury équitable est pour lui un puissant encouragement ; il le recommande à la confiance publique ; et il lui doit souvent une réputation qu'il n'aurait acquise que péniblement et après plusieurs années d'un travail opiniâtre.

Quoiqu'il ait été beaucoup écrit sur le bienfait des expositions publiques, sur l'influence qu'elles ont sur le progrès de l'industrie et des arts, il y aurait encore infiniment à dire en leur faveur. Mais pressé par le temps, ayant hâte de remplir la mission qui nous a été confiée, nous ar-

Digitized by Google

rivons au rapport spécial que nous sommes chargé de présenter à la Société.

Pour mettre de l'ordre dans notre travail, nous allons passer successivement en revue les objets compris dans les quatre divisions du programme.

AGRICULTURE.

L'agriculture est, comme on l'a dit tant de fois, le premier et le plus utile des arts. Cette opinion est en honneur chez tous les peuples, même chez ceux qui ne sont encore qu'à l'aube de la civilisation. Dans tous les pays, les agriculteurs sont honorés et justement considérés. Les plus illustres Romains cultivaient eux-mêmes leurs héritages ; et plus d'un sauveur de la République, de la grande nation, fut souvent tiré de sa charrue pour voler à la défense de la patrie.

Mais quoique l'agriculture soit le premier besoin des peuples, ses progrès sont plus lents, plus difficiles à constater que ceux des sciences et des arts proprement dits. L'agriculteur est en général timide et peu novateur : il n'introduit dans ses assolements une culture nouvelle que lorsque sa supériorité est bien constatée, ou que du moins il est à peu près sûr d'en retirer de bons produits. D'un autre côté, les sols étant très-différents, ce qui réussit dans l'un ne convient pas à un autre. Tel instrument aratoire en usage dans un pays ne peut être utilement employé ailleurs De cette diversité de sols et d'instruments résultent

Digitized by Google

des différences notables dans les cultures, les assolements et les produits.

Le grand art de l'agriculteur est donc d'étudier le sol sur lequel il opère ; de cultiver les céréales, les récoltes-racines les mieux appropriées à ce sol ; d'essayer des divers engrais en usage, et de donner la préférence aux meilleurs ; de suivre pas à pas les améliorations, les perfectionnements apportés dans l'industrie agricole ; de profiter des lumières des hommes de génie, de science ou d'expérience qui consacrent leur vie, leur fortune ou leur talent à faire progresser cet art si utile ; enfin de prendre part à toutes les entreprises qui ont pour but de faire rendre à la terre tout ce qu'elle peut produire.

Le Gouvernement, les Chambres, les Conseils généraux encouragent de tout leur pouvoir les progrès de l'agriculture, soit par des haras, des dépôts d'étalons, soit par les primes accordées aux meilleurs produits, soit par des concours de labourage, soit enfin par des expositions publiques. Des Sociétés, des Associations se forment dans le même but sur tous les points de la France. De grands propriétaires cultivent eux-mêmes leurs terres pour donner autour d'eux de salutaires exemples. Cet heureux concours de conseils et d'encouragements produira, n'en doutons pas, des améliorations utiles, des richesses nouvelles, une aisance plus générale.

Si l'agriculture est en voie de progrès, si ses produits sont la principale source de richesse des Etats, ils ne sont pas, comme ceux des arts et de l'industrie, susceptibles de

Digitized by Google

figurer avec avantage dans une exposition publique : les champs et les fermes sont les véritables galeries où elle peut convenablement exposer ses produits. Toutefois, elle en a quelques-uns qu'elle peut mettre en évidence : ce sont les élèves de ses écuries et de ses étables, les céréales, les plantes oléagineuses et les racines de ses cultures, les fruits de ses vergers et les légumes de ses jardins.

Vous avez vu avec plaisir, Messieurs, que l'agriculture n'ait point fait défaut à votre exposition. M. Chatel, propriétaire-agriculteur à Vaux-sur-Aure, vous a présenté du blé de Sainte-Hélène et de la graine de *madia sativa* provenant de ses cultures. M. Chatel est animé des meilleures intentions, toujours disposé à faire des essais utiles. Il a entièrement fait disparaître les jachères de ses assolements; et cette année il a cultivé environ trente ares de *madia*, sans savoir s'il en retirerait aucun profit.

Ces essais, ces améliorations sont dignes d'éloges et d'encouragements. Vous devez, Messieurs, temoigner votre vive satisfaction à M. Chatel en lui décernant une *médaille*.

Plantes oléagineuses. — Depuis un quart de siècle, l'industrie agricole de notre pays s'est enrichie d'une branche importante de produits, provenant de la culture des plantes oléagineuses. Il y a quarante ans on ne cultivait dans ce département que la rabette, le lin et le chanvre, et ces cultures étaient fort peu étendues. L'huile n'était qu'un article peu important pour notre commerce; celle qui était

Digitized by Google

fabriquée dans le pays était loin de suffire aux besoins de la consommation locale.

Un négociant de Caen, M. Le Cavelier-Moisson, pensant que le sol du Calvados, surtout celui de la plaine de Caen, pouvait aussi bien convenir à la culture du colza que celui du département du Nord ou de la Belgique, engagea, au commencement de ce siècle, quelques agriculteurs de Saint-Contest, de Mathieu, d'Hérouville, etc., à cultiver cette plante. Le succès de premiers essais fut complet. Bientôt le colza prit une place marquée dans les assolements, et des usines s'élevèrent de toutes parts pour convertir sa graine en huile.

Depuis lors, nous sommes non-seulement affranchis du tribut que nous payions à nos voisins, mais nous exportons une masse énorme des produits de cette plante, même dans le pays d'où nous l'avons importée. La culture du colza est d'autant plus précieuse que sa graine se vend presque toujours avec facilité, que les affaires se traitent au comptant, et que le résidu, ou tourteau, est un excellent engrais pour les terres et une nourriture saine pour les vaches.

M. Auguste Le Cavelier a exposé diverses espèces d'huile de son usine, notamment de *madia sativa*, provenant des cultures de M. Chatel; il a aussi présenté des tourteaux de bonne qualité. M. Le Cavelier appartient à la famille qui a introduit dans notre département la culture du colza et la fabrication de l'huile de cette plante. Son usine du Pont-Roch est remarquable par son mécanisme perfectionné, et elle donne d'excellents pro-

Digitized by Google

duits. Il mérite bien la *mention honorable* que vous allez lui décerner.

Farines. — La mouture des céréales a fait de grands progrès depuis deux ans dans notre pays, par l'introduction des moulins anglais. M. de l'Orme du Quesnay nous a dotés d'un de ces moulins. Les divers échantillons de ses produits qu'il a exposés ont excité l'attention des connaisseurs. La farine première est d'une finesse et d'une blancheur extrêmes, et la seconde peut être placée avantageusement à côté des plus fines qui étaient naguère livrées au commerce.

La Société doit des éloges et des remerciments à M. du Quesnay.

Si les farines ont acquis plus de finesse et de blancheur, l'art de les convertir en pain est presque resté stationnaire chez nous. Toutefois, nos boulangers sentent que leurs produits ne sont plus en harmonie avec la matière qu'ils mettent en œuvre. Déjà l'un d'eux, M. Morin, a introduit, à Bayeux, la fabrication du pain dit de Paris. Les échantillons exposés par M. Morin le recommandent à la confiance des consommateurs; et le Jury a pensé que ses efforts devaient être encouragés par une *citation favorable.*

Laines. — M. de Renéville a présenté, sous le n°. 353, de la laine provenant d'une brebis anglaise métisse, dont la finesse a été remarquée.

Récoltes-racines. — Votre Commission, Messieurs,

Digitized by Google

a vu avec regret qu'il n'ait point été présenté de récoltes-racines à l'exposition. Dans un moment où une vive lutte existe entre les pays producteurs et les départements frontières ou consommateurs, ces récoltes devraient être cultivées avec plus d'entraînement et de succès, afin d'augmenter l'élève des bestiaux.

Un des plus grands griefs allégués contre le tarif des droits qui grèvent l'introduction en France des bestiaux étrangers est, vous le savez, la dégénération et la diminution de la race bovine. Et quoique cette opinion ait été réfutée avec talent, à deux reprises différentes, en ce qui concerne la Normandie, par notre honorable et savant compatriote, M. de Caumont, directeur de l'Association normande, parlant au nom de cette Compagnie, quoiqu'il soit bien constant que, loin de diminuer et dégénérer, la race bovine s'est notablement augmentée et améliorée depuis vingt ans, les adversaires du tarif ne manquent pas, aidés qu'ils sont par la presse parisienne, de soutenir leur thèse favorite.

C'est aux agriculteurs à répondre par des faits positifs à des assertions aussi subversives de leurs intérêts. La population augmentant tous les jours, et l'usage de la viande devenant de plus en plus un besoin, il faut nécessairement que la production augmente, où il devra être fait un appel aux marchés étrangers. L'abolition du tarif porterait un coup fatal à notre agriculture : il est bien reconnu que ses produits ne pourraient soutenir la concurrence avec ceux de l'Allemagne et de la Suisse, qui possèdent de

Digitized by Google

vastes pâturages communs où l'élève du bétail se fait presque sans frais.

De nouveaux herbages sont créés tous les ans dans notre pays ; mais ce n'est pas assez, ou plutôt c'est peut-être une fausse spéculation. Il est bien reconnu maintenant par les meilleurs agronomes que c'est surtout aux prairies artificielles et aux récoltes sarclées qu'il faut avoir recours pour élever un grand nombre de bestiaux. Outre cet avantage, qui est immense, l'élève du bétail à l'étable produit une grande abondance de fumiers, source de toutes les améliorations agricoles. Car pour demander à la terre tout ce qu'elle peut produire, il faut avoir soin d'entretenir sa force végétative par de bons engrais, sans quoi elle s'épuise bientôt, et ne donne plus que des produits sans valeur.

C'est donc à juste titre que la Commission regrette qu'il n'ait point été exposé de récoltes-racines. Elle espère que les agriculteurs reconnaîtront de plus en plus la nécessité de se livrer à cette culture, et qu'à une prochaine exposition elle verra figurer bon nombre de ses produits.

HORTICULTURE.

Si, dans notre pays, l'Horticulture n'a point encore acquis la même importance qu'à Caen, Avranches, etc., elle a pris un développement notable à Bayeux depuis quelques années ; et vous avez pu remarquer, Messieurs, dans les galeries de l'exposition, une infinité de fleurs et

Digitized by Google

de plantes rares et précieuses. Aucun de vous n'a pu voir avec indifférence ces belles lignes de dahlias aux nuances si délicates, aux formes si gracieuses; tout le monde a admiré ces tapisseries animées, ces belles plantes auxquelles la main de l'homme a su donner tant de variété et de charme. Plusieurs collections méritent de vous être particulièrement signalées.

Plantes et fleurs de toutes natures. — M. Havard, marchand horticulteur, a un des premiers doté notre pays d'une industrie nouvelle, et l'a affranchi d'un tribut qu'il payait annuellement à nos voisins. La culture des fleurs faisant chaque jour des progrès, c'est pour les amateurs un grand avantage de pouvoir se procurer des plantes qu'ils ont pour ainsi dire vues croître sous leurs yeux, et dont ils ont été à même de constater les produits.

A ce titre seul, M. Havard mériterait toute votre bienveillance; mais il se recommande d'ailleurs à vos suffrages pour avoir introduit dans le pays bon nombre de plantes nouvelles, dont plusieurs fort rares, et par les soins constants qu'il donne à la culture des fleurs du commerce. Vous avez tous vu avec un vif intérêt la belle collection de dalhias qu'il a exposée, tant en pot que sur tableau, et vous avez voulu récompenser les efforts persévérants de M. Havard en lui décernant une *médaille*. Cette ratification, par ses concitoyens, des distinctions qui lui ont été accordées par la Société d'Horticulture de Caen devra l'encourager à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour mériter de plus en plus la confiance publique.

Digitized by Google

Dalhias. — La culture des dalhias est devenue un art. Elle exige des soins assidus, des efforts constants pour varier et propager les espèces. M. Gonot a pris cette année un rang distingué parmi les horticulteurs. Sa collection de dalhias en pot et sur tableau a été remarquée. Elle contient plusieurs sujets rares qui lui font honneur. La Société doit témoigner son contentement à M. Gonot en lui décernant une *mention honorable.*

Roses. — M. Stassin, horticulteur distingué, est surtout connu par ses cultures de roses. Il a fait tout ses efforts pour perfectionner cette culture, et est parvenu à créer une collection superbe. Malgré la saison avancée, M. Stassin a contribué à enrichir l'exposition. Il a des droits à vos éloges; et vous allez vous empresser de lui décerner une *mention honorable.*

Plantes grasses. — La collection de cactus que vous a présenté M. Le Moigne-Houssiaux a fixé les regards du public. Il y a des plantes rares et bien choisies. Désirant témoigner à M. Le Moigne l'intérêt qu'elle prend à ses cultures et l'encourager à persévérer dans la bonne voie où il marche, la Société lui décerne une *mention honorable.*

Nous devons maintenant vous entretenir des belles collections présentées par plusieurs membres de la Société, qui se sont mis hors de concours. Vous ne pouvez, Messieurs, que témoigner à vos confrères combien vous leur êtes redevables d'avoir bien voulu dépouiller leurs serres de leurs plus beaux ornements pour enrichir les galeries de l'exposition.

Digitized by Google

M. de Bonnechose, l'un de vos vice-présidents, auquel la science horticole est si familière, a exposé un grand nombre de plantes rares, la plupart exotiques, parmi lesquelles vous avez pu distinguer un beau papyrus, une canne à sucre, la plante qui produit la vanille, un patchouly, plusieurs aloès et le *polygonum tinctorium* contenant une substance, semblable à l'indigo, qui peut remplacer avantageusement le bleu de Prusse.

M. Le Creps a enrichi l'exposition de quelques produits de ses belles cultures. Votre Commission doit surtout citer des dalhias de semis, remarquables par leurs formes et leurs couleurs. M. le Creps est connu par les soins tout particuliers qu'il donne à la culture des fleurs. Ses serres et ses jardins témoignent de ses connaissances en horticulture et du bon goût qui préside au choix des plantes qui en font l'ornement.

MM. Edouard Le Forestier, Victor Vautier et Georges Villers ont également donné quelques fleurs rares pour embellir une exposition qu'ils ont puissamment contribué à rendre digne de l'attention publique.

Enfin, MM. Amédée de Vacognes, de Tour, Armand d'Aisy, de Vaux, et Achille de La Rivière, de Saint-Vigor, ont aussi voulu enrichir l'exposition de plusieurs plantes précieuses.

Arbres fruitiers. — Les arbres fruitiers sont représentés à l'exposition par des échantillons provenant des pépinières de M. Le Raître. Cette culture est digne de toute votre attention; et vous rendrez justice à M. Le

Digitized by Google

Raître en lui décernant une *mention honorable* pour la bonne tenue de ses pépinières et la beauté de leurs produits.

M. Beaumont veut bien ajouter à la récompense que vous venez de décerner à M. Le Raître un exemplaire de la collection complète du journal le *Cultivateur de la Basse-Normandie*, qu'il a fondé pour favoriser les progrès de l'agriculture et de l'horticulture.

Fruits. — M. Monrôty, jardinier à Nihault, a fait connaître deux espèces de fruits, une pomme et une poire, obtenus de semis. Voulant encourager des essais semblables, la Société décerne une *mention honorable* à M. Monrôty.

M. Joly, de la Commanderie, vous a adressé des poires de chaumontel, produites par un poirier recepé. Ces poires sont fort belles, et prouvent qu'on peut redonner de la vigueur à un vieil arbre en coupant toutes les branches qui ne font plus que dessécher sur son tronc. Des remercîments doivent être adressés à M. Joly pour vous avoir fait cette communication.

Légumes. — M. Perrée a exposé des choux remarquables par leur volume; M. Perrée est un horticulteur distingué qui possède de belles pépinières et des jardins cultivés avec soin. La Société lui doit des éloges et des remercîments.

Graines. — M. Luthereau, de la part de M. Bossin, savant horticulteur de Paris, a offert à la Société de la graine de plusieurs plantes potagères nouvelles. Quoique

Digitized by Google

la bonté et l'utilité de ces plantes n'aient point été constatées chez nous, MM. Bossin et Luthereau méritent des remercîments pour le don qu'ils vous ont bien voulu faire.

INDUSTRIE.

Essentiellement agricole, riche des produits de son sol, baigné par la mer, l'arrondissement de Bayeux n'a pas besoin de grandes entreprises industrielles pour donner du travail à une partie de ses habitants. Excepté les Mines de Littry et la filature de M. Tardif, il n'y a dans le pays que des industries particulières, dont plusieurs sont néanmoins dignes de beaucoup d'intérêt.

ARTS MÉCANIQUES.

Machines. — Depuis un siècle, et surtout cinquante ans, une révolution s'est opérée dans le monde scientifique et industriel par l'invention des machines appliquées aux arts. Ces machines ont centuplé la force de l'homme, apporté d'immenses perfectionnements dans la confection des tissus, d'une quantité d'ouvrages façonnés à grands frais et avec des peines infinies, simplifié tous les arts, répandu une aisance plus générale dans la classe des travailleurs, ouvert une voie nouvelle à l'activité humaine.

La mécanique a été aussi employée avec fruit pour les besoins de l'agriculture. Les charrues ont été perfectionnées; l'opération du binage et du sarclage a été simplifiée par l'emploi d'instruments destinés à cet usage; des machines ingénieuses servent, soit à battre les grains et à

Digitized by Google

les cribler, soit à couper les récoltes-racines pour la nourriture des bestiaux ; enfin la mouture des céréales s'est notablement améliorée par l'invention des moulins dits à l'anglaise.

Au moyen de la mécanique, la pensée humaine peut se transmettre presque instantanément à de grandes distances; l'homme franchit en deux heures une étendue de pays que nos pères mettaient plusieurs jours à parcourir ; enfin la vie des marins, exposée à tant de périls, a été garantie des écueils du rivage par l'établissement des phares, précieuse découverte que le génie d'un de nos compatriotes, enlevé trop tôt à la science (1), a su porter au plus haut degré de perfection.

MM. Le Forestier et Lavalley Duperroux ont exposé plusieurs dessins de machines de leur invention. Votre Commission, Messieurs, a particulièrement admiré :

1°. Un modèle de phares et signaux indiquant jour et nuit la hauteur d'eau dans un port, en même temps qu'il en marque l'entrée ;

2°. La mécanique faisant agir ces signaux au moyen du flux et reflux de la mer : cette machine ingénieuse dispense de se servir de la main de l'homme, et a l'immense avantage d'être à l'abri de toute erreur ;

3°. Une pompe, avec les calculs de sa puissance, pouvant épuiser 2,000 litres d'eau à la minute, au moyen d'un moteur de la force de deux chevaux, son réservoir étant à huit mètres de profondeur.

(1) L'ingénieur Fresnel.

Digitized by Google

4°. Une petite pompe modèle ayant servi à trouver la vitesse d'ascension de l'eau dans le vide, et le rapport qui doit exister entre le tube d'aspiration et le corps de pompe ;

5°. Un modèle de radeau ou bateau insubmersible pour transporter des pierres. Par la nature de sa construction, il ferait le service dans des endroits où tout autre ne pourrait aborder.

M. Lavalley Duperroux a aussi présenté un niveau de son invention, destiné à déterminer la hauteur d'une montagne au moyen du calcul fait de la pente par mètre du terrain, mesurée sur le plan incliné ; par un procédé analogue, on peut aussi connaître de suite la hauteur d'un édifice. Cet instrument remplace au besoin le graphomètre. Réduit à sa plus simple expression, il serait fort utile aux ouvriers.

M. Le Forestier et Lavalley Duperroux s'étant mis hors de concours, vous ne pouvez, Messieurs, que leur voter des remercîments.

M. Groult, ancien horloger à Bayeux, à exposé quatre nouveaux instruments d'horlogerie de son invention. Le premier sert à tailler les fraises de plate-forme : en l'employant avec intelligence, on peut faire trois cents dents en cinq minutes. Le second est destiné à recevoir les mouvements de pendule que l'on veut réparer, sans avoir besoin de leurs emboîtements. Le troisième sert à prendre la hauteur d'un pignon de champ, dans une montre, à défaut de l'ancien : on obtient un engrenage juste et la longueur exacte des tiges par le seul mouvement du mé-

Digitized by Google

canisme. Le quatrième est employé à river les verges de balancier avec aplomb et d'une manière qui offre toute garantie de durée. M. Groult a aussi présenté un tourne-broche à sonnerie et chaîne montée sur engrenage.

Ces divers instruments ont paru à la Commission fort ingénieux et parfaitement exécutés. Une *médaille* doit être décernée à M. Groult, comme récompense et encouragement.

Sous le n°. 210, M. Le Bas, mécanicien à Littry, a présenté un fusil à bascule, un modèle de coupe-racine, une serrure de sûreté et une petite voiture à mécanique. Le Jury a particulièrement remarqué le modèle de coupe-racine. Il a jugé M. Le Bas digne d'une *mention honorable*.

Voulant contribuer à encourager M. Le Bas à se livrer à la confection des machines appliquées à l'agriculture, M. Beaumont lui offre un exemplaire de la collection de son Journal, le *Cultivateur de la Basse-Normandie*.

M. Langal, mécanicien à Cartigny-l'Epiney, a donné, sous les n°s. 192 et 193, deux modèles en bois de machines. Le premier est un moulin-à-vent destiné à moudre les céréales. Combiné avec l'eau, il pourrait devenir un moteur régulier, et servir à imprimer le mouvement à une machine à battre, à une scierie mécanique, à une filature, etc. Le second est une machine à épuisement d'une grande simplicité et de la force d'un cheval. Ces machines sont d'autant plus dignes de vous être signalées que leur auteur habite la campagne, qu'il est devenu mé-

Digitized by Google

canicien par le seul secours de son talent naturel, et que sa position de fortune ne lui permet pas de se livrer à des essais. La Société lui décerne une *mention honorable.*

Des remercîments doivent être adressés à M. Barey, de Maisons, pour avoir exposé plusieurs objets de mécanique de son invention, notamment un modèle de pressoir, qui pourrait, suivant l'auteur, broyer en huit minutes deux hectolitres et demi de pommes, ou battre en vingt-quatre heures de 150 à 300 kilogrammes de graine de trèfle : il pourrait aussi servir à faire de l'huile. M. Barey est bien connu pour ses ingénieuses inventions. Il est devenu mécanicien de lui-même, sans le secours d'aucun maître. Son modèle de pressoir a fixé l'attention publique.

Plusieurs membres de la Société ont mis sous les yeux des agriculteurs, comme pouvant les intéresser, des modèles de pressoir et de baratte confectionnés hors de l'arrondissement. Ces modèles sont dus à des mécaniciens renommés et paraissent fort ingénieux.

La Société désire qu'un essai en grand de ces machines ait lieu, afin de constater leur supériorité sur celles qui sont employées dans le pays.

Carrosserie. — La carrosserie de Bayeux est avantageusement connue pour sa solidité et son élégance. Elle forme une branche d'industrie assez importante, et mérite la réputation dont elle jouit.

M. Borel a exposé, sous le n°. 45, une voiture à quatre roues qui a été fort remarquée. Cette voiture est

Digitized by Google

parfaitement exécutée. Les ressorts sont souples, élastiques, d'une élégance rare. Chaque pièce de la serrurerie mériterait seule une mention particulière. A l'exception de la caisse, toutes les parties de la voiture ne sont pas peintes. Le constructeur a voulu que son travail pût être examiné dans tous ses détails, et bien jugé.

Considérant cette voiture comme un des plus beaux objets de carrosserie qui aient été exécutés à Bayeux, le Jury a décerné une *médaille* à M. Borel.

Serrurerie. — M. Dupont, serrurier à Bayeux, a présenté, sous le n°. 155, deux pupitres en fer qui méritent une *citation favorable.*

Coutellerie. — M. Lorre, coutelier à Bayeux, a mis à l'exposition un nombre assez considérable d'objets de coutellerie. Plusieurs ont fixé l'attention du Jury, et il a trouvé juste qu'il fût décerné une *mention honorable* à M. Lorre.

Poélerie. — L'art du poélier-fumiste a éprouvé de notables améliorations depuis le commencement de ce siècle. Les cheminées ont été faites avec plus d'art; les poêles sont construits d'après un nouveau système; enfin les établissements publics, les fabriques, et même des maisons particulières sont chauffés par des calorifères qui répandent dans les appartements une chaleur douce, avec une grande économie de combustible.

M. Bertina est avantageusement connu pour la bonne exécution de ses appareils. Le grand calorifère qu'il a

Digitized by Google

exposé sous le n°. 243 a paru convenablement disposé et d'une bonne exécution.

La Société décerne une *mention honorable* à M. Bertina.

Ferblanterie. — MM. Le Fèvre, Varin et Mallard, ferblantiers, ont présenté divers objets qui méritent des encouragements.

Ébénisterie. — L'ébénisterie de Bayeux est digne de figurer à côté de ce qui se fabrique de mieux en province ; et plusieurs meubles présentés à l'exposition ne dépareraient pas les plus beaux magasins de la capitale.

M. Le Bourque a exposé trois meubles et un modèle de parquet (fait à la mécanique) qui ont mérité les suffrages du public et du Jury. La Société doit témoigner toute sa satisfaction à M. Le Bourque ; et, en attendant une distinction plus flatteuse, lui décerner une *mention honorable*.

M. Jouet a offert, sous le n°. 25, une couche et une commode en bois du pays. Ces meubles sont bien confectionnés, et la forme en est élégante. Le Jury a vu avec faveur les meubles de M. Jouet et l'a trouvé digne d'une *mention honorable*.

Sous le n°. 343, M. Desmonts, ébéniste à Bayeux, a mis à l'exposition deux tables de nuit fort élégantes et bien conditionnées : il mérite une *citation favorable*.

La forme des chaises est variable comme les caprices de la mode. Celles que M. Langlois a offertes sous le n°. 184 sont d'une élégance remarquable et d'un goût parfait. La

Digitized by Google

Société accorde à M. Langlois une *mention honorable.*

Tabletterie.—M. Patry a exposé un cadre de petits objets en ivoire qui témoignent en faveur du goût et de la patience de celui qui les a exécutés.

ARTS CÉRAMIQUES.

Une bonne poterie doit posséder quatre qualités principales. La première d'être bien fabriquée, de ne point se salir trop facilement, d'opposer de la résistance au choc, à l'usure, à l'action du feu. La deuxième de réunir les conditions propres à lui faire remplir, le plus commodément possible, l'usage auquel elle est destinée. La troisième d'avoir un aspect agréable, quels que soient la mode et le goût dominants. La quatrième de pouvoir être vendue à un prix raisonnable : car les trois précédentes deviendraient vaines si elles ne pouvaient être obtenues qu'à grands frais.

Les diverses poteries présentées à l'exposition réunissent, à des degrés différents, les quatre qualités que nous venons d'énumérer. Elles sont appropriées à leur usage respectif; la forme des vases est de bon goût; ces vases versent bien et sont solides sur leurs bases; leur aspect est agréable, et leur prix n'est point trop élevé.

Porcelaines. — La porcelaine de Bayeux jouit depuis longtemps d'une réputation méritée. Si elle est un peu moins blanche que celle de Limoges, elle est moins vitreuse et a la propriété de supporter, sans fractures ni fêlures, une chaleur élevée et les changements de tempé-

Digitized by Google

rature qui se présentent dans les usages domestiques. Elle est précieuse pour faire des capsules, des creusets, des cornues et autres instruments de chimie.

Madame Langlois, propriétaire de la manufacture de porcelaine fondée dans notre ville, a présenté à l'exposition un grand nombre d'objets de toutes formes et de toutes dimensions. Vous avez particulièrement remarqué un beau vase orné de peintures, une fontaine en forme de tonneau avec sa magnifique cuvette, des capsules d'un grand volume, des creusets d'une belle exécution, etc. Tous les objets offerts par madame Langlois témoignent des soins qu'elle donne à l'amélioration et au perfectionnement de ses produits. Sa porcelaine est devenue moins compacte, plus transparente sans perdre de ses autres propriétés. N'ayant trouvé qu'à louer dans les objets sortis de la manufacture de madame Langlois, la Société s'empresse de lui décerner une *médaille*.

Depuis environ trois ans, M. Frédéric Langlois a établi à Isigny une manufacture de porcelaine à l'instar de celle de Bayeux. Formé à bonne école, peintre distingué, travailleur infatigable, M. Langlois s'occupe avec zèle et persévérance de perfectionner son art. Les objets qu'il a mis à l'exposition sont beaux et bien confectionnés; il a surtout apporté une amélioration sensible dans la fabrication des assiettes et autres vases de table. On se plaignait, avec raison, que le dessous de ces vases était rude, parsemé de pointes qui endommageaient le linge et étaient fort désagréables au toucher. Cet inconvénient grave n'existe

Digitized by Google

plus : le dessous des vases est aujourd'hui uni comme le dessus.

M. Langlois fabrique un genre de porcelaine brune à l'extérieur à peu près semblable à celle d'Orchamps (Jura), mais plus solide, qui a la propriété de ne point se salir, de chauffer plus facilement que la blanche, et de résister, sans se fêler, à tous les usages du ménage. Cette porcelaine est aussi fabriquée, à Bayeux, par madame Langlois.

On fait depuis peu de temps, à Isigny, avec de la terre prise dans la forêt de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des cruchons de grès d'une forme très-élégante et d'une solidité parfaite. M. Langlois a droit à la reconnaissance du pays pour l'avoir doté de cette nouvelle industrie.

La Commission a examiné avec un vif intérêt les produits de la manufacture d'Isigny, et a jugé M. Langlois digne d'une *médaille*.

Poterie commune. — On fabrique à Noron et dans les communes voisines, avec de l'argile du groupe du grès rouge, prise dans le bois du Tronquay, une poterie commune, susceptible de perfectionnements et de prendre une plus grande extension.

Les principaux produits de cette industrie sont des terrines de toutes grandeurs, des pots pour saler le beurre et le porc, des cruches, des bouteilles à bière, des tuyaux pour la conduite des eaux, des faîtières et une infinité d'autres objets.

M. Charlote, fabricant à Noron, s'est chargé de représenter cette industrie à l'exposition, et a fait voir qu'elle

Digitized by Google

peut notablement améliorer ses produits. Voulant encourager de tout son pouvoir une industrie qui occupe un nombre assez considérable de bras et favoriser ces progrès, la Société décerne une *médaille* à M. Charlote, qui s'est particulièrement distingué en donnant aux pots à fleurs la forme des vases antiques.

Il existe à Lison des fabriques d'une autre poterie faite avec de l'argile jaunâtre ou bleuâtre, prise à Moon, appartenant aussi au groupe du grès rouge. Les produits consistent en plats, assiettes, soupières et autres vases de ménage. Cette poterie allant au feu, on fait aussi à Lison des chauffrettes, des réchauds et divers objets de ce genre.

L'industrie potière de Lison remonte à plus de 200 ans. Elle a été autrefois florissante, mais elle est en décadence. Le moyen employé pour appliquer le vernis de plomb était fatal à ceux qui se livraient à ce travail : ils mouraient jeunes, ou devenaient perclus des bras et incapables de continuer leur métier. L'application du vernis se fait maintenant d'une manière moins dangereuse; mais quelques potiers suivent encore l'ancien mode.

M. Goubot a offert trois vases de sa fabrique qui n'étaient point destinés à être exposés, de sorte que le Jury a pu se faire une idée exacte des produits ordinaires de cette industrie. Désirant contribuer à la relever de l'espèce de décadence où elle se trouve, la Société décerne une *mention honorable* à M. Goubot.

INDUSTRIES DIVERSES.

Tannerie. — La tannerie était autrefois une des prin-

Digitized by Google

cipales branches du commerce de Bayeux ; et aujourd'hui elle n'occupe plus qu'un petit nombre de bras. Mais si le chiffre des affaires a diminué, les produits ont conservé leur ancienne réputation.

M. Guerin Lacouture a exposé, sous le n°. 288, un cuir apprêté par un procédé nouveau, et qui réunit la force au fini du travail. M. Guerin joint à la connaissance approfondie de son art une instruction étendue et une pratique suivie. Presque le seul soutien aujourd'hui d'une industrie autrefois florissante, il fait tous ses efforts pour la relever. La Société applaudit aux bonnes intentions de M. Guerin et lui décerne une *mention honorable*.

Dentelles. — Le Jury déplore que l'industrie dentellière de Bayeux ne soit pas représentée à l'exposition. Déchue de leur ancienne vogue, détrônées par les blondes, plus riches, mais moins solides, les dentelles de fil sont dignes d'encouragement, de protection, et susceptibles de reprendre une place distinguée dans le commerce. Il est fâcheux que nos principaux fabricants n'aient pas senti le besoin d'exposer quelques beaux échantillons de leurs fabriques, pour faire voir aux dames qui ont visité l'exposition que la beauté et l'élégance peuvent se trouver réunies à la solidité

Tissus en fil. — M. Parin, fabricant de toile à Bayeux, a donné, sous le n°. 348, divers tissus en fil d'un beau travail. M. Parin est depuis longtemps en possession de la confiance publique. Il nous a en partie affranchis d'un tribut que nous payions à nos voisins. Les pro-

Digitized by Google

duits de sa fabrique sont bien confectionnés et de bonne qualité. A ces divers titres, M. Parin mérite des encouragements.

La Société lui décerne une *médaille*.

Bonneterie. — M. Larcher, fabricant de bas à Bayeux, a présenté divers objets d'habillement confectionnés au métier, notamment une robe de chambre. Ce dernier objet est d'une exécution parfaite. Le Jury a trouvé qu'il était juste de récompenser M. Larcher par une *mention honorable*.

Reliure. — M. Benoist a mis à l'exposition, sous le n°. 329, un registre ou grand livre qui a été remarqué. Il a aussi offert deux volumes reliés par lui avec soin et talent.

La Société accorde une *mention honorable* à M. Benoist.

M. Etard a exposé des ouvrages reliés avec un goût rare et une richesse d'ornements qui ont fixé l'attention des connaisseurs. Le Jury a apprécié la bonne exécution de ce travail, et a trouvé M. Etard digne d'une *mention honorable*.

Teinturerie. — Un bon teinturier était vivement désiré à Bayeux; c'est un art qui exige des connaissances et du goût, et qui est appelé chaque jour à rendre d'importants services, en renouvelant un objet de toilette par une couleur plus à la mode.

M. Havard paraît avoir de nombreux titres à la con-

Digitized by Google

fiance publique. Les échantillons de teinture qu'il a présentés à l'exposition témoignent en faveur de son talent, et font voir qu'il peut redonner un beau lustre aux tissus de laine et de soie qui ont perdu leur fraîcheur. Le Jury a trouvé juste de récompenser ses efforts par une *mention honorable*.

Chapellerie. — Depuis que les chapeaux de soie sont tombés à si bon marché, la chapellerie commune a perdu une grande partie de son importance. Cependant la solidité des chapeaux de feutre les fera toujours préférer à ceux en soie par les personnes qui sont journellement exposées aux intempéries de l'air.

MM. Le Cler et Bouclée, chapeliers à Bayeux, ont exposé chacun un objet de leur fabrique ; le premier un chapeau de fantaisie, à poil ras, façonné et garni, le second un chapeau commun, à longs poils, sortant de la main de l'ouvrier. Ces deux objets ont paru au Jury dignes d'une *citation favorable*.

Chaussures. — De notables perfectionnements ont été apportés dans la confection des chaussures. Les coupes sont devenues plus élégantes, les coutures plus fines et les formes plus diverses. Sous tous ces rapports, nos fabricants de chaussures ne sont pas restés en arrière de ceux des autres villes. Les objets mis à l'exposition par quelques-uns d'entre eux ont été vus avec faveur.

M. Billieux a exposé des brodequins d'une exécution parfaite ; la forme et la coupe ne laissent rien à désirer.

Digitized by Google

Le Jury a trouvé M. Billieux digne d'une *mention honorable*.

M. Oublin fils a présenté plusieurs objets de chaussure pour hommes et pour femmes qui ont fixé l'attention du public et du Jury. La forme des bottes est bien dessinée, et les coutures sont remarquables par leur finesse.

La Société décerne une *mention honorable* à M. Oublin.

Parapluies. — M. Le Cointe a offert plusieurs parapluies et ombrelles de bon goût et bien conditionnés. Ces objets attestent que M. Le Cointe est jaloux de mériter de plus en plus la confiance dont il jouit.

M. Le Moigne a également exposé des parapluies qui ont été examinés par la Commission et reconnus dignes d'être cités avec éloges.

Vitrerie. — Parmi les arts usuels qui ont éprouvé des améliorations si sensibles depuis un demi-siècle, la vitrerie doit être placée au premier rang. Au lieu des grosses vitres à moitié opaques, de couleur verdâtre ou bleuâtre qui garnissaient les fenêtres des appartements, nous avons aujourd'hui des verres unis, blancs, parfaitement transparents. Non-seulement les magnifiques verrières de nos cathédrales, de nos églises ont pu être réparées dans le style de leur époque, mais de nouvelles ont été établies dans plusieurs monuments où il n'en existait pas. La peinture sur verre a repris une grande faveur. Si on ne peut encore reproduire les belles couleurs des XIII^e^. et XIV^e^. siècles, les dessins sont plus purs, mieux exécutés ;

Digitized by Google

et tout annonce que cet art qu'on a cru longtemps perdu va renaître avec un nouvel éclat.

La peinture sur verre a passé des églises aux édifices publics, et même aux maisons particulières. Là, elle ne se révèle point encore en peintures plus ou moins remarquables, mais seulement en teintes de diverses couleurs, qui font un bon effet, surtout dans les appartements où il n'est pas utile de faire pénétrer une grande masse de lumières.

M. Panchet, vitrier à Bayeux, connaît l'art d'arranger les verres peints de manière à leur faire produire de l'effet. Il a exposé, sous le n°. 195, un dessin de château en verres de couleur qui a fixé l'attention publique. Voulant encourager M. Panchet, la Société lui décerne une *mention honorable*.

OBJETS D'ART ET D'HISTOIRE NATURELLE.

Broderies. — Vous avez vu avec plaisir, Messieurs, les objets de broderies présentés à l'exposition; et plusieurs vous ont paru dignes d'être particulièrement cités.

Sous le n°. 364, mademoiselle Le Cerf, maîtresse de pension à Bayeux, a offert un écran et un tabouret en tapisserie et broderie d'une parfaite exécution.

La Société décerne une *mention honorable* à mademoiselle Le Cerf.

Mademoiselle Céline Salomon a donné, sous le n°. 114, un mouchoir de poche brodé qui a fixé l'attention des dames. Les dessins sont beaux, et l'exécution en est parfaite.

Digitized by Google

Mademoiselle Eugénie Tostain a mis à l'exposition un canevas de reprises à l'aiguille. Ces diverses reprises sont parfaitement faites ; et elles font voir que mademoiselle Tostain peut rendre d'importants services aux dames en réparant avec art une déchirure faite par un accident à un châle ou à une robe de prix.

La Société décerne une *mention honorable* à mademoiselle Tostain.

Pelleteries. — M. Labay, fourreur à Bayeux, a exposé divers échantillons de pelleteries qui font honneur à son bon goût, et témoignent des soins constants qu'il met à justifier la confiance qu'il s'est acquise. Des éloges doivent être adressés à M. Labay.

M. Le Coq, médecin-vétérinaire à Bayeux, a bien voulu exposer des fers pathologiques confectionnés par lui. La Société lui doit des remerciments pour cette communication.

Cédant aux vœux de plusieurs membres de la Commission, MM. Victor Vautier et Chistel ont enrichi l'exposition, le premier d'un grand nombre d'oiseaux empaillés, et le second d'une belle collection de papillons. Ils ont de justes droits à votre reconnaissance.

M. Villers a exposé plusieurs échantillons de marbre lumachelle du pays, provenant des couches inférieures du lias. Ce marbre est susceptible de recevoir un beau poli. Si on pouvait s'en procurer des pièces de grandes dimentions, il remplacerait avantageusement, pour certains ouvrages, le marbre véritable.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

Les beaux-arts font actuellement partie de l'éducation des jeunes gens et surtout des jeunes filles. Ils sont pour ainsi dire devenus un besoin de notre époque. Quand tout semble se matérialiser, se résoudre en objets de commerce, de trafic, il est nécessaire que l'art vienne protester contre ce funeste industrialisme, ranimer la foi en nous, remettre l'esprit humain qui s'égare dans une voie meilleure et le guider vers un but plus noble et plus élevé.

Vous avez vu, Messieurs, avec un vif sentiment de plaisir que les beaux-arts soient dignement représentés à l'exposition. Si par modestie quelques artistes n'ont pas répondu à l'appel que vous leur aviez fait, d'autres se sont empressés d'enrichir votre œuvre de leurs productions.

Plusieurs membres de la Société ayant exposé sans concourir, nous croyons devoir parler d'abord des ouvrages qu'ils ont présentés.

M. des Pallières, ancien consul de France, dont le talent est bien connu, vous a offert, sous le n°. 94, un paysage, un portrait d'après nature et une copie du portrait du pape Pie VII, d'après Robert Le Fèvre. Le paysage de M. des Pallières est remarquable par la justesse du dessin et l'habile application des couleurs. Les portraits sont peints avec art. La lumière est partout bien distribuée et le coloris est d'un naturel parfait.

M. Le Couteulx de Vertron a exposé un grand paysage,

Digitized by Google

d'après Raymond, une charge de cavalerie, d'après Jollivet, et le porte-drapeau, d'après Victor Adam. Ces diverses copies sont parfaitement peintes, et elles confirment pleinement la réputation dont jouit depuis longtemps M. Le Couteulx.

Sous le n°. 6, M. Victor Vautier a présenté trois marines, un tableau de genre et une vue de Caen, copiés sur de bons modèles. Ces diverses copies sont faites avec une rare perfection. Les marines surtout ont fixé l'attention publique par la fidélité des objets représentés et l'effet général de l'ensemble. La mer est d'une couleur vraie; les ciels sont bien peints; la brume est naturelle; les figures sont dessinées avec soin : tout annonce que lorsqu'on sait ainsi copier on est capable de prendre place parmi les auteurs.

M. Le Forestier a offert trois charmantes aquarelles qui ont fait l'admiration des connaisseurs. La pureté du dessin est remarquable ; les ombres et la lumière sont distribués avec un art infini ; les arbres sont bien posés ; et l'ensemble répond aux beautés de détail.

M. Edouard Lambert a donné une copie, réduite au douxième, du grand tableau de la bataille de Formigny. Cette copie est un véritable tour de force si on considère les difficultés qu'il y avait à vaincre pour représenter sur un tableau douze fois plus petit que l'original tous les personnages qui y figurent, avec leurs costumes variés, leurs armes différentes, et les autres détails qui l'ornent et le complètent. M. Lambert a encore exposé plusieurs dessins

Digitized by Google

de bas-reliefs et de monuments du Calvados et de l'Eure. Aussi bon dessinateur que savant antiquaire, M. Lambert reproduit l'architecture, la gravure et la sculpture du Moyen-Age avec une fidélité admirable. Il semble avoir hérité du talent de ces artistes dont la foi vive, l'imagination brillante, le génie religieux nous ont dotés de tant de merveilles de l'art. Il s'est inspiré de leurs œuvres, et il sait au besoin restituer des parties de ces monuments que le temps ou les révolutions ont détruites.

On voit sous le n°. 381 un portrait de femme par M. Louis de Marguerye, de Colleville, qui a été remarqué. Le dessin en est pur et la couleur vraie.

M. Arthur de Marguerye a présenté une vue du Mont-Saint-Michel et une marine qui prouvent que l'auteur a étudié la nature. Ces tableaux sont bien peints. Il y a de la vérité dans les détails et de l'harmonie dans l'ensemble.

M. Luthereau, dont vous connaissez tous le talent comme peintre et littérateur, a aussi voulu contribuer à enrichir l'exposition. Pris au dépourvu, n'ayant apporté de Paris aucunes de ses œuvres, il vous a présenté cinq dessins crayonnés à la hâte. Quoique ces dessins aient été pour ainsi dire faits en courant, vous y avez remarqué de la grâce, de la vigueur, de l'harmonie.

M. Frédéric Langlois a exposé, sous le n°. 385, deux marines qui ont été fort applaudies. L'exécution en est parfaite. Les objets sont dessinés avec une fidélité remarquable; les ciels sont naturels; la perspective aérienne est

Digitized by Google

bien rendue : tout dans ces tableaux révèle un pinceau habile et un homme de goût.

M. Gustave Le Couteulx a donné, sous le n°. 293, un charmant dessin représentant le cheval Nicolas, à M. Adrien Le Sénécal. Les formes du cheval sont parfaitement rendues ; il est bien posé sur ses jambes ; sa tête est dessinée avec une rare perfection : tout annonce que M. Gustave Le Couteulx a étudié la nature vivante et que la science hippique lui est familière.

La Société doit des félicitations et des remercîments bien mérités à ceux de ses membres qui ont si bien compris le but de sa fondation, et mis tant d'empressement et de zèle à faire réussir sa première exposition. Honneur à leur patriotisme !

Les dames ont aussi voulu contribuer à embellir l'exposition. Si plusieurs talents bien connus n'ont point encore osé se produire au grand jour, il y a tout lieu d'espérer que l'année prochaine nous serons assez heureux pour admirer leurs productions et leur donner de légitimes éloges.

Madame de Savignac a offert un portrait et une vierge, au pastel, qui ont enlevé les suffrages des connaisseurs. Il y a de la grâce et de la poésie dans ces deux ouvrages : la figure de la vierge est surtout remarquable par une expression de douceur et de mélancolie ravissante.

Madame de Saint-Basile a donné, sous le n°. 388, deux tableaux de genre, d'après Brune. Le ton de ces copies est chaud, le coloris vrai. Les figures sont bien peintes et les accessoires dessinés avec goût. Madame de Saint-

Digitized by Google

Basile doit continuer à cultiver un art dans lequel elle révèle un véritable talent.

Mademoiselle Armande de Cussy vous a présenté trois paysages qui ont été vus avec une faveur marquée. L'ensemble est d'un bon effet ; et les détails flattent par l'harmonie de leur arrangement et le fini de leurs contours.

La Société doit non-seulement témoigner à Mesdames de Savignac et de Saint-Basile, et à Mademoiselle Armande de Cussy toute sa reconnaissance pour les tableaux dont elles ont orné l'exposition ; mais elle doit encore les remercier vivement d'avoir donné un bon exemple aux dames qui cultivent les beaux-arts, en s'élevant au-dessus de ces petites considérations d'amour-propre qui arrêtent souvent l'essor des pensées les plus généreuses ; et en appelant franchement sur leurs œuvres la critique ou la louange. Le jugement du public et du Jury a été on ne peut plus flatteur pour ces dames. Leurs ouvrages ont été généralement loués ; et tout fait espérer qu'aux prochaines expositions vous aurez de nouveaux éloges et de nouveaux remercîments à leur prodiguer.

Avant de passer outre, nous croyons devoir signaler à votre attention le bel atlas contenant le projet de rétablissement du port de Port-en-Bessin, qui a été présenté à l'exposition par les auteurs, MM. Le Forestier et Lavalley Duperroux. Quoique ce beau travail ne soit pas de la peinture proprement dite, il peut être rangé dans cette classe par la perfection du dessin, le fini des détails et l'habile application des teintes plates.

Digitized by Google

Espérons que ce projet recevra son exécution dans un temps fort peu éloigné. En attendant, vous voudrez bien remercier MM. Le Forestier et Lavalley Duperroux du zèle et de la persévérance qu'ils mettent à doter le pays d'un établissement qui aura une haute influence sur sa prospérité agricole, industrielle et commerciale.

Nous arrivons à la description des ouvrages spécialement présentés au concours.

Peinture. — M. Goubert a exposé, sous le n°. 15, deux tableaux de fruits, une copie de la Vierge à la Chaise, de Raphaël, et un *Ecce Homo*, d'après le Guide.

Les fruits de M. Goubert sont peints avec un talent remarquable. Ils ont la forme, les couleurs et le velouté des fruits naturels ; et tout jusqu'aux insectes qui y sont attachés et les gouttes de rosée qu'on voit sur leur écorce est d'une vérité frappante.

La Vierge à la Chaise, a été copiée avec fidélité. On y retrouve cette suavité, cette poésie qui caractérisent les productions du prince de la peinture.

M. Goubert a aussi rendu avec bonheur la tête du Christ couronné d'épines. C'est bien là cet être dieu et homme tout ensemble qui accomplit l'œuvre de la Rédemption, ce mélange de souffrances aiguës et de sainte résignation qu'on admire sur la figure du Sauveur au moment de la consommation du sacrifice.

La Société décerne une *médaille* à M. Goubert.

M. Turgis a donné plusieurs tableaux et portraits peints par lui, parmi lesquels on a particulièrement remarqué

Digitized by Google

une copie, d'après le Bassan, d'Esaü vendant son droit d'aînesse. Ce tableau a été copié avec talent. Les figures sont expressives et naturelles. La lumière est bien distribuée. Les couleurs, les tons ont de la vigueur et de la grâce.

Presque sans maîtres, par le seul secours de son talent, M. Turgis est parvenu à faire des portraits et à copier les tableaux de nos bons peintres. Si ses ouvrages ne sont pas sans défauts, ils méritent des éloges et des encouragements. Le Jury l'a trouvé digne d'une *mention honorable*.

M. Panchet Bellerose à mis à l'exposition plusieurs petits tableaux représentant le château d'Etréham, des églises et autres édifices curieux de notre pays. Ces monuments sont peints avec une exactitude, une précision rares. Les plus petits détails d'architecture sont fidèlement reproduits. Le dessin est correct et les accessoires sont ingénieusement distribués.

La Commission a apprécié le mérite de ces tableaux, et a été d'avis que le talent de M. Panchet fût récompensé par une *mention honorable*.

M. Casimir Zablocki a offert plusieurs portraits et un paysage peints par lui. Les ouvrages de M. Zablocki témoignent des efforts persévérants qu'il fait pour vaincre les difficultés d'un art à la culture duquel il a voué sa vie. Il mérite des encouragements et des éloges.

Mademoiselle Cuiret a exposé une bonne copie d'un tableau d'histoire représentant la tête de Suzanne. Le dessin

Digitized by Google

en est pur, l'expression naturelle et le ton excellent. Le Jury a trouvé ce tableau digne d'une *citation favorable*.

Vous avez remarqué, Messieurs, avec intérêt deux petits tableaux gravés sur porcelaine, par M. Langlois père. Ces objets sont dessinés avec une délicatesse et une pureté qui témoignent en faveur du bon goût et du talent d'un homme qui a doté notre pays d'une industrie précieuse.

M. Emile Langlois a présenté deux paysages qui ont été vus avec plaisir.

M. Jouve s'est fait connaître par un tableau à l'huile et un dessin au crayon qu'il a donnés sous le n°. 337. Il y a de la vie et du mouvement dans ces productions. Les figures sont expressives et bien posées. M. Jouve mérite des encouragements.

M. Toussaint, élève des écoles chrétiennes, dont les dessins à la plume ont fixé l'attention publique, s'essaie déjà à manier le pinceau. Il a exposé, sous le n°. 284, deux tableaux à l'huile et un portrait de vieillard qui ont été remarqués. Ses enfants ont de la grâce ; la tête du vieillard est naturelle et bien posée. Le talent précoce de M. Toussaint doit être encouragé.

M. Levêque, peintre à Bayeux, a présenté, sous le n°. 86, deux tableaux d'échantillons de bois et de marbres qui ont enlevé les suffrages unanimes du public et du Jury. L'imitation est parfaite. Il serait difficile de mieux faire. Tout dans ces modèles prouve que M. Levêque possède son art à fond, et qu'il est digne de la confiance

Digitized by Google

des personnes qui veulent faire décorer des appartements avec goût.

La Société décerne une *mention honorable* à M. Levêque.

Mademoiselle Le Fèvre a offert, sous le n°. 92, un tableau d'oiseaux peints avec beaucoup d'art et de talent.

Dessins à la plume. — A peine sorti de sur les bancs des écoles chrétiennes, un jeune homme de la ville a exposé, sous le n°. 110, des dessins à la plume, remarquables par leur correction et leur finesse. M. T. Regnault, auteur de ces charmantes productions, est sans nul doute destiné à devenir une des illustrations de Bayeux. Employé, quoique fort jeune encore, dans l'atelier de M. Brevière, l'un des plus habiles graveurs de Paris, il est à même de donner l'essor à son talent, et d'acquérir les connaissances nécessaires pour parcourir avec éclat la carrière qu'il a embrassée.

En attendant que M. T. Regnault réalise les espérances de ses protecteurs, de ses amis, des personnes qui lui portent de l'intérêt et sans doute de tous ses concitoyens, car un beau talent qui se révèle dans un pays ne peut exciter que de la sympathie, la Société s'empresse de l'encourager en lui décernant une *médaille*.

M. Toussaint, dont nous avons déjà signalé les tableaux, a exposé deux vues de la cathédrale de Bayeux et des trophées à la plume et au crayon qui ont été généralement applaudis. M. Toussaint sait manier avec art la

Digitized by Google

plume et le crayon. Avec des études et de la persévérance il deviendra un habile dessinateur.

Le Jury a trouvé M. Toussaint digne d'une *mention honorable*.

M. Gustave Salomon, aussi élève des écoles chrétiennes, a présenté, sous le n°. 228, un album de dessins et plusieurs vues de grands monuments au trait et à la plume. Les productions de ce jeune homme sont aussi fort remarquables, et annoncent un talent précoce qui doit être encouragé.

La Société lui décerne une *mention honorable*.

M. Charles Lefèvre, ferblantier, a offert plusieurs dessins au crayon qui font voir que l'auteur réunit aux connaissances de l'industrie qu'il exerce un art d'agrément dont il peut tirer un parti avantageux pour copier de bons modèles ou en composer lui-même. La Commission a trouvé les dessins de M. Lefèvre dignes d'une *citation favorable*.

Dessin linéaire. — Le dessin linéaire est devenu un besoin de notre époque. A présent qu'on exige dans les arts industriels la beauté de la forme unie aux proportions exactes des objets, il faut que l'art et le raisonnement président à leur confection : la routine est proscrite des ateliers.

La création des écoles normales primaires a popularisé le dessin linéaire. Il fait maintenant partie de l'enseignement public ; et il a déjà servi à révéler les heureuses dispositions de plusieurs jeunes gens qui, sans son se-

Digitized by Google

cours, auraient peut-être emporté dans la tombe des talents précieux dont ils ont été doués.

M. Suzanne, instituteur communal à Agy, a présenté des cartes de géographie et des dessins au trait exécutés sous sa direction par ses élèves. Les cartes ont été réduites ou développées au compas et à la règle avec intelligence. Les lignes sont bien formées et régulières ; les écritures sont claires, lisibles et de bon goût. On ne peut exiger mieux d'enfants de la campagne qui n'étudient le dessin pour ainsi dire qu'accidentellement.

Le talent des élèves fait honneur au maître qui les a formés. Voulant encourager M. Suzanne et le récompenser des efforts qu'il fait pour populariser un art utile, la Société lui décerne une *mention honorable*.

Gravure sur métaux. — Comme tous les arts susceptibles de recevoir des développements, de se perfectionner par l'étude et la pratique, la gravure sur métaux a fait des progrès depuis le commencement de ce siècle. La forme des lettres est devenue plus élégante et plus pure ; les vignettes sont mieux dessinées, mieux fouillées qu'autrefois : cet art a suivi pas à pas les perfectionnements que la gravure en général a éprouvés de nos jours.

M. Chire, graveur à Bayeux, a exposé divers objets qui témoignent en faveur de son talent. Ils sont gravés avec soin ; les lettres sont bien faites, convenablement disposées et le dessin en est bon.

La Société décerne une *mention honorable* à M. Chire.

Digitized by Google

Sculpture. — La sculpture des tombeaux, des statues, des décorations d'église et des édifices publics a éprouvé, chez nous, de notables améliorations. A la place ou à côté de statues grotesques, d'autels de mauvais goût, de tombeaux ridicules, nous voyons figurer des objets artistement sculptés, copiés sur de bons modèles et appropriés à leur destination.

M. Hotin, sculpteur à Bayeux, a beaucoup contribué à répandre dans nos campagnes le goût du simple et du beau. Les fonds baptismaux en pierre de Caen qu'il a exposés, sous le n°. 326, ont été généralement loués. La forme en est élégante ; les sculptures sont simples et bien fouillées : tout atteste que M. Hotin connaît parfaitement son art, et que s'il est obligé quelquefois, pour satisfaire des goûts bizarres, de s'écarter du simple et du vrai, c'est accidentellement et en faisant violence à son caractère.

La Société décerne une *mention honorable* à M. Hotin.

Moulage. — Depuis qu'on a su donner aux copies des statues, des bas-reliefs du moyen-âge un vernis qui les rend presque semblables aux originaux, le moulage a acquis une grande importance. Les bons modèles ne manquent plus aux artistes : ils peuvent se procurer pour des sommes peu élevées des objets d'études précieux. D'un autre côté, les statues qui ornaient nos grands monuments religieux ayant été ou détruites ou endommagées par l'effet du temps et des révolutions, elles peuvent être rem-

Digitized by Google

placées ou réparées sans que l'œil puisse distinguer à la première vue le nouveau d'avec l'ancien.

Les musées, les collections particulières possèdent quelques morceaux de sculpture reproduits par le moulage qui sont d'un bel effet. Un grand nombre des superbes statues qui décorent les cathédrales de Rheims et de Chartres ont été moulées, et font voir avec évidence que la statuaire du moyen-âge n'est pas aussi barbare qu'on l'a dit tant de fois sans l'avoir étudiée, qu'elle a produit plusieurs morceaux dignes de figurer à côté de ce que l'art antique nous a laissé de plus beau. Si les ouvrages de nos artistes sont moins finis que ceux des Grecs, ils ont, ce qui manque parfois à ceux-ci, de la vie, de la noblesse, et portent l'empreinte de ce sentiment religieux, de cette foi vive qui seuls peuvent produire des œuvres vraiment nobles et poétiques.

M. Yvory, sculpteur-modeleur à Bayeux, a fait voir, par les objets exposés, qu'il peut reproduire avec fidélité, soit par le modelage, soit par le moulage les beaux morceaux de la sculpture et de la statuaire antique ou du moyen-âge. Ses chapitaux corinthiens et gothiques et ses modillons ont été fort goûtés : ils font connaître que si chez nous il était nécessaire de reproduire quelque morceau de sculpture rare, on pourrait s'adresser avec avantage à M. Yvory.

La Société lui décerne une *mention honorable*.

Typographie. — L'art typographique a acquis de nos jours de grands perfectionnements. L'encre employée

Digitized by Google

est plus noire et plus luisante. Le papier est infiniment plus fin et plus blanc. Les caractères d'imprimerie sont mieux gravés et plus faciles à mettre en train. Ces perfectionnements ont profité non-seulement aux ouvrages de luxe, mais encore aux livres élémentaires et aux éditions à bon marché des classiques et des auteurs modernes les plus renommés.

M. Léon Nicolle travaille activement à améliorer les produits de son imprimerie. Il a exposé plusieurs ouvrages ou fragments d'ouvrages sortis de ses presses qui lui font honneur. Les caractères sont beaux ; la composition en est excellente ; enfin le tirage a été fait au moyen d'une bonne presse et par des ouvriers habiles.

Voulant encourager M. Nicolle a persister dans la bonne voie où il marche, la Société lui décerne une *mention honorable.*

Instruments de musique. — M. Jouet, ébéniste, a présenté trois violons faits par lui. Ces violons ont été examinés par des connaisseurs et trouvés bien confectionnés. En les exposant, M. Jouet a montré que l'art du luthier lui était également connu, qu'il pouvait le faire marcher de pair avec celui de l'ébéniste qu'il professe avec distinction.

M. Fromont, professeur de musique, a offert, sous le n.° 4, un nouveau jeu auquel il donne le nom de *Mélodame :* c'est une combinaison du jeu de dames avec la musique. En s'amusant, on peut se perfectionner dans la science des intervalles, base de la composition. Les cases,

Digitized by Google

ainsi que les pions qui les recouvrent, forment des intervalles *consonnants* ou *dissonnants* dont les combinaisons plus ou moins heureuses décident du gain ou de la perte de la partie.

Vous venez, Messieurs, de décerner des récompenses aux personnes qui ont présenté les objets les plus remarquables à l'exposition. La valeur intrinsèque de ces récompenses est fort minime; mais elle en a une grande pour ceux qui les ont obtenues; et ils y attacheront d'autant plus de prix qu'elles leur ont été accordées par leurs concitoyens, après un concours public et la décision d'un Jury spécial. Ils conserveront avec soin ce titre honorable pour le montrer à leurs enfants, et leur apprendre de bonne heure que le talent, les distinctions publiques, les récompenses méritées ne s'acquièrent que par des études sérieuses et persévérantes, des inventions utiles, des travaux consciencieusement exécutés, ou de grands services rendus à la patrie.

Nous devons, en terminant, vous proposer, Messieurs, de voter des remercîments : à Mgr. l'Evêque et à M. le Sous-Préfet qui se sont empressés de s'associer à vos travaux, et de témoigner, par leur présence, combien ils s'intéressent au succès de votre institution naissante; à l'honorable M. Lair, créateur des expositions en Province, auquel votre président vient d'adresser des éloges qui ont eu tant d'écho dans cette enceinte; enfin à M. Despallières, maire de la ville de Bayeux, qui a

Digitized by Google

puissamment contribué à la fondation de la Société, et mis à votre disposition, avec un empressement et une bienveillance rares, les salons de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES EXPOSANTS

CITÉS DANS LE RAPPORT,

Et indication sommaire des objets exposés.

MM.	Pages.
Aisy (Armand d'). — *Fleurs.*	27
Barey. — *Machines.*	33
Benoist. — *Reliures.*	41
Bertina. — *Poêlerie.*	34
Billieux. — *Chaussures.*	42
Bonnechose (de). — *Fleurs et plantes rares.*	27
Borel. — *Carrosserie.*	33
Bouclée. — *Chapellerie.*	42
Charlote. — *Poterie.*	38
Chatel. — *Céréales et graines oléagineuses.*	20
Chire. — *Gravure sur métaux.*	56
Christel. — *Objets d'histoire naturelle.*	45
Cuiret (Mlle). — *Tableaux.*	52
Cussy (Mlle Armande de). — *Paysages.*	50
Desmonts. — *Meubles.*	35
Des Pallières. — *Tableaux.*	46
Dupont. — *Serrurerie.*	34
Duquesnay de l'Orme. — *Farines.*	23
Etard. — *Reliures.*	41

Digitized by Google

MM.	Pages.
Fromont. — *Mélodame.*	59
Gonot. — *Dalhias.*	26
Goubert. — *Tableaux.*	51
Goubot. — *Poterie.*	39
Groult. — *Instruments d'horlogerie.*	31
Guérin la Couture. — *Cuirs.*	40
Havard. — *Plantes et fleurs.*	25
Havard. — *Objets de teinture.*	41
Hotin. — *Sculptures.*	57
Joly. — *Fruits.*	28
Jouet. — *Meubles, instruments de musique.*	35, 59
Jouve. — *Tableaux.*	53
Labat. — *Pelleteries.*	45
Lambert (Edouard). — *Dessins à la plume, tableaux.*	47
Langal. — *Machines.*	32
Langlois (Mme.). — *Porcelaines.*	37
Langlois père. — *Gravures.*	53
Langlois (Frédéric). — *Porcelaines, tableaux.*	37, 48
Langlois (Emile). — *Paysages.*	53
Langlois. — *Chaises.*	35
Larcher. — *Bonneterie.*	41
La Rivière (Achille de). — *Fleurs.*	27
Lavalley Duperroux. — *Niveau-graphomètre.*	31
Le Bas. — *Machines.*	32
Le Bourque. — *Meubles.*	55
Le Cavelier (Auguste). — *Huiles et tourteaux.*	21
Le Cerf (Mlle). — *Broderies.*	44
Le Cler. — *Chapellerie.*	42
Le Cointe. — *Parapluies et ombrelles.*	43
Le Coq. — *Fers pathologiques.*	45
Le Couteulx de Vertron. — *Tableaux.*	46
Le Couteulx (Gustave). — *Dessin.*	49

Digitized by Google

MM.	Pages.
Le Creps. — *Fleurs.*	27
Le Fèvre (Mlle). — *Tableau d'oiseaux.*	54
Le Fèvre. — *Ferblanterie, dessins.*	35, 55
Le Forestier (Edouard). — *Fleurs, aquarelles.*	27, 47
Le Forestier et Lavalley Duperroux. — *Dessins de machines, atlas.*	30, 50
Le Moigne. — *Parapluies.*	45
Le Moigne Houssiaux. — *Fleurs.*	26
Le Raitre. — *Arbres fruitiers.*	27
Levêque. — *Peintures.*	53
Lorre. — *Coutellerie.*	34
Luthereau. — *Dessins.*	48
Luthereau et Bossin. — *Graines.*	28
Mallard. — *Ferblanterie.*	35
Marguerye (le Cte. Louis de). — *Portrait.*	48
Marguerye (Arthur de). — *Tableaux.*	48
Monrôty. — *Fruits.*	28
Morin. — *Pain, dit de Paris.*	22
Nicolle (Léon). — *Objets de typographie.*	59
Oublin fils. — *Chaussures.*	43
Panchet. — *Vitrerie.*	44
Panchêt-Bellerose. — *Tableaux.*	52
Parin. — *Tissus en fil.*	40
Patry. — *Tabletterie.*	36
Perrée. — *Fruits et légumes.*	28
Regnault. — *Dessins à la plume.*	54
Renéville (de). — *Laine.*	22
Saint-Bazile (Mme de). — *Tableaux.*	49
Salomon (Céline). — *Broderies.*	44
Salomon (Gustave). — *Dessins à la plume et au crayon.*	55
Savignac (Mme de). — *Tableaux.*	49
Stassin. — *Fleurs.*	26

Digitized by Google

MM. Pages.

SUZANNE. — *Dessins au trait, cartes géographiques.* 56

TOSTAIN (Eugénie). — *Reprises à l'aiguille.* 45

TOUSSAINT. — *Tableaux, dessins à la plume et au crayon.* 53, 54

TURGIS. — *Tableaux.* 51

VACOGNES (Amédée de). — *Fleurs.* 27

VARIN. — *Ferblanterie.* 55

VAUTIER (Victor). — *Fleurs, objets d'histoire naturelle, tableaux.* 27, 45, 47

VILLERS (Georges). — *Fleurs, objets d'histoire naturelle.* 27, 45

YVORY. — *Modelages et moulages en terre et en plâtre.* 58

ZABLOCKI. — *Tableaux.* 52

Digitized by Google

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES AU CONSEIL GÉNÉRAL D'AGRICULTURE,

A L'OCCASION

DE LA QUESTION DU TARIF SUR LES BESTIAUX,

AU NOM

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE BAYEUX,

PAR M. PEZET, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

La question de l'abaissement du tarif à l'introduction des bestiaux étrangers et celle de la substitution du droit au *poids* au droit par *tête* ont été tellement examinées depuis dix années et notamment depuis 1837, qu'on ne peut avoir la prétention d'appuyer la défense des intérêts des pays éleveurs et herbagers par des arguments qui n'aient pas déjà été publiés.

Toutefois de si importantes conséquences sont attachées à tout changement à l'état actuel des choses que la Société d'Agriculture de Bayeux manquerait au but de son insti-

Digitized by Google

tution si, dans cette discussion où vont se débattre les plus graves intérêts du présent et de l'avenir de notre contrée, elle n'exprimait pas au Conseil général d'agriculture les alarmes qui se manifestent de toutes parts, et ne faisait pas entendre ses légitimes réclamations.

Le Conseil général est-il appelé à donner à l'importante question qui va lui être soumise une solution définitive qui n'ait plus à attendre que le vote des Chambres?

C'est ce dont il est permis de douter; mais dans cette incertitude, il importe de placer sous ses yeux un résumé succinct des graves raisons qui militent en faveur de la conservation du droit actuel, et des réponses péremptoires qui réfutent les objections qui seraient présentées à l'appui d'un changement.

Toute innovation qui produirait un abaissement du tarif existant, soit qu'elle procédât par une diminution du droit protecteur, soit qu'elle eût lieu au moyen du remplacement du *droit fixe par tête* par le *droit proportionnel au poids*, porterait une atteinte funeste

Aux pays d'herbages dans lesquels on engraisse les bœufs;

Aux pays de maigres pâturages où l'on fait des élèves;

Aux terres labourables;

A l'industrie;

A l'agriculture de la France entière;

Aux pays d'herbages dans lesquels on engraisse les bœufs :

Car toutes les frontières étant ouvertes à l'étranger en

Digitized by Google

payant un droit moindre d'importation, il y aura évidemment une plus grande abondance de la marchandise, un plus nombreux concours sur les marchés, ce qui conduirait à une diminution sensible sur le prix ;

Aux pays de maigres pâturages où l'on fait des élèves :

Car l'introduction des bestiaux maigres étant la conséquence de l'abaissement du tarif, les bestiaux étrangers fourniront aux besoins que les éleveurs français étaient seuls appelés à satisfaire, et ces derniers n'auront plus intérêt à élever une aussi grande quantité de bestiaux parce qu'ils ne les vendront plus qu'à un prix inférieur. Et avec quels pays cette concurrence sera-t-elle établie?... Avec la Suisse, avec l'Allemagne, où les impôts fonciers sont presque nuls, où les terres sont portées à une valeur locative minime, où il existe d'immenses pâturages dans lesquels le droit de pacage est ou gratuit ou à vil prix ; à qui par conséquent le bon marché du revient de la denrée permettra d'abaisser davantage le taux auquel elle sera livrée à la consommation. Ajoutons aussi que les cultivateurs des pays d'herbages forcés par l'introduction des bestiaux gras de vendre à meilleur marché ceux qu'ils engraisseront à l'avenir, seront forcés aussi d'acheter à meilleur marché les bêtes maigres : d'où suit que les pays d'élèves seront doublement victimes et de l'introduction des bêtes grasses, et de l'introduction des bêtes maigres ;

Aux terres labourables :

En effet, point de céréales sans engrais : point d'en-

Digitized by Google

grais sans les bestiaux. Ce sont là deux axiomes incontestables. Pour beaucoup de contrées l'unique engrais est celui qui provient des bestiaux ; pour toutes, c'est le plus actif, le plus puissant élément de fertilisation. Si vous diminuez le nombre des bestiaux qui *stabulent* dans les étables, ou qui sont en permanence sur le sol, vous diminuez nécessairement les engrais et le produit des céréales. Or, comme rien n'est plus évident que la diminution du nombre des élèves serait la conséquence forcée de l'introduction des bestiaux étrangers, il faut conclure que cette mesure opérerait une immense réduction dans le produit des récoltes, par la diminution des moyens de les multiplier ;

A l'industrie :

Car l'industrie ne consiste pas uniquement dans la main d'œuvre ou dans les moteurs qui la suppléent. Elle a besoin de demander à la culture les matières premières qu'elle emploie. Or, le lin, le chanvre, la betterave, le colza, toutes les plantes oléagineuses ne sont-elles pas les productions les plus épuisantes? Ne sont-ce pas elles qui rendent plus nécessaires d'abondants et riches fumiers ?... Et comment nos contrées fourniront-elles ces produits au commerce si la principale source des engrais se trouve sinon tarie, au moins considérablement diminuée? N'est-il pas évident pour tous que dans les arrondissements de Caen et de Bayeux, par exemple, la culture du colza n'a pris l'immense développement qu'elle a maintenant que depuis dix-sept ou dix-huit ans, c'est-à-dire, depuis que l'é-

Digitized by Google

lévation du droit protecteur a puissamment encouragé les éleveurs, et a multiplié les bestiaux et partant les engrais?...

A l'agriculture de la France entière :

Ce qui précède suffit pour l'établir, puisque l'intérêt général se compose de la réunion des intérêts spéciaux. Nous ajouterons que depuis vingt-cinq ans le système d'agriculture a été presqu'entièrement changé. Les prairies artificielles sont entrées dans presque tous les assolements, et l'expérience a donné un démenti aux craintes que l'on manifestait de voir, par leur introduction, diminuer les céréales. Pourquoi? parce que les prairies artificielles augmentant la facilité de donner la nourriture aux bestiaux, ceux-ci se sont multipliés ; avec eux les engrais ont augmenté, et, avec les engrais, il y a eu augmentation des céréales. Au contraire, si l'on abaisse le droit protecteur, il y aura diminution d'élèves, le besoin des prairies artificielles deviendra moins généralement senti, les assolements seront modifiés, et loin de marcher vers le progrès agricole, nous ferons des pas en arrière.

De pareils résultats sont-ils à redouter de la part d'un gouvernement qui porte à son budget chaque année des sommes considérables pour l'amélioration de l'agriculture, qui fonde des instituts agricoles, qui accorde des primes et des encouragements pour faciliter la multiplication et l'amélioration des races de bétail? L'innovation dont on nous menace, ne se-

Digitized by Google

rait-elle pas en contradiction formelle avec ces vœux et ces désirs de progrès ?

La France ne peut produire ni autant ni à aussi bon marché que les contrées voisines. L'Allemagne a des terrains communaux en pâturage de vaste étendue ; les valeurs locatives sont bien inférieures aux nôtres. Ses terres arables sont beaucoup moins considérables ; il lui faut, par conséquent, beaucoup moins de bétail *de travail*, ce qui lui donne une bien plus grande quantité de bétail *de vente*. Sous aucun rapport nous ne pouvons donc supporter la concurrence. En présence de cette infériorité, les pays éleveurs seraient contraints de renoncer à l'élève du bétail, et cet abandon, signal de la ruine de notre agriculture, serait celui d'un désastre d'autant plus effrayant que malgré les efforts de nos cultivateurs, la production des céréales est bien loin de satisfaire à la consommation, puisque les statistiques officielles nous appprennent qu'en 1840, par exemple, il a fallu acheter à l'étranger pour 47 millions de subsistances.

En adoptant la mesure que nous combattons, le gouvernement irait évidemment contre les intérêts de son avenir. Malgré l'état de paix dans lequel nous vivons, le budget a dépassé toutes les prévisions normales. Qui ne sait qu'au moindre signal précurseur d'un orage politique, les contributions indirectes abaissent tout-à-coup leurs produits. Obligé de recourir à des impôts imprévus, à quelle ressource s'adresserait-on? L'expérience

Digitized by Google

est là pour répondre que ce serait à celle qui est assise sur le sol, à l'impôt foncier, dont la perception est toujours la plus facile et dont la base est toujours immuable. Serait-il donc prudent de diminuer la valeur sur laquelle il repose ? et ne serait-on pas exposé à le trouver épuisé quand on aurait besoin de lui faire un appel ?

Déjà, n'est-ce pas, l'impôt foncier, qui, outre la part dont il contribue dans les besoins généraux de l'Etat, subvient aux centimes additionnels qu'exigent les dépenses départementales, l'instruction primaire, l'ouverture des chemins de grande communication et leur entretien ? N'est-ce pas lui qui sert de base à cet autre impôt si utile, mais si lourd, la prestation en nature ?

La baisse inévitable qu'éprouverait alors la valeur locative des immeubles ferait trouver à la fin trop pesant le fardeau de cet impôt à ces nombreux départements qui, protégés par les tarifs, paient cette protection par la surcharge de leurs contributions. Il serait alors de toute nécessité, comme de toute justice, de satisfaire aux unanimes et incessantes réclamations qui s'élèveraient de toutes parts pour obtenir un dégrèvement, une nouvelle péréquation de l'impôt entre les départements. Quels nouveaux embarras ne se créerait-on pas ? Quoi de plus difficile que cette nouvelle balance, cette recherche d'équilibre qui remettrait en question tous les éléments actuels des opérations cadastrales et de l'assiette de l'impôt !

Ce n'est pas tout : l'abaissement des valeurs en re-

Digitized by Google

venu amènerait nécessairement l'abaissement des valeurs en capital. Le contre-coup en serait ressenti par le gouvernement sur le produit énorme aujourd'hui des droits de mutation, dont la diminution suivrait immédiatement la dépréciation des capitaux et des revenus.

D'un autre côté, il faudrait aussi changer, modifier les lois de douane. Les tarifs ont pris pour base l'état de choses alors existant. On a senti que l'établissement d'un droit élevé à l'introduction des bestiaux nuisait à l'intérêt de quelques départements frontières et manufacturiers; qu'il y avait juste réciprocité à les indemniser en abaissant le droit d'importation de certaines matières premières qui leur sont indispensables, tels que les cotons d'Angleterre, les soies de Suisse, etc.

Il faudra donc relever pour ces départements les barrières que l'on a abaissées, quand la cause de cet abaissement, le droit sur les bestiaux, sera sensiblement diminué.

Lorsque cet abaissement aura été ordonné (ce qu'à Dieu ne plaise), qu'il aura produit sa conséquence infaillible, la diminution du bétail en France; quand les bestiaux étrangers seront devenus une nécessité indispensable à l'alimentation de la France dont les besoins ne pourront être satisfaits que par leur concours, qu'adviendrait-il si une guerre éclatait avec les pays d'outre-Rhin? Où la France se procurerait-elle les bestiaux nécessaires à sa consommation journalière? Appauvrie dans ses productions, réduite par la libre

Digitized by Google

concurrence à diminuer son bétail, elle éprouverait insuffisance forcée, disette ou cherté excessive sur tous les marchés. Plusieurs années se passeraient dans cet état de gêne et de malaise, si même jamais, instruits par une ruineuse épreuve, les agriculteurs français pouvaient rétablir l'équilibre entre la production et la consommation.

N'a-t-on pas fait récemment une expérience qui nous a coûté assez cher pour qu'on n'ait pas dû l'oublier? Par des motifs qu'il ne s'agit pas d'apprécier ici, l'élève des chevaux a souffert depuis longues années : un jour s'est trouvé où des bruits de guerre ont rendu nécessaire la remonte de la cavalerie. Nos contrées n'ont pu fournir les chevaux indispensables aux premiers besoins. Combien de sacrifices n'a-t-il pas fallu faire pour s'en procurer chez l'étranger ! Trop heureux encore avons-nous été de recevoir, à d'énormes prix, les rebuts qu'il avait négligés pour ses remontes ! Qu'eût-ce été si la crainte de la guerre eût été sérieuse, et que les gouvernements allemands eussent établi une prohibition absolue ?... Qu'il n'en soit pas ainsi pour notre alimentation, car les conséquences en seraient autrement graves.

Il est juste aussi de faire remarquer que les herbages qu'atteindrait la mesure projetée, sont les terrains qui, par leur nature, ont le moins profité des innovations récentes de l'agriculture. Ils ont subi même une concurrence dangereuse par l'introduction des prairies

Digitized by Google

artificielles, des nouvelles plantes destinées à remplacer les fourrages, améliorations sur lesqnelles les progrès de l'agriculture ont été le plus sensibles.

D'un autre côté, l'Allemagne, notre principale concurrente, tend à se couvrir de chemins de fer. La France va bientôt en établir pour se mettre en communication avec le réseau allemand. Déjà les paquebots à vapeur, en établissant des communications rapides entre le Havre et Hambourg amènent, depuis plusieurs années, des bestiaux étrangers sur les marchés voisins de Paris. Cette incalculable rapidité des communications, soit par la vapeur, soit par les rail-ways, rend les transports faciles et peu coûteux. Nos voisins nous combattraient donc tout à la fois, et avec le vil prix du revient de la denrée, et avec le vil prix des frais de transport. Dans de telles conditions, la lutte serait-elle possible? Non, sans doute; aussi plus d'un économiste pense-t-il que l'introduction moderne de ces voies de communication, non pratiquées en 1822, lors de l'établissement du droit protecteur, rend insuffisante aujourd'hui la protection du tarif, et qu'il conviendrait, au contraire, de l'élever au lieu de l'abaisser. On conçoit, en effet, que le prix de conduite des bestiaux étrangers sur les marchés voisins de la capitale étant considérablement diminué depuis quelques années, et devant diminuer encore à l'avenir, le droit actuel ne représente plus réellement un droit aussi élevé que celui fixé par la loi de 1822, et qu'ainsi il y a déjà un abais-

Digitized by Google

sement à ce droit, abaissement égal à la différence entre le coût des frais de transport en 1822, et le coût moins onéreux qui est supporté maintenant, et qui va diminuer encore chaque jour, à fur et mesure de la construction des chemins de fer.

Le gouvernement anglais a bien mieux compris la protection qu'il doit à l'agriculture, lui qui a fermé ses ports à nos débouchés, en frappant l'introduction des bestiaux étrangers sur le sol britannique d'un droit tellement exhorbitant qu'il peut être considéré comme une prohibition; et cependant on ne lui reprochera pas sans doute de sacrifier les intérêts industriels à tout autre intérêt!

Nous dirons enfin que l'abaissement du droit actuel porterait aussi la plus grande atteinte aux transactions arrêtées depuis vingt ans entre les citoyens. Les cultures, les assolements, les partages entre cohéritiers, l'aménagement des fortunes, les stipulations des baux, tout a été calculé dans la prévision du maintien de l'état de choses actuel. Les opérations cadastrales elles-mêmes, les péréquations entre les départements et les arrondissements ont reposé sur la même base. Tous les intérêts privés seraient donc remis en question, et en les blessant aussi profondément on porterait une grave atteinte à l'intérêt général, car tout se lie et s'enchaîne en économie politique.

Après avoir ainsi succinctement rappelé toutes les considérations qui doivent préserver le pays de l'abaissement du tarif, il faut examiner si les motifs qui servent de fon-

Digitized by Google

dement aux réclamations des adversaires du droit protecteur reposent sur des causes graves et fondées.

Première objection.

Le défaut de concurrence des bestiaux français avec les bestiaux étrangers élève, dit-on, le prix de la viande, et ne permet pas à la population malaisée ou pauvre de se procurer cet aliment fortifiant; aussi la consommation diminue au grand détriment des classes inférieures.

Rien n'est moins exact que cette double assertion.

Les tableaux statistiques publiés par le ministre de l'intérieur établissent qu'à Paris,

En 1816, le bœuf était vendu	54 c.	le	1/2 k.
En 1820, —	49	—	
En 1833, —	48	—	
En 1816, la vache était vendue	45	—	
En 1820, —	40	—	
En 1833, —	44	—	

Ce tableau justifie donc que l'assertion de l'augmentation progressive de la viande est inexacte, puisque l'année 1816 est celle au contraire où le prix a été le plus élevé.

On dira peut-être que les circonstances politiques de cette année purent contribuer à cette élévation. C'est possible; mais en 1820 où les mêmes causes n'existaient pas, et où le droit protecteur n'était pas aussi élevé, le bœuf était d'un centime plus élevé qu'en 1833, et pour la vache il n'y avait que 4 centimes de différence.

Donc, en bonne logique, on doit conclure qu'il n'y a

Digitized by Google

point eu progression sensible dans le prix de la viande, mais un état à peu près stationnaire.

On ne se fera pas sans doute un argument de quelques années exceptionnelles dans lesquelles des circonstances atmosphériques produisent un vide dans les marchés, soit par des épizooties, soit par la disette des fourrages, soit comme en 1841 par l'abondance des fourrages verts succédant à la privation absolue de fourrages secs. Ces cas qui font augmenter la valeur de la viande, à cause du nombre plus restreint des bestiaux engraissés, sont des circonstances tout-à-fait hors ligne.

On se récrie surtout sur l'élévation du prix de la viande dans Paris et sur la difficulté que la classe indigente éprouve à recourir, vu sa cherté, à cet utile aliment.

La plainte est juste : mais à qui en est la faute? Cette cherté provient-elle du prix élevé de la denrée, ou dépend-elle d'autres circonstances?

N'est-il pas démontré par tous les ouvrages publiés sur cette matière et à l'aide de chiffres restés sans réplique, que l'élévatiou des droits d'octroi de la ville de Paris et le système de l'établissement des boucheries sont devenus les seules causes de la cherté?

Ne sait-on pas que, d'après les calculs faits, les droits d'octroi sont d'un 13e. p. 0|0 du prix d'achat des bestiaux, et qu'en principal et accessoires ils s'élèvent à 20 c. par kilog. de viande!

Ne sait-on pas que la viande vendue à Paris paie en sus du droit d'octroi 10 fr. 75 c. par tête de bœuf à la caisse

Digitized by Google

de Poissy, et un autre droit de 6 à 7 fr. aux abattoirs?

Les bouchers de Paris ne forment-ils pas une corporation sans concurrence qui exerce un véritable monopole et ne permet pas l'introduction des bouchers forains? Des calculs exacts, en effet, portent au taux énorme de 78 fr. 50 c. le bénéfice moyen qu'un boucher de Paris retire d'un bœuf de 400 fr. de prix principal, tous droits et frais payés.

Les statistiques dressées par le gouvernement ont appris (ce que la raison d'ailleurs enseignait) que la consommation de la viande prend de l'accroissement partout dans les villes qui diminuent leurs octrois, qu'elle s'affaiblit sensiblement dans celles qui les augmentent, et qu'ainsi plus le droit d'octroi est élevé moins la consommation est considérable.

Elles ont appris aussi que dans le surplus de la France le prix de la viande est resté bien inférieur à celui de Paris et qu'il n'a même varié que d'une manière insensible. Ainsi le taux moyen *des villes* de France, Paris excepté, était en 1816, pour le bœuf, de 40 c. le 1/2 k.

	En 1820,	—	de 39 —
	En 1833,	—	de 42 —
Et pour la vache,	en 1816,	—	de 31 —
	En 1820,	—	de 33 —
	En 1833,	—	de 35 —

C'est-à-dire à un ou deux centimes près au même prix.

Qu'on diminue l'octroi de Paris, qu'on change l'organisation de la boucherie, qu'on ne permette point à un

Digitized by Google

nombre limité de bouchers d'opérer en maîtres la hausse ou la baisse sur les marchés de Sceaux et de Poissy, et certes le prix de la viande prendra son équilibre dans la capitale avec celui qu'il a sur les autres marchés de France.

Qu'on prenne garde aussi que toute mesure qui amènerait l'abaissement du prix de la viande par l'introduction des bestiaux étrangers, étant contraire aux intérêts de l'agriculture, amènerait forcément et au préjudice de la classe pauvre le fâcheux résultat d'une augmentation sensible dans le prix du blé.

Deuxième objection.

Serait-il vrai de dire, comme le font les adversaires du droit protecteur, que ce droit à occasioné une diminution dans la consommation ?

Si nous avions à prendre pour règle l'arrondissement de Bayeux, nous répondrions négativement et sans hésiter à cette question; car vérification faite des registres de l'octroi de la ville de Bayeux, par exemple, on constate qu'en 1827 la viande dépécée s'élevait à 16,405 k. et qu'en 1840 elle s'est élevée à 45,505. Nous dirions encore qu'il n'est pas non seulement de bourgade, mais de village dans cet arrondissement qui n'ait aujourd'hui un ou plusieurs bouchers, et que sur la place du marché de Bayeux le nombre des bouchers forains venant des campagnes voisines a triplé depuis quinze ans.

Il n'est personne qui ne sache d'ailleurs que partout dans

Digitized by Google

les départements l'alimentation des cultivateurs est constamment améliorée ; qu'ainsi la viande de bœuf remplace presque partout, en plus grande abondance et en plus fréquente distribution, la viande de porc ; que la bouillie de sarrasin ne forme plus le fond de la nourriture des habitants de la campagne, et que cette céréale est beaucoup moins répandue.

D'ailleurs les documents officiels nous confirment cette vérité en nous apprenant que la consommation dans les villes de 10,000 âmes et au-dessus qui était, en 1816, de 198,000,000, s'est élevée à 242,000,000 en 1833, et elle n'a certainement pas diminué depuis cette époque.

Les partisans de l'abaissement du droit sont eux-mêmes obligés de reconnaître que l'amélioration par l'usage de la viande du régime alimentaire des habitants des campagnes est un fait constant ; mais ils ajoutent qu'il n'en est pas ainsi pour Paris où la diminution de la consommation est plus sensible.

Quelques calculateurs contestent le fait de cette diminution, et établissent qu'en 1826 la consommation moyenne, à Paris, était de 63 kil. par tête, et qu'en 1835 elle était de 65 kil. 1|2 : d'où il faudrait conclure qu'il y aurait eu augmentation.

Mais en supposant même la vérité de cette diminution, il n'est pas difficile d'en signaler les causes.

On les doit attribuer tout à la fois à l'énormité des droits dont nous venons de parler, et au changement introduit dans les habitudes alimentaires de la capitale. Pour

Digitized by Google

la classe riche, la facilité des transports, la rapidité des voitures permettent l'introduction en plus grande abondance des autres productions des départements, le gibier, la volaille et surtout le poisson. Pour les classes moyennes et les classes ouvrières, le nombre des repas où l'usage de la viande était admis a diminué et a été remplacé par une plus grande abondance de légumes, de café et de laitage.

Il faut bien d'ailleurs que la cause de cette diminution tienne à ces motifs; car il n'y a pas de raisons logiques pour qu'à Paris, comme dans toute la France, la consommation de la viande n'ait pas tendu vers une augmentation devenue partout ailleurs incontestable.

Troisième objection.

On prétend que le droit protecteur a opéré le dépérissement de la race bovine.

La fausseté de cette objection est, au moins pour notre contrée, de notoriété publique. Jamais à aucune époque il ne se manifesta dans nos campagnes plus de tendance, plus de zèle, plus d'efforts pour l'amélioration des races. L'impulsion donnée par les primes du gouvernement n'a fait que seconder l'élan qui animait nos cultivateurs. N'ont-ils pas conservé le privilége de fournir des bœufs gras à la capitale? Ceux-ci ont-ils déchu de leur ancienne renommée?

Ne voyons-nous pas avec quelles précautions on recherche aujourd'hui les beaux taureaux, et comme les

Digitized by Google

belles races tendent partout à remplacer les races inférieures ! et c'est ce progrès si désiré qu'on veut arrêter ! Ce sont ces résultats si imparfaits encore, quoique si péniblement obtenus, qu'on veut annihiler !

Il ne faut pas dissimuler cependant que les statistiques donnent du poids à l'objection, parce qu'elles paraissent constater qu'en 1820, avant le droit actuel, le poids moyen des bœufs abattus à Paris était de 337 k. 50, et qu'en 1833 il n'était que de 312-50 ; d'où il faut conclure qu'il y a une diminution de 25 k. dans le poids moyen.

Mais on n'a pas réfléchi qu'en 1820 le droit protecteur n'existait pas encore, que les bestiaux étrangers étaient en grand nombre sur les marchés de Sceaux et de Poissy, et que leur poids, surtout celui des bœufs de Flandres et du Limbourg, plus considérable que celui de nos bestiaux, contribuait à élever la moyenne du poids du bœuf, tandis que depuis 1822 nos producteurs ont exclusivement fourni ces marchés, de sorte que le poids moyen de 1833 est celui des bestiaux français seuls. Le nombre des grands bœufs étrangers ayant diminué, il était naturel que la moyenne éprouvât un léger abaissement calculé sur le plus grand nombre de bestiaux de toute espèce.

Au surplus la statistique est là pour justifier l'amélioration et non la détérioration de l'espèce.

Cette statistique divise la France en dix régions. Soixante-quatre départements formant les sept premières qui comprennent les départements qui se livrent à la pro-

Digitized by Google

duction et à l'engrais. Dans *tous*, sans exception, la moyenne a augmenté depuis 1820. Vingt-un départements forment la seconde série. Dans cinq, la moyenne a diminué. Ainsi, l'augmentation aurait eu lieu dans les deux tiers de la France : un tiers seulement aurait éprouvé une sorte de dégénération ; mais, hâtons-nous de le dire, cette dégénération n'est que fictive ; car nous voyons figurer dans ce troisième tiers les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Nord, Haut et Bas-Rhin, tous les départements frontières de l'Allemagne, sur les marchés desquels affluait, en 1820, la race des grands bœufs étrangers dont la disparition, depuis cette époque, a nécessairement fait baisser la moyenne.

On doit donc reconnaître que loin qu'il y ait eu dépérissement de la race bovine, il y a eu une augmentation dans le poids et dans la qualité. Nos cultivateurs appellent de tous leurs vœux une enquête sur ce point, et le Gouvernement serait trop juste pour ne pas l'ordonner.

Quatrième objection.

Cédant à un préjugé qui règne assez généralement dans les grandes villes, on s'est écrié que la nourriture de boucherie était devenue moins saine, parce qu'on consommait plus de vaches que de bœufs.

Cette objection est sans force.

N'est-il pas reconnu maintenant que, soignée, engraissée comme le bœuf et abattue au même âge, la vache fournit une viande aussi bonne que celle du bœuf ?

Digitized by Google

Chacun ne sait-il pas qu'on élève aujourd'hui des vaches pour les engraisser, comme on élève des bœufs, et qu'on a abandonné l'ancienne routine de n'engraisser les vaches que lorsqu'elles étaient arrivées à un âge où elles ne pouvaient plus donner de lait ?

Cette amélioration dans l'élève des vaches est au contraire un véritable progrès dont la cause doit être attribuée à l'augmentation de la consommation, qui commande à l'éleveur d'améliorer ses produits pour en tirer un meilleur parti.

Cinquième objection.

Quelques esprits prétendent aussi voir dans ce droit protecteur un *privilége* en faveur de l'agriculture.

Singulier *privilége* que celui qui serait créé en faveur de six millions de propriétaires-fonciers formant, avec leurs familles, plus de vingt millions de citoyens, auxquels il faut joindre huit ou dix millions de prolétaires ou d'artisans dont les intérêts ne peuvent être séparés de celui des propriétaires !

D'ailleurs l'agriculture pliant déjà sous le poids de son impôt foncier, de ses centimes additionnels, de sa prestation en nature, ne souffre-t-elle donc pas assez pour avoir droit à quelque faveur ?

Ce droit protecteur dont on se plaint, est-il autre chose qu'un droit qui s'élève à peine à 15 pour cent, à côté d'autres droits favorables à d'autres industries, et que les lois de douanes portent pour quelques-uns jusqu'à 30 pour cent ?

Digitized by Google

L'application du gaz à l'éclairage, aidé par l'abaissement des droits sur les houilles étrangères, a pesé sur l'écoulement de nos plantes oléagineuses.

La loi sur la culture du tabac a interdit de plus en plus la concurrence.

La culture de la betterave est devenue presque nulle depuis la loi nouvelle sur les sucres, et l'extension qu'elle prenait dans notre contrée s'est arrêtée tout-à-coup.

L'achat en pays étranger des chevaux destinés à la remonte, a porté une grave atteinte à ce commerce jadis si profitable à nos éleveurs.

Les blés eux-mêmes, arrêtés dans leur exportation par une législation prudente, sans doute, mais compressive pour l'agriculteur, ne peuvent lui apporter les bénéfices que le libre commerce lui procurerait pour se dédommager des pertes des mauvaises années.

Tout, dans notre législation, est une entrave pour l'agriculture, un obstacle à la vente de ses produits. N'est-il donc pas d'une souveraine justice de lui laisser au moins intact ce droit protecteur, que chaque ligne de chemin de fer qui sera ouverte en vertu des lois annoncées, que chaque établissement d'un bateau à vapeur naviguant de France à l'étranger vont successivement réduire par la diminution successive des frais de transport du bétail étranger?

Qu'on ne se fasse point illusion! La substitution du droit au poids ou droit par tête, quoique plus rationnelle au premier coup d'œil que l'abaissement du droit créé par la loi de 1822, produirait d'aussi fâcheux résultats. Il

Digitized by Google

faciliterait surtout l'entrée du bétail maigre et décourage-rait particulièrement les pays éleveurs. On conçoit, en effet, qu'aujourd'hui le droit *fixe* frappant également et les bestiaux gras et les bestiaux maigres d'un droit uniforme, l'étranger a intérêt à ne point importer le bétail maigre dont le droit à payer absorberait le bénéfice de la vente. Mais que ce droit égal soit supprimé, que le *poids* seul fixe la quotité du droit, il est évident que le bétail maigre, payant beaucoup moins, franchira de toutes parts nos frontières, et fera aux départements éleveurs la plus hostile concurrence.

On ignore encore qu'elle serait l'échelle qui serait proposée pour ce droit. On calcule que sous la législation actuelle le droit payé revient moyennement à 12 c. par kil.

A quel taux voudra-t-on l'abaisser ?

En admettant que cet abaissement fût établi dans une proportion modérée, qu'il fût réduit entre 8 et 10 centimes, on a supputé qu'il produirait pour notre agriculture, sur le seul marché de Paris, une perte annuelle de plus de 3,000,000! Qu'on juge par là de la perturbation que cette mesure jetterait dans l'industrie agricole.

Cette perception du droit *au poids* présente d'ailleurs une sorte d'impossibilité matérielle dans son exécution. Etablira-t-on une bascule à chaque bureau de douane? Quels embarras pour peser successivement chacun de ces innombrables bestiaux? Que de fraudes mutipliées! que d'introductions clandestines! que de bestiaux soustraits au pesage et entrant sans payer le droit!

Digitized by Google

Faute de bascule assez parfaite, ou de moyens d'assurer la perception par ce procédé, des employés feront-ils, comme les marchands, l'appréciation du poids par la seule inspection? Alors que d'erreurs volontaires ou involontaires? Que de connivences possibles, que de moyens de soustraire les troupeaux à une investigation exacte et réelle!

Et cependant toutes ces erreurs, toutes ces fautes, tourneraient contre l'éleveur et l'herbager français et seraient toutes au profit de l'étranger!

De tout ce qui précède, il faut donc conclure que nuls intérêts ne sont compromis par la loi de 1822, que le maintien du droit protecteur qu'elle a établi est commandé impérieusemement par ceux de notre agriculture, que toute innovation menacerait la propriété foncière, et entraînerait la ruine de la prospérité publique.

Décembre 1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONSEILS
AUX AGRICULTEURS
SUR LA NÉCESSITÉ
D'INTRODUIRE DANS LEURS CULTURES
UN BON SYSTÈME D'ASSOLEMENT,

PAR M. COUEFFIN,

VICE-SECRÉTAIRE DE LA SECTION D'AGRICULTURE.

Lorsqu'une société se forme, elle a besoin, pour atteindre le but qu'elle s'est proposé, du concours actif de tous ses membres. Au début de la nôtre, nous devons donc tous nous empresser d'offrir à l'institution, ou le fruit de nos observations pratiques, ou celui de nos recherches, afin de provoquer des discussions approfondies sur les questions spéciales que nous sommes appelés à traiter, et de rendre communes à tous les vérités théoriques qui doivent désormais éclairer la pratique.

Du nombre de ces questions, la plus intéressante et qui paraît par cela même réclamer toute votre attention, est celle relative aux assolements, car elle tend à la fois à concilier les intérêts de l'agriculteur usufruitier avec les exigences de la législation; les sacri-

Digitized by Google

fices de l'agriculteur fermier avec la possibilité de recueillir la juste récompense de ses peines dans un laps de temps souvent trop limité, et enfin, les intérêts même du propriétaire exploitant, avec son penchant invincible à respecter des usages condamnés par l'expérience, mais consacrés par le temps.

Je n'ai point, Messieurs, la prétention de traiter ce sujet avec tout le développement qu'il comporte; mais je dois vous dire que je n'ai pu résister à l'idée que je ferais une chose bonne en elle-même si je pouvais vous faire partager la conviction que j'éprouve qu'un bon système d'assolement donne seul la garantie d'une prospérité durable en agriculture. Pour vous rendre compte de mes idées à cet égard, ne trouvez pas mauvais que j'emprunte à des théoriciens éclairés quelques-uns de leurs principes généraux, et que je réclame de votre part une indulgence d'autant plus grande que mes propres observations ne seront pas toujours le résultat d'une pratique continue.

Commençons par établir les faits.

Les deux tiers à peu près de notre arrondissement représentent des herbages et des prairies naturelles qui sont consacrés à la nourriture et à la *dépaissance* des animaux. L'autre tiers est cultivé comme labour. Le sol arable est presque partout plus ou moins bon, rarement mauvais; il repose en majeure partie sur une couche ou sous sol, argileux, siliceux, calcaire et quelquefois schisteux. La couche de terre végétale entretenue par l'humidité et les

Digitized by Google

détritus, est généralement d'une épaisseur qui la rend toujours cultivable ; mais elle réclame des amendements, des engrais et un alternat de culture dans une plus ou moins grande proportion relative.

L'alternat détermine l'assolement et en fixe le mode. Il devrait être sans doute précédé d'une étude spéciale de la nature et de la qualité de chacune des parties qui entrent dans la composition des divers sols arables, afin que l'agriculteur pût être rationnellement guidé dans le choix des amendements et des engrais ; mais comme à cette étude peuvent, jusqu'à certain point, suppléer les enseignements de l'expérience, j'insisterai peu sur son utilité, et laisserai au temps le soin de la recommander. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire que nous remontions ensemble par la pensée aux causes naturelles de la production agricole.

Vous n'ignorez pas que les premiers essais en agriculture furent le point de départ de la civilisation du monde, et que ce premier des arts est devenu la source la plus pure et la plus féconde de la richesse d'un pays et du bien-être de ses habitants. Mais ces essais durent être longtemps infructueux, et il fallut une grande persévérance dans les modifications qu'ils exigeaient pour qu'ils arrivassent à l'état de tradition. Lorsqu'il fut reconnu que la culture répétée des mêmes plantes sur le même sol épuisait sa fertilité, on chercha immédiatement le moyen de remédier à un aussi grave inconvénient. Bientôt on s'aperçut qu'il existait dans la nature divers

Digitized by Google

principes réparateurs dont la cause ne tarda pas à être appréciée. En effet, la certitude acquise que le repos de la terre, ou la jachère, réparait son épuisement, que les végétaux n'étaient pas tous également épuisants, et qu'enfin les fumiers, les chaux, les marnes, les plâtres possédaient des propriétés fécondantes, beaucoup de doutes disparurent, et l'opinion formula ainsi le programme de la prospérité agricole :

« L'art de partager une culture en récoltes et de les » faire succéder de telles sortes que la source de produc- » tion nécessaire à l'agriculture ne soit point altérée. »

De là le système des assolements ; mais il offre encore un problème difficile à résoudre, car tous les sols n'étant ni identiquement semblables, ni soumis aux mêmes influences atmosphériques, il importe de chercher le succès dans une pratique raisonnée, dans l'appréciation des parties absorbantes ou réparatrices des diverses productions et de leur assimilation soit avec les gaz, soit avec les engrais proprement dits.

Dans l'intérêt de l'art, quelques auteurs ont établi trois grandes classes ou divisions principales de terres auxquelles ils ont rattaché celles qui s'en rapprochent le plus ; puis ils ont indiqué d'une manière générale les plantes qui peuvent leur convenir. Voici comment ils s'expriment :

« La première division comprenant toutes les terres » siliceuses, calcaires ou crétacées, plus sèches qu'hu- » mides, plus meubles que compactes, plus élevées que » basses, est essentiellement propre à la production du

Digitized by Google

» seigle, de l'épautre et de l'orge parmi les graminées » annuelles ;—du sainfoin, de la lentille, du pois chiche » et du haricot;—de la rave ou du navet, de la navette, de » la cameline, du sarrasin, de la pomme de terre et de » plusieurs plantes vivaces propres à l'établissement des » prairies permanentes.

» La seconde division, qui renferme toutes les terres » argileuses naturellement tenaces, plutôt humides que » sèches, basses qu'élevées, compactes que meubles, con- » vient à la culture du froment, de l'avoine et de la » plupart des graminées vivaces propres aux prairies, » convient aussi aux trèfles, fèves, pois, vesces, choux » de toutes natures, colzas, etc.

» Quant à la troisième, consacrées à toutes les terres » qui, douées de cet heureux état mitoyen si conve- » nable en toutes choses, s'éloigne des deux extrêmes » compris dans les deux premières divisions et à toutes » celles qui jouissent des proportions convenables de » consistance d'ameublissement, de profondeur et de frai- » cheur, elle admet toutes les productions que le climat » comporte et la plupart des plantes précédemment indi- » quées. »

Si déjà, Messieurs, cette classification vous présente une des inconnues du problème à résoudre, peut-être arriverons-nous, au moins par induction, à pénétrer le mystère des autres. Un mot sur le climat qui agit si puissamment sur la végétation.

L'influence du climat est incontestable. En France, il

Digitized by Google

en existe deux bien distincts, celui du nord et celui du midi, et peut-être un troisième qui participe de l'un et de l'autre. Je ne m'occuperai que de celui du nord, dans lequel nous trouvons le nôtre modifié par le voisinage ou le peu d'éloignement de la mer.

Je ne dirai pas que notre climat soit précisément le plus agréable de France, mais en le considérant uniquement sous le rapport de la question qui nous occupe je l'assimilerai à celui des contrées où l'agriculture est la plus productive. Soumis à l'action des vents nord-ouest et sud-ouest, pendant plus des 7|12es de l'année, il active sans secousse les deux grands agents de la végétation, la *chaleur* et l'*humidité*. Les grands froids n'y sont qu'accidentels, et plutôt utiles que nuisibles.

Cette seconde donnée admise, il est important de décider si tous les végétaux que nous sommes dans l'usage de cultiver, comme appropriés à notre sol et à notre climat, sont également épaissants? et si, dans le cas de la négative, il n'y aurait pas possibilité d'adopter un mode d'alternat au moyen duquel on pût se passer de jachères? Tout le monde sait que les végétaux croissent, vivent et se reproduisent par des germes qui donnent naissance à un individu en tout semblable à celui qui l'a formé; qu'ils puisent leur nourriture dans le sol à l'état de sève ou de matière organique dissoute, et dans l'air en absorbant, en tout temps, l'eau; que leurs feuilles, pendant le jour, se saturent du gaz acide carbonique qui existe dans l'air en rejetant l'oxigène; que la nuit ils absorbent l'oxigène pour

Digitized by Google

le rejeter ensuite à l'apparition de la lumière, et que c'est cette influence successive de l'eau, de la lumière et des gaz sur les plantes, qui contribue le plus à leur développement. Dès lors n'est-on pas en droit de conclure :

1°. Que les plantes dont les feuilles sont larges, vertes et multipliées reçoivent plus de l'atmosphère que celles qui sont dans une condition contraire?

2°. Que les plantes inégalement garnies de feuilles empruntent à la terre plus ou moins de parties épuisantes?

Si quelques doutes s'élevaient à cet égard dans vos esprits, il me serait facile de vous convaincre par des exemples dont vous reconnaîtriez l'autorité.

En effet, si vos terres fatiguées par des labours incessants trouvent un repos salutaire dans la culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin lorsqu'ils sont coupés ou consommés verts, quelle en est la cause? La voici : la terre, presque désintéressée dans cet acte de reproduction, laisse à l'assimilation des gaz atmosphériques avec les feuilles de ces plantes le soin de compléter leur développement. Il en sera de même pour tous les crucifères, les vesces, pois, etc., qui seront consommés verts sur le sol même.

Trouve-t-on les mêmes résultats dans l'ensemencement des céréales, du lin, du chanvre, de toutes les plantes oléagineuses qui mûrissent sur pied?—Non assurément, car elles ne rendent rien à la terre, et elles la désameublissent en absorbant son humus par leurs racines traçantes, chevelues et pivotantes. D'ailleurs leurs tiges

Digitized by Google

grèles permettant la végétation des plantes gourmandes qui mûrissent également sur pied, il s'ensuit, après deux cultures semblables, un amaigrissement qui réclame ou une année de repos, ou un abondant engrais. Incontestablement les engrais étant une des principales causes de toute production, il est de l'intérêt de l'agriculteur d'en augmenter la masse le plus possible, de les employer sous diverses formes et toujours de manière à pouvoir les renouveler successivement. Quelques réflexions à ce sujet ne me paraissent pas déplacées.

Si nous possédions assez d'engrais, si nous nous trouvions, sous ce rapport, aussi bien partagé que nos départements du Nord, que la Belgique, par exemple, nous aurions peu de chose à désirer, quoique notre sol ne soit pas aussi généralement bon.

Mais on ignore encore dans un très grand nombre d'exploitations de notre arrondissement l'usage de recueillir et de conserver les fumiers, et celui d'utiliser les urines. A la vérité quelques changements devraient être apportés à la distribution des logements destinés aux animaux et à l'emplacement des fumières, afin que toutes les urines, se réunissant dans un réservoir commun, fussent employées à entretenir d'abord l'humidité du fumier et ensuite à arroser soit les céréales, soit les herbages.

Les agronomes ont partagé tous les corps qui sont reconnus propres à l'agriculture en deux catégories, savoir :

Engrais composés de matières organiques ou animales.

Engrais inorganiques ou amendements.

Digitized by Google

On trouve dans la première : les fumiers, les os pulvérisés, les colombines, les urines, les matières fécales, les tourteaux, etc. Leurs propriétés fécondantes variant du plus au moins, il est essentiel de subordonner leur emploi à la nature de chaque culture. Les fumiers agissent pendant un temps dont la durée est la même que celle de leur décomposition. Leur action est lente, mais certaine. Offrant aux suçoirs des racines des plantes une alimentation qui se complète dans l'atmosphère, il est presque toujours convenable de les enterrer au moment de l'ensemencement ou de la plantation.

Les autres espèces, qui sont beaucoup plus actives, sont ordinairement répandues dans un état de décomposition avancée, soit en liquide, soit en poudre. Leur énergie pourrait être nuisible si une sage parcimonie ne dirigeait leur distribution.

Quant aux engrais inorganiques, ils conviennent parfaitement aux terres fortes et tenaces qu'ils divisent, et à celles dont le sous-sol est ou argileux, ou glaiseux, ou humide. Les plâtres, répandus en poudre sur les luzernes et les trèfles, stimulent leurs organes et accélèrent le développement de ces plantes.

Connaissant la nature de nos sols, l'influence de notre climat, l'action simultanée de la terre et de l'atmosphère sur la végétation, et enfin la propriété fécondante des engrais et celle des amendements bien connus pour neutraliser les causes qui nuisent à la reproduction, la question qui nous occupe va présenter désormais les bases d'une

Digitized by Google

solution satisfaisante. Arrêtons nous cependant quelques instants devant la très-puissante considération de la trop courte durée des baux.

Les améliorations qu'un bon système d'assolement peu apporter au sol ne se font sentir que lentement. Dans notre arrondissement, où il existe un nombre considérable de grands propriétaires qui sont dans l'usage d'affermer leurs terres, comment se fait-il qu'ils bornent outre mesure la durée des baux? Quels changements utiles, qu'elles combinaisons toujours coûteuses les fermiers peuvent-ils se permettre?

Prévoyant déjà la fin de leur jouissance, ils sont naturellement arrêtés dans les efforts qu'ils pourraient tenter par la crainte d'une augmentation de prix, qui les forcerait ou de quitter une exploitation qu'ils affectionnent, ou de s'imposer la charge d'acquitter les intérêts de déboursés qu'ils auraient faits sans espoir de récompense.

Que font-il alors? — Ils réclament un état de la propriété, la cultivent ensuite au hasard ; et réduisant leurs améliorations aux deux ou trois premières années, ils combinent leur culture, sauf à répéter trop souvent les espèces épuisantes, si elles sont les plus productives, de manière à rentrer en fin de jouissance dans les conditions du bail.

Un moyen bien simple remédierait à cet état de choses. Que les propriétaires fixent la durée des baux à 9 ans au moins ; qu'ils partagent et supportent les dépenses ex-

Digitized by Google

traordinaires d'amélioration, à raison d'un 9e; que trois ans avant l'expiration des baux ils les prorogent ou les renouvellent pour 9 autres années; qu'ils réduisent l'augmentation de prix à l'intérêt légal des sommes avancées; et alors je suis convaincu que la mesure généralement mise en pratique donnerait l'essor à notre agriculture, lui imprimerait une progression ascendante, et ferait partager aux terres affermées les avantages acquis à celles qui sont exploitées par les propriétaires eux-mêmes.

Revenons à l'assolement. Quelles sont donc, en définitive, les règles qui doivent être reconnues comme étant le mieux appropriées à notre situation agricole? Je vais essayer de résoudre cette question primitive, objet principal de la présente communication. Si je ne suis pas resté trop en arrière de l'importance de mon sujet, et si, dans les limites restreintes que je me suis tracées, j'ai été assez heureux pour résumer ce qu'il importe le plus de connaître avant de passer à la théorie des assolements, je puis, à la rigueur, considérer ma tâche comme très-avancée. Cependant il faut la terminer.

Je suppose chaque ferme divisée en deux parties égales : l'une réservée aux prairies ou autres pâturages naturels, la seconde soumise à un assolement plus ou moins régulier. Cette dernière se subdivisera suivant la durée de l'assolement.

Ainsi, dans la rotation triennale avec jachères, le terrain se trouve annuellement partagé par tiers, savoir :

1re. année.—Jachère, —blé, —avoine.

Digitized by Google

2e. année.—Blé, — avoine, —jachère.
3e. année.—Avoine, —jachère, — blé.

Dans la rotation quadriennale, on obtient chaque année quatre récoltes, savoir :

1er. année.—Culture sarclée,—avoine, —trèfle, —blé.
2e. année.—avoine, —trèfle, —blé, —culture sarclée.
3e. année.—trèfle, —blé, —culture sarclée,—avoine.
4e. année—blé, —culture sarclée,—avoine, —trèfle :

de sorte que plus l'assolement est à long terme, à moins qu'il ne comprenne des plantes vivaces qui occupent le sol plusieurs années de suite, plus les produits annuels sont variés.

Je n'oserais vous parler ni de l'assolement quinquennal, ni des assolements plus prolongés, car nos terres ne sont pas généralement assez fertiles pour pouvoir produire cinq ou six espèces de plantes sur un seul engrais. Toutefois, il pourrait y avoir exception pour le sainfoin ensemencé sur une terre qui aurait produit, après un abondant engrais, du blé la première année, de l'avoine ou de l'orge la seconde.

Quant à l'assolement biennal, il a le grave inconvénient de ramener trop souvent aux mêmes places les mêmes végétaux. Lorsqu'il est continué sans jachère, il épuise le sol et le salit à tel point que la terre cesse bientôt de produire.

De l'examen de ces trois systèmes, il résulte que le meilleur semble généralement être l'assolement triennal, modifié par la culture des plantes fourragères et oléagi-

Digitized by Google

neuses, lesquelles remplacent avec profit les jachères, reposent la terre, nettoient et ameublissent la couche labourable.

Néanmoins les sols ingrats, qui ne peuvent être suffisamment alimentés par les engrais ni rendus meubles par les labours, exigeront, pour être utilisés, une année de repos sur trois.

Et pour compléter le système dont je ne fais qu'effleurer les conditions d'exécution, je vais vous remettre sous les yeux les principes professés par M. Chaptal, ministre de l'intérieur sous l'Empire, principes qu'un bon agronome doit sans cesse méditer s'il veut obtenir un accroissement de produits :

« 1° Que quelque bien préparé que soit un sol, il ne » peut nourrir une longue suite de récoltes de même na- » ture sans s'épuiser.

» 2°. Qu'on doit faire succéder la culture des plantes » à racines pivotantes à celles des plantes à racines tra- » çantes et superficielles.

» 3°. Que chaque récolte appauvrit le sol plus ou » moins, selon que la plante restitue plus ou moins à la » terre.

» 4°. Qu'il faut éviter le retour trop prompt sur le » même sol des plantes de la même espèce et de leurs » analogues.

» 5°. Qu'il ne faut pas que deux plantes qui salissent » le sol se succèdent immédiatement.

» 6° Que la culture des plantes qui tirent du sol leur

Digitized by Google

» principale nourriture, ne doit avoir lieu que lorsqu'il » est pourvu d'engrais suffisants.

» 7°. Qu'à mesure qu'un sol s'épuise par des récoltes » successives, on doit y cultiver les plantes qui restituent » le plus d'engrais au sol. »

Le but que je me suis proposé en commençant sera atteint si je puis contribuer à introduire dans notre arrondissement un système rationnel d'assolement approprié à son sol, et à faire disparaître les anciens abus qui arrêtent toute amélioration.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE SECONDAIRE DE L'AURE (1) ; DES FOSSES DU SOUCY ; DE LA VALLÉE DE PORT-EN-BESSIN ; DE LA VALLÉE D'AURE PROPREMENT DITE, DE SON IMPORTANCE ET DES MOYENS DE COMPLÉTER SON DESSÈCHEMENT :

SUIVIE

DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA CANALISATION DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX,
ET SUR LES AVANTAGES QUI EN SERAIENT LA CONSÉQUENCE,

PAR M. SIMON, GÉOMÈTRE EN CHEF DU CADASTRE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ.

I^re^. PARTIE.

L'AURE SUPÉRIEURE.

Le bourg de Caumont occupe le sommet d'un plateau de 230 mètres d'élévation au-dessus de la mer moyenne ;

(1) La Vire étant le récipient général de la région hydrographique à laquelle le bassin de l'Aure appartient, les petits cours d'eau qui versent directement dans cette dernière rivière en sont les affluents directs, mais ils ne sont que du second ordre relativement à la Vire. Ainsi de suite à l'égard des ruisseaux du deuxième, du troisième ordre, par rapport à l'Aure, qui deviennent du troisième et du quatrième, au respect de la Vire.

Digitized by Google

et c'est des flancs de ce massif hydrographique que huit à dix cours d'eau, dont l'Aure est le plus considérable, s'élancent dans toutes les directions. Cette rivière a son origine dans la parcelle n°. 192 du plan cadastral, section D, de la commune de Livry, sur le bord du chemin dit : *de la source d'Aure*. Un accident naturel, l'ouverture des fosses du Soucy, arrivé vers le milieu de son cours, on ne sait à qu'elle époque, la scinde en deux parties bien distinctes, l'une comprise entre la source et ces fosses, l'autre qui s'étend de ce dernier point à la baie des Vays (1).

La direction générale de l'Aure supérieure est du sud-ouest au nord-ouest. Elle décrit dans son ensemble une courbe dont la convexité regarde l'est.

La droite que l'on mènerait de sa source à la petite fosse du Soucy serait de 25,320 mètres, tandis que le développement de la courbe a diverses courbures décrites par l'Aure et sous-tendue par cette droite est de 45,904 mètres : différence, 20,584 mètres.

L'Aure roule ses eaux sur un plan assez fortement incliné. Son berceau, dont les versants sont peu élevés, est généralement étroit de sa source au moulin du Mont, si l'on excepte quatre petits élargissements situés, le premier au moulin de St.-Martin-le-Vieux, sur Livry ; le second au ruisseau du Vession ; le troisième, et c'est le plus considérable, entre les confluents de l'Aurette et du ruisseau

(1) Voir les cartes A et B.

Digitized by Google

de Caenchy ; le quatrième enfin entre le moulin de Vaux et celui du Mont.

En arrivant à cette dernière usine, l'Aure a déja reçu vingt-huit affluents, savoir :

Rive droite.

Seize, dont neuf immédiats et sept indirects. Sur la rive gauche, douze, cinq directs et sept indirects. Voici les noms de tous dans l'ordre topographique et par rive en descendant jusqu'au moulin du Mont.

1°. Le ruisseau du Repas..... affluent direct.
2°. — de la Roussellerie. id. id.
3°. — du lieu Groult.. id. indirect.
4°. — de la Calverie... id. id.
5°. — de Torteval..... id. direct.
6°. — des Adams..... id. id.
7°. — du Vession..... id. id. ; c'est le plus considérable des affluents directs de cette rive, bien que sa longueur développée ne soit que de 6,758 mètres. Les quatre premiers ruisseaux ci-après sont ses tributaires.

8°. Le ruisseau des Landes..... affluent indir. de l'Aure.
9°. — des Pérelles..... id. id. id.
10°. — des Vays..... id. id. id.
11°. — des Essards..... id. id. id.
12°. — de Caenchy..... id. direct. id.
13°. — de Bellefontaine. id. id. id.
14°. — de Fumichon... id. id. id.
15°. — d'Amay..... id. indir. id.
16°. — du Ponché..... id. direct. id.

Digitized by Google

Rive gauche.

1°.	Le ruisseau de la Vitardière.	affluent	direct	de l'Aure.
2°.	— des Fouqueries.	id.	id.	id.
3°.	— des Prévotières.	id.	id.	id.
4°.	— du Bas Quesnay.	id.	id.	id.
5°.	L'Aurette (rivière de), c'est le plus grand affluent direct de la rive gauche. Sa longueur développée est de 12,456 mètres. Elle reçoit les sept ruisseaux ci-après :			
6°.	Le ruisseau de la Vignerie.	id.	id.	id.
7°.	— de la Chauvainerie.	id.	id.	id.
8°.	— du Theil.....	id.	3e. ordre	id.
9°.	— de la Charbonnière.	id.	3e. —	id.
10°.	— de Vercreuil....	id.	2e. —	id.
11°.	— du Gourguichon.	id.	2e. —	id.
12°.	— de la Crotte Joseph.	id.	2e. —	id.

Après avoir doublé le promontoire d'Argouges et en arrivant au moulin du Mont, à 41,247 mètres (longueur développée) de sa source, l'Aure heurte le mont d'Escures, et prend aussitôt la direction est-ouest qu'elle ne quitte plus. Sa pente diminue sensiblement; sa vallée s'élargit de même; son cours est lent et très-sinueux; le fond de son lit change de nature, devient poreux, très-perméable; et c'est au-dessous du déversoir du moulin de Brandel que l'Aure commence à perdre ses eaux par infiltrations et par des bétoires. Cette perte, favorisée sans

Digitized by Google

doute par la diminution subite de la pente qui se trouve réduite de plus des deux tiers et par les détours multipliés de son cours, continue insensiblement jusqu'aux fosses du Soucy.

Un peu au-dessous du moulin du pont Fâtu, l'Aure passe par le pont nouvellement construit sur la route n°. 6 de Falaise à Port-en-Bessin, dans le prolongement de l'alignement droit de cette route. Il est d'une seule arche, en plein cintre, avec arête, plinthes et parapets en granit. Jeté de préférence sur la rive gauche, pour le préserver des infiltrations, et rattaché à un projet de navigation future, il a fallu relever sa clef de $3^{m},50$ au-dessus du niveau des eaux de cette navigation.

Il nous reste à faire remarquer que la construction de ce pont a donné lieu au changement de direction du cours de l'Aure et que le confluent de la Drome se trouve remonté de 68 mètres environ vers le sud-ouest, c'est-à-dire que l'axe du nouveau lit rencontre l'axe de la Drome à 68 mètres avant d'arriver à l'ancien confluent (1).

A 506 mètres de ce dernier, l'Aure reçoit la dérivation de la Drome; dérivation qui prend naissance à 25 mètres de l'angle sud-est de l'église de Maisons, passe devant le château, pour l'agrément duquel elle semble avoir été creusée, et forme, en face, un canal bien aligné de 600 mètres de long, sur 16 de large : son cours total est de 1038 mètres. Cette prise d'eau, qui a tant affaibli le cours principal de la Drome, entre dans l'Aure à 55 mètres au-dessus du tournant du moulin Gérard, sous un aspect

(1) Voir le plan C.

Digitized by Google

tel, que l'on a souvent pris cette entrée pour le véritable confluent des deux rivières.

Quand la Drome se joint à l'Aure, elle est grossie de ses 63 affluents, dont la nomenclature suit la description sommaire ci-après ;

La Drome. La Drome, affluent direct de l'Aure rive gauche et le plus considérable, prend sa source dans la commune de Saint-Martin-des-Besaces, n°. 48, section E du plan cadastral. Sa direction est du sud au nord, en décrivant une courbe à l'ouest du bourg de Balleroy et une à l'ouest de l'église d'Arganchy ; puis elle entre dans l'Aure comme nous l'avons dit précédemment. Sa longueur développée est de 60,971 mètres. Les communes qu'elle traverse ou limites sont au nombre de 31, savoir :

Saint-Martin-des-Besaces, Placy (Manche), St.-Ouen-des-Besaces, Dampierre, St.-Jean-des-Essartiers, Sept-Vents, le Peron (Manche), la Lande-sur-Drome, Biéville (Manche), la Vacquerie, Vidouville (Manche), Sallen, Montrabot (Manche), Cormolain, la Bazoque, Planquery, Balleroy, Montfiquet, Vaubadon, Castillon, le Tronquay, Noron, St.-Paul-du-Vernay, Subles, Agy, Ranchy, St.-Loup-Hors, Barbeville, Vaucelles, Sully et Maisons.

Entre Sallen et Cormolain, cette rivière coule sur le département de la Manche en deux endroits, l'espace de 200 mètres d'abord, ensuite de 800 mètres, en tout 1,000 mètres environ ; puis elle rentre sur le Calvados pour n'en plus sortir.

Digitized by Google

La Drome alimente environ trente moulins et rafraîchit un grand nombre de hameaux qui embellissent et animent ses bords. La hauteur de sa source, déduite de la cote la plus rapprochée, est de 117 mètres, et la hauteur de son confluent étant de 17 mètres, on en conclut une pente par mètre de $0^{m},0018$. La source de l'Aure est plus élevée de 113 mètres que celle de la Drome.

Affluents de la Drome, rive droite de cette rivière et rive gauche de l'Aure.

1°.	Ruisseau	de la Planche Marie.	Affl. dir. de la Drome et de 2e. ord. de l'Aure.
2°.	—	Panel. . . .	id. 2e. ordre id. et 3e. id.
3°.	—	de la Jouannelière.	id. 2e. ordre id. et 3e. id.
4°.	—	de la Mésangère.	id. direct id. et 2e. id.
5°.	—	de la Pérelle. .	id. 2e. ordre id. et 3e. id.
6°.	—	du hameau l'Honoré. . . .	id. 2e. id. id. et 3e. id.
7°.	—	du moulin Féron.	id. 2e. id. id. et 3e. id.
8°.	—	du Manoir. . .	id. direct id. et 2e. id.
9°.	—	de la Forge. . .	id. 2e. ordre id. et 3e. id.
10°.	—	de la fosse Guesnon.	id. 2e. id. id. et 3e. id.
11°.	—	Hervieux. . . .	id. direct id. et 2e. id.
12°.	—	de la Rosière. .	id. id. id. et 2e. id. (1)
13°.	—	de Boussigny. . .	id. 2e. ordre. id. et 3e. id.
14°.	—	d'Orval. . . .	id. 2e. id. id. et 3e. id.
15°.	—	des Landes. . .	id. 2e. id. id. et 3e. id.
16°.	—	de la Rosière. .	id. direct id. et 2e. id.

(1) La longueur développée de ce ruisseau est de 6,674 mètres.

Digitized by Google

17°.	Ruisseau	du Raulet. . .	Affl. 2e ord. de la Drome et du 3e. ord. de l'Aure.			
18°.	—	des Fontaines. .	id.	2e. id.	id. et 3e.	id.
19°.	—	de Cussy. . .	id.	direct	id. et 2e.	id.
20°.	—	de Douesnay. .	id.	id.	id. et 2e.	id.
21°.	—	du haut Vallay. .	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
22°.	—	de la Péraudière.	id.	direct	id. et 2e.	id.
23°.	—	de la fontaine Périne. . . .	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
24°.	—	du Mont-Pied. .	id.	direct	id. et 2e.	id.
25°.	—	de la Brénière. .	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
26°.	—	du Douet-Baron. .	id.	id.	id. et 3e.	id.
27°.	—	des Hauts - Vents.	id.	direct	id. et 2e.	id.
28°.	—	de la Voiecontière.	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
29°.	—	de la Soquence. .	id.	direct	id. et 2e.	id.
30°.	—	de la Commanderie.	id.	id.	id. et 2e.	id.
31°.	—	de Balleroy. . .	id.	id.	id. et 2e.	id.
32°.	—	de Caenchy. . .	id.	id.	id. et 2e.	id.
33°.	—	de la vallée d'Oigne.	id.	id.	id. et 2e.	id.
34°.	—	de la Héberdière.	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
35°.	—	du Vivier. . .	id.	id.	id. et 3e.	id.
36°.	—	du Dieulet. . .	id.	direct	id. et 2e.	id.
37°.	—	de la chapelle Ste.-Catherine. . .	id.	id.	id. et 2e.	id.
38°.	—	de la Motte. . .	id.	id.	id. et 2e.	id.
39°.	—	du Gourguichon. .	id.	id.	id. et 2e.	id.
40°.	—	des Cayennes. .	id.	2e. ordre	id. et 3e.	id.
41°.	»	»		»	»	
42°.	—	de Brunville. . .	id.	direct	id. et 2e.	id.

Digitized by Google

43°.	Ruisseau de Beaussy. . .	Affl. dir. de la Drome et du 2e. ord. de l'Aure.	
44°.	— de Nihault. . .	id. id.	id. et 2e. id.
45°.	— de Meslay. . .	id. 2e. ordre	id. et 3e. id.
	Affluents de la Drome, rive gauche de cette rivière et rive gauche de l'Aure.		
46°.	Ruisseau de Bellée. . .	id. direct	id. et 2e. id.
47°.	— de la Mare Bréard.	id. id.	id. et 2e. id.
48°.	— de la Commune. .	id. 2e. ordre	id. et 3e. id.
49°.	— de Bindoure. . .	id. direct	id. et 2e. id.
50°.	— du Pont Gallot. .	id. 2e. ordre	id. et 3e. id.
51°.	— de Montfiquet. .	id. direct	id. et 2e. id.
52°.	— du Coisel. . .	id. id.	id. et 2e. id.
53°.	— de la Platière. .	id. 2e. id.	id. et 3e. id.
54°.	— du château de Litteau ou de Vaulaville. . . .	id. 2e. ordre	id. et 3e. id.
55°.	— des Aulnaies. . .	id. id.	id. et 3e. id.
56°.	— de la fontaine Juson.	id. id.	id. et 3e. id.
57°.	— de la id. Gassion.	id. 3e. id.	id. et 4e. id.
58°.	— du Ponché. . .	id. direct	id. et 2e. id.
59°.	— de Malhard. . .	id. id.	id. et 2e. id.
60°.	— de la Folie. . .	id. id.	id. et 2e. id.
61°.	— de Cottun. . .	id. id.	id. et 2e. id.
62°.	— de la fontaine St.-Symphorien. .	id. id.	id. et 2e. id.
63°.	— de la planche au Marquis. . .	id. id.	id. et 2e. id.

Digitized by Google

Reprenons la description de l'Aure où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à la dérivation de la Drome. De là au déversoir du moulin des Fosses il y a 114 mètres. Mais rappelons ici, comme nous l'avons dit page 108, que la longueur développée du cours de l'Aure au moulin du Mont est de 41,247 mètres ; et faisons remarquer que la hauteur de ce moulin au-dessus de la mer moyenne est de 23 mètres. La hauteur de la source de l'Aure étant de 226 mètres, on en conclut une pente par mètre de $0^{m},0049$ entre ces deux stations du dépôt de la guerre.

La distance du moulin du Mont au déversoir du moulin des Fosses étant de 3,707 mètres, la hauteur du premier moulin de 23 mètres et la hauteur du déversoir de $17^{m},286$, d'après nos propres cotes, on trouve entre ces deux points une pente par mètre de $0^{m},0015$ qui n'est plus que le tiers de la précédente. Cette diminution presque subite annonce un élargissement prochain de la vallée.

En effet, à partir de là, elle n'a pas moins de 600 mètres de largeur jusqu'au moulin des Alonas, mais bientôt cette dimension est de 900 mètres à cause de la réunion des deux vallées de l'Aure et de la Drome qui s'opère un peu au-dessous du pont Fâtu et y forme un immense tapis de verdure au milieu duquel est le château de Maisons, qui jouit de la vue délicieuse de ces gras et fertiles pâturages, couronnés au nord par le coteau planté des fosses.

La distance développée qui sépare le déversoir précité du point E du coteau où les eaux de l'Aure se perdent si

Digitized by Google

sensiblement étant de 380 mètres, et la différence de niveau de $1^{m},950$ (d'après nos cotes), il en résulte une pente par mètre de $0^{m},0051$, ce qui est considérable, mais nous en dirons la cause plus tard.

Enfin, la longueur développée du pied du coteau au gouffre de la petite fosse, en passant par la grande, étant de 570 mètres et la différence de niveau de $1^{m},170$, la pente par mètre entre ces deux points extrêmes n'est plus que de $0^{m},0020$.

La réunion des quatre dernières distances ci-dessus donne un total de 45,904 mètres pour la longueur développée du cours de l'Aure depuis sa source jusqu'au gouffre de la petite fosse, où les eaux de cette rivière s'engloutissent pendant neuf mois de l'année et plus, où l'Aure supérieure perd son nom et où commence l'Aure inférieure.

Les communes traversées ou limitées par l'Aure supérieure, de sa source à la petite fosse, sont au nombre de dix-sept, savoir :

Livry, Parfouru-l'Eclin, Torteval, le Quesnay-Guesnon, Longraye, Trungy, Bernières, Juaye, Ellon, Gueron, Monceaux, Bayeux, St.-Vigor-le-Grand, Vaux-sur-Aure, Marigny, Commes, Maisons.

Un grand nombre de hameaux dépendant de ces communes sont situés sur les bords de cette rivière, qui alimente en outre plus de vingt moulins.

Avant de poursuivre notre description, essayons de fixer par la critique les points suivants si controversés jusqu'ici.

Digitized by Google

1°. L'Aure afflue-t-elle dans la Drome ou la Drome dans l'Aure?

2°. L'Aure que nous venons de décrire et l'Aure-Inférieure dont nous parlerons plus tard ont-elles la même origine, ou forment-elles deux cours d'eau séparés ayant chacun sa source?

3°. Est-ce l'Aure-Inférieure, est-ce la Drome ou bien l'Esque qui se jette dans la Vire en passant par Isigny?

Les géographes et les historiens se contredisent sur tous ces points.

D'après Mac-Carthy, l'Aure est une petite rivière qui se jette dans la Drome près Bayeux (1).

Suivant Giraud de Saint-Fargeau, l'Aure, qui prend sa source près du village de Caumont, se jette dans la Drome.

Le même auteur dit ensuite, dans un article à part, que l'Aure-Inférieure prend sa source au Val-d'Aure, passe à Trévières, Isigny et se jette dans la Vire (2).

Pérault assure que les rivières de Drome et d'Aure se joignent en un endroit où elles se perdent, appelé *la Fosse du Soucy* (3).

Guettard doute, malgré l'assertion de Pérault, que l'Aure et la Drome se réunissent précisément à la Fosse du Soucy, bien que l'on puisse, dit-il, avoir cette idée

(1) Nouveau Dictionnaire géographique universel, 1824.

(2) Dictionnaire de la Géographie physique et politique de la France. — 1826.

(3) Origine des Fontaines, page 272.

Digitized by Google

d'après certaines cartes qui l'indiquent ainsi (1).

Enfin l'Annuaire du Calvados pour l'an XII nous apprend que « l'Aure-Inférieure (qui passe par Trévières et « Isigny) a été ainsi appelée par ce que l'on a cru long- « temps que cette rivière n'était que la Drome et l'Aure « ressortant de sous terre, mais que le nivellement a « prouvé que cette opinion n'était pas fondée. »

Nous ne connaissons point d'ouvrage antérieur à cet annuaire qui ait distingué l'Aure de l'Aure-Inférieure. Nous ne savons pas non plus à quelle époque remonte le nivellement sus relaté qui paraît avoir motivé cette désignation. Il est probable néanmoins qu'il date de 1791, époque où l'on a tenté d'ouvrir un canal des Fosses à Port-en-Bessin. L'Aure-Inférieure daterait donc déjà de plus d'un *demi-siècle* (2).

Après tous les auteurs que nous venons de citer, consultons quelques cartes.

(1) Histoire de l'Académie des sciences, année 1758.

(2) D'après la relation de M. Guettard sur les fosses, qui est la plus étendue que nous connaissions, il paraîtrait que ce ne serait pas seulement en 1791 que l'on aurait tenté l'ouverture d'un canal des fosses à Port, car cette relation, qui fut seulement publiée en 1758, nous apprend que plusieurs années auparavant on avait pratiqué des fouilles pour former un port à Port-en-Bessin. Il dit ensuite que ces fouilles passent à huit pieds de profondeur de l'église de Port au niveau de la fosse du Soucy et en avançant de vingt toises vers la mer. On ne les rencontre, poursuit-il, qu'à douze pieds de profondeur en remontant vers la fosse du Soucy et vers la montagne d'Escures. Il est donc probable que le premier nivellement remonte vers 1730.

Digitized by Google

La plus ancienne que nous ayons pu nous procurer est celle du diocèse de Bayeux, dressée en 1675 par l'abbé *Petite*, et d'après laquelle c'est la Drome qui reçoit l'Aure, passe par les fosses du Soucy, par Trévières, par Isigny et se jette dans la baie des Vays (1).

Plus d'un siècle après, l'abbé Outhier, du chapitre de Bayeux, savant astronome, qui avait assisté à la mesure d'un degré du méridien sous le pôle nord, fit, à son retour, une nouvelle carte du même diocèse, qu'il publia en 1782 (2), sur laquelle l'Aure figure comme le cours d'eau principal de cette localité. Elle reçoit la Drome, passe par les Fosses, et après un trajet souterrain d'une lieue, à l'échelle de la carte, elle continue son cours par Trévières et Isigny, jusqu'à son confluent dans la Vire.

Voilà donc deux géographes du pays qui se contredisent. Le premier, guidé sans doute par l'importance de la Drome, dont la longueur développée, la largeur et la profondeur l'emportent de beaucoup sur les parties correspondantes de l'Aure, considérée de sa source au confluent

(1) Hermant, curé de Maltot, près Caen, pense comme l'abbé Petite, dont il avait peut-être la carte sous les yeux, que l'Aure est un affluent de la Drome (3e. vol. encore inédit de l'histoire du diocèse de Bayeux.) Cet important manuscrit est depuis quelques mois à la bibliothèque de Caen, grâce au zèle, aux soins de MM. les Conservateurs de ce riche établissement, qui ont fait l'acquisition du précieux manuscrit dont il s'agit.

(2) Ce paragraphe imprimé, nous apprenons que la première édition de la carte de l'abbé Outhier remonte à 1756.

Digitized by Google

de la Drome, n'aura point hésité à voir dans celle-ci le cours d'eau principal. En cela il s'est conformé à la règle générale suivie par les géographes, qui consiste à conserver de préférence le nom du cours d'eau le plus considérable jusqu'à son embouchure, *s'il n'y a déjà habitude contraire.*

Le second abbé, mieux renseigné, a au contraire considéré la Drome comme tributaire de l'Aure, car c'est dans ce sens qu'il a fait son œuvre.

La carte de Cassini, postérieure en ce qui touche la feuille n°. 94 à celle de l'abbé Outhier, fait perdre l'Aure dans une des fosses du Soucy et la Drome dans une autre de ces fosses, sans que les eaux de ces deux rivières se soient mêlées préalablement. Puis, après une interruption de 500 toises, à l'échelle de la carte, on voit reparaître, à l'ouest, un cours d'eau qui devient assez considérable : il passe au nord de Trévières, par Isigny et se jette dans la Vire sans qu'on lui ait donné de nom.

Mais si l'on considère sur cette même carte la chaîne des collines qui forment les versants de l'Aure; si l'on suit cette chaîne dans toutes ses découpures, depuis le val d'Aure près Caumont, où elle prend naissance, jusqu'à l'extrémité ouest du mont Cauvin, 2,000 mètres au-dessous des Fosses, on voit qu'elle ne présente aucune solution de continuité. Encore l'inflexion qu'elle fait là est tellement légère que la nature semble n'avoir eu d'autre but que d'achever de dessiner le contour du mont Cauvin, pour lui donner plus de relief.

Digitized by Google

Seulement on voit au col d'Étréham, entre l'église de cette commune et celle de Neuville, un rameau de cette chaine qui se détache dans la direction du sud-ouest au nord-est et se rend à la mer, à l'occident et tout près de Port-en-Bessin.

Cassini n'a donc considéré qu'un seul cours d'eau sous le nom d'Aure. Le soin qu'il a eu d'indiquer, sur Osmanville, le hameau assez ancien du Mont-Aure, qui équivaut à *Mont-sur-Aure*, peut l'excuser de n'avoir point répété en cet endroit le nom du cours d'eau. Il est certain en effet que l'Aure passait originairement au-dessous du hameau du Mont-Aure, ainsi que les maires d'Osmanville, d'Isigny et la Cambe l'ont déclaré dans les procès-verbaux de limites de leurs communes dressés par le géomètre en chef du cadastre en 1823. La configuration tortueuse de la ligne de démarcation d'Osmanville et Isigny ne laisse aucun doute qu'elle était formée par l'Aure anciennement.

Si l'on prétendait que la Drome a aussi ses versants continus, nous ferions observer que celui de la rive droite se termine à l'extrémité du promontoire d'Argouges et que celui de la rive gauche finit à l'ouest et tout près de Trévières. Cette double solution de continuité suffirait à nos yeux pour imprimer à la Drome le caractère de cours d'eau secondaire par rapport à l'Aure.

La carte du département du Calvados, tirée de l'atlas national, lequel n'est qu'une réduction de Cassini, a désigné sous le nom d'Esque la rivière qui passe devant

Digitized by Google

Trévières et par Isigny. Ainsi pour avoir voulu réparer l'omission ou la non répétition du nom *d'Aure*, l'auteur est tombé dans une plus grande faute.

Il résulte des ouvrages et des cartes que nous venons de citer, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres, que le même cours d'eau porte quatre noms différents; savoir : de Drome, d'Aure, d'Aure-Inférieure et d'Esque, et que l'on ne s'entend pas toujours.

Il est temps de faire cesser cette confusion.

Pour résoudre la première des trois questions posées page 116, nous invoquerons la transaction du 31 mars 1511, passée devant les tabellions royaux de la sergenterie d'Isigny, entre le seigneur de Monfréville et *les hommes et tenants de cette seigneurie* (1) pour des droits de marais qui étaient en litige depuis longtemps ; parce qu'il résulte de cet acte authentique, *que le grand marais Suhard*, situé sur Monfréville, *jouxte ledit seigneur d'une part et la rivière d'Aure*, etc.

Donc, plus d'incertitude. D'après ce titre qui date de 331 ans, c'est bien l'Aure et non la Drome, ni l'Esque qui passe par Isigny. Les cartes d'Outhier et Cassini s'accordent avec cet acte. On voit d'ailleurs par l'ordonnance

(1) C'est à l'obligeance de M. Dethan, maire de Monfréville, que nous sommes redevable de la copie certifiée par lui de cet acte. Nous sommes également redevable à ce fonctionnaire, ainsi qu'à son adjoint M. Marie, d'autres bons renseignements sur la vallée d'Aure. Nous joignons cette copie à notre Mémoire pour qu'elle reste dans les archives de la Société.

Digitized by Google

royale du 11 août 1824, qui constitue les propriétaires des terrains submersibles *en communauté de la vallée d'Aure*, que ces propriétaires étaient depuis plusieurs années organisés en *syndicat de la vallée d'Aure*. Enfin, l'ordonnance royale du 10 juillet 1835, relative à la pêche fluviale dans le Calvados, désigne sous le nom d'Aure la rivière qui passe à *Trévières et a son embouchure dans la Vire*.

Sur la seconde question de la page 116, nous dirons que si Giraud de St.-Fargeau distingue deux Aures, il les fait partir néanmoins de la même source, sans y faire attention, car, suivant lui, l'Aure prend naissance près du village de Caumont, et l'Aure-Inférieure au val d'Aure, ce qui est la même chose, ce val étant près de l'église et dans la même direction que l'Aure.

L'Annuaire de l'an XII porte que l'Aure-Inférieure prend sa source au pied du mont Cauvin, ce qui ne s'accorde plus avec Giraud de St.-Fargeau, ni avec ceux qui prétendent, bien à tort sans doute, que c'est le ruisseau de Vaulaville qui est l'origine de cette rivière.

Faisons remarquer ici, en réponse à la troisième question, page 116, que la transaction de 1511 parle tout simplement de l'Aure et non de l'Aure-Inférieure, ce qui constate qu'alors on ne connaissait qu'une seule Aure.

Quoiqu'il en soit, il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'écarter la dénomination d'*Aure-Inférieure*, maintenant qu'elle est consacrée par l'usage,

Digitized by Google

par l'administration des ponts et chaussées, sur sa belle carte de la navigation intérieure de la France, publiée en 1820, par les plans cadastraux, par les cartes cantonales, par les annuaires et par une foule d'autres ouvrages.

On distinguera donc à l'avenir l'*Aure-Supérieure* et l'*Aure-Inférieure*, non comme deux cours d'eau différents, mais par rapport aux fosses du Soucy, comme on dit la *haute Vire* et la *basse Vire* à l'égard de St.-Lo.

Nous avons dit, page 109, que c'est à 68 mètres en aval du nouveau pont Fâtu que l'Aure reçoit la Drome, et que la dérivation de cette dernière rivière entre aussi dans l'Aure à 607 mètres au-dessous de ce confluent.

C'est après avoir reçu ce double tribut de la Drome que l'Aure se rend dans les Fosses où elle perd, en temps ordinaire, le reste de ses eaux, après un cours non interrompu de 45,904 mètres.

La carte de Cassini est donc inexacte aux environs des Fosses, puisqu'elle n'indique pas les deux bras de la Drome, bien que son échelle permît de le faire, et qu'en outre elle fait arriver ces deux rivières dans deux fosses différentes, sans que leurs eaux se soient mêlées, lorsqu'il est constant que la Drome entre dans l'Aure 960 mètres (mesurés en ligne droite) en amont du gouffre de la petite fosse, où l'Aure-Supérieure *seule* perd son nom, par la disparition de ses eaux dans cette fosse.

Tout porte à croire que le terrain était inondé quand le géographe l'a vu, et qu'il n'a pu en saisir les formes. Un autre fait fortifie cette opinion. D'après la même carte,

Digitized by Google

la Tortonne et l'Esque se réunissent longtemps avant d'entrer dans l'Aure ; tandis qu'il est certain que toutes les deux se jettent directement dans cette rivière, et que leurs confluents sont à 4,200 mètres l'un de l'autre. Cette erreur est grave et n'eût point eu lieu sans l'inondation qui confondait les objets : nous avons cru devoir, en passant, rectifier ce point de géographie.

Passons maintenant à la description des fosses du Soucy. Cette tâche nous sera d'autant plus facile que, plus heureux que nos devanciers, nous possédons des cartes topographiques exactes, des plans à une grande échelle, levés sous nos yeux avec un soin particulier pour l'objet que nous avions en vue ; qu'en outre nous avons visité ces fosses en 1824, 1825, 1833, 1834, 1835 et 1842, et à diverses époques de l'année, c'est-à-dire quand elles étaient à sec, à moitié pleines et sur le point de déborder ; que nous avons vu nous-même les lieux, tous les points qu'il importait de visiter pour bien connaître tout ce qui se rattache aux fosses et à la perte des eaux de l'Aure, tant en amont qu'en aval. Nous espérons donc que la relation que nous allons en donner ne laissera rien à désirer ; du moins sous le rapport topographique, car nous ne nous chargeons pas d'expliquer les mystères de la nature, mais nous contribuerons peut-être à les faire expliquer par les savants, au moyen des renseignements que nous avons recueillis et qu'ils pourront consulter ainsi que les plans y joints.

Digitized by Google

II^e. PARTIE.

FOSSES DU SOUCY ET VALLÉE DE PORT-EN-BESSIN.

Les fosses du Soucy sont au nombre de quatre, répandues dans trois herbages, commune de Maisons, canton de Trévières, à 6,800 mètres nord-ouest de Bayeux, et 2,700 mètres sud de Port-en-Bessin, au pied d'un coteau que nous nommerons le *Coteau des Fosses*. C'est le versant méridional de la colline formant le premier étage du mont d'Escures et du mont Cauvin. Ce coteau, vers son milieu, forme un pli ou ressaut dont l'élévation au-dessus du sol des Fosses peut être de 8 mètres, tandis que la hauteur de l'arête de la colline, dont ce coteau est l'appendice, est d'environ 16 mètres au-dessus du même sol.

D'après le précieux tableau des terrains du Calvados, publié, en 1832, par M. Hérault, ingénieur en chef au corps royal des mines, à la résidence de Caen, le calcaire marneux forme la constitution géologique de ce coteau. Il est composé, comme les falaises de Port, de bancs peu épais qui alternent dans la partie supérieure avec des lits d'argile jaunâtre et dans le bas avec ceux d'une marne grisâtre. « Il constitue près de la surface du sol, continue M. Hérault, une bande fort irrégulière entre le » même calcaire et les sections précédentes de l'étage in- » férieur du terrain jurassique ; c'est dans les trous et les » fissures qu'il présente que se perdent, à la fosse du » Soucy, les rivières d'*Aure* et de *Drome*, dont les » eaux vont surgir, avec beaucoup d'autres sans doute,

Digitized by Google

» au milieu des couches de nature semblable qui sont sur
» la plage au levant de Port-en-Bessin. »

Fosse Tourneresse. La fosse la plus orientale se nomme la fosse *Tourneresse*. Sa longueur du sud-est au nord-ouest est de 45 mètres, et sa largeur de l'est à l'ouest de 40 mètres. Elle est remplie de lagunes larges et profondes dans chacune desquelles on remarque des bétoires ou petites crevasses par où les eaux se perdent. Cette fosse, couverte de peupliers, de saules, de frênes, d'ormes, de plantes aquatiques, est herbue et très-bouleversée. La direction des bétoires est généralement inclinée à l'horison, et l'eau s'y perd sans bruit et sans autre agitation qu'un léger mouvement circulaire, que la vitesse du courant et la courbure du coteau lui impriment du nord à l'est, au sud et à l'ouest, puis elle revient sur elle-même. Ce mouvement ne peut être observé que lorsque l'eau est au niveau du sol le plus élevé de l'herbage. C'est sans doute de ce tournoiement que la fosse tire son nom. Elle est d'une forme irrégulière. Sa profondeur, mesurée entre le niveau du sol et le point le plus bas de ses grandes lagunes, est de $2^{m},60$; et comme l'eau s'élève, d'après la trace parfaitement apparente qu'elle laisse sur l'écorce des arbres, jusqu'à $3^{m},40$, on conclut de cette dernière cote qu'il y a 80 centimètres d'eau dans l'herbage quand la crue est à son *maximum*. Le 22 mai 1842, cette fosse était à sec. Il n'y avait qu'un courant d'un décimètre de profondeur au pied du coteau de F en H, et l'eau disparaissait sans bruit au point H sous une racine d'arbre.

Digitized by Google

e Grippesulais. La fosse Grippesulais est au nord-ouest de la fosse Tourneresse, vers le milieu de la courbe du coteau ; sa longueur est de 26 mètres, sa largeur de 14 et sa profondeur de 3. La distance qui sépare le centre de l'une du centre de l'autre est de 378 mètres, longueur développée : la fosse Grippesulais touche du côté de l'ouest à la base d'une motte circulaire, en terre de rapport (argile bleuâtre et jaunâtre) d'environ 4 mètres de diamètre sur 3 de hauteur, provenant des déblais faits en 1791 pour l'ouverture d'un canal projeté des Fosses à la mer, dans le double but d'assainir la vallée d'Aure et de créer un moyen de nétoyer le port de Port-en-Bessin. Ce projet fut bientôt abandonné, soit en raison de la dépense qu'il pouvait entraîner, soit par la crainte que le terrain ne fût pas de nature à conserver l'eau.

rande Fosse. La grande fosse est au sud-ouest de la précédente et à 220 mètres l'une de l'autre (longueur développée entre les deux centres). C'est la plus grande de toute en superficie. Elle a 46 mètres du sud au nord et 34 de l'est à l'ouest. Elle se termine au nord-est par une extension arquée de 40 mètres de longueur sur 13 de large à la base, qui n'est autre chose qu'une partie du lit principal de l'Aure. Cette fosse est ordinairement couverte d'arbres et de broussailles, mais le 22 mai 1842, il y avait eu coupe blanche, ce qui nous a permis de la parcourir ce jour-là facilement dans toutes ses parties. Son fond est d'argile bleuâtre et jaunâtre qui se fendille largement dès qu'il fait un peu de chaleur.— Le courant Z Y g du moulin des Fosses, a été

Digitized by Google

substitué récemment, dans l'intérêt de l'usine, au courant z h g; il a 3 mètres de profondeur; son ouverture supérieure est d'environ 9 mètres; il est en talus des deux côtés et peut avoir un mètre au plafond. L'eau s'élevait à 60 centimètres le 22 mai 1842. Sa coupe présente l'argile grisâtre, jaunâtre et le banc bleu ou calcaire marneux. Le courant Z Y g n'a été figuré sur le plan qu'approximativement.—La fosse offre un grand désordre. Elle est remplie de lagunes et de bétoires. De la partie la plus basse des lagunes à la ligne des plus hautes eaux d'inondation tracée sur l'écorce des arbres qui bordent cette fosse il y a $3^{m},40$. La submersion du sol de l'herbage peut être de 80 centimètres dans les débordements.

Petite Fosse.

La petite fosse du Soucy est la plus occidentale. Elle est au nord-ouest de la grande, dont elle n'est séparée que par une portion de l'ancien lit de l'Aure, ayant 42 mètres de longueur. Elle touche, au nord-ouest, au chemin d'Etréham aux Fosses, et à l'ouest au chemin de Tour à ces fosses. Sa forme est celle d'une ellipse dont le grand axe, dirigé de l'est à l'ouest, a 50 mètres et le petit 26. Sa profondeur, prise au niveau du sol du côté opposé au coteau, est de $4^{m},33$. Mesurée sur le frêne fourchu situé sur son bord septentrional, à partir de la ligne des plus hautes eaux, elle est de $5^{m},15$.

R est un petit gouffre à l'endroit le plus profond de la fosse où les eaux s'échappent par plusieurs bétoires que nous avons remarquées au temps de l'étiage; mais dès qu'il y a plus d'eau que ces bétoires n'en peuvent absor-

Digitized by Google

ber, l'excédant coule de R en T, puis en S. A ce dernier point, qui est presque vis-à-vis le frêne fourchu, l'eau disparaît sans le moindre bruit.

lin des Fosses. Le moulin des Fosses est le dernier qu'alimente l'Aure-Supérieure. En 1835, ce n'était encore qu'une usine ordinaire, mais M. Duquesnay de l'Orme, nouveau propriétaire, en a fait un établissement important; il mout par jour 180 à 200 hectolitres de blé; sa chute est de $2^{m},60$. L'établissement de ce moulin, qui sans doute est fort ancien, a nécessairement changé le régime primitif de la rivière; et quand les fosses du Soucy dateraient de cette époque, nous n'en serions point surpris (1).

Déversoir. Reportons-nous maintenant au déversoir A B de ce moulin (2). C'est un barrage en maçonnerie, du lit de l'Aure, à 33 centimètres environ en contre-bas du sol. Sa largeur est de 22 mètres. La profondeur du lit en amont de ce déversoir est de $1^{m},60$ et en aval de $2^{m},30$. Cette dernière cote exprime la chute. Quand l'eau affleure la surface du sol, l'épaisseur de la tranche aqueuse qui passe incessamment par l'ouverture de 22 mètres est de 33 centimètres. Que l'on se figure alors l'impulsion que donne le poids d'un si grand volume d'eau, tombant de $2^{m},30$, à un courant qui se trouve presque subitement réduit d'une largeur de 22 mètres à celle de 8! Sa rapidité est celle

(1) On en trouverait peut-être la preuve dans les *anciens titres* translatifs de la propriété des herbages où ces fosses sont situées.

(2) Voir le plan développé D.

Digitized by Google

d'un torrent. Ses eaux coulent avec bruit dans son lit sinueux C D E, puis se précipitent sur le coteau par les passes O E, P F (dont les directions sont perpendiculaires à sa base) avec une telle impétuosité qu'elles s'élèvent au-dessus de leur niveau en arrivant au coteau qui est à pic. Ne pouvant alors refluer sur elles-mêmes, à cause 1°. de leur vitesse acquise; 2°. que les passes P F n'en forment plus qu'une de 21 mètres de large, le banc G étant submergé; 3°. que le coude S r et l'extrême rétrécissement du lit au point S forment obstacle sur obstacle; alors le lit primitif E L N ne pouvant plus suffire, les eaux se divisent en deux parties sensiblement égales au point de partage q; la première moitié coule à gauche, suivant la pente naturelle du sol, et la seconde moitié, par l'effet de son élévation accidentelle, se dirige à droite, trace l'impasse F K H, de 127 mètres de longueur, à l'extrémité de laquelle, contenue par le coteau I H m et par le fossé large et profond m H, elle forme la fosse Tourneresse telle que nous l'avons décrite.—De F en H, l'Aure perd considérablement par les voies souterraines qu'elle s'est frayées au travers du coteau en entraînant peu à peu les parties molles qui séparaient et liaient les couches solides. Il est dans un grand désordre par suite des érosions. On voit ça et là dans le lit de la rivière, entre F H et F x, des blocs d'un assez gros volume que les eaux ont détachés du banc calcaire.

Voici maintenant notre opinion sur les effets de ce barrage. Il est à nos yeux la cause de la ruine de l'Aure. Ne

Digitized by Google

laissant passer, pendant une partie de l'année, qu'une faible quantité d'eau, la vitesse de celle-ci diminue comme son volume; et attendu qu'à l'époque des chaleurs ce déversoir ne déborde que lorsqu'on arrête le moulin pour en piquer les meules, il en résulte que le lit de la rivière est alternativement à sec et légèrement inondé; que dans le premier cas il se gerse fortement, et que dans le second il y a si peu d'eau qu'elle coule ou plutôt qu'elle erre lentement et disparait avant d'arriver à la petite fosse, en passant par le nord de la grande.

La raison en est que, lors des débordements survenus après la construction du barrage ou déversoir, les eaux se sont précipitées, par cette issue, si violemment au pied du coteau, qu'elles l'ont corrodé, bouleversé, et s'y sont pratiqué des voies souterraines toutes différentes de celles qu'elles suivaient avant que le barrage leur fit obstacle; tandis qu'avant l'ouverture du canal du moulin, l'Aure conservant tout son volume et la vitesse y relative sur une pente de quinze dix millimètres par mètre, n'aurait point changé de régime : elle aurait continué de couler doucement au pied du coteau sans lui être hostile.

Mais le barrage a tout changé. La pente par mètre a plus que triplé, elle s'est élevée à cinquante-un dix millimètres; et le lit qui n'avait d'abord que 9 mètres de largeur tout au plus, en a 22. Les eaux s'élançant avec impétuosité par cette large ouverture, se sont élevées, comme nous l'avons déjà dit, au-dessus de leur niveau, au point de partage q, et ont formé la fosse Tourneresse sur la

Digitized by Google

droite et les trois autres fosses sur la gauche.

D'un autre côté, le canal du moulin, qui est un *raccourci*, un *redressement* de l'ancien lit, entre le déversoir et l'écluse de cette usine, acquiert par ces deux causes une vitesse plus grande qui bientôt est considérablement augmentée par la chute de 2^{m},60 de ce moulin ; et comme son courant z h g, par suite de cette chute, est très-encaissé, qu'ensuite il est fort étroit dans le fond (il peut avoir 60 à 70 centimètres), il en résulte que l'eau de ce courant coule avec force au pied de la petite fosse, et qu'elle a dû hâter concurremment avec l'action de l'ancien lit, sur la partie supérieure dans les grandes crues, le creusement de cette fosse. Ses bords nord, ouest et sud étant à pic, c'est par le point J que l'on peut entrer dans son intérieur et arriver à un mètre près du gouffre R.

La lettre T (1) est un petit conduit grossièrement construit en pierres sèches, recouvertes de gazon, par lequel l'eau s'échappe dans le chemin de Tour aux Fosses.

La partie submersible de l'espace compris entre le coteau des Fosses au nord, la route n°. 6 et le pont Fâtu à l'est, le chemin vicinal de Maisons à Bayeux au midi, la dérivation de la Drome jusqu'à son entrée dans l'Aure, puis cette rivière au midi jusqu'à la petite fosse en suivant le biez du moulin ; enfin les chemins de Tour ou du carrefour de la plate voie aux Fosses et d'Étréham à ces fosses à l'ouest, est de 45 hectares environ.

(1) Voir le plan D.

Digitized by Google

C'est dans ce vaste bassin formé par la nature que les eaux provenant du débordement de la Drome et de l'Aure, débordement occasioné par les pluies d'équinoxes, se rassemblent deux fois par an, pendant une quinzaine de jours à chaque époque. Dans certaines années les pluies d'orages, les fontes de neige font aussi déborder ces rivières. Une partie de ces eaux se perd dans les Fosses et s'échappe par les fissures du coteau, et l'autre partie, qui est toujours la plus considérable, suit la vallée qui mène à Isigny ; chemin qu'elle suivait sans nul doute avant l'ouverture accidentelle des Fosses et qu'elle suivrait nécessairement encore sans cet obstacle, parce que c'est la ligne de plus grande pente, à partir de l'orifice supérieur de ces fosses, ainsi qu'un nivellement spécial nous en a convaincu.

Nous ne partageons donc pas le sentiment de M. Guettard quand il dit :

« Il ne paraît pas que si l'on voulait tracer le vrai lit » que cette rivière suivrait si elle était continue, on dût » lui donner le cours que lui donnent ceux qui le conduisent jusqu'au grand Vay. »

Pourquoi ne suivrait-elle pas cette direction. N'est-il pas de fait que depuis la noue du Grand Herbage à la limite de Maisons avec Étréham (1) l'Aure-Inférieure coule, lentement il est vrai, mais enfin coule toujours en été comme en hiver jusqu'à la baie des Vays ? Il est constant

(1) Voir la carte B.

Digitized by Google

aussi qu'après avoir disparu pendant l'espace de 238 mètres de i en k, on la retrouve sur une longueur de 397 mètres, c'est-à-dire jusqu'à 20 mètres en amont du confluent du ruisseau de Vaulaville. Il ne s'agit donc plus que de constater qu'il y a pente suffisante entre ce dernier point et le déversoir du moulin des Fosses. Eh bien ! la hauteur de ce déversoir au-dessus du point e (1) est de $2^m,1$, et la longueur développée de la ligne de plus grande pente du déversoir au point e, est de 1,384 mètres, d'où il suit une pente par mètre de 0^m0015.

Nous reconnaîtrons néanmoins que la pente est plus décidée des Fosses à Port, que de ces fosses à la baie des Vays. Elle est même beaucoup plus forte, puisque la ligne des plus hautes eaux de la petite fosse est au-dessus de la mer moyenne de..... $17^m,906$

Que la hauteur des plus basses eaux de la même fosse, au-dessus de la mer, est de.... $12^m,756$

Ce qui donne pour l'élévation de la nappe moyenne de cette fosse, au-dessus de la mer. $15^m,331$

Si donc on divise successivement ces trois hauteurs par 2,900 mètres, exprimant la distance de la petite fosse à la boucle de Port, non en ligne droite, mais en contournant le mont de l'église, on aura les trois résultats suivants :

1°. $\frac{17m,906}{2,900} = 0^m.0062$, ou soixante-deux dix millimètres de pente par mètre quand la crue est à son maximum.

2°. $\frac{12m,756}{2,900} = 0^m,0043$ ou quarante-trois dix millimètres

(1) Voir la carte B et le plan D.

Digitized by Google

de pente par mètre au moment de l'étiage.

3°. $\frac{15m,335}{2,900} = 0^m,0052$ ou cinquante-deux dix millimètres de pente par mètre pour la moyenne entre le maximum de la crue et l'étiage.

La pente par mètre de la petite fosse à la boucle de Port est donc plus que quadruple dans les grandes inondations, et presque triple dans les sécheresses, de la pente par mètre de la même fosse au point C de l'Aure-Inférieure.

Ce dernier résultat serait favorable au système de M. Guettard; mais la nature en formant le coteau des Fosses a voulu élever en cet endroit une barrière insurmontable entre l'Aure et le rivage de Port. Cette manifestation de la nature détruit donc la prétention de M. Guettard.

La première question à résoudre est de savoir où vont les eaux qui se perdent dans les Fosses et au travers du coteau?

L'opinion générale des habitants du pays est qu'elles se rendent à la mer, à l'orient de Port. Cette opinion se fonde sur ce qu'il est d'observation que lorsque les eaux sont abondantes aux Fosses, les eaux douces sont plus abondantes aussi sur la plage; que quand elles sont basses aux Fosses, il en est de même à la mer, et qu'elles sont troubles au rivage quand elles le sont aux Fosses.

M. Hérault, dont l'autorité est ici d'un si grand poids, pense également, page 120 de son tableau des terrains, que les eaux de la Drome et de l'Aure se rendent à l'orient de Port par les fissures du coteau des Fosses. Mais

Digitized by Google

il ajoute qu'elles y vont *avec beaucoup d'autres*, sans indiquer l'origine de celles-ci. Essayons de le suppléer.

Vallée de Port.

Entre la Manche, au nord, les hauteurs de Commes et le mont d'Escures à l'est ; le coteau des Fosses et le mont Cauvin au midi ; les monts de Neuville, de Huppain et de la Galette à l'ouest, on remarque une grande vallée dénuée de cours d'eau (1) et presque généralement privée de plantations (2), mais parfaitement cultivée, dont le périmètre est très-festonné, et que nous nommons la vallée de Port. (3) Sa plus grande longueur, qui s'étend de la Goulette de Vary au col d'Etréham, où cette vallée prend naissance, est de 4,400 mètres. Sa plus grande largeur, mesurée sur la ligne oblique allant de l'extrémité sud-ouest du mont d'Escures à la mer, en passant par la poudrière, est de 2,600 mètres. Sa largeur moyenne est de 1,500 mètres. D'après un calcul approximatif, la superficie de ce terrain est de 600 hectares. Sa pente générale est du sud au nord. C'est dans l'angle nord-ouest de cette grande dépression qu'est le village de Port-en-Bessin.

Les versants qui forment cette vallée sont très-élevés.

(1) Le ruisseau du Harlay, qui n'est qu'un *ruisselet* est à la limite nord-ouest de cette vallée, et son berceau n'est pas compris dans le calcul ci-après de la superficie de cette même vallée.

(2) Le hameau d'Escures est le seul endroit qui soit planté de pommiers et d'ormes dans cette vallée.

(3) Voir la carte A ou B.

Digitized by Google

La hauteur de celui de l'est varie de 63 à 72 mètres au-dessus de la mer, comme l'indiquent les cotes portées sur les cartes A et B : celle du versant du midi est de 63 mètres, et celle du versant de l'ouest, de 61 à 73 mètres. L'endroit le plus bas de cette vallée, à la hauteur de l'église de Port, peut être, par estime, de 6 mètres. La pente des versants est donc très-grande. Les eaux qui se rassemblent dans ce vaste récipient, lors des temps de pluies et des grandes averses, sont très-considérables. En raison de la déclivité du sol et de sa très-grande perméabilité, ces eaux ne pouvant errer longtemps à sa surface, le pénètrent et coulent suivant le plan de pente générale jusqu'à la grève, à l'orient de Port, où elles se jettent dans la mer.

C'est sûrement de ces eaux sauvages dont M. Hérault a entendu parler ; du moins nous n'en voyons pas d'autres.

Notre exploration de la grève nous a fait reconnaître que les eaux douces y surgissent sur une longueur de 1,350 mètres, entre la boucle de Port et l'extrémité est du mont Castel. Là, elles coulent en filets dans de petits sillons que leur action incessante a tracés dans la roche qui forme le fond du rivage ; ici, elles bouillonnent dans les sables ; plus loin, elles s'élèvent en petits jets par les fissures du banc calcaire ou des roches plates.

Mais quelque considérables que soient les eaux produites par la vallée ci-dessus décrite, il est impossible d'admettre qu'elles puissent couler longtemps sans s'épuiser avant le retour des circonstances qui les ont produites. Cepen-

Digitized by Google

dant les eaux douces coulent toujours à la grève avec plus ou moins d'abondance. Il faut donc attribuer ce phénomène à toute autre cause, et reconnaître que ce sont les fosses du Soucy qui fournissent ces eaux, non-seulement lors des temps de pluies, mais pendant les sécheresses.

D'un autre côté, comment expliquer l'apparition des eaux douces à la côte, sur une longueur de 1,350 mètres, quand on sait qu'une partie de l'année, lorsque les eaux sont basses, il ne s'en échappe que par le fond de la petite fosse du Soucy ; car dès qu'il n'en passe plus au-dessus du déversoir, les trois autres fosses sont à sec? Le 22 mai dernier, le débordement du déversoir n'excédait pas 12 centimètres.

Au temps de l'étiage, la petite fosse coulant seule par le fond, faut-il admettre que ses eaux se répandent ensuite *dans toute la largeur de la vallée de Port*, plutôt que de suivre sous terre la direction qu'à la surface on paraissait vouloir adopter pour tracer le canal projeté des Fosses à la mer, et qui est indiquée sur les cartes A et B, par la ligne sinueuse ponctuée de la fosse Grippesulais à la boucle de Port, et dont, par hypothèse, les eaux de la petite fosse atteindraient la direction, à la hauteur où cette ligne traverse le chemin du hameau d'Escures à Huppain.

Nous avons dit, page 108, que l'Aure commençait à perdre au-dessus du déversoir du moulin de Brandel. Mais ce n'est qu'une présomption fondée sur la multitude de coudes que forme l'Aure au-dessus de ce mou-

Digitized by Google

lin, dans un court espace, et sur le bruit local que cette usine recevait plus d'eau qu'elle n'en rendait au moulin inférieur. L'état de la rivière, le 22 mai dernier, ne nous permit point de voir s'il y a des bétoires dans ses bords ; mais il est probable qu'il y en a vers le fond du lit. Ce jour-là on nous a assuré, au moulin des Alonas, qu'en amont et sur la rive droite le terrain s'était affaissé naguère, par suite de l'érosion des eaux, sur quelques mètres carrés, dans un herbage dont nous étions séparé par l'Aure, et qu'à notre grand regret nous ne pûmes visiter, l'heure étant trop avancée.

Cet affaissement ne serait-il pas un indice certain que les eaux de l'Aure travaillent dès là le mont d'Escures? Nous pensons qu'elles le traversent dans sa partie la plus étroite, vers le nœud des chemins tendant, l'un, du moulin des Alonas à l'églises de Commes ; l'autre, du hameau d'Escures au château du Bosq, et que la rivière perdant depuis là jusqu'à la petite fosse, les eaux finissent par envahir, sous terre, toute la vallée de Port. C'est la manière la plus rationnelle, ce nous semble, d'expliquer la manifestation des eaux douces à l'orient de Port, sur une longueur de 1,350 mètres.

Passons à une autre question non moins délicate.

A la petite fosse du Soucy, l'Aure abandonnant tout à coup son lit primitif, se fraie, dans un terrain facile, une route à ciel ouvert, d'une profondeur verticale de $4^{m},33$. Dans leur marche occulte, les eaux continuent-

Digitized by Google

elles leur route dans le même sens jusqu'au niveau de la plage de Port, ou bien suivent-elles, à partir du fond de la petite fosse, une direction inclinée jusqu'à la mer? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. Les eaux coulent toujours entre deux formations, et celles-ci sont généralement inclinées.

III^e. PARTIE.

VALLÉE DE L'AURE-INFÉRIEURE.

L'Aure-Inférieure, comme nous l'avons dit page 123, est la suite de l'Aure-Supérieure, du moins tel est notre sentiment; nous n'avons donc point à nous occuper ici de son origine.

Cette rivière s'abîmant dans la petite fosse pendant neuf mois de l'année, son lit reste à sec aussi longtemps, jusqu'en e, sur une longueur de 780 mètres. Puis elle reparaît de e en i, l'espace de 397 mètres, pour disparaître une seconde fois pendant 238 mètres de i en k, et reparaître enfin à ce dernier point, appelé la noue du Grand Herbage, pour ne plus se perdre (1).

Les cours d'eau intermittents ne sont pas rares dans le Calvados, mais aucun ne présente les singularités que l'on remarque au sujet du tronçon e i de l'Aure, dont la largeur au point e est de 12 mètres, et la profondeur d'un mètre. Voici deux faits qui n'ont encore été signalés par personne.

(1) Voir la carte B.

Digitized by Google

Le plan d'eau au point e est plus élevé que la mer moyenne de..... 15m,217

Si l'on retranche la profondeur du lit qui est, en cet endroit, de..... 1m,000

Le fond de ce lit est plus haut que la mer moyenne de..... 14m,217

Mais nous avons vu page 134 que le fond de la petite fosse ne s'élève au-dessus de la mer moyenne que de..... 12m,756

Le fond du lit de l'Aure, au point e, est donc plus haut que le fond de la fosse de... 1m,461

Ce n'est donc pas la fosse qui alimente l'Aure-Inférieure hors les époques de débordement.

C'est probablement à une opération semblable, dont il ne reste plus de trace, qu'il faut attribuer cette remarque de l'auteur de l'Annuaire pour l'an XII : que le nivellement a prouvé que *l'Aure-Inférieure* n'est pas la suite de *l'Aure-Supérieure*. Toutefois, constater que le fond de la fosse est au-dessous du lit de l'Aure au point e, ce n'est pas prouver que cette rivière prend sa source au pied du mont Cauvin comme l'avance l'auteur de l'Annuaire précité. Seulement on pourrait l'inférer, mais cette conclusion disparaîtrait devant les considérations suivantes :

Premièrement. Un cours d'eau, à son origine, ne peut avoir ni 12 mètres de large ni un mètre de profondeur. Il commence ordinairement à couler d'une manière insensible soit en eaux vagabondes qui finissent par se ré-

Digitized by Google

unir et former un courant suivant la pente du sol, soit en filets qui coulent des fontaines et qui n'ont que quelques centimètres de largeur et de profondeur.

Secondement. La vallée principale continue de la petite fosse à la noue du Grand Herbage et au-delà d'être formée par des herbages magnifiques, légèrement concaves au milieu dans leur sens longitudinal, ayant l'aspect du berceau d'un grand cours d'eau sans encaissement.

Troisièmement. Entre la fosse et le point e, distant de 780 mètres, on ne voit, soit sur la droite, soit sur la gauche, la trace d'aucune source capable d'alimenter le tronçon e i, qui fait évidemment partie du cours de l'Aure, et par ses dimensions et surtout par sa disposition relativement au plan de pente générale.

Quatrièmement. Le ruisseau de Vaulaville, que quelques personnes ont considéré comme l'origine de l'Aure-Inférieure, n'a jamais été qu'un affluent immédiat de l'Aure; son berceau est une vallée secondaire transversale de la vallée principale à laquelle elle est presque perpendiculaire. Ce ruisseau n'est qu'un *ruisselet* qui n'a qu'un mètre environ de largeur à son entrée dans l'Aure, et sa profondeur d'eau en temps ordinaire peut être de trois décimètres. Pour le rendre plus sensible, on lui a donné sur le plan plus de largeur qu'il n'en a réellement. Ce n'est qu'un filet comparativement au tronçon dont la largeur moyenne est de 10 mètres. En octobre 1835, époque où les eaux étaient très-basses, il y avait dans ce tronçon 90

Digitized by Google

centimètres d'eau. Il importe de remarquer que cette fraction de l'Aure dépasse de 20 mètres en amont le confluent du ruisseau de Vaulaville pour se convaincre de l'erreur de ceux qui l'ont pris pour la source de l'Aure-Inférieure.

Cinquièmement. La surface du tronçon est parfaitement calme dans toute sa longueur. Aucun mouvement, aucune agitation ne décelle la présence de quelque source intérieure pouvant l'alimenter, ni de quelque bétoire par où les eaux puissent s'échapper. Le niveau de cette nappe, hors les temps de crue, est toujours le même, comme si l'absorption et les pertes journalières étaient balancées par le produit quotidien du ruisseau de Vaulaville.

Sixièmement. Nous n'avons jamais entendu dire, ni jamais reconnu, que la Drome fît aucune perte qui pût contribuer à alimenter le tronçon dont il s'agit.

Septièmement. Reste le mont Cauvin, dont le versant méridional pourrait fournir quelqu'aliment au tronçon; mais joint à ce que nous n'avons rien vu qui nous autorise à le croire, nous avons remarqué qu'une partie des eaux provenant de ce mont coulent par le chemin tendant des Fosses à Etréham; et il paraît difficile d'admettre que l'autre partie de ces eaux, qui peuvent se rendre au tronçon par des voies souterraines passant au-dessous de ce chemin, fussent suffisantes pour l'alimenter conjointement avec le ruisseau de Vaulaville, car il n'y a que la partie de ce versant qui est en regard du tronçon, c'est-à-dire la partie centrale, d'environ 400 mètres de longueur, qui

Digitized by Google

puisse lui fournir de l'eau. Ce qui porte à croire que le produit des eaux souterraines du mont Cauvin, sur 400 mètres de long seulement, doit être peu de chose, c'est que le lit de l'Aure, depuis la petite fosse jusqu'au point e, sur une longueur de 780 mètres, est sans eau, bien qu'il soit disposé convenablement pour recevoir les eaux que la partie correspondante du même versant pourrait fournir. Il est vrai que l'on peut dire que la formation sur laquelle se trouve le lit ponctué ne permet pas à l'eau de couler à la surface ; mais rien n'autorise cette objection, puisque le fond de la petite fosse étant plus bas de 4m,33 que ce lit, on ne peut pas savoir si l'eau ne coulerait point à l'extérieur. Il faudrait pour s'en assurer que cette fosse pût, sans nuire aux intérêts privés, être comblée jusqu'au niveau du sol, pour que l'état primitif fût rétabli.

Depuis les Fosses jusqu'au grand pont d'Isigny, l'Aure-Inférieure traverse ou limite les communes de Maisons, Etréham, Mosles, Surrain, Tessy, Mandeville, Engranville, Trévières, Aignerville, Ecrammeville, Longueville, Canchy, Colombières, Vouilly, La Cambe, Monfréville, St.-Germain-du-Pert, Isigny et Osmanville; total : 19 communes.

Plus de 50 hameaux sont situés tout près de l'une et de l'autre rive de l'Aure-Inférieure ; celle-ci alimente les moulins de Russy, de Surrain, d'Engranville, passe sous le pont d'Etréham (formé de poutres), sous le pont de Surrain, sous le pont de la Barre, l'un et l'autre en ma-

Digitized by Google

connerie ; sous le pont rouge, commune de Trévières, construit en charpente ; par la planche de l'Arche, en face d'Ecrammeville ; par le pont de bois de la Cambe ; enfin par les trois ponts en pierre d'Isigny, appelés le pont au Douet, le pont aux Vaches, et le Grand-Pont.

Les cours d'eau tributaires de l'Aure-Inférieure sont au nombre de cinquante-huit, dont cinquante-trois appartiennent à la rive gauche, et cinq seulement, de bien peu d'importance, à la rive droite ; en voici la nomenclature :

AFFLUENTS DE L'AURE-INFÉRIEURE.

Rive droite.

1°.	Le ruisseau du Vieux-Lieu. . .		affluent	direc.
2°.	—	de la chapelle St.-Louis.	id.	id.
3°.	—	du moulin de Ronchette.	id.	id.
4°.	—	de la Vielle-Place. .	id.	id.
5°.	—	du moulin d'Osmanville.	id.	id.

Rive gauche.

6°.	—	de Vaulaville. . .	id.	id.
7°.	—	du Taillis-Gosset. . .	id.	id.
8°.	—	de Riloque. . . .	id.	id.
9°.	—	de Moulagny. . .	id.	id.
10°.	—	du Cacheux. . .	id.	2°. ordre.
11°.	—	des Perrières. . .	id.	direct.

12°. La Tortonne, affluent direct, dont la longueur développée est de 18,222 mètres et qui traverse ou limite dix communes, savoir : le Tronquay, Campigny, Crouay, Littry,

Digitized by Google

Blay, le Breuil, Saon, Saonnet, Rubercy et Trévières. Les dix-huit ruisseaux suivants sont les tributaires de la Tortonne.

13°. Le ruisseau du moulin de Crouay. Affl. du 2e. ordre.
14°. — du Maris. . . . id. 3e. id.
15°. — du douet Bérot. . . id. 3e. id.
16°. — du Moulinouf. . . id. 2e. id.
17°. — de la Luzerne. . . id. 3e. id.
18°. — du fort Douet. . . id. 2e. id.
19°. — du bas des Hayes. . id. 3e. id.
20°. — du Chuquet. . . id. 3e. id.
21°. — du Merdillon. . . id. 3e. id.
22°. — du Petit-Bosq. . . id. 4e. id.
23°. La Siette [1] (rivière). Longueur développée, 10,794m. id. 2e. id.
24°. Le ruisseau de la Mare-Houlette.
25°. — du long Vey.
26°. — de la Poterie.
27°. — des Helleries.
28°. — Parrain.
29°. — de la Devantelée.
30°. — de la Ramée.
31°. L'Esque. Le plus grand des affluents directs de l'Aure-Inférieure ; elle prend sa source au hameau de la Vacquerie sur Cérisy, arrose cette commune sur une longueur développée de 5,020 mètres, passe au pont de la

(1) La Siette arrose Montfiquet, Littry, le Mollay et Saon.

Digitized by Google

Tannerie, puis à l'ouest du bourg de Cérisy, entre ensuite dans le Calvados par le territoire de Baynes, arrose les communes de la Folie, Bernesq, Bricqueville, Trévières, Ecrammeville et Colombières : total, huit communes. Sa longueur développée sur le Calvados est de 17,303 mètres. Cette rivière, dont le bassin particulier appartient par sa pente générale à la vallée d'Aure, présente un phénomène curieux : en arrivant à l'égrilloir de Plancane, 650 mètres en ligne droite et au sud du moulin de la Quièze, sur Baynes, elle perd une partie importante de ses eaux qui s'échappent par la rive gauche, sous le nom de ruisseau de Clotron, dont la longueur développée est de 1,977 mètres, par une petite vallée transversale à celle de l'Esque et à celle de la rivière du Rieu, dans laquelle se jette ce petit cours d'eau. Ces deux vallées se trouvent donc en communication directe par cette dérivation de l'Esque. Elle n'est pas moins large que l'Esque elle-même. Cette dérivation, qui passe entre les hameaux de Bercy, au nord, et de la Pouchinière, au midi, est tout entière dans la 2°. feuille de la section A

Digitized by Google

de Baynes, entre les parcelles n°. 270 et 361. Elle est très-bien indiquée sur la carte de Cassini par une ligne ponctuée entre la Quièze et la Cavelotterie. Ce petit canal naturel, entre deux vallées d'un ordre supérieur à celle dans laquelle il coule, ressemble assez, mais sur une échelle cent fois plus petite, au Cassiquiari qui unit l'Orénoque au fleuve des Amazones par le Rio-Négro, dans lequel il se jette d'abord. C'est une espèce de *Marigot*. Le Clotron unit l'Aure et la Vire, en joignant l'Esque, affluent direct de l'Aure, d'une part, et l'Elle, affluent direct de la Vire, par le Rieu, d'autre part.

32 Le ruisseau de Clotron dont nous venons de parler est une dérivation de l'Esque dans le Rieu, qui se jette dans l'Elle et celle-ci dans la Vire.

33	—	des Grosbloups.	Affl. d. de l'Esque et du 2°. or. de l'Aure	
34	—	d'Orbec.....	id.	id.
35	—	Friand.....	id.	id.
36	—	de Brinville.....	id.	id.
37	—	de la Poudrière.	id.	id.
38	—	des Viandières..	id.	3°.
39	—	de la Houssaye.	id.	2°.
40	—	de l'Ile (1)	id.	id.

(1) Sa longueur développée est de 8,194 mètres : il baigne 8 communes.

Digitized by Google

41	—	de Corainville...	Affl. d. de l'Esque et du 1er or. de l'Aure	
42	—	de la Blaisotière.	id.	3e.
43	—	de la ferme Emery.	id.	4e.
44	—	de Crouay.....	id.	2e.
45	—	de Grimenville..	id.	3e.
46	—	du Vivier.....	id.	id.
47	—	de Lison.....	id.	id.
48	La Tranchée des Terres (2).		id.	direct.
49	—	Le Douet.....	id.	2e.
50	—	du Pont-Bénard.	id.	direct de l'Aure.
51	—	du bois de Calette.	id.	2e.
52	—	de l'If.....	id.	id.
53	—	de Beauchamp..	id.	3e.

s Vays. Divers projets d'amélioration du port d'Isigny et du desséchement d'une partie de la baie des Vays furent proposés, il y a une dixaine d'années, tant par M. Polonceau, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, que par M. Pattu, ingénieur en chef du Calvados, et par la ville d'Isigny; mais tous sont restés sans suite.

En 1840, de savantes études, faites par M. Bouniceau, ingénieur de l'arrondissement de Bayeux, sur la navigation de la basse Vire, ont reçu l'approbation de l'administration supérieure des ponts et chaussées. Dans cet important travail se trouve compris le desséchement de la baie des Vays, jusqu'à la concurrence de 1500 hectares environ, qui, au moyen d'endigages, seraient rendus à l'agriculture par cinq conquêtes successives de trois en

(2) Ce canal, fait à main d'homme, joint l'Esque à l'Aure.

Digitized by Google

trois ans. On attend avec impatience l'exécution de ce projet qui doit avoir pour Isigny, pour l'arrondissement de Bayeux, pour tout le pays, des résultats si heureux.

La largeur de la baie des Vays, mesurée sur la perpendiculaire menée à la méridienne d'Isigny par le confluent de la Taute et de la Vire, sur la carte cantonale d'Isigny, est de 4,550 mètres. Sa largeur, mesurée sur la parallèle passant à 5,700 mètres au midi de la perpendiculaire précitée, est de 6,590 mètres. La largeur moyenne est donc de 5,225 mètres. La baie comprise dans ces limites présenterait une superficie de 3,000 hectares, auxquels on pourrait en ajouter 700 pour le prolongement de cette baie jusqu'au pont du petit Vay. La contenance totale est donc de 3,700 hectares très-approximativement.

Vallée syndicale.

Pour ne point interrompre notre description hydrographique, nous avons traversé la belle et riche vallée de l'Aure-inférieure sans nous y arrêter ; maintenant nous y revenons pour nous en occuper particulièrement.

La vallée dont nous voulons parler n'est pas précisément celle qui s'étend d'un versant à l'autre du cours d'eau ; les dimensions en largeur de celle-ci sont beaucoup plus grandes dans certains endroits, puisque, par exemple, du hameau de la Houssaye, sur Mestry, au hameau des Mares, sur Canchy, cette largeur est de 5,200 mètres. Nous voulons seulement faire connaître l'importance de la partie submersible de cette même vallée, cir-

Digitized by Google

conscrite par des points alternativement ronds et longs, sur la carte B, et qui, sans aller toujours d'un versant à l'autre, est ce que nous entendons par la *vallée syndicale*, parce qu'elle est administrée d'une manière toute spéciale par une association de propriétaires, érigée en communauté *de la Vallée-d'Aure*, par ordonnance royale du 11 août 1824, qui ne s'applique qu'à la partie que nous venons de préciser.

Elle commence à 460 mètres à l'est du Moulin du Fossé, situé sur Engranville, et s'étend jusqu'au coude que l'Aure fait au sud-ouest du pont au Douet. Sa longueur en ligne droite, mesurée entre ces deux points, est de 14,640 mètres.

Depuis son origine jusqu'au confluent de la Tortonne, cette vallée est très-sinueuse et généralement étroite. Mais à partir de ce dernier point jusqu'à l'extrémité ouest du grand Jonquet, sa largeur s'accroît considérablement par la réunion sur la rive gauche des vallées de l'Esque, du ruisseau de l'Ile et du ruisseau du pont Besnard ; et sur la rive droite, des petites vallées des ruisseaux de Roncheville, du Marais, du Moulin d'Osmanville.

A partir de la hauteur du hameau de Montaure, jusqu'à son extrémité ouest, la vallée syndicale va toujours en se rétrécissant.

Sa largeur, qui est très-variable, n'excède pas 2,700 mètres dans les limites des plus grandes inondations, indiquées sur la carte B par une ligne très-sinueuse, formée de points alternativement ronds et longs. Cette ligne

Digitized by Google

des plus hautes eaux d'inondation fut tracée géométriquement en 1826, sur la déclaration des plus anciens propriétaires de cette vallée, par un géomètre du cadastre.

La largeur moyenne de la vallée syndicale peut être fixée à 1,800 mètres, sans erreur sensible. Sa contenance est rigoureusement de 2,377 hectares 19 ares 49 centiares, et son revenu imposable, d'après le travail qui a servi de base à la sous-répartition cadastrale, de 254,459 fr. 17 c., suivant la matrice spéciale.

Dans la masse submersible ci-dessus décrite, huit communes du canton d'Isigny, savoir : La Cambe, Canchy, Isigny, Longueville, Monfréville, Osmanville, Saint-Germain-du-Pert et Vouilly, prennent 1,316 hectares 45 ares 19 centiares, dont le revenu imposable est de 139,193 fr. 53 c.; et six du canton de Trévières, savoir : Agnerville, Bricqueville, Colombières, Ecrammeville, Engranville et Trévières, sont comprises pour 960 hectares 74 ares 30 centiares, d'un revenu de 115,265 fr. 64 c.

Ce sont ces 14 communes qui, pour leur partie submersible, font l'objet de l'ordonnance ci-dessus relatée. Un syndicat composé de 9 membres, y compris le directeur et le sous-directeur, nommés par le préfet et choisis parmi les principaux propriétaires des terrains submersibles, est chargé de veiller à tout ce qui se rattache aux intérêts de cette communauté.

Indépendamment des nombreux villages et hameaux qui ornent les berges de la vallée de l'Aure-inférieure, on re-

Digitized by Google

marque deux chefs-lieux de canton, Trévières et Isigny : l'un vers le commencement de cette vallée, l'autre à la fin.

Trévières. Trévières, bourg, ancien comté, cure de canton, direction de poste, tribunal de paix, résidence d'un notaire; population agglomérée 7 à 800 âmes : terme de la navigation actuelle de l'Aure. Trévières, qui paraît tirer son nom des trois rivières d'Aure, de Tortonne et d'Esque qui l'arrosent, a une vaste église, surmontée d'une flèche remar quable par sa hauteur et par l'élégance de sa construction en pierre. Ce bourg compte six ou sept rues. Trois font partie des chemins de grande communication de Mosles à Cartigny-l'Epiney, et de Trévières à Vierville. Ces communications essentielles arrivent sur la place dite *des Marchés*, qui est anguleuse et irrégulière. Au nord-ouest et à 450 mètres de cette place, on voit le pont de la Barre ou de Trévières, construit en pierre, qui forme la communication la plus importante de l'Aure-Inférieure. Il se tient deux foires à Trévières, une le 14 juin et une autre le jeudi qui suit le 14 novembre. De plus, il y a marché tous les vendredis, pour la vente du bétail et du beurre frais que l'on y apporte en quantité, et qui est très renommé. Avant l'établissement du marché de Littry, qui tient tous les jeudis, celui de Trévières était très-considérable; mais il n'a pu soutenir la concurrence avec l'autre, du moins pour le bétail, à cause de la facilité qu'ont ceux qui achètent à Littry le jeudi matin, de pouvoir profiter du marché de Caen le lendemain, ce qui ne pouvait avoir lieu avec Trévières dont le marché tient aussi le ven-

Digitized by Google

dredi (1). Le bourg de Trévières est situé dans un territoire très fertile. L'étendue de cette commune est de 1,146 hectares, dont 777 sont en prés et en herbages; elle renferme 303 maisons et trois moulins; sa population totale est de 1,057 habitants, et son revenu cadastral de 124,460 francs. C'est la plus riche du canton, et même de toute la vallée, après Neuilly, la Cambe et Isigny.

Isigny. Quant à cette ville, nous extrayons les détails suivants, de l'article que nous avons publié dans le *Journal de Caen*, du 22 octobre 1841, sauf quelques légers changements.

Isigny, ville, chef-lieu de canton, port d'échouage et de commerce sur l'Aure, à deux kilomètres 1/2 du confluent de cette rivière; cure, tribunaux de paix et de commerce, bureau de douane, bureau d'enregistrement, chef-lieu de perception, résidence d'une brigade de gendarmerie et d'une brigade de douane, bureau et relai de poste; a un instituteur et une institutrice.

Population d'après le récensement de 1841, 2,363 habitants, banlieue comprise. Arrondissement de Bayeux, à 32 kilomètres de cette ville. Latitude septentrionale 49° 19' 9"; longitude occidentale 3° 25' 4".

Il entre chaque année dans le port d'Isigny et il en sort de 210 à 220 bâtiments, ayant ensemble de 800 à 900 hommes d'équipage, et jaugeant de 5,500 à 6,000 tonneaux (2).

Les plus forts bâtiments qui entrent dans ce port sont

(1) Depuis quelque temps ce marché paraît se relever.

(2) Ces quantités sont celles de 1837.

Digitized by Google

de 150 tonneaux et d'un tirant d'eau de trois mètres environ.

Les principaux objets d'importation sont les bois de teinture, les bois de planches, boissons distillées, dépouilles d'animaux, denrées coloniales, épicerie, draperie, farineux alimentaires, filaments, étoupes, chanvre et lin, graines grasses, matériaux au nombre, matériaux au poids, métaux, poisson salé, produits chimiques, sels, verrerie, etc., etc.

Les exportations consistent principalement en beurre salé, bois à brûler, boissons fermentées, farineux alimentaires, fruits oléagineux, huiles de graines grasses, poteries, tourteaux de graines oléagineuses, vesce, pois, haricots, viandes salées pour l'Amérique et pour les colonies.

On évalue tout le commerce d'Isigny à plus de dix millions de francs : le beurre y entre pour une somme très-considérable.

Cette ville a 550 mètres de longueur, du milieu du grand Pont à la sortie par la route de Cherbourg, du côté opposé. Sa largeur moyenne est de 350 mètres; elle se compose d'environ 530 maisons. Il y a une manufacture de porcelaine, dont les produits résistent au feu et s'élèvent de 110 à 120 mille francs : elle tire sa matière première de la commune des Pieux, arrondissement de Cherbourg, et occupe de quarante-cinq à cinquante ouvriers. On compte aussi une épuration d'huile, mue par la vapeur, occupant de quinze à vingt ouvriers, et dont les produits peuvent s'élever de 350 à 400 mille francs.

Digitized by Google

Isigny renferme six rues principales, savoir : la Grande Rue, la rue du Commerce, la rue Neuve, la rue Madame, la rue des Prêtres et la rue de l'Avenue ; trois ponts, le grand Pont, le pont aux Vaches et le pont au Douet : ces derniers sont à portes de flot, pour préserver la vallée d'être inondée aux marées montantes. C'est la ville de cet ordre qui a le plus bel hôtel de ville de vingt départements à la ronde, par l'acquisition qu'elle a faite du château de l'ancien seigneur. Ce local, d'une construction moderne, est beau et vaste : la mairie, la justice de paix et le tribunal de commerce y sont réunis. En face de l'hôtel de ville est une jolie place plantée de deux rangées d'arbres de chaque côté. Sa forme est celle d'un trapèze. C'est là que le mercredi de chaque semaine se tient le marché, qui tire son importance de la grande quantité de beurre frais qui s'y vend, pour être expédié tant par terre que par mer. On en porte la valeur totale chaque année à six millions de francs. Les autres objets du marché sont principalement les vaches grasses et les vaches maigres, les veaux, moutons et porcs, la volaille, les céréales. Indépendamment du marché hebdomadaire, il y a deux foires qui se tiennent l'une le 22 juillet, l'autre le 11 novembre ; celle-ci dure trois jours. Depuis un an que les bouchers de Caen vont à Isigny s'approvisionner de veaux gras, le marché de cette ville s'est considérablement amélioré.

La partie comprise entre les deux bras de l'Aure se nomme les Hogues. Cette commune a une superficie de 1,710 hectares, dont 1,333 en prés et en herbages. Ce

Digitized by Google

riche et vaste territoire est criblé de fossés de desséchement et de clôtures dans sa partie basse, coupé de haies vives dans la partie haute, sur lesquelles s'élèvent une grande quantité d'arbres forestiers. La commune d'Isigny comprend trente-un hameaux ; son revenu cadastral imposable est, y compris la ville, de 270,063 francs. Elle est baignée au nord par l'Aure, à l'est par le ruisseau du Pont-Besnard, à l'ouest par la Vire, depuis le territoire de Neuilly jusqu'au pont du petit Vay, ensuite par le prolongement de la baie des Vays.

Au sud-ouest, à 3,400 mètres du grand pont d'Isigny, en suivant la route royale de Cherbourg, on trouve le pont du petit Vay, à la limite des départements de la Manche et du Calvados ; beau morceau d'architecture, composé de cinq arches, avec voussure et parapets en granit de Réville, à portes de flot ; construit par feu M. Pattu, ingénieur en chef. Ce pont, qui remplace un gué dangereux, n'offre point à la localité tous les avantages qu'elle en attendait, à cause du droit de péage assez élevé que les voitures sont obligées de payer, ce qui les décide à passer de Bayeux et de Carentan par St.-Lo ou Saint-Fromond, pour éviter ce pont, quoique le parcours soit beaucoup plus long. Il nuit également à l'exploitation de la tangue par ses portes qui empêchent les gabarres de passer pour remonter la Vire. Aussi est-il question d'abattre les trois arches du centre et de les remplacer par une seule, en fer, suspendue.

Deux routes, l'une royale, n°. 13, de Paris à Cher-

Digitized by Google

bourg ; l'autre, départementale n° 5, de Bayeux à Isigny, parcourent le territoire de cette dernière commune, savoir : la première, du nord-est à l'ouest, depuis le grand pont d'Isigny, jusqu'au pont du petit Vay ; la seconde, du sud-est au nord-ouest, depuis le pont Besnard jusqu'à sa jonction avec la route de Paris à Cherbourg. Deux chemins vicinaux tendent, en outre, l'un d'Isigny à Monfréville et l'autre d'Isigny à Neuilly.

RÉCAPITULATION

DE LA MATRICE PARTICULIÈRE DE LA VALLÉE SYNDICALE DRESSÉE EN 1826.

N°. d'ordre.	Communes.	Nombre de propr..	Nombre de parcelles.	Contenance imposable totale.	Revenu cadastral total.	Taux proportionnel de répartissement.	Revenu imposable total.
	CANTON D'ISIGNY.						
				H. A. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1	La Cambe.....	29	52	91,42,40	3,072,48	3,009	9,245,09
2	Canchy.....	17	35	140,26,80	4,221,55	3,705	15,640,77
3	Isigny.....	94	244	260,80,19	14,837,81	1,919	28,512,14
4	Longueville.....	4	11	105,42,»»	10,725,12	1,139	12,450,41
5	Monfréville.....	80	232	397,15,40	12,015,57	3,203	38,479,46
6	Osmanville.....	27	50	66,19,40	2,282,64	3,842	8,769,90
7	St-Gain.-du-Pert.	49	105	195,95,50	6,412,58	3,039	19,487,83
8	Vouilly.....	9	19	39,25,50	2,475,11	2,680	6,627,95
8	Communes.....	309	746	1516,45,19	56,058,84	»	139,195,53
	CANTON DE TRÉVIÈRES.						
				H. A. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1	Agnerville.....	7	26	62,51,39	3,618,90	2,868	10,379,01
2	Bricqueville.....	8	21	46,75,60	1,464,37	3,311	4,849,55
3	Colombières.....	129	316	473,14,12	16,542,49	2,828	46,782,16
4	Ecrammeville..	4	54	185,03,40	7,524,48	3,390	24,829,99
5	Engranville.	9	20	21,95,32	1,168,65	3,044	3,557,37
6	Trévières.....	266	339	173,34,47	9,528,19	2,610	24,868,58
6	Communes.....	423	956	960,74,30	39,647,08	»	115,265,54

Digitized by Google

La vallée de l'Aure-Inférieure est soumise à des inondations périodiques, et exposée à en éprouver d'accidentelles et de peu de durée.

Les inondations d'hiver sont très-salutaires. Le limon qu'elles déposent sur le sol le féconde, mais celles qui viennent subitement en été, à la suite de pluies diluviennes, détruisent les récoltes et occasionnent de grandes pertes. Lorsque la submersion a lieu du 1^er^. novembre au 15 mars, les récoltes sont assurées et très-abondantes.

L'inondation d'automne arrive plus tard que celle du printemps, surtout quand il y a eu sécheresse. La raison en est qu'il faut que tous les affluents de la Drome et de l'Aure - Supérieure commencent par s'emplir avant que ces deux rivières débordent. Lorsqu'il en est ainsi, la petite fosse du Soucy regorge, et ses eaux se répandent dans la vallée de l'Aure-Inférieure, qui se gonfle en outre du produit de ses propres affluents.

Néanmoins les eaux de la fosse mettent trois jours pour se rendre à Isigny, c'est-à-dire pour parcourir une distance de 24 kilomètres, ce qui ne fait que 8 kilomètres par jour. Expliquons cette singularité.

Il faut considérer : 1°. qu'entre le pont d'Etréham et le confluent de la Tortonne, l'Aure-Inférieure décrit six grandes courbes et anses tellement profondes que la longueur de son cours dépasse la distance directe, entre les deux points ci-dessus, de 6,230 mètres ; 2°. que dans le même intervalle, elle forme quatre îles par ses dérivations ; 3°. que sa pente, comme nous l'avons déjà dit, est pres-

Digitized by Google

nulle (1) ; 4°. qu'en sortant du canal étroit et sinueux qu'elle parcourt avant d'arriver à la Tortonne, elle fait irruption soudaine dans la vallée proprement dite, dont la surface submersible est de 2,277 hectares, ce qui forme une immense nappe ; 5°. qu'avant de former cette nappe, il faut qu'elle commence par remplir son lit presqu'à sec, celui des tranchées, des canaux de desséchement qui sont nombreux, larges et profonds ; enfin les 3,500 fossés de clôture que nous n'avons pu figurer sur la carte B, et dont la plupart ont trois mètres de large sur un mètre de profondeur.

Toutes ces circonstances et d'autres qui nous échappent sont autant de causes physiques qui entravent la vitesse des eaux, et retarde de trois jours leur arrivée à Isigny, à partir du moment où la petite fosse du Soucy regorge, et empêche que l'inondation ait lieu, en général, avant la Toussaint. Lorsqu'elle est complète, les eaux s'élèvent généralement d'un mètre et quelquefois d'un mètre 33 centimètres sur les parties submersibles des communes d'Isigny, Monfréville, Colombières, La Cambe, Canchy et Saint-Germain-du-Pert, qui forment la partie la plus basse de la vallée. Dans ce temps-là, les gabares qui transportent des tangues passent partout sans obstacle et sans suivre le cours de la rivière.

Les eaux ne se soutiennent à la hauteur que nous venons d'indiquer que pendant 20 à 25 jours, excepté dans quelques cas extraordinaires. Puis elles s'écoulent et con-

(1) 0m0006 par mètres.

Digitized by Google

tinuent à baisser, à moins que de nouvelles pluies ne viennent les soutenir. Mais elles s'écoulent promptement quand les vents d'est et ceux d'amont soufflent. Elles s'élèvent moins haut sur les communes de l'association syndicale, autres que celles ci-dessus désignées.

Il est d'observation que la vallée s'élève insensiblement, ce qui tend à l'assainir, et ne peut tourner qu'à l'avantage de la propriété. On signale sur Saint-Germain-du-Pert plusieurs parcelles qui étaient ordinairement submergées et qui ne le sont plus : on les fauche régulièrement aujourd'hui.

Avant 1828, les inondations de la vallée étaient tellement désastreuses que l'on évaluait à un cinquième du revenu les dommages qu'elles causaient. Cela provenait en grande partie du défaut de curage, en temps opportun, des rivières et des fossés dont les eaux manquaient d'écoulement. L'Aure a si peu de pente de son confluent aux fosses du Soucy que la moindre négligence dans le curage des fossés et des cours d'eau tributaires du récipient principal, dans cette partie de la vallée, prolonge le temps de la submersion, et nuit par là au produit du sol.

Mais depuis que le syndicat, régulièrement institué et organisé, en 1824, a fait lever le plan de la vallée, tracer dessus la ligne des plus hautes eaux d'inondation, dresser la matrice des propriétés submersibles, pour connaître tous les propriétaires intéressés, la part de revenu afférente à chacun, par conséquent le degré d'intérêt individuel au desséchement de la vallée par l'écoulement des

Digitized by Google

eaux, et prescrit les mesures nécessaires pour assurer le curage à propos, il en est résulté une notable amélioration.

IV^e. PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LA CANALISATION DE L'ARRONDISSEMENT DE BAYEUX, ET SUR LES AVANTAGES QUI EN SERAIENT LA CONSÉQUENCE.

Avant de nous occuper de la canalisation de l'arrondissement de Bayeux, nous croyons devoir faire la topographie sommaire de cette intéressante contrée, et donner la statistique de sa population, de son étendue superficielle et de son revenu territorial par canton.

Cet arrondissement occupe la partie nord-ouest du département; sa forme générale est celle d'un triangle isocèle, ayant son sommet au confluent du ruisseau de la Rosière, sur Sept-Vents et qui s'appuie par son grand côté sur le port de Courseulles, à l'est (1) et sur le confluent de Vire et Taute, à l'ouest (baie des Vays). Dans ce système, il est limité à l'est par les arrondissements de Caen et Vire (2); à l'ouest par ce dernier arrondissement et par

(1) Nous faisons ici abstraction du prolongement de Graye au-delà de la Seulles, parce que c'est le complément naturel de la commune de Courseulles, et qu'il y a urgence de l'y réunir.

(2) La Seulles n'est point, comme l'indiquent plusieurs cartes, la ligne de démarcation des arrondissements de Caen et de Bayeux. Cette rivière traverse quelques communes qui dépendent de ces deux arrondissements dans lesquels elles forment des prolongements désagréables. Ces communes sont : Creully, le Manoir, Esquay, Vaux-sur-Seulles, Tilly-sur-Seulles, Saint-Lonet-sur-Seulles et Anctoville.

Digitized by Google

le département de la Manche ; enfin au nord par le canal de la Manche.

De tous les arrondissements frontières du Calvados, c'est le mieux doté en littoral. Le sien s'étend depuis le port de Courseulles jusqu'au pont du petit Vay. Sa longueur développée entre ces deux points est de 48,073 mètres, soit 48 kilomètres ; il limite par la Manche vingt-quatre communes, savoir : Graye, Ver, Meuvaines, Asnelles, St.-Côme-de-Fresné, Arromanches, Tracy-sur-Mer, Manvieux, Fontenailles, Longues, Marigny, Commes, Port-en-Bessin, Huppain, Sainte-Honorine-des-Pertes, Colleville, Saint-Laurent-sur-Mer, Vierville, Louvières, Englesqueville, St.-Pierre-du-Mont, Cricqueville, Grandcamp et Maisy ; par les Vays, cinq, savoir : Geffosses, Fontenay, Saint-Clément, Osmanville et Isigny. Total, vingt-neuf communes frontières.

La pente générale de l'arrondissement de Bayeux est du sud au nord. Tous les cours d'eau qui le rafraîchissent se rendent dans la baie des Vays ou directement dans la Manche. Ses principales rivières, sont la Seulles à l'est, la Vire à l'ouest, et à l'intérieur, l'Aure, la Drome, la Tortonne et l'Esque.

Il est traversé par les routes royales n°. 13 de Paris à Cherbourg, et n°. 172 de Bayeux à Granville ; puis par les routes départementales n°. 5 de Bayeux à Isigny, n°. 6 de Port-en-Bessin à Falaise, n°. 9 de Caen à Thorigny, n°. 10 d'Isigny à Saint-Lo, par la forêt de Cérisy, n°. 11 d'Isigny à Saint-Lo, par la forêt de Neuilly, n°. 12 de

Digitized by Google

Bayeux à Creully et à Courseulles, n°. 13 de Caen à St.-Lo, n°. 15 de Perriers à Bayeux ; total, dix grandes routes toutes de 3e. classe, excepté celle de Paris à Cherbourg qui est de 1re. La longueur développée de ces routes sur le territoire de l'arrondissement es d'environ 208 kil. ou 52 lieues.

Indépendamment de ces routes, l'arrondissement de Bayeux compte treize chemins de grande communication; ce sont ceux n°. 1 de Balleroy à Caumont, prolongé jusqu'à Sept-Vents ; n°. 2 de Mosles à Cartigny-l'Epiney ; n°. 3 de Trévières à Vierville ; n°. 4 de Bérigny à Villers-Bocage ; n°. 5 de Vierville à Isigny ; n°. 6 de Bayeux à Arromanches ; n°. 7 de Creully à la route départementale n°. 6, au hameau de Belval ; n°. 45 de Bayeux à Fresné, avec embranchement d'Arromanches à Creully ; n°. 46 de Thorigny à l'Epiney ; n°. 47 de Bayeux à la route départementale n°. 9 ; n°. 53 d'Évrécy à St.-Lo, par Caumont ; n°. 55 de Bayeux à Balleroy ; n°. 56 de Port-en-Bessin à Arromanches.

L'ensemble de ces chemins présente un développement de 156 kilomètres ou 39 lieues.

A ces voies de grande communication, on en pourrait joindre une autre assez importante, qui est vivement désirée dans la localité, c'est celle de Cartigny-Tesson à Grandcamp. Elle parcourrait le canton d'Isigny dans sa plus grande dimension du sud au nord, en passant par le marais Suhard, et aurait 2 myriamètres de longueur.

Les communes directement intéressées à cette ligne vi-

Digitized by Google

cinale seraient : Cartigny-Tesson, Cartigny-l'Épiney, Castilly, Vouilly, Monfréville, la Cambe, Cricqueville et Grandcamp. Ensuite viendraient en second degré d'intérêt : Baynes, Saint-Marcouf, la Folie, Mestry, Colombières, Canchy, Longueville, Deux-Jumeaux et Saint-Pierre-du-Mont, qui forment sur la droite une seconde série de communes parallèle à la première.

L'importance de ces dix-sept communes consiste en une population de 8,850 habitants, répartie sur 12,983 hectares, et en 1,228,561 francs de revenu foncier. Cette grande ligne présenterait pour la plupart de ces communes un raccourci de plus d'un myriamètre. Les voyageurs étrangers en profiteraient aussi.

Il en résulterait une épargne de beaucoup de fatigue, tant pour les hommes que pour les animaux et pour les harnais ; et, ce qui est plus important encore, une grande économie de temps, à laquelle tout le monde vise en tout, parce que le temps, c'est de l'argent.

Le chemin dont il s'agit serait un débouché pour les bois et pour les cidres de la rive gauche de l'Aure-Inférieure ; préviendrait les dangers que les voyageurs imprudents courent chaque année en traversant la vallée pour abréger leur chemin et gagner du temps ; faciliterait les transactions, les relations commerciales, et contribuerait proportionnellement à la civilisation.

L'arrondissement de Bayeux se divise en six cantons. Trois sur la frontière ; ce sont, de l'est à l'ouest, ceux de Ryes, Trévières et Isigny : trois à l'intérieur, savoir du

Digitized by Google

nord au sud ceux de Bayeux, Balleroy et Caumont. Ces six cantons comprennent ensemble 145 communes, ainsi qu'on le voit par le tableau suivant qui fait connaître l'importance particulière de chaque canton et la richesse territoriale de tout l'arrondissement.

CANTONS.	COMMUNES.	POPULATION.	CONTENANCE	Principales natures de culture.	CULTURE dominante.	Nombre de propriétés bâties.	Nombre de moulins.	Nombre de patentés.	REVENU imposable	IMPÔT foncier pour 184
		HAB.	H. A.						F^r.	F^r.
Balleroy..	26	16,608	22,131,55	terr. lab. prés, herb. et bois.	terr. lab.	4,304	32	463	1,364,428	124,750
Bayeux...	17	14,919	8,050,07	id.	id.	3,034	20	856	1,101,369	101,068
Caumont.	19	11,408	14,204,75	id.	id.	3,484	36	297	749,156	68,311
Isigny.....	28	15,031	20,920,80	id.	prés et herb.	3,782	29	523	2,138,668	197,569
Ryes.....	27	11,117	12,162,17	id.	terr. lab.	2,718	28	301	1,034,457	96,414
Trévières.	28	12,161	17,442,61	id.	prés et herb.	3,219	38	368	1,657,068	151,430
6	145	81,244	94,911,95	»	»	20,761	183	2,808	8,085,346	(2) 739,322

Le canton de Caumont occupe la région la plus élevée de l'arrondissement. Son chef-lieu est au point culminant et plane sur tout ce qui l'entoure. Le pied de l'église n'est pas à moins de 230 mètres au-dessus de la mer moyenne. Le bourg de Caumont est bien rassemblé ; son église est centrale; il se compose de dix rues, et sa halle est immense,

(1) La contenance portée dans cette colonne est la contenance totale imposable et celle non imposable.

(2) En principal seulement.

Digitized by Google

mais mal bâtie. La grande rue qui passe devant sert de place. Le marché qui tient tous les jeudis est considérable en volailles et en céréales. Du clocher on découvre les tours de la cathédrale de Coutances, la mer au nord et à l'ouest, ainsi qu'un grand nombre de villages. Ses points les plus élevés sont : Cormolain à 129 mètres, Orbois à 136, Torteval à 149, Saint-Germain-d'Ectot à 154, Foulognes à 170, Livry à 228 mètres.

Population du bourg : 910 habitants ; — à 22 kilom. s.-o. de Bayeux.

Le canton de Caumont contient 14,205 hectares, qui se répartissent ainsi: 9,628 hectares en terres labourables, 2,042 en prés et herbages, 842 en bois, 1,123 en vergers, 340 en routes, chemins, rues, places et autres objets non imposables : le surplus se rapporte à des choses peu importantes. Il est assez fortement accidenté, couvert de bois, dont les plus grands sont ceux du Quesnay, de Montaubœuf, d'Orbois, de Briquessard et le bois l'Abbé. Les céréales et les plantes oléagineuses forment la culture dominante. Les propriétés privées sont généralement closes par des haies ou des fossés, sur lesquels se trouvent beaucoup d'arbres forestiers. Ce canton est traversé dans sa plus grande dimension, du nord-est au sud-ouest, par la route départementale n°. 9 de Caen à Thorigny, sur une longueur de 20 kilomètres. Les chemins de grande communication sont ceux de Balleroy à Caumont, de Bayeux à la route départementale n°. 9; de Bérigny à Villers, et d'Evrecy à Saint-Lo.

Digitized by Google

Les principaux cours d'eau sont : la Seulles à l'est, la Drome à l'ouest, et à l'intérieur la Seuline, le ruisseau du Vession, l'Aure-Supérieure, les ruisseaux du Mont-Pied et de la Rosière.

Canton de Balleroy. Après le canton de Caumont, vient celui de Balleroy, dans la direction du nord, avec de plus beaux sites, non moins accidenté, beaucoup plus grand, quatre fois plus boisé, dans une situation moins élevée, puisqu'il est plus près de la mer. Ses points les plus élevés sont : Lingèvres, qui est à 107 mètres au-dessus de la mer ; Saint-Paul-du-Vernay à 126 mètres ; Cahagnolles 134 ; Planquery 135 ; Montfiquet 142. — Les principaux bois sont ceux de St.-Paul-du-Vernay, de Baugy, du Tronqnay, du Mollay, du petit Bosq, de la Londe, et de la grosse Londe. Ces bois occupent, en général, les plateaux les plus élevés du canton. La forêt des Biards ou de Cérisy, est à 142 mètres.

La contenance totale du canton de Balleroy, qui est de 22,132 hectares, se divise comme il suit : terres labourables 11,165 hectares ; prés et herbages 5,362 hect. ; bois particuliers 1,721 hect. ; bois de l'état (forêt de Cérisy) 1,740 hect. ; vergers 1,057 hect. ; pâtures 224 hect. ; objets non imposables, 445 hectares. Les autres divisions sont peu importantes.

La route royale n°. 172 de Bayeux à Granville traverse ce canton du nord-est au sud-ouest ; et les routes départementales n°. 5 de Bayeux à Isigny, n°. 6 de Port-en-Bessin à Falaise, n°. 10 d'Isigny à Saint-Lo, par la

Digitized by Google

forêt de Cérisy ; n°. 13 de Caen à Saint-Lo, et 15 de Perriers à Bayeux, le sillonnent dans tous les sens. Leur longueur développée est de 63 kilomètres.

Cinq grandes lignes vicinales complètent le système de communication par terre de ce canton, dont les principaux cours d'eau sont : à l'est, la Seulles, et à l'intérieur l'Aure-Supérieure, la Drome, coulant, les deux premières, du sud au nord, la 3e. du sud au nord-est; puis le Douet de Cordillon, l'Aurette, les ruisseaux de Montfiquet, du Moulin-Ouf, du fort Douet, la Siette et l'Esque.

Ce canton récolte des cidres, fait le commerce des bestiaux et fournit beaucoup de beurre aux marchés environnants.

Le bourg de Balleroy est dans une très-belle situation, à 128 mètres environ au-dessus de la mer moyenne ; il se compose de trois rues, savoir : 1°. de la rue des Forges, allant de la place au pont, dont la longueur est de plus de 600 mètres, et la largeur moyenne de 16 mètres; 2°. la Grande-Rue, allant de la place au Sapin ; elle est d'une grande beauté ; sa longueur totale est de 920 mètres, et sa longueur, bâtie des deux côtés, de 720 mètres sur 40 de large ; sur le prolongement E, cette largeur est de 36 mètres ; 3°. de la rue de Caumont. La route départementale n°. 13 de Caen à Saint-Lo suit les deux premières, et la 3e. s'identifie avec le chemin de grande communication de Balleroy à Caumont. Ces trois rues se réunissent sur une immense place semi cir-

Digitized by Google

culaire où elles forment l'Y. A 335 mètres de leur point de jonction, et sur le prolongement O de la Grande-Rue qui est vraiement royale, se trouve le magnifique château de Balleroy, bâti sur les dessins de Mansard, occupant avec ses immenses et nombreuses avenues, un vaste plateau à 134 mètres au-dessus de la mer, borné, au nord-ouest et à l'ouest, par la Drome, au sud par le ruisseau de la Commanderie, dont les versants sont fortement accidentés. La plus grande de ses avenues, qui est presque parallèle à la Grande-Rue, a plus de 2,500 mètres de longueur.

Au nord-est, le château a pour perspective la Grande-Rue, qui présente un développement de 1,200 mètres, y compris l'avenue qui lui sert de prolongement. Les environs de cette admirable résidence sont d'ailleurs délicieux; ils offrent aux regards de beaux sites, dont l'immense forêt de Cérisy fait partie.

Le bourg de Balleroy a une population de 1,310 habitants, et il est à 14 kilomètres s.-o. de Bayeux.

Littry. Tous les mardis il s'y tient un marché assez considérable où l'on vend du beurre en quantité, des veaux gras, des vaches, etc.

Parmi les communes du canton de Balleroy, celle de Littry se fait remarquer par son importance sous tous les rapports. C'est la plus grande (excepté Montfiquet à cause de la forêt); c'est la plus populeuse et la plus riche. Sa superficie est de 1,723 hectares; elle compte 2,482 habitants, et son revenu imposable est de 121,512 fr.

Digitized by Google

Le bourg de Littry est dans la situation la plus favorable. A 2 kilomètres nord-est de son chef-lieu, mais au nœud de quatre grandes routes qui le rendent d'un facile accès de tous côtés, et au milieu des marchés de Bayeux, Balleroy, Cérisy et Trévières, dont le plus éloigné n'est pas à 13 kilomètres. Il tire de cette position un avantage immense; et son marché qui tient le jeudi, bien qu'il ne date que de 1823, est un des plus forts de la contrée, tant pour le bétail que pour le beurre frais et les céréales. On y vend aussi des farines.

Le territoire de Littry est généralement fertile, très-pittoresque, bien varié en culture, couvert d'arbres forestiers, sur les haies et fossés, propres aux constructions, et de pommiers qui produisent beaucoup de cidre. Plus du tiers de la commune étant en prés et en herbages, on y nourrit, on y élève force bestiaux dont on fait un grand commerce. Tout près du bourg est le bois du Petit Bosq qui contient 53 hectares.

L'heureuse découverte faite en 1740, par l'ancien seigneur de Balleroy, d'une mine de houille dans cet endroit, devint une source de richesse. Cet établissement, grâce à la sagesse, à l'intelligence de ses directeurs, depuis 50 ans surtout, est parvenu à l'état prospère où nous le voyons. Ses produits annuels s'élèvent à quatre cent cinquante mille hectolitres de charbon que l'on consomme dans les arrondissements de Saint-Lo, Caen et Bayeux. On l'emploie principalement à la fabrication de la chaux, dont on se sert ensuite pour féconder la terre. On vient

Digitized by Google

la chercher de plus de 10 lieues.

La mine de Littry occupe aujourd'hui près de 900 ouvriers.

Canton de Bayeux.

Du canton de Balleroy on passe dans celui de Bayeux, qui est au nord. Il occupe la région moyenne de l'arrondissement. Les plus hautes cotes sur l'horison de la mer, sont: Bayeux 65 mètres, Gueron 69, Ranchy 70, Saint-Martin-des-Entrées 73, et Arganchy 94. C'est le chemin qui limite cette dernière commune et celle de St.-Paul-du-Vernay qui est au point culminant de tout le canton.

La contenance totale de celui-ci est de 8,050 hectares, qui se répartissent comme il suit : terres labourables 4,300 hectares, prés et herbages 2,732, bois 100, vergers 476, objets divers 312, dans lesquels les non-imposables, tels que routes, chemins, rivières, etc., entrent pour 257. La culture dominante est en céréales et en plantes oléagineuses. Son territoire est généralemeut couvert par des haies de clôtures, par des arbres fruitiers et forestiers dont elles sont surmontées. Les principaux accidents sont formés par les versants de la Seulles, de l'Aure-Supérieure et de la Drome.

Ces rivières rafraîchissent les plaines, arrosent et fertilisent de vastes prairies. De riches plantations de pommiers, des châteaux, de belles avenues, d'élégantes maisons de campagne, que l'on aperçoit dans toutes les directions, présentent un aspect délicieux ; et c'est au milieu de ce charmant paysage qu'est située la ville épis-

Digitized by Google

copale de Bayeux, avec ses 9,840 habitants, ses 4 moulins, ses 10 fabriques, ses 50 à 60 autres constructions industrielles, ses 1,850 propriétes bâties, et son revenu matriciel de 376,015 fr.

Placée au concours de sept grandes routes, et dans le plus beau, le plus riche pays de France, elle pourrait, elle devrait être un grand centre d'industrie. Mais malheureusement il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi.

Espérons qu'avec le temps elle tirera un meilleur parti de sa position, de ses richesses, de ses chutes d'eau, et qu'il s'y formera quelque grand établissement qui permettra de mieux utiliser sa population, et même de l'accroître (1). On objectera peut-être que l'aisance générale du pays éloignera toujours l'idée de fonder de semblables établissements, à cause de la cherté de la main-d'œuvre ; mais nous citerons Mézidon et Croissanville, dans des localités tout aussi fertiles que celle de Bayeux, où l'on a cependant créé, dans la première commune, une filature de fil, et dans la seconde, une filature de coton. Dans chaque endroit la population ouvrière était nulle, mais dès que le travail y fut organisé, elle accourut de toutes parts. Croissanville compte maintenant près de 300 ouvriers attachés à sa fabrique. Sans sortir de l'arrondissement de Bayeux, ne pouvons-nous pas citer l'établis-

(1) Au lieu d'avoir augmenté, elle a diminué, car en 1811 on comptait 9,970 habitants à Bayeux. (Statistique de Peuchet et Chanlaire, 1811.) D'après le récensement de 1831, elle s'élevait au chiffre de 10,303 (Ordonnance royale du 11 mai 1832).

Digitized by Google

sement de Littry? Où était la population du carrefour des mines à l'époque de la découverte? Nulle part. Il n'y avait pas deux habitations ; et maintenant qu'y trouve-t-on? Un bourg superbe avec une population de près de 600 habitants, quatre grandes routes bien entretenues, un marché considérable, le siége d'une grande administration industrielle, une école pour les filles, et une pour les garçons, un notariat, une direction de poste aux lettres, un grand nombre de patentés.

Pourquoi l'industrie ne se développerait-elle pas à Bayeux comme à Condé, comme à Vire, comme à Lisieux?

Au lieu de 4 moulins à blé, par exemple, un seul dans le genre de celui des fosses du Soucy suffirait. On aurait de bien meilleures farines, et les autres moulins pourraient-être convertis en filatures, en huileries ou en tout autres établissements analogues. Il ne faut pour cela qu'un changement de vues, qu'un changement de direction des capitaux. Le temps n'est peut-être pas éloigné où les moulins ordinaires tomberont devant ceux construits sur une grande échelle comme aux fosses du Soucy, à Creully, au Breuil, près Lisieux, avec lesquels ils ne pourront soutenir la concurrence, à cause des économies de tout genre que l'on fait quand on travaille en grand. Alors nos halles, comme celles de Paris, verront disparaître les blés pour faire place aux farines. Les meuniers achèteront les grains directement à la ferme. Il y aura donc économie de temps et d'argent, pour les pro-

Digitized by Google

priétaires, pour les fermiers, pour les consommateurs.

Bayeux, chef-lieu de canton et tout à la fois de l'arrondissement, sur l'Aure, siége de l'évêché, de la sous-préfecture, d'un tribunal de première instance et de commerce, d'une chambre consultative de manufactures, arts et métiers, a une belle cathédrale, enrichie de précieux tableaux à l'intérieur, décorée au-dehors d'un magnifique portail, de trois tours d'une très-grande élévation. Bayeux possède, en outre, une bibliothèque, une Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, un séminaire et tous les établissements inséparables d'une cité populeuse et riche. Elle possède enfin la précieuse tapisserie de la reine Mathilde, représentant les exploits de Guillaume-le-Conquérant.

A 28 kilomètres n.-o. de Caen.
A 35 id. s.-o. de Saint-Lo.
A 52 id. s. de Vire.
A 221 id. n.-o. de Paris.

Latitude nord : 49° 16' 34". Longitude ouest : 3° 2' 11".

ton de Ryes. Nous entrons maintenant dans le canton de Ryes, qui s'étend le long de la Manche, depuis le port de Courseulles jusqu'à Port-en-Bessin, sur une longueur de 22 kilom. Sa plage, entre Courseulles et Arromanches, est magnifique, toute de sable. Il n'en est pas de même entre Arromanches et Port ; les falaises sont à pic, élevées ; le rivage est rocailleux.

Au midi, le périmètre de ce canton est fort irrégu-

Digitized by Google

lier. La commune de Creully, qui dépasse la Seulles au nord, se trouve enclavée de trois côtés ; un peu plus haut et en sens contraire, le territoire d'Esquay forme une saillie désagréable sur la rive droite de cette rivière. En poursuivant vers l'ouest, on voit St-Vigor-le-Grand et St-Sulpice former une échancrure assez profonde ; il en est de même du territoire de Maisons.

Le canton de Ryes, long et très-étroit, considéré de la route de Paris à Cherbourg, paraît fortement accidenté : il l'est en effet. Quoique généralement privé de plantations, il n'en offre pas moins un aspect très-animé, par les clochers, par les groupes d'habitations qui composent les villages, par les quelques arbres dont elles sont ombragées : ces divers détails sont bien saillans. Le voisinage de la mer met tout ce canton en relief.

Il comprend les plaines basses de l'arrondissement. Les principales cotes de niveau sont: sur Colombiers-sur-Seulles, 50 mètres ; sur St.-Côme-de-Fresné, 54 mètres ; sur Sommervieu, 67 mètres ; sur Commes, 72 mètres. C'est la pointe du mont d'Escures, où l'on voit les restes d'un camp romain, qui est le point culminant de toute la contrée : c'est un beau point de vue.

Ses principales rivières sont la Seulles à l'est et au sud ; l'Aure-Supérieure au sud-ouest ; à l'intérieur, de l'est à l'ouest, la Provence, le ruisseau de Meuvaines, la Gronde, le ruisseau de Manvieux. Ces divers cours d'eau se rendent directement à la mer et font tourner 18 moulins.

Digitized by Google

Les 12,283 hectares du canton de Ryes se divisent ainsi : terres labourables, 9,165 hectares ; prés et herbages, 1,837 ; bois, 132 ; vergers, 472 ; bruyères et terres vaines et vagues, 219 ; objets non imposables, 348.

La culture des céréales, des plantes oléagineuses et des prairies artificielles, est celle qui domine.

Sur 27 communes dont se compose le canton, 13 touchent à la mer ; ce sont, de l'est à l'ouest : Graye, Ver, Meuvaines, Asnelles, St-Côme-de-Fresné, Arromanches, Tracy-sur-Mer, Manvieux, Fontenailles, Longues, Marigny, Commes et Port-en-Bessin, qui est admirablement situé pour faire un port de commerce, de sauvetage et de refuge dès qu'on pourra y consacrer les fonds nécessaires. La population de Port est de près 800 habitants. Nous avons décrit avec détail ce point de la côte dans le *Journal de Caen* des 25 et 30 août 1841, article variété.

Ryes, chef-lieu de canton, bien central, à sept kilomètres N. E. de Bayeux, dont la population est de 553 habitants, au lieu de 1,926 que lui attribue Girault de Saint-Fargeau, est la plus grande commune du canton en superficie. Elle contient 951 hectares ; son revenu matriciel est de 62,527 francs. Cette commune vient d'obtenir un marché de comestibles qui tient le dimanche.

La commune de Ver est la plus populeuse de ce canton : elle compte 1,300 habitants. Vaux-sur-Aure est la plus riche : son revenu est de 86,368 francs ; celui de Ver n'est que de 81,656 francs. On remarque dans cette der-

Digitized by Google

nière commune, sur le mont Fleury, élevé de 86 mètres au-dessus de la mer, un phare d'une belle construction et qui porte la lumière fort loin.

En face de Ryes et tout près de la fosse d'Espagne, on voit Arromanches, petit port de pêcheurs, dont les bateaux relâchent dans la fosse précitée. La population de cette commune est de 530 à 540 habitants.

Canton de Trévières.

Le canton de Trévières fait suite vers l'ouest à celui de Ryes. Son littoral est de treize kilomètres de longueur, depuis la tourelle près Port, jusqu'à la pointe de la Percée; les falaises sont abruptes, et le rivage est sur fond de roche. Ensuite les falaises sont moins raides et la plage est fond de sable. Celles de ses communes qui touchent à la mer sont, de l'est à l'ouest, Huppain, Sainte-Honorine-des-Pertes, Colleville, Saint-Laurent, Vierville et Louvières. Les cotes de hauteur les plus fortes sont : sur Colleville, 54, 56, 81 mètres; sur Ste.-Honorine-des-Pertes, 67; sur Huppain, 67, 73. A l'est, sur Tour, 64, 74; sur Crouay, 52, 72, 73. Au sud, sur Saonnet, 53; sur Saon, 76, sur Bernesq, 54, 57. A l'ouest, sur Ecrammeville, 48; sur Formigny, 61. Le Vigney de Colleville est donc le plateau le plus élevé du canton.

Le canton de Trévières, assez bien arrondi dans son ensemble, présente une alternative de terres labourables et d'herbages qui en font le plus riche canton du Calvados après ceux de Caen et d'Isigny. Il est nu dans la partie qui est au nord de la grand'route de Paris à Cherbourg, excepté sur Tour, Mosles et Russy,

Digitized by Google

et généralement couvert dans la partie qui est au sud de la même route, mais surtout dans les communes de Crouay, Blay, du Breuil, de Saon, Saonnet, Rubercy, Mandeville, Bernesq et Bricqueville.

Les cours d'eau principaux sont : l'Aure-Inférieure, la Tortonne, l'Esque, les ruisseaux de Vaulaville, du Taillis-Gosset, de Riloque, de Moulagny, du Fort-Douet, la Siette et le ruisseau de l'Isle : ils mettent en mouvement trente-huit moulins.

Les communes les plus importantes, après Trévières que nous avons décrit particulièrement page 153, sont, sur la route de Paris à Cherbourg, Tour, dont l'église est remarquable, surtout par la hauteur, la hardiesse et l'élégance de son clocher; Mosles, sur la même route ; Formigny, célèbre par la bataille de ce nom, livrée le 15 avril 1450 ; Crouay, au sud-est, réputé pour sa bonne chaux de Longeau ; Bernesq, sur la route n°. 5, et Colombières. Le village de Colombières est traversé par la route départementale, n°. 5, qui parcourt tout le midi du canton, comme la route royale n°. 13 le parcourt au centre, de l'est à l'ouest.

Ses chemins de grande communication sont ceux de Mosles à Cartigny-l'Epiney, de Trévières à Vierville, et de Vierville à Isigny.

anton d'Isigny.

Occupons nous maintenant du canton d'Isigny ; c'est le troisième en étendue, mais le plus riche des trente-sept cantons du Calvados. Son revenu cadastral s'élève à 2,158,668 francs.

Digitized by Google

Il est limité : au nord par la Manche, à l'est par les cantons de Balleroy et de Trévières, au midi et à l'ouest par les cantons de St.-Clair et de Saint-Jean-de-Daye (Manche), et par la baie des Vays.

Il complète le littoral de l'arrondissement, depuis la pointe de la Percée jusqu'au pont du Petit-Vay, sur une longueur de 46 kilomètres en suivant les courbes du rivage. Entre le banc de la Rouelle, à l'ouest, et la pointe du Hoc, à l'est, sont les roches de Grandcamp qui occupent en mer une grande surface.

Les falaises sont à pic depuis la pointe de la Percée jusqu'à l'embouchure de la petite rivière de Veret dans la mer ; ensuite le rivage est plat.

Il est traversé de l'est au sud-ouest par la route royale n°. 13 ; de l'est au nord-ouest par la route départementale n°. 5 ; du nord au sud, à partir de cette dernière route seulement, par celle n°. 11, d'Isigny à Saint-Lo par la forêt de Neuilly ; enfin de l'est à l'ouest, par la route n°. 15 de Perriers à Bayeux.

De plus il compte trois chemins de grande communication ; l'un de Mosles à Cartigny-l'Epiney, par Trévières et Bricqueville ; l'autre de Vierville à Isigny, par Grandcamp, et le troisième de Thorigny à l'Epiney, par Cérisy.

Les cours d'eau principaux qui l'arrosent sont : au nord de la route n°. 13, l'Aure-Inférieure qui le divise en deux parties, nord et sud, à peu près égales, la rivière de Veret, le ruisseau de Jucoville, le ruisseau du Vard, le ruisseau du Rhin, le ruisseau d'Olivet. Les trois pre-

Digitized by Google

miers se jettent dans la Manche, et les deux derniers dans la baie des Vays. Au midi de la route n°. 13, le ruisseau de l'Isle, celui du pont Besnard, l'Elle, le Rieu, le ruisseau de la mare Balançon, la Vire. Ces divers cours d'eau mettent vingt-neuf moulins en mouvement.

Les 20,921 hectares formant la superficie de ce canton se divisent comme il suit : 5,188 hectares en terres labourables, 13,104 en prés et herbages, 972 en bois, 390 en vergers, 280 en pâtures, 607 en non imposables, etc. On compte 3,800 propriétés bâties. Les herbages forment la culture dominante. La fabrication du beurre est la principale industrie.

Après le chef-lieu de canton que nous avons décrit page 154, et d'une manière plus ample et plus complète dans le *Journal de Caen* du 22 Octobre 1841, les principales communes pour le revenu sont :

1°. La Cambe, sur la route de Paris à Cherbourg, dont le revenu imposable est de. . . 125,878 fr.

2°. Canchy, sur la même route, avec un revenu de. 87,047

3°. Longueville, sur la route précitée, ayant un revenu de. . . . 85,603

4°. Osmanville, toujours sur la route n°. 13, dont le revenu est de. . . . 81,078

Le canton d'Isigny est la partie la plus basse de l'arrondissement. Les cotes les plus élevées de ce canton sont : sur Cardonville, 39 mètres ; les Oubeaux, 45; Englesqueville, 35, 40; Longueville 46; Vouilly, 43; Neuilly,

Digitized by Google

37, 49; Saint-Marcouf, 41, 59. Ainsi Saint-Marcouf est au point culminant du canton.

La partie du canton au nord de la route royale n°. 13 est peu couverte. Il n'y a aucune masse de bois soit taillis, soit futaie, seulement quelques beaux et grands arbres qui dominent les haies et qui sont propres au charronnage, à la marine marchande, aux constructions civiles; le reste consiste en arbres fruitiers.

Toute la vallée d'Aure sur le canton d'Isigny est dénuée de plantations; mais au midi de cette vallée, et jusqu'aux limites de la Manche, le pays est très-couvert et riche en grands arbres propres à la charpente, à faire du feu.

En résumé, les 94,912 hectares formant la superficie totale de l'arrondissement, se divisent comme il suit, en ne prenant que les cinq principales natures de culture :

Terres labourables.		46,048 hect.
Prés, herbages et pâtures. . . .		34,903
Bois de l'état (forêt de Cérisy)	1,740	5,771
Bois particuliers. . .	4,031	
Vergers.		3,762
Non imposables (forêt de Cérisy déduite).		2,646
		93,130 hect.

Nous négligeons les petites natures de culture formant le complément des 94,912 hectares.

Si aux 5,771 hectares de bois on ajoutait ce que les arbres épars sur les haies et fossés (en essences de chêne, d'orme, de hêtre, de frêne, propres aux charpentes, au charronnage, aux constructions civiles et de la marine mar-

Digitized by Google

chande, ainsi qu'au chauffage) représenteraient, on aurait l'équivalent d'une superficie totale de 9,000 hectares, sans exagération, tant les cantons de Caumont et Balleroy sont riches de ce côté là, ainsi que la partie méridionale du canton d'Isigny : de cet ensemble on dirait une immense forêt.

Ainsi les principales productions de l'arrondissement consistent en bois de toute nature, en céréales, plantes oléagineuses, chevaux, bestiaux, cidre, volaille, beurre, poterie de Noron, ardoises de Castillon, de la Bazoque et de Litteau.

nalisation de l'arrondissement.

Il ne suffit pas que l'arrondissement de Bayeux soit largement doté en grand'routes, en grandes lignes vicinales, pour les transports par terre, il importe encore, pour compléter ses moyens de communication, de lui ouvrir les lignes navigables que sa localité comporte, afin de ménager ses voies de terre, en les dispensant de supporter le transport des lourds fardeaux, et de diminuer par là les frais d'entretien de ces mêmes routes et chemins, ainsi que les frais de transport des marchandises : deux avantages précieux.

Nous allons donc nous occuper de la navigation intérieure de l'arrondissement de Bayeux.

Depuis longues années, bien des projets à cet égard ont été mis en avant, et peu ont fixé sérieusement l'attention de l'administration. Un seul fit du bruit il y a cinq ans, ce fut celui proposé par M. Polonceau, ingénieur divisionnaire, qui consistait, nous a-t-on dit, dans la canalisation de l'Aure, de Bayeux à Isigny, avec communication des fosses du Soucy à Port, à travers le mont d'Escures.

Digitized by Google

Par suite de l'exploration de M. Polonceau, l'administration des ponts et chaussées ordonna des études dans la vallée d'Aure, et ce fut M. Bouniceau qui en fut chargé.

En 1840, cet ingénieur si laborieux, qui sait si bien s'identifier avec les intérêts du pays, après ses belles études de la Basse-Vire, s'occupa de la canalisation de l'Aure. Nous ne connaissons de ce dernier travail que l'axe du canal de *navigation* et de *desséchement* qu'il a projeté depuis le pont aux Vaches (ville d'Isigny) jusqu'à 300 mètres nord-ouest du pont de la Barre, près Trévières, sur une longueur d'environ 13,480 mètres. De son consentement nous avons établi cette ligne magistrale sur nos cartes cantonales d'Isigny et Trévières, avec la désignation qui lui a été assignée. Nous l'avons répété sur la carte B.

Nous ignorons absolument qu'elle direction cet ingénieur donne ou donnera à ce même axe en amont du pont de la Barre. Toutefois, la vallée d'Aure étant généralement étroite de là au pont Fâtu, et les études ne pouvant en sortir, dans aucun cas, il est probable que la direction de la ligne tracée par nous sur la carte B, en gros points ronds, différera peu, en longueur du moins, de l'axe du canal projeté.

Ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention de canaliser l'Aure jusqu'à Bayeux, c'est l'amorce du canal projeté que l'on remarque sur le plan C en aval du nouveau pont Fâtu et l'élévation de l'arche de ce même pont (1).

(1) Voir la carte A.

Digitized by Google

D'après cela, nous avons tracé sur la carte précitée une ligne à gros points ronds, indiquant approximativement la direction de l'axe du canal en projet, depuis la dérivation de la Drome, en aval du moulin Gérard, jusqu'au pont de Bayeux, sur la route royale n°. 13, afin de pouvoir connaître la longueur totale très-approximative du canal projeté par M. Bouniceau ; et nous trouvons que cette longueur, en ayant égard aux courbes inévitables dans une vallée étroite et sinueuse, est de 36,600 mètres.

En fait de canalisation dans un terrain d'alluvion qui ne présente aucune difficulté, la ligne droite est toujours la plus courte, par conséquent la moins dispendieuse pour l'exécution des travaux, en même temps qu'elle est plutôt parcourue. A ce double point de vue, rien de mieux que l'axe projeté en 1840, entre Isigny et Trévières. Mais l'économie et la prompte navigation ne sont pas les seules conditions imposées par le projet ; il en est une troisième non moins importante que chacune des deux autres, c'est le desséchement de la vallée, que l'on n'a peut-être pas pris assez en considération, desséchement qui doit tant contribuer à l'amélioration du fonds, à la bonne qualité des fourrages, du bétail, du beurre, à l'augmentation du revenu, à la plus value des propriétés.

Voilà des considérations du premier ordre. Elles n'ont sûrement point échappé à l'attention de l'ingénieur ; mais nous craignons qu'il ne s'abuse, s'il croit qu'un canal de petite section suffira pour absorber cette masse de fluide, dont nous parlons page 159, qui couvre la vallée pendant

Digitized by Google

vingt ou vingt-cinq jours à chaque époque d'inondation.

Quand on n'est pas du pays et que l'on ne peut observer à toute époque, il n'est pas étonnant qu'il échappe quelque chose, surtout si l'on n'a pas à sa disposition les éléments nécessaires pour se rendre raison de certains faits.

Voici quelques calculs qui feront sentir, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, combien il importe d'assurer le desséchement de la vallée.

Si l'on divise le revenu matriciel de la partie submersible de chacune des quatorze communes syndicales par la superficie de ce même terrain, on obtiendra les résultats suivants, donnant pour chaque commune le revenu moyen par hectare.

RIVE DROITE.	Revenu moyen par hectare. f.	RIVE GAUCHE.	Revenu moyen par hectare. f.
Engranville. .	162,06	Trévières. . .	143,29
Agnerville. . .	165,84	Bricqueville. .	103,82*
Ecrammeville .	135,66	Colombières. .	98,83*
Longueville. .	117,91	Vouilly. . . .	111,86
Canchy. . . .	111,51	Monfréville. .	96,89*
La Cambe. . .	101,12*	Isigny. . . .	109,32*
St-Gⁿ-du-Pert.	99,94*		(1)
Osmanville.. .	132,43		

(1) La différence du plus faible au plus fort entre Monfréville et Agnerville est de 68 fr. 95 c. de revenu moyen par hectare. C'est énorme. Le desséchement effacerait en grande partie cette différence.

Digitized by Google

Les communes ci-dessus sont inscrites par rive, dans leur ordre topographique en descendant le cours de l'Aure. Nous avons marqué d'un astérisque les six dont le revenu moyen par hectare est le plus faible.

Remarquons d'abord que sur la rive droite le revenu des terrains submersibles va toujours en décroissant, si l'on en excepte Agnerville et Osmanville, deux communes sur huit.

Même observation pour la rive gauche, à l'exception de Vouilly et d'Isigny, deux communes sur 6.

Cette diminution graduelle du revenu moyen par hectare, à mesure que l'on descend le cours de l'Aure, provient de ce que les terrains submersibles des communes les plus rapprochées des Vays, sur l'une et sur l'autre rive de l'Aure, restent plus longtemps sous les eaux, ce qui détériore le sol.

Remarquons également que les six communes désignées ci-dessus par un astérisque, sont celles qui forment la *cuve* ou plutôt le fond de la cuve de la vallée, et où par conséquent les eaux séjournent le plus longtemps et causent les plus grands préjudices.

Ce qui précède prouve suffisamment combien il est essentiel de remédier à un tel état de choses, qui compromet d'ailleurs si gravement la salubrité des quatorze villages limitrophes de cette belle et riche vallée.

On concevra sans peine aussi que les réflexions que nous allons faire sur le projet de canalisation commencé en 1840, sont dictées, non par esprit de critique, mais par

Digitized by Google

le désir de signaler des inconvénients que nous croyons réels pour qu'on y remédie, et d'indiquer ce que nous croyons franchement plus conforme à l'intérêt général.

Nous dirons donc sans détour et de conviction, que nous ne croyons point qu'un canal de 7 à 8 mètres de largeur soit suffisant pour assurer le desséchement de la vallée, surtout de la partie comprise entre Isigny et la ligne qui serait tirée du clocher de Colombières au clocher de Canchy. En second lieu il passe trop près, d'après l'indication de son axe, des terres fermes de Colombières, Vouilly et Monfréville pour qu'il puisse exercer une action suffisante sur les parties submersibles en regard des communes de Canchy, la Cambe et St.-Germain-du-Pert.

Cela aurait toujours lieu lors même que le tracé se ferait plus au centre de la vallée, à cause de l'insuffisance des dimensions du canal projeté. Il est à craindre encore que les digues de défense de ce canal ne soient détrempées et souvent dégradées par le séjour et par l'abondance des eaux. Nous avons dit plus haut que l'inondation détruit toutes les jetées de fossé quelque fortes qu'elles soient.

Bientôt nous indiquerons le remède; mais voyons d'abord où conduira la canalisation de l'Aure jusqu'à Bayeux. A donner un port à cette ville. Nous concevons tout ce qu'un tel résultat aurait d'agréable pour la population de ce chef-lieu. Mais joint à la difficulté d'exécution à cause de la dépense (1), il y aurait encore à craindre de man-

(1) La canalisation jusqu'à Bayeux entraînerait la construction d'un bassin dans cette ville, et l'on y aurait bientôt dépensé 500,000 francs.

Digitized by Google

quer d'eau fort souvent dans la belle saison : l'Aure est déjà bien faible en cet endroit. Sa canalisation jusque là n'aurait d'intérêt réel pour cette ville et pour l'arrondissement qu'autant que l'on pourrait la rattacher directement à Port-en-Bessin ; mais nous avons déjà exprimé nos craintes que la nature du sol entre les fosses du Soucy et la boucle de Port ne permît pas d'établir cette communication. Bayeux d'ailleurs n'étant pas une ville de fabriques, un centre d'industrie, les objets d'importation et d'exportation pour alimenter la navigation manqueraient bientôt ; elle ne pourrait être que languissante. Dans l'intérêt général du pays, il faut donc tourner ses vues d'un autre côté.

Nous pensons en conséquence qu'il serait infiniment préférable, la canalisation de l'Aure une fois arrivée au moulin Gérard, où elle reçoit la dérivation de la Drome, de poursuivre la canalisation de cette dernière rivière jusqu'au pont de Balleroy, où elle est tout aussi forte que l'Aure à Bayeux. La vallée de la Drome étant généralement plus large et moins rapide, les travaux y seraient plus faciles que dans celle de l'Aure.

On établirait des entrepôts au pont de Vaucelles, qui deviendrait le port de Bayeux, dont il n'est éloigné que de 2,600 mètres ; au pont Roch, sur la route départementale de Perriers à Bayeux ; au pont de Sables, sur la route royale de Bayeux à Granville ; enfin au pont de Balleroy, sur la route n°. 13 de St.-Lo à Caen.

Par ce moyen, la principale ligne navigable, dont la

Digitized by Google

longueur serait de 45,300 mètres, joindrait Isigny et Balleroy, passerait par le centre de l'arrondissement, dont elle traverserait les parties les plus boisées, et arriverait à l'une de ses extrémités, qui serait également à la portée de la majeure partie du canton de Caumont et des sept communes ci-après du département de la Manche ; savoir : Cérisy qui a une population, un territoire et un marché considérables, Saint-Quentin-d'Elle, Bérigny, Montrabot, Vidouville, Biéville, qui sont riches en bois, en arbres épars. Le bois Labbé seul, qui est sur Cérisy, contient 300 hectares. Il touche à la forêt de Cérisy, qui elle-même touche à la Drome du côté de l'est.

La forêt de Cérisy, contient 1740 hectares. Elle est traversée dans toute sa longueur par la route royale de Bayeux à Granville, et du nord-est au sud-est, par la route départementale, n°. 10, allant du bourg de Littry à Balleroy, et qui, traversant la route royale, la met aussi en communication avec le chef-lieu de canton. D'un autre côté, la route départementale, n°. 13, de Saint-Lo à Caen, par Balleroy, passe au nord et tout au plus à 300 mètres du bois de Baugy, qui contient 291 hectares.

D'où il suit que Balleroy est à la portée d'une masse de trois mille hectares de bois qui s'exploitent, ainsi que beaucoup d'arbres épars, par trois grandes routes aboutissant à ce chef-lieu, qui deviendrait nécessairement un entrepôt considérable.

Digitized by Google

On voit d'ailleurs (1) que la Drome, devenant navigable en aval du pont de Balleroy, desservirait admirablement le canton de ce nom et celui de Bayeux, puisqu'elle les traverse dans leurs parties les plus couvertes et les plus riches en productions agricoles. Elle passe devant et tout près de la fabrique de poterie de Noron, des ardoisières de Castillon, de la Bazoque et de Litteau, qui par ce moyen pourraient s'exploiter plus en grand, parce que leurs produits se transporteraient à meilleur marché. L'emploi du chaume finirait par disparaître.

Par cette grande voie de communication on ferait pénétrer très-avant dans l'arrondissement et presque à ses extrémités les tangues, le plâtre, les tourteaux oléagineux pour engrais, les bois du nord de toute espèce, dont on fait partout une si grande consommation, les ardoises d'Angers, les vins, les eaux-de-vie, les houilles pour les maréchaux et une infinité d'autres objets d'exportation dont on trouvera le détail dans le relevé ci-joint de la douane d'Isigny.

De plus, elle traverse les principales routes de l'arrondissement; et c'est à leur intersection avec la Drome que sont placées les quatres stations dont nous venons de parler, ce qui serait d'une extrême commodité, d'un immense avantage pour toutes les relations commerciales. Chacune de ces stations est à la proximité d'un groupe assez nombreux de communes peu éloignées qui pourraient facile-

(1) Pour en juger, il faut recourir aux cartes cantonales, celles jointes à ce mémoire étant insuffisantes.

Digitized by Google

ment s'approvisionner d'engrais et à peu de frais : l'agriculture y gagnerait considérablement.

Voici la longueur de chaque fraction de la ligne navigable de la Drome, depuis le moulin Gérard, sur Maisons, jusqu'au pont de Balleroy, d'après les entrepôts que nous avons indiqués.

1°. Du moulin Gérard au pont de Vaucelles. 4,220 m.
2°. Du pont de Vaucelles au pont Roch. . 2,450
3°. Du pont Roch au pont de Subles. . . 3,180
4°. Du pont de Subles au pont de Balleroy. 9,150

Total du moulin Gérard au pont de Balleroy (1). 19,000

Il nous reste à parler d'une ligne de navigation bien secondaire, il est vrai, mais qui ne serait point sans importance, c'est celle de la petite vallée transversale du Gourguichon. Elle formerait un canal de jonction de la Drome à l'Aure, depuis le pont de Subles jusqu'au pont de Juaye, en suivant la direction de la ligne ponctuée menée entre ces deux points, dont la distance, de l'un à l'autre, est de 5740 mètres.

Juaye serait un lieu d'entrepôt ; et comme le chemin qui conduit de ce village au carrefour des Hauts-Vents est droit et très-large, il suffirait d'en remblayer les ornières pour le

(1) Nous avions eu d'abord la pensée d'établir une station au moulin de Vaubadon, qui n'est qu'à 3700 mètres en ligne droite de la mine de Littry, dans le cas où ce grand établissement industriel aurait pu avoir besoin de cette communication, mais nous nous bornons à indiquer cette ressource s'il fallait y recourir. Ce moulin est à 6275 mètres en amont du pont de Subles.

Digitized by Google

rendre facile à parcourir, car il est sur un bon fond. La distance du pont à ce carrefour est de 1600 mètres. On *li*erait ensuite ce carrefour à la route départementale, n°. 6 de Port-en-Bessin à Falaise, au point où elle reçoit le chemin de grande communication de Creully à Belval, par un chemin neuf et direct, dont la longueur serait de 1700 mètres, ce qui donnerait au chemin de grande communication précitée un embranchement sur Juaye, de 3100 mètres de longueur.

Le carrefour au nord du château de Belval, sur la route de Port-en-Bessin à Falaise, deviendrait le dernier entrepôt de bois du nord, de tangue, plâtre, tourteaux oléagineux, de houille pour les maréchaux, etc. Il serait à la portée des communes de Nonant, Condé-sur-Seulles, Chouain, Bucels, Couvert, Ellon et d'une partie du canton de Tilly, comme Juaye serait à portée des communes de Bernières-Bocage, Trungy, Arganchy, Gueron, Ellon. Au surplus on pourrait, à la rigueur, laisser l'entrepôt au pont, tout en ouvrant néanmoins les deux chemins.

Les considérations qui nous font préférer la canalisation de la Drome, à partir du moulin Gérard jusqu'au pont de Balleroy, à celle de l'Aure, sont : 1°. sa supériorité sur cette dernière rivière ; 2°. sa plus grande proximité des plus grandes masses de bois de l'arrondissement ; 3°. sa plus longue navigation, puisqu'elle dépasserait de 10,500 mètres celle de sa rivale ; 4°. sa plus grande facilité de canalisation, sa pente par mètre étant beaucoup plus faible

Digitized by Google

que celle de l'Aure; 5°. parce que son bassin étant beaucoup plus bas que celui de l'Aure, elle pourrait facilement emprunter à celle-ci l'eau dont elle aurait besoin dans les temps de sécheresse, au moyen du canal de jonction du Gourguichon.

Le pont de Juaye est à 54 mètres au-dessus de la mer moyenne. L'origine du Gourguichon est à 46 mètres, et son confluent, en amont du pont de Sables, à $28^{m},5$. Si l'on divise la différence de ces deux dernières cotes, qui est de $17^{m},5$, par la longueur de la vallée du Gourguichon, qui est de 5,740, on aura une pente de $0^{m},0030$ par mètre.

Le grand Gourguichon a sa source à l'angle sud-est du marais communal de Juaye, qu'il limite au sud et à l'ouest. Le petit Gourguichon prend naissance au bout et à droite de la voie d'exploitation qui conduit du chemin de grande communication de Bayeux à la route départementale n°. 9 au marais précité, qu'il limite à l'est et au nord; il entre dans le grand Gourguichon au nord-ouest de ce même marais, à la limite d'Arganchy.

Nous avons dernièrement exploré ces sources : elles sont situées sur le périmètre même du marais, à 180 mètres l'une de l'autre, quoique d'après le plan cadastral elles paraissent plus éloignées. Leur élévation au-dessus du niveau de la mer est de 46 mètres. Cette cote, empruntée comme les autres au dépôt de la guerre, est placée à l'entrée du marais au sud-est. Ce marais est un plateau presque horizontal, d'une superficie de 25 hectares

Digitized by Google

30 ares, tourbeux de sa nature, couvert de touffes de joncs, une médiocre pâture en un mot, parce que l'hiver il est noyé par les eaux sauvages et par celles provenant des pluies. S'il était bien desséché, résultat que l'on obtiendrait par la canalisation de cette petite vallée, au lieu d'une mauvaise pâture, on aurait une bonne prairie.

De là, nous avons parcouru le terrain jusqu'au pont de Juaye pour en connaître l'esprit, et nous avons vu que la canalisation de cette partie ne présente aucune difficulté. Des sources au hameau du Bagneux, c'est une suite d'herbages, de prairies inclinés vers le marais de 30 à 32 millimètres par mètre. Au sud du hameau précité se trouve un petit faîte, de 80 à 100 mètres de large, en terre labourable et en vergers ; c'est un mélange d'argile et de galets roulés ; son élévation, au point culminant, peut être de 4 mètres ; il forme le point de partage des eaux entre la vallée d'Aure et celle du Gourguichon, que nous considérons comme prolongée jusqu'à ce faîte, d'après l'indication de la pente du sol. Il y aurait donc à faire là, sur une longueur d'environ 100 mètres, une tranchée à ciel ouvert de 4 ou 5 mètres au plus de profondeur.

Le versant opposé est de même nature et ne présente non plus aucune difficulté d'exécution. Voici les distances partielles jusqu'au pont :

Des sources du Gourguichon au premier bord du faîte.	1,030 mètres.
Largeur du faîte.	100
A reporter.	1,130

Digitized by Google

Report.	1,130 mètres.
Du dernier bord du faîte, commencement de la pente, au premier chemin.	145
De ce chemin aux terres labourables qui précèdent les herbages ou prairies de la vallée d'Aure. . . .	80
Largeur de l'herbage jusqu'au coude de l'Aure.	70
De ce coude au pont de Juaye. .	145
Total de la canalisation à faire des sources du Gourguichon au pont de Juaye.	1,570 mètres.

La canalisation de la vallée du Gourguichon des sources au confluent est tout aussi aisée. C'est une suite de prairies sans rochers. Elle est bien un peu resserrée au hameau de St.-Amator et au nord de l'église d'Arganchy ; mais là comme ailleurs aucun obstacle réel apparent. Même terrain dans la traversée de Sables, depuis la limite d'Arganchy jusqu'au confluent dans la Drome, en amont du pont.

La longueur totale de cette vallée étant de.	4,130 mètres.
Le canal de jonction de la Drome à l'Aure serait de.	5,700 mètres.

Revenons à la canalisation de la vallée syndicale. Nous pensons qu'au lieu de suivre la direction indiquée par l'axe du projet de 1840, il serait plus avantageux

Digitized by Google

pour le desséchement : 1°. de rapprocher le canal à faire des terres fermes du versant nord, comme l'indique à très-peu près la ligne de modification de 1842.

2°. D'ouvrir ensuite, depuis le pont au Douet, ou seulement depuis l'Aure, pour abréger de 600 mètres, jusqu'à la Tortonne, une rigole latérale d'écoulement, en suivant, à peu près, la direction indiquée entre ces deux points par la ligne sinueuse proposée en 1842. Cette rigole, de six mètres de large sur un mètre 25 centimètres de profondeur, sans compter le jet résultant du déblai, qui augmenterait la profondeur d'un demi-mètre, et la porterait en total à $1^{m},75$, une telle rigole, disons-nous, serait un puissant moyen de desséchement. Son action serait immédiate sur cette partie de la vallée qui souffre le plus de la submersion. D'ailleurs, en commençant par la tracer, on débarrasserait de beaucoup d'eau les travaux; on diminuerait les frais d'épuisement dans l'exécution du canal principal, lesquels seront d'autant plus considérables que le tracé sera plus près du fond de la vallée.

Il est à considérer, d'ailleurs, que les cinq affluents de l'Aure, depuis et y compris la Tortonne jusqu'au ruisseau du pont Besnard, ne contribuent pas moins que les Fosses à la submersion de la vallée. Il faut considérer, en outre, que ces cours d'eau, en sortant des terres fermes à l'époque de l'inondation, impriment à la masse fluide qui leur fait résistance un mouvement qui agirait d'une manière incessante et très-fâcheuse sur la digue de

Digitized by Google

défense du canal, transversale à leurs cours, avec d'autant plus d'intensité que cette digue serait plus rapprochée des terres fermes de la rive gauche de l'Aure ; cette digue serait donc bientôt détruite ou exigerait un entretien bien dispendieux, si l'on en juge par ce qui se passe pour les jets des fossés et canaux de grande dimension ouverts juqu'à présent. Si pour la préserver on a recours à un contre fossé, ce sera toujours un supplément de dépense.

Une rigole dans les dimensions de celle que nous proposons, facile à curer et bien entretenue, serait d'autant plus suffisante pour recevoir les eaux des 5 affluents et les conduire au pont au Douet que, bien qu'elle soit une courbe à diverses courbures, l'écoulement des eaux n'en serait pas moins très-rapide, parce qu'elle ne présente aucun angle et que peu de frottement.

D'un autre côté, la modification que nous proposons dans la direction de l'axe tracé en 1840, ne formant que des courbes à grand rayon, l'écoulement se trouverait affranchi de tout obstacle résultant des coudes, anses et sinuosités sans nombre que présente le cours de l'Aure. Il y aurait encore là, comme pour la rigole, accélération de vitesse.

Enfin, s'il arrivait que le canal fait suivant la direction que nous proposons entre Isigny et le Fossé Neuf, ne pût suffire à la quantité d'eau qui viendrait tant par la Drome que par la petite fosse du Soucy, et qu'il fallût lui livrer passage par un point quelconque du canal, par

Digitized by Google

le Fossé Neuf (1), par exemple, il est certain que cette masse d'eau, resserrée entre la digue du canal et la jetée de la rigole, n'éprouverait pas, à beaucoup près, autant de frottement qu'en occasionnent aujourd'hui les mille angles de la vallée, et que l'écoulement serait infiniment plus rapide.

Il va sans dire que l'on ménagerait dans l'exécution les vannes nécessaires à l'inondation de la vallée, en temps opportun, et à son irigation ; que l'on construirait aussi les ponts de service et les passerelles réclamées par l'agriculture et par les relations commerciales.

Nous n'avons pas la prétention de dresser le devis des dépenses à faire pour l'exécution de notre projet. Ce soin regarde les spécialités. Nous n'avons voulu offrir que quelques renseignements statistiques, quelques descriptions topographiques dont l'exactitude, en général, ne sera sûrement pas contestée, et qui peuvent faciliter des calculs, des spéculations se rattachant à la canalisation de l'arrondissement de Bayeux.

Nous avons voulu surtout signaler le danger que nous croyons qu'il y aurait d'entreprendre l'ouverture d'un canal suivant la direction de l'axe tracé en 1840, à cause des épuisements qui seraient sans fin, une fois que les travaux arriveraient à 66 centimètres de profondeur. Au-delà, on ne trouverait qu'une mer de boue, et les eaux de l'Aure filtrant rapidement au travers de ce sol spongieux et pourri. Cet embarras n'existerait point si, fuyant

(1) Voir la carte B.

Digitized by Google

la partie la plus basse, la plus humide de la vallée, on se portait sur la rive droite de l'Aure, à une petite distance des terres fermes.

La longueur développée de la rigole d'écoulement que nous proposons sur la rive gauche, depuis la Tortonne jusqu'à l'Aure, près le pont au Douet, est de. . . . . 11,400 mètres.

Rappelons ici la longueur de la partie de l'Aure comprise entre le pont au Douet et le moulin Gérard, ci. . 25,300

Puis la longueur développée à canaliser de la Drome depuis le moulin Gérard jusqu'au pont de Balleroy. 19,000

Ajoutons la canalisation du Gourguichon depuis la Drome, en amont du pont de Subles, jusqu'à l'Aure, au pont de Juaye, ci. 5,700

Plus pour les erreurs et cas imprévus. 3,600

Longueur totale des lignes navigables. . . . ; . . . . . 65,000 mètres.

Nous donnons ensuite à notre canal, sans nous occuper des talus, huit mètres de largeur au plan de flottaison. 8 mètres.

Superficie. . . . . 520,000 mètres.

Nous lui donnons ensuite une pro-

Digitized by Google

fondeur de. 1m,5

ce qui fait un total de sept cent quatre-vingt mille mètres cubes, ci. . 780,000 mètres.

Suivant le projet de 1840, la ligne navigable d'Isigny à Bayeux par le pont Fâtu, n'aurait que 33,600 mètres de longueur; et en lui supposant aussi une largeur de huit mètres et une profondeur de 1m,5, il en résulterait un terrassement très-approximatif de. . . . . 403,200 mètres cubes.

Nous ajoutons pour les cas imprévus. 2,800

Total des mètres cubes à déblayer. . . . . 406,000 mètres cubes.

C'est presque la moitié moins de ce que nous proposons. Mais nous épargnons, d'une part, les dépenses inséparables d'une ligne de navigation qui pénètre dans l'intérieur d'une ville de dix mille âmes, où les indemnités à payer pour les terrains dont on aurait besoin pour un bassin et pour tout ce qui en dépend seraient considérables, joint à ce l'on est toujours entraîné à plus de dépense que l'on n'en ferait aux stations rurales que nous proposons. Dans une ville on a bientôt dépensé un demi-million.

Notre ligne navigable est d'ailleurs plus centrale, plus rapprochée des lieux de production et beaucoup plus longue. Elle dessert un plus grand nombre de communes et une plus grande masse d'intérêts matériels.

La navigation de l'Aure ne pourrait dépasser Bayeux sans beaucoup de frais, sans s'exposer à manquer d'eau;

Digitized by Google

elle ne pourrait en emprunter nulle part; elle aurait aussi beaucoup moins d'objets d'exportation à cause de leur distance du point d'embarquement.

Les frais de terrassement des 780,000 mètres cubes ci-dessus, en opérant par les procédés ordinaires, pourraient revenir à 312,000 fr., c'est-à-dire à 40 c. par mètre cube.

Mais si l'on faisait usage du *terrassier-locomoteur*, machine à vapeur de la force de six chevaux, fonctionnant à 5 atmosphères, de l'invention de M. Gervais, filateur à Caen, avec laquelle on fait du premier coup une tranchée de 3 mètres de large sur 1^{m},30 de profondeur, la totalité des terrassements ne coûterait pas moitié du prix précédent. Nous croyons même que cela ne dépasserait pas le quart, ou 10 c. par mètre cube, si l'association qui se chargerait de la canalisation empruntait à MM. Gervais et compagnie le *terrassier-locomoteur*, aux charges de droit, pour le faire marcher à son compte.

La conférence que nous avons eue à cet égard avec ces Messieurs nous a convaincu de l'empressement qu'ils mettraient à livrer leur machine pour qu'on en fit l'expérience en grand. Elle est actuellement à Rouen dans l'île de la Croix, où l'on est prêt à la faire fonctionner en petit, en présence de qui l'on voudrait, pour convaincre du succès de l'application. Elle déblaie un mètre cube par minute, fonctionne nuit et jour, et a l'immense avantage d'épuiser rapidement l'eau qui peut gêner les travaux.

Digitized by Google

Le rapport fait par la commission spéciale nommée par l'administration générale des ponts et chaussées, il y a deux ans, pour constater les avantages qui pourraient résulter de l'emploi du terrassier-locomoteur, porte que l'on pourrait obtenir une économie de moitié. Ce serait déjà beaucoup, sans compter la promptitude d'exécution.

MM. Gervais et compagnie seraient prêts, au surplus, à s'entendre avec qui de droit pour faire aux frais de l'association, et comme essai en grand, l'ouverture de la rigole de 11,400 mètres de long ci-dessus mentionnée.

L'exécution de cette grande tranchée, qui aurait pour résultat certain d'affranchir la vallée du tribut que lui portent annuellement, surtout lors des inondations, les cinq affluents de la rive gauche compris entre Trévières et Isigny, en réunissant leurs eaux pour les conduire au pont au Douet, l'exécution de cette rigole, disons-nous, serait toujours une bonne chose pour les terrains submersibles, lors même que la canalisation de l'Aure-Inférieure n'aurait pas de suite.

Cette opération, dont la dépense n'excéderait probablement pas *deux mille francs*, améliorerait de beaucoup les bas-fonds, donnerait en même temps la mesure de ce que l'on pourrait faire de la machine dont il s'agit, et ferait connaître tout à la fois les conditions auxquelles on pourrait traiter pour son emploi dans les travaux ultérieurs.

C'est maintenant à l'industrie particulière, à l'association des capitaux que nous faisons un appel pour l'exécu-

Digitized by Google

tion de ces grands travaux, après que les études déjà commencées par l'ingénieur de l'arrondissement auront été faites en totalité. C'est surtout au syndicat de la vallée d'Aure qui a un si grand intérêt au desséchement, dont le premier résultat serait d'augmenter d'un cinquième le revenu des terrains submersibles, à solliciter ces études, à poursuivre, à entreprendre lui-même la canalisation dont il s'agit. Il prélèverait un droit de tonnage sur les marchandises transportées tant à la remonte qu'à la descente, et il retirerait au moins huit pour cent d'intérêt de ses capitaux engagés.

Pour s'en assurer, qu'il commence donc par ouvrir la rigole indiquée sur la rive gauche, et il verra l'immense influence qu'elle exercera sur le desséchement. Ce canal de décharge de cinq affluents porte tout entier sur les terrains submersibles; et comme il n'exigerait que peu d'études pour les ponts et passerelles nécessaires à l'agriculture, ainsi que pour les vannes à établir dans l'intérêt de l'inondation périodique et de l'irrigation, on pourrait, dès le mois de mai prochain, faire cette expérience salutaire et peu dispendieuse au moyen du terrassier-locomoteur.

Voici quelques données qui pourront servir à la spéculation sur la canalisation de l'Aure et de la Drome.

Un canal de 8 mètres de large au plan de flottaison, de 5 mètres et demi au plat fond et d'un mètre et demi de profondeur, peut admettre des barques ou bateaux de 20 mètres de long sur 4 de large, avec une charge de 33 centimètres de hauteur, ce qui fait 26^{m},40. Le ti-

Digitized by Google

rant d'eau serait d'environ 65 centimètres.

Le mètre cube de sable de rivière pèse 1,914 kilog. en sortant de l'eau (1); mais comme on ne prendrait la tangue au quai d'Isiguy qu'après quelques jours de son extraction de la mer, nous estimons qu'elle aurait perdu un septième de son poids. Le mètre cube ne pèserait donc plus que 1,650 kilog. et les $26^{m},40^{c}$ que 43,560, soit en chiffre rond 43,000 kilog. Le tonnage d'un bateau dans les dimensions ci-dessus serait donc de 43 tonneaux anciens.

Deux hommes et un cheval suffiraient à la conduite de chaque bateau. Leur dépense serait de 9 fr. par jour, 3 fr. par tête. La durée du parcours d'Isigny à Balleroy serait de 2 jours, savoir : un d'Isigny au moulin Gérard, dont la distance développée sur l'axe du canal que nous proposons est de 25 kilom., et un jour pour aller du moulin Gérard au pont de Balleroy, distants l'un de l'autre de 19 kilomètres.

(1) Suivant M. Delaistre (*Science de l'ingenieur, page* 167, *tome* 1.), le pied cube de sable de rivière pèse 132 livres, ce qui porte le poids du mètre cube, comprenant 29 pieds cubes 300 pouces cubes, à 3,903.—Bullet (*Architecture rectifiée*, 2^e^. *édition, page* 181, *tome* 1^er^.) porte le poids du mètre cube du sable de rivière à 2,631. Cette différence provient, sans doute, de ce que l'un a considéré le poids du sable au sortir de l'eau, et l'autre quelques temps après cette sortie. La somme de ces deux nombres est 6,534 livres, que nous portons à la somme ronde de 6,600, en tenant compte de la différence du poids de la tangue sur le poids du sable de mer. Divisant ensuite ce dernier nombre par deux, nous avons 3,300 livres ou 1,650 kilog. pour le poids moyen du mètre cube de tangue.

Digitized by Google

Les frais de transport de 43 tonneaux de tangue jusqu'au pont de Balleroy, seraient donc de 18 francs ; ci.	18 fr.	«« c.
Le prix de location de la barque serait de 1 fr. 50 par jour, et pour 2 jours de.	3	««
Le prix d'achat de la tangue au quai d'Isigny serait de 1 fr. par tonneau, et pour 43.	43	««
Frais de tonnage pour l'intérêt des capitaux engagés, pour les frais d'entretien du canal et pour les frais d'administration, 80 centimes par tonneau et par kilomètre, pour 40 tonneaux et 44 kilomètres.	69	60
Total. . .	133 fr.	60 c.

Cette dernière somme, divisée par 43 tonneaux, mettrait le prix de chacun, rendu par eau au pont de Balleroy, à 3 fr. 10 centimes.

Dans les ponts et chaussées, on suppose que le travail effectif d'une voiture attelée de trois chevaux est de 10 heures par jour ; que l'espace parcouru pendant une heure est de 3,600 mètres, et que cet attelage revient à 15 fr. par jour.

Le poids moyen d'un mètre cube de tangue est de 1,650 kilogrammes, ce qui excède de 650 kilogrammes le poids du tonneau.

15 fr., prix du mètre cube, divisés par 36 kilom., donnent 41°,66 pour les frais de port par kilomètre, et

Digitized by Google

divisés par 1,650 kilog., poids du mètre cube, porte le kilog. à 0ᶠ,00ᶜ,909.

La distance à parcourir par terre avec charrette du quai d'Isigny

1°. Au pont de Balleroy, est de. . 28 kilom. 5

2°. Au pont de Juaye, de. . . . 37 « 5

Partant de ces données, le prix du tonneau de tangue s'établit comme il suit :

1°. Pour Balleroy, 28 kilom., 5 de parcours, à 41ᶜ,66 l'un. . . . . 11 fr. 87 c.

A déduire pour la différence en moins du poids du tonneau avec le poids du mètre cube, 650 kilogrammes multipliées par 0ᶠ,00ᶜ,909.	5	91
Reste. . .	5	96
Au lieu de, frais de transport par eau.	3	10
Economie par tonneau.	2	86

qui, divisés par 41ᶜ,66, donnent 7 pour le nombre de kilomètres au-delà de Balleroy où l'on pourrait faire parvenir la tangue au prix que l'obtiennent au quai les communes qui ne sont qu'à 20 kilom. d'Isigny. Mais que de causes d'accidents de moins pour les hommes, pour les chevaux et pour les charrettes! quelle économie à cet égard!

2°. Pour Juaye, parcours de 37 kilom., 5 à 41ᶜ,66 l'un. . . . . 15 fr. 62 c.

A déduire, seulement pour 650 kilog. différence en moins du poids du ton-

Digitized by Google

neau sur le poids du mètre cube, à 0^{f},00^{c},909.	5 fr.	91 c.
Total. . .	9	71
Au lieu de, prix de transport par eau.	3	10
Economie par tonneau.	6	61

Ce reste, divisé par 41 centimes 66, prix du transport par terre, par kilomètre, il viendra 16 pour le nombre de kilomètres au-delà de Juaye où l'on pourrait faire parvenir la tangue au même prix que l'obtiennent les communes qui ne sont qu'à 20 kilom. du quai.

Ainsi la tangue, rendue à Juaye et à Balleroy par eau, serait mise à la portée des communes des arrondissements de Caen et Saint-Lo, qui sont en arrière ou sur les côtés de Balleroy ou de Juaye, à 7 kilom. pour l'une et 16 pour l'autre, à aussi bon marché que pour les communes qui ne sont qu'à 20 kilom. d'Isigny.

Nous nous sommes bornés à calculer les frais de transport par eau du tonneau de tangue rendu aux points extrêmes, sans nous arrêter à supputer ce prix pour chacune des stations intermédiaires que nous proposons d'établir au pont de la Barre, sur Trévières, au pont de Surrain, au pont de Vaucelles, au pont Roch et au pont de Subles, qui toutes seraient d'un accès très-facile, puisque, à l'exception de la première, qui n'est que sur un chemin de grande communication, elles sont situées sur de superbes grandes routes. La tangue reviendrait partout à moins de deux francs le tonneau.

Que l'on juge maintenant de l'immense quantité de ton-

Digitized by Google

neaux qui remonteraient l'Aure et la Drôme en raison de ce bon marché. Quelle source de richesse pour le pays ! Indépendamment des 145 communes de l'arrondissement de Bayeux, plus de 80 autres des arrondissements de Caen et de St-Lo pourraient faire usage de ce précieux engrais ou amendement.

Nous ne croyons point exagérer en portant à 90 mille le nombre des tonneaux de tangue, ancien poids, dont on dégagerait chaque année la baie des Vays, qui s'élève toujours insensiblement ; ci. . . 90,000 tonneaux.

Le développement que l'industrie et le commerce de la localité recevraient par suite de notre système de canalisation donnerait lieu, *par estime*, à un mouvement de 5,000 tonneaux de marchandises à la remonte et d'autant à la descente, sauf compensation : ce qui ferait un mouvement total de dix mille tonneaux de marchandises ; ci. 10,000

Total général du mouvement. . 100,000 tonneaux.

Supposons maintenant que le droit de tonnage de 80 centimes ci-dessus ne s'applique qu'à 70,000 tonneaux, il en résulterait toujours une perception ou un revenu de 56 mille francs par an : ce qui représente l'intérêt à 5 pour cent d'un million cent vingt mille francs. Jamais la canalisation que nous proposons ne coûterait cette somme en faisant usage du terrassier-locomoteur, quelles que fussent les indemnités à payer pour les propriétés dont on disposerait et

Digitized by Google

pour les usines qui auraient à souffrir de cette canalisation.

Ne perdons pas de vue que le premier résultat de cette opération serait d'augmenter de 25 mille francs au moins le revenu de la vallée syndicale, et que ceux des grands fossés et des canaux de desséchement qui deviendraient inutiles par le nouvel ordre de choses, et que l'on rendrait à l'agriculture, feraient plus que de couvrir les terrains dont il faudrait disposer. Ces deux considérations entreraient nécessairement en ligne de compte pour les indemnités à régler dans cette vallée.

Voici quelques données qui peuvent être utiles pour un avant-projet :

1°. Le pont au Douet est à 2 mètres au-dessus de la mer moyenne, et le moulin Gérard à 18 mètres; reste donc 16 mètres de pente entre ces deux points ;

2°. Le pont de Balleroy est à 80 mètres au-dessus de la mer, et le moulin Gérard à 18; la pente entre ces deux points est donc de 62 mètres ;

3°. Le pont de Juaye est à 54 mètres, et le confluent du Gourguichon à $28^{m},5$; la pente entre ces deux points est donc de $25^{m},5$.

Ces cotes sont empruntées au dépôt de la guerre.

Nous regrettons de n'avoir pu assurer à la ville de Bayeux un point d'embarquement plus rapproché que le pont de Vaucelles, dont elle est encore éloignée de 2 kilomètres et demi ; mais cela tient à la force des choses. Lors même que l'on canaliserait l'Aure, il serait douteux que cette ville pût avoir un port plus rapproché que le

Digitized by Google

pont Trubert, qui serait encore assez loin de son centre.

Nous le répétons, que le syndicat commence par faire ouvrir la rigole d'écoulement que nous proposons sur la rive gauche de l'Aure-Inférieure; qu'il le fasse comme essai pour juger du bon emploi du terrassier-locomoteur, et comme moyen d'apprécier plus facilement les dépenses de la canalisation. Cette expérience, peu dispendieuse, assurerait à elle seule une amélioration aux biens-fonds de la vallée qui serait de beaucoup supérieure à la dépense.

Deux ans suffiraient pour canaliser l'Aure du pont au Douet au moulin Gérard, et pour canaliser ensuite la Drome à partir de ce moulin jusqu'au Gourguichon, puis la vallée de ce petit cours d'eau jusqu'au pont de Juaye.

La troisième année on acheverait la canalisation de la Drome jusqu'au pont de Balleroy.

On commencerait par un emprunt de quatre cent mille francs, qui seraient plus que suffisants pour couvrir la dépense des deux premières années et pour mettre en possession de la jouissance du canal depuis Isigny jusqu'au pont de Juaye : ce serait déjà un grand résultat.

Les retours en bois du Nord, dont l'usage est si général; en houilles étrangères pour les établissements qui ne peuvent faire usage avec le même succès de la houille de Littry, laquelle d'ailleurs suffit à peine à l'alimentation des innombrables fours à chaux qui l'entourent; en ardoises d'Angers, qu'il importe tant de substituer le plus possible aux couvertures en chaume, pour diminuer les chances d'incendies; en vins, en eaux-de-vie, etc.

Digitized by Google

Et la tangue enfin qui est appelée à jouer un si grand rôle dans la fécondité du sol, dans l'augmentation des revenus et de la valeur des propriétés.

Tous ces avantages augmenteraient sensiblement la richesse du pays.

L'axe proposé en 1842, en remplacement de celui tracé en 1840 (1), n'a rien de bien arrêté. Nous l'avons tracé rapidement plutôt pour avoir un moyen d'apprécier la longueur développée de la ligne navigable, que pour indiquer la direction précise du canal à faire : l'étude seule peut fixer cette direction.

Persuadé qu'il y a généralement plus d'économie et de facilités à faire un canal latéral plutôt que d'entreprendre d'élargir, de redresser et d'approfondir la rivière partout où le besoin s'en ferait sentir, nous avons compris que le canal à exécuter ne rentrerait en rivière que lorsque les localités ne permettraient pas de faire autrement, ou qu'il y aurait un avantage marqué à faire servir l'ancien lit ; que, dans tous les cas, le tracé se ferait entre la planche de l'Acre et Isigny aussi près des terres fermes qu'il le faudrait dans l'intérêt des travaux et du desséchement de la vallée.

Dans tous nos calculs concernant la canalisation, nous croyons avoir plutôt exagéré qu'affaibli les dépenses. S'il en était autrement sur quelques points et qu'il n'y eût pas de compensation, le soin que nous avons eu de ne compter que sur 70,000 tonneaux pour l'application du droit de 80 cent., laisse une marge suffisante pour

(1) Voir la carte B.

Digitized by Google

répondre à toutes les éventualités.

Si notre projet était exécuté, il aurait pour résultat: 1°. d'augmenter de 25 à 30,000 francs le revenu du syndicat; 2°. d'assainir la vallée dans l'intérêt des populations limitrophes et des troupeaux; 5°. de créer une canalisation de 52 kilomètres de développement qui ferait pénétrer la tangue à 45 kilomètres dans l'intérieur; 4°. de créer un revenu de 56,000 francs par un simple droit de tonnage qui ne serait pas excessif et qui représente un capital de 1,120,000 fr., pour parer à toutes les dépenses de cette canalisation; 5°. d'affranchir les routes et les chemins de grande communication de la contrée de toute dégradation par le transport des lourds fardeaux qui seraient réservés à la navigation; 6°. de rendre à l'agriculture et à l'industrie plus de 50,000 journées d'hommes et autant de journées d'attelage de trois chevaux; 7°. de préserver les uns et les autres de tout accident; 8°. enfin de ménager les innombrables charrettes et harnais que l'on emploie chaque année à la tangue, et procurer par là une économie considérable.

Une considération qui ne serait pas sans importance, c'est la réduction qui résulterait dans les prix de la tangue du produit du transport des objets d'exportation, tels que bois de chauffage, de charpente, de marine marchande, de cidre, etc., qu'apporteraient aux lieux d'entrepôts les voitures qui viendraient y chercher de la tangue. Il arriverait souvent que cet engrais, rendu à 50 kilom. du quai d'Isigny, ne coûterait pas plus qu'il ne coûte aujourd'hui aux communes qui ne sont qu'à 20 ou 25 kilom. de ce port.

Digitized by Google

Bureau d'Isigny.

RELEVÉ des Marchandises entrées dans le port d'I

ENTRÉE.

MARCHANDISES PAR ESPÈCES.	QUANTITÉS.	OBSERVATI DE L'AUTEU du mémoir
Beurre salé.	3,722 kilog.	
Bois à feu.	28 stères.	Les chiffres
Bois de teinture.	11,154 kilog.	contre remonta
Bois de construction.	475 stères.	1837 sont bien
Bois en planches.	136,242 mètr.	férieurs sans do
Boissons distillées et fermentées.	1,414 hect.	à ceux d'aujourd'
Chapeaux de feutre.	804 kilog.	pour toutes les
Dépouilles d'animaux.	3,067 id.	tures de marc
Denrées coloniales.	23,128 id.	dises entrées.
Epicerie et droguerie.	7,303 id.	
Farineux alimentaires.	50,554 id.	
Filaments, étoupes, chanvre et lin.	18,567 id.	
Fruit à ensemencer.	2,208 id.	
Fûts vides.	824 id.	
Graines grasses.	108,439 id.	
Graisse.	2,009 id.	
Houille.	973,729 id.	
Huile comestible.	1,679 id.	
Huile de graine grasse.	993 id.	
Matériaux au nombre.	889,529 pièces.	
Matériaux au poids.	230,050 kilog	
Métaux.	45,713 id.	
Poissons salés.	3,500 id.	
Poterie.	352,174 id.	
Produits chimiques.	11,285 id.	
Résines indigènes.	14,246 id.	
Savon ordinaire.	6,177 id.	
Sels.	160,534 id.	
Sucs végétaux.	685 id.	
Verrerie.	97,009 id.	

Certifié véritable à Isigny, le 30 Avril 1838.
Le Receveur, *signé* LEVÉQUE.

Digitized by Google

celles qui en ont été expédiées pendant l'exercice de 1837.

SORTIE.

CHANDISES PAR ESPÈCES.	QUANTITÉS.	OBSERVATIONS DE L'AUTEUR du mémoire.
ès et apparaux de marine. . .	100 kilog.	
re salé.	1,158,770 id.	Les chiffres ci-contre remontant à 1837 sont bien inférieurs sans doute à ceux d'aujourd'hui pour toutes les natures de marchandises sorties.
à brûler.	1,961 stères.	
à construire.	549 id.	
feuillard.	2,500 kilog.	
sons fermentées.	56,200 litres.	
dres de bois vives.	390 kilog.	
apeaux de feutre.	60 id.	
oupes.	75 id.	
arineux alimentaires.	166,294 id.	
ruits à ensemencer.	4,174 id.	
ruit oléagineux.	167,559 id.	
raisses et dégras de peaux. . .	250 id.	
roisil ou verre cassé.	2,467 id.	
louille.	8,800 id.	
luile de graines grasses. . . .	35,546 id.	
égumes verts.	1,790 id.	
latériaux.	5,025 id.	
létaux.	3,137 id.	
leulles.	300 id.	
Eufs de volaille.	10 id.	
)sier.	400 id.	
'oterie.	41,625 id.	
Saumure.	150 id.	
Savon ordinaire.	140 id.	
Tissus de lin et chanvre. . . .	40 id.	
Tourteaux de graines oléagineuses.	288,850 id.	
Verrerie.	400 id.	
Vesce.	56,202 id.	
Viande salée.	104,272 id.	
Voiles de navires.	600 id.	
Zels.	1,531 id.	

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LES SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES QUI ONT ÉTÉ FONDÉES A BAYEUX DANS LES XVIII^e^. ET XIX^e^. SIÈCLES,

PAR M. LUTHEREAU,

MEMBRE TITULAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Au moment où tout ce qu'il y a d'hommes honorables dans notre pays, de citoyens actifs, intelligents et désireux de faire le bien viennent de combiner tous leurs efforts pour organiser une Société protectrice de l'agriculture, des sciences, des lettres et des arts, nous croyons utile de rappeler les anciens titres littéraires de notre cité, en évoquant les souvenirs d'un passé presque généralement ignoré.

Bayeux a eu jadis ses jours de splendeur ; les sciences et les lettres ont été déjà cultivées chez nous avec succès; et la preuve c'est qu'avant 1790, Bayeux possédait une Société académique, qui jouissait de toutes les prérogatives attachées aux corps savants, et autour de laquelle venaient se grouper la plupart des capacités et des illustrations de l'époque.

Non-seulement cette Société avait son organisation régulière *intra muros*, mais elle possédait à l'extérieur des ramifications fort étendues. Des hommes tels que l'abbé Sicard, Vicq d'Azir, Laurent de Jussieu, le che-

Digitized by Google

valier de Buffon, etc., sollicitaient l'honneur d'être comptés parmi ses membres associés.

A son aurore, avant même qu'elle fût régulièrement constituée, M. de Grandval, lieutenant-général criminel au bailliage de Bayeux, fut son directeur. Plus tard, M. le général baron Félix de Wimpffen devint son président titulaire; et enfin, quand elle eut obtenu la sanction royale, le cardinal Loménie de Brienne accepta les honneurs de la présidence honorifique.

De six mois en six mois la Société tenait une assemblée générale particulière pour régler ses comptes; tous les mois elle avait en outre une réunion privée, et tous les deux mois une séance publique. Là se traitaient des questions agronomiques, sociales, littéraires et scientifiques dont la plupart d'entre nous ne rejeteraient pas aujourd'hui la responsabilité.

M. Frédéric Pluquet, auteur de travaux recommandables sur Bayeux, publia, en 1834, une petite brochure de deux feuilles in-8°. sur le sujet qui nous occupe. Mais comme depuis cette époque nous avons acquis beaucoup de renseignements nouveaux, comme nous avons éclairci beaucoup de points douteux, découvert une assez grande quantité de *documents inédits*, nous croyons devoir compléter le travail de M. Pluquet, en indiquant des faits qu'il ne connaissait pas, en publiant des pièces justificatives dont il ignorait l'existence.

Toutes les découvertes successives que nous avons faites nous laisseront encore des regrets; car il nous sera tou-

Digitized by Google

jours difficile d'assigner une date bien précise à la formation de la Société littéraire de Bayeux, à moins qu'un de ces hasards heureux qui nous ont aidé jusqu'alors ne vienne encore nous servir dans l'avenir. Née pour ainsi dire au moment où les commotions politiques qui ont amené la Révolution commençaient à ébranler la France, son origine semble entourée d'un nuage épais d'incertitudes, qu'il est presque impossible de dissiper entièrement. Néanmoins, d'après la concordance que nous avons établie entre les dates probables de sa naissance et celles de nos manuscrits, d'après les renseignements verbaux que nous avons pu recueillir, nous sommes arrivés à conclure qu'elle ne dut guère se former avant 1784, et nous avons acquis la preuve qu'elle ne se prolongea pas au-delà de 1790 ou 1791. Après cette époque, il n'en est plus question : le vent de nos discordes civiles vint à souffler sur elle, et elle s'éteignit au milieu des convulsions révolutionnaires.

Cette association n'a pas été la première qui ait pris naissance sur le territoire bayeusain. Dès le commencement de l'année 1770, quelques personnes se réunirent pour former ce qu'elles appelaient alors une *Chambre de Société*. Leur but n'avait rien de bien prétentieux à la vérité, puisqu'elles avaient eu soin d'inscrire en tête de leurs statuts, qu'elles se réunissaient uniquement « *pour trouver un honnête délassement soit dans les douceurs de la conversation, soit dans la lecture des nouvelles littéraires et politiques, soit enfin dans la récréation des jeux de société*

Digitized by Google

...sserrés dans de justes bornes. » Cette association n'eut pas une longue durée ; la *Société Loménie de Brienne* l'absorba par son éclat, et la révolution vint compléter sa ruine. MM. Deshameaux, du Mottey et de Cussy furent cependant les premiers fondateurs de cette association : ce qui prouve que les hommes, quels qu'ils soient, sont impuissants à maîtriser les événements, et que les plus capables ne suffisent pas toujours pour mener à bonne fin les plus louables entreprises !

A peu près vers la même époque, c'est-à-dire en 1773, les médecins de notre cité s'érigèrent en Société académique, et ils donnèrent à cette nouvelle association le nom de *Collége de Médecine*. Ils nommèrent un directeur, élurent un secrétaire, choisirent un trésorier, puis ils rédigèrent leurs *Statuts en latin*.

L'Hôtel de Ville (1) était le lieu ordinaire de leurs séances ; et, outre celles qu'ils y tenaient chaque mois en petit comité, ils s'y réunissaient encore quatre fois par an en assemblée générale et publique. Là, nous apprennent leurs registres, ils lisaient des mémoires, rendaient compte des observations de leur clinique, et enfin discutaient entr'eux sur la thérapeutique.

Malheureusement les documents que nous avons pu recueillir sur la faculté bayeusaine se bornent aux renseignements que nous venons de donner. Nous savons seu-

(1) L'Hôtel de Ville était alors situé *place du Château*, dans l'emplacement même où furent depuis les frères de la doctrine chrétienne, et où est aujourd'hui la bibliothèque.

Digitized by Google

lement que le 17 juillet 1784, elle ouvrit un discussion publique en présence du maire et des échevins de la ville *sur la nature de la miliaire et sur les moyens les plus propres à la combattre*. Nous savons, en outre, que sa dernière séance eut lieu le 16 octobre 1792, ce qui lui fait 17 années d'existence. Nous connaissons enfin les noms des principaux membres qui l'avaient instituée. Ce sont :

MM.

Le Cieux, docteur en médecine et doyen du *Collége*.

Pluquet (Jean-Jacques-Adrien), docteur en médecine et sous-doyen du *Collége*. M. Pluquet était frère puiné du savant vicaire-général de Cambrai, professeur d'histoire au *Collége de France* et auteur de l'excellent *Dictionnaire des Hérésies*, tant apprécié par Voltaire. Le docteur Pluquet a laissé 42 volumes in-8°. *d'observations*, manuscrites.

Gaspard Le Paulmier, docteur en médecine, membre du *Collége*.

Gosset de St.-Clair, docteur-médecin et membre du *Collége*.

Dudouet, docteur en médecine et membre résidant.

N. Sevestre, docteur en médecine et membre du *Collége*.

Folliot d'Ozeville, docteur en médecine, exerçant alors à Bayeux, et membre aussi du *Collége*.

Héritz Laval, docteur en médecine, membre résidant et remplissant les fonctions de secrétaire.

Digitized by Google

Quelques autres associations se sont formées à Bayeux pendant et après la Révolution ; mais comme elles ne se sont livrées à la culture ni des sciences, ni des lettres, nous les passons sous silence, et nous revenons à la Société royale littéraire, pour nous en occuper particulièrement.

Ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, la *Société Loménie de Brienne* reçut une organisation régulière, après avoir eu, pendant quelques années, une organisation libre ; et comme pièces justificatives à l'appui de cette assertion, nous citerons, d'une part, l'arrêt du conseil d'État qui autorise sa formation ; de l'autre, les statuts qui la régularisent. L'une et l'autre de ces deux pièces sont curieuses.

Extrait des registres du Conseil d'État du Roi :

Sur la requête présentée au roi en son conseil, par plusieurs citoyens notables de la ville de Bayeux, contenant que, livrés à la culture des sciences et des lettres, et particulièrement à celle de l'histoire, de la morale, des arts libéraux et de l'*agriculture*, ils se sont réunis *depuis plusieurs années* en société libre pour concourir d'une manière plus efficace à l'accroissement des connaissances utiles. Et désirant que leur zèle devienne encore plus avantageux à leur patrie, et surtout à la jeunesse, par l'exemple toujours subsistant des bonnes études et d'une émulation soutenue, ils ont arrêté de recourir à la sagesse et à la bienfaisance de Sa Majesté, pour ob-

Digitized by Google

tenir que l'établissement provisoire qu'ils ont formé soit approuvé et autorisé. Sur quoi Sa Majesté ayant égard aux motifs qui animent les suppliants, et voulant assurer à la ville de Bayeux les avantages qui peuvent résulter d'un pareil établissement : ouï le rapport et tout considéré, le roi étant en son Conseil, a autorisé et approuvé l'établissement d'une Société littéraire que les suppliants ont formée dans la ville de Bayeux, ainsi que les Statuts qu'ils ont délibérés entre eux et qui resteront attachés à la minute du présent arrêt, à la suite duquel ils sont ci-après expédiés pour être exécutés suivant leur forme et teneur ; — veut, Sa Majesté, que ladite Société littéraire jouisse de tous les droits et prérogatives accordés aux Académies des sciences et belles-lettres du royaume ; — ordonne que sur le présent arrêt toutes lettres patentes, si besoin est, lui seront expédiées.

Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant ; tenu à Paris, le vingt-trois décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : DE SAINT-PRIEST.

La Société royale littéraire de Bayeux possédait tous les éléments de succès désirables ; autorisation royale, protection ministérielle, assimilation aux sociétés savantes du royaume, hommes habiles dans son sein, tout concourait enfin à en faire une institution entourée de garanties solides pour l'avenir. Déplorons tous ce fatal enchaînement de circonstances qui a voulu que cet avenir fût

Digitized by Google

brisé, et, occupons-nous un peu d'étudier sa constitution dans la sagesse de ses réglemeuts.

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE LITTÉRAIRE DE BAYEUX.

Art. Ier.

La Société littéraire de Bayeux sera composée d'un directeur, d'un secrétaire, d'un trésorier et de douze sociétaires, sans que sous aucun prétexte le nombre puisse jamais en être augmenté.

Art. II.

Outre les quinze membres titulaires, la Société sera composée de dix adjoints et d'un nombre indéterminé d'associés libres.

Art. III.

Le directeur sera assis au haut bout de la table, le secrétaire à l'extrémité opposée, le trésorier à la droite du secrétaire; les autres membres siégeront par rang d'âge, cela seulement quant aux membres actuels. La date des élections déterminera les rangs à l'avenir.

Art. IV.

La voix du directeur sera comptée pour deux dans toutes les délibérations; à lui appartiendra d'ouvrir les séances, de parler le premier, de reprendre les irrégularités qui à la longue s'introduisent partout, lorsque personne n'est spécialement chargé de veiller au maintien des statuts et de l'ordre général, en un mot de la haute police. Il fera le résumé des discours qui seront prononcés;

Digitized by Google

il annoncera dans chaque séance celui qui fera le prochain discours ; il sera élu tous les ans par la voie du scrutin ; enfin il ne pourra être continué plus de trois années.

Art. V.

Le secrétaire et le trésorier seront perpétuels et également élus par le scrutin.

Art. VI.

Le secrétaire sera chargé d'entretenir les correspondances de la Société et de rédiger les écrits qu'elle lui confiera à cet effet. Il recueillera les voix sur ce qui aura été mis en délibération, en commençant par celle du plus jeune ou du dernier rang, et ainsi de suite en remontant jusqu'au directeur. Il tiendra un registre dans lequel seront inscrits les résumés des délibérations et que signeront tous les membres présents à la séance (1). Il aura un autre registre pour tenir note par numéro de tous les ouvrages qui auront été lus dans les séances de la Société, ainsi que de toutes les lettres et pièces concernant sa correspondance. Il déposera ces deux registres dans un coffre, dont le directeur aura une clef et lui la seconde ; enfin ces deux registres seront cotés et signés à la dernière page par tous les membres de la Société.

Art. VII.

Le trésorier sera le dépositaire d'un coffre à deux

(1) C'est à quelques feuilles éparses de ce registre, tombées par hasard entre nos mains, que nous sommes redevables de la plupart des documents qui figurent ici. Ces feuilles sont remplies d'un bon nombre de signatures autographes.

Digitized by Google

serrures différentes où seront renfermés les fonds de la Société : il tiendra un registre coté et signé par tous les membres pour y insérer la recette et la dépense. Le directeur aura la première clef du coffre et lui la seconde. Lorsqu'il sagira d'une remise de fonds ou d'un paiement arrêté dans une assemblée, un troisième membre nommé comme commissaire sera présent à l'ouverture du coffre et à l'enregistrement. Il aura, en outre, le soin de veiller aux meubles de la Société, ainsi qu'à la bonne tenue du local.

Art. VIII.

Comme les frais de la Société seront à sa charge, chacun de ses membres sera tenu de payer le 1^er^. janvier et le 1^er^. juillet de chaque année, une somme quelconque entre les mains du trésorier pour les dépenses qu'elle sera obligée de faire.

Art. IX.

La Société s'assemblera tous les premiers dimanches de chaque mois, et toutes les fois que le directeur le jugera à propos, dans le lieu qu'elle affectera à ses séances. Celles des premiers dimanches de chaque mois seront publiques ; un des membres prononcera un discours sur le sujet qu'il lui plaira de traiter, et chaque sociétaire fera le sien alternativement.

Art. X.

Il se tiendra de six mois en six mois des assemblées particulières, dans lesquelles la Société examinera toutes choses et arrêtera définitivement le registre du trésorier.

Digitized by Google

Art. XI.

La Société fera imprimer tous les ans les quatre meilleurs discours que ses membres auront composés et prononcés, et même davantage si elle le juge à propos.

Art. XII.

Aucun candidat ne pourra avoir le titre d'adjoint ou d'associé sans avoir réuni, par la voie du scrutin, la moitié des voix des quinze membres titulaires, et il sera tenu de prononcer un discours de réception.

Art. XIII.

Lorsqu'il s'agira de la nomination d'un membre titulaire, il sera toujours choisi parmi les adjoints, et on y procédera par la voie du scrutin. Le directeur, ou en son absence le plus ancien des membres qui le remplaceront dans tous ses droits, lira à haute et intelligible voix les noms des proposés; mais aucun ne pourra être admis sans avoir en sa faveur les deux tiers des voix.

Art. XIV.

Quant à l'expulsion d'un membre auquel la Société aurait des reproches singulièrement graves à faire, elle ne pourra avoir son effet que par la réunion de douze voix; les membres titulaires seront les seuls qui pourront voter à cet égard.

Art. XV.

Les noms des quinze titulaires seront inscrits sur un tableau déposé dans la salle des séances; à leur suite ceux des adjoints, et enfin ceux des associés.

Digitized by Google

Art. XVI.

L'heure de toutes les séances soit publiques, soit particulières, sera toujours sur les quatre heures d'après-midi.

Arrêté au conseil d'état du roi à Paris, le vingt-trois décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Signé : DE SAINT-PRIEST.

La presque totalité des membres qui composaient la *Société Loménie de Brienne* n'existent plus aujourd'hui. Néanmoins, grâce à de bienveillantes communications qui nous ont été faites ; grâce à quelques débris des manuscrits arrachés à la poussière, nous sommes parvenus à réformer une liste assez imposante pour vous donner une idée exacte des hommes qui composaient la Société. En 1790, elle comptait donc parmi ses membres titulaires, adjoints et correspondants :

MM.

1°. LE CARDINAL LOMÉNIE DE BRIENNE, protecteur et président honoraire de la Société.

M. de Brienne fut successivement évêque de Condom (Gers), archevêque de Toulouse, de Sens, ministre des finances sous Louis XVI, et enfin promu au cardinalat par Pie VI, sur les instances du roi de France. Ce prélat était un homme de grand mérite, de beaucoup d'esprit et surtout d'une conversation brillante et facile. Placé à la tête de l'état, son goût très-prononcé pour les sciences et les lettres le rendirent le protecteur naturel des Sociétés savantes qui se créèrent sous son administration ;

Digitized by Google

aussi, disent ses biographes, il eut le secret de se faire nommer chef de toutes les assemblées littéraires, sur lesquelles il exerçait une très-grande influence.

2°. Beauquet de Grandval, membre titulaire et l'un des premiers et des plus zélés fondateurs de la Société.

M. de Grandval était lieutenant-général-criminel au bailliage de Bayeux; et après le départ de M. de Wimpffen, qui était président titulaire, il le remplaça dans ses fonctions de directeur. Ce fut même chez lui que se tinrent les premières assemblées de la Société, dans sa maison de la rue Royale, habitée encore aujourd'hui par M. l'abbé de Grandval, son fils.

3°. Le général, baron Félix de Wimpffen, *président titulaire* et membre résidant.

M. de Wimpffen était baron du Saint-Empire. En 1789, il fut député aux états-généraux par la noblesse du bailliage de Caen, et se réunit à l'assemblée du tiers-état avec la minorité de son ordre. En 1792, il commandait Thionville, lorsque cette place fut attaquée par un corps d'émigrés français; mais loin de se rendre, ainsi qu'on l'a dit depuis, il s'y défendit pendant 56 jours; et l'assemblée législative, pour le récompenser de sa valeur, fit décréter, le 20 septembre 1792, qu'il avait bien mérité de la patrie! M. de Wimpffen n'était pas seulement un général habile, c'était encore un homme d'esprit, doué de beaucoup de talents et de tous les dons extérieurs (1).

(1) Voir la biographie de Michaud et celle de Chaudon.

Digitized by Google

Il publia aussi plusieurs travaux littéraires, notamment le *Manuel de Xépholius*, en 1778, et une brochure fort curieuse sur les événements du siége de Thionville, en 1792. On assure même qu'il a laissé des *Mémoires* précieux concernant nos troubles politiques. M. de Wimpffen, général de division et membre de la légion-d'honneur, mourut à Bayeux en 1814.

4°. Joseph-Dominique de Cheylus, 78e. évêque de Bayeux.

M. de Cheylus était aumônier de Mme. la comtesse d'Artois et conseiller privé du roi en ses conseils, lorsqu'il fut appelé à l'évêché de Bayeux. Lors des troubles de la Révolution, il refusa de prêter le serment exigé par l'assemblée constituante, ce qui l'obligea de se retirer à Jersey où il mourut en 1797.

5°. Le Pesqueur de Conjon, avocat et membre titulaire résidant.

M. de Conjon père, fut aussi procureur syndic de la ville et cité de Bayeux.

6°. Le Guelinel, membre titulaire résidant.

Dom Guelinel avait été d'adord moine de l'abbaye de St-Vigor, puis ensuite curé de Vaubadon. C'était un de ces vieux bénédictins qui faisaient honneur à toutes les sociétés dont ils étaient membres ; aussi fut-il un des flambeaux de celle dont il est question. Entr'autres travaux recommandables, dom Guelinel fit un ouvrage intitulé *Flora Bajocensis* ; et les deux volumes qui le composaient, traitaient spécialement des plantes qui croissent dans

Digitized by Google

le Bessin, le Bocage, et les *environs de Bayeux*. La Société faisait grand cas de ce travail, car M. Moisson de Vaux, qui était compétent en pareille matière, en fit l'éloge le plus complet dans un discours qu'il prononça à la séance d'installation.

7°. L'ABBÉ DE GRANDVAL, fils du directeur et membre titulaire de la Société.

M. l'abbé de Grandval est aujourd'hui chanoine titulaire de Bayeux. Ce fut M. de Grandval qui prononça le premier discours d'ouverture (1).

8°. DE CONJON fils, avocat et membre titulaire résidant.

M. de Conjon fut secrétaire de la Société et l'un de ses membres les plus actifs. Nous possédons de cet avocat une foule de poésies fugitives, et de plus quelques *églogues* écrites en latin, ainsi que quelques discours prononcés en séance publique.

9°. BARON MOISSON DE VAUX, membre titulaire résidant.

M. de Vaux a été successivement maire de Bayeux et député à l'assemblée constituante. C'était un homme distingué sous tous les rapports : botaniste célèbre, administrateur habile et littérateur savant, il brilla tour-à-tour

(1) C'est à l'obligeance infinie de M. de Grandval que nous sommes redevable de la plupart des renseignements précieux sur les hommes qui faisaient partie de la Société. Nous le prions de vouloir bien agréer ici l'expression de notre gratitude, de nos remercîments les plus sincères.

Digitized by Google

dans chacune de ces diverses spécialités, aussi a-t-il laissé parmi nous d'honorables souvenirs.

10° L'abbé Le Guay, membre titulaire résidant et trésorier de la Société.

M. Le Guay était un des douze *heuriers* du chapitre de l'église cathédrale de Bayeux, et de plus savant de de distinction. Il donna une *Histoire géographique et anecdotique de la province de Normandie*, qui, dit-on, est restée manuscrite, parce qu'elle fut désapprouvée par la censure.

11°. Valentin de Vitray, membre titulaire résidant.

M. de Vitray appartenait à l'armée comme capitaine de cavalerie, mais, en outre, c'était un homme de mérite, fort versé dans les sciences et dans les lettres.

12°. Le chevalier de Buffon, membre titulaire résidant.

M. de Buffon, frère du célèbre naturaliste de ce nom, vint à Bayeux en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Lorraine qui y tenait garnison. Il marqua son entrée dans la Société par un discours fort brillant dans lequel il fit l'éloge historique de M. le comte de Buffon, son frère.

13°. Bréham, membre adjoint résidant.

M. Bréham fut d'abord attaché comme organiste à l'église cathédrale de Bayeux; ensuite il donna sa démission pour se livrer entièrement à des études scientifiques et théoriques sur la musique. Il présenta même à la

Digitized by Google

Société plusieurs travaux curieux de sa composition :

1°. Une *Méthode analytique théorique et pratique* de la musique.

2°. Un *Tableau de la génération et de la succession de tous les accords*, d'après les systèmes d'harmonie les plus accrédités.

3°. Enfin, un *Tableau géographique*, dont on rendit un compte favorable dans une des réunions de la Société: il est à regretter qu'aucun de ces travaux ne nous soit parvenu.

14°. Le Tual-Dumanoir, docteur en médecine et membre titulaire résidant.

M. Le Tual était un homme de grand savoir et de fortes études. Il se distingua particulièrement dans les réunions de la Société par d'excellentes dissertations dont on a conservé le souvenir dans le registre des délibérations de cette compagnie.

15°. L'abbé Subtil, chanoine de Bayeux et membre titulaire de la Société.

16°. L'abbé Héroult, membre titulaire et l'un des premiers fondateurs de la Société.

M. l'abbé Héroult était chef d'institution ; et ce fut dans une grande salle de son établissement que se tinrent la plupart des réunions publiques ou particulières de la Société (1).

17°. L'abbé Néel, membre titulaire résidant et l'un

(1) M. L'abbé Héroult demeurait alors dans une maison de la *rue du Goulet*.

Digitized by Google

des quinze premiers fondateurs de la Société.

M. Néel était professeur de cinquième au Collége de Bayeux, puis il fut aussi pendant quelques temps trésorier de la Compagnie, après quoi l'abbé Le Guay lui succéda.

18°. L'abbé Durozier, membre titulaire et l'un des quinze premiers fondateurs, ainsi que le président.

M. Durozier fut d'abord curé de St. - André, puis il devint supérieur du grand Séminaire.

19°. L'abbé H.-F. Delauney, membre titulaire résidant et l'un des fondateurs de la Société.

A l'époque de la révolution, M. Delauney fut nommé curé constitutionnel de Vaucelles, près Bayeux. C'était un homme érudit et un paléographe fort distingué.

20°. Vernet, docteur en médecine et membre titulaire résidant.

M. Vernet était chirurgien-major du régiment de Lorraine, lorsqu'il fut élu membre de la Société. Plus tard il devint chirurgien en chef de l'armée d'Italie ; et après la campagne il se retira à Bayeux pour y exercer son art; ce qu'il fit jusqu'en 1839, année de sa mort.

20°. Mathon de la Varenne, avocat distingué du barreau de Paris et par conséquent membre correspondant.

21°. Pons de Verdun, membre honoraire correspondant.

M. Pons était président du *Musée de Paris* (1) et

(1) Le *Musée de Paris* était une Société savante qui fut instituée en 1788 par le docte étymologiste, Court de Gébelin. Elle prenait pour devise : *Labor intus et extra*, et pour emblême

Digitized by Google

membre de plusieurs académies. On trouve une assez grande quantité de poésies de M. Pons (de Verdun) dans l'*Almanach des Muses* de cette époque ; presque toutes sont fort agréables à lire, et beaucoup sont d'un mérite remarquable.

22°. Cholet de Jelphort, avocat du barreau de Paris et membre honoraire correspondant.

23°. Simon, docteur en médecine, membre adjoint résidant.

24°. L'abbé de La Rible, membre titulaire résidant.

M. de La Rible était chanoine de Grisy en l'église cathédrale de Bayeux ; et comme possesseur de cette prébende, principal du collége de la même ville, parce que depuis le XVI^e^. siècle ce titre était entièrement dépendant de la possession de ce canonicat.

25°. Vicq-d'Azir, membre honoraire correspondant.

M. Vicq-d'Azir, né à Valognes, remplit avec distinction les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

26°. L'abbé Paysant, membre résidant.

M. l'abbé Paysant fut pendant longtemps curé de la paroisse St.-Malo de notre ville.

27°. d'Audibert de La Villasse, membre titulaire résidant.

M. l'abbé d'Audibert est encore aujourd'hui chanoine

une rûche d'abeilles. M. de Conjon fils, secrétaire de la Société royale littéraire de Bayeux, était membre correspondant du *Musée de Paris*

Digitized by Google

de Bayeux, vicaire général du diocese et doyen du chapitre de la même église. En 1788 il fut envoyé comme député du clergé à la réunion qui précéda l'assemblée des états généraux. C'est avec le vénérable M. l'abbé de Grandval le seul membre existant aujourd'hui de l'ancienne Société.

28°. Laurent de Jussieu, membre honoraire correspondant.

M. de Jussieu était membre de l'Académie des Sciences et neveu du célèbre botaniste Bernard de Jussieu.

29°. L'abbé Sicard, membre honoraire correspondant.

M. l'abbé Sicard est le même qui dirigea avec tant de succès l'école des *sourds-muets* de Paris, et succéda au vertueux abbé de Lépée.

30°. Le Guay, avocat à Arras, et par conséquent membre honoraire correspondant.

M. Le Guay était un homme de mérite, et, à ce titre, membre de plusieurs académies de province.

31°. Cailleau, membre honoraire correspondant.

M. Cailleau était vice-président du *Musée de Paris*, et, de plus, l'un des principaux directeurs de l'*Almanach des Muses* de cette époque. Nous possédons de lui quelques pièces de vers manuscrites et inédites qu'il avait adressées à la Société pour être lues en séance publique.

32°. Desbordeaux, docteur en médecine, demeurant à Caen, et membre honoraire correspondant.

Digitized by Google

M. Desbordeaux fut un homme de grand mérite à tous égards. Membre de l'Université de Caen, il signa avec ce corps respectable la fameuse protestation qui proclamait la défense des droits religieux et monarchiques. Depuis lors, il fut nommé médecin en chef des hôpitaux de la même ville, professeur de thérapeutique, membre du jury médical et de la Société d'Agriculture et de Commerce du département du Calvados, associé de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, correspondant de la Société de médecine de Paris et de la Société médicale du département de l'Eure; enfin, membre du conseil municipal de Caen. M. Desbordeaux a publié plusieurs ouvrages dignes d'estime, particulièrement un *Traité sur l'Orthopédie*, et un autre sur les *fièvres qui règnent épidémiquement en Europe.* De plus, il a laissé beaucoup de manuscrits inédits, notamment une série d'observations faites sur les aliénés du *Bon-Sauveur* de Caen, pendant le temps qu'il eut la direction médicale de cet établissement.

33°. Damas, homme de lettres, demeurant à Paris, membre correspondant.

La plupart des petits recueils périodiques de cette époque, tels que l'*Almanach des Muses* et l'*Almanach des Grâces*, contiennent beaucoup de poésies fugitives de cet écrivain. Quelques-unes ne sont pas sans mérite.

34°. Desmoueux, docteur-médecin et membre honoraire correspondant.

Digitized by Google

M. Desmoueux était professeur de botanique à la faculté de médecine de Caen. Il a formé un grand nombre d'élèves distingués dans cet établissement; et son nom est resté en telle vénération à Caen, qu'il a été donné à l'une des rues conduisant au jardin de botanique de cette ville, où il a pendant longtemps professé avec succès (1).

35°. L'ABBÉ L'HOSTE, membre honoraire correspondant.

M. l'abbé L'Hoste fut pendant longtemps professeur de mathématiques spéciales au lycée de Rouen et membre titulaire de l'Académie de cette ville. Ce savant est mort il y a quelques années dans une terre qu'il possédait à *Sartilly* près d'Avranches.

36°. SURVILLE, officier retraité et membre résidant.

37°. DESCHAMPS, membre titulaire et l'un des premiers fondateurs de la Société.

M. Deschamps était l'un des administrateurs du district de Bayeux à l'époque dont il est question. Plus tard, c'est-à-dire sous l'empire, il fut nommé juge au tribunal des douanes de Cherbourg; enfin, il vint mourir à Bayeux après avoir obtenu sa retraite. M. Deschamps était un homme d'esprit, et il cultivait les lettres avec succès. Entr'autres choses, nous connaissons de lui une élégie assez remarquable qui se trouve imprimée à la suite

(1) C'est à M. P.-A. Lair, conseiller de préfecture et membre de la Société, que nous devons tous les renseignements que nous avons acquis sur les médecins de Caen. Nous le prions d'accepter, pour sa grâcieuse obligeance, nos bien sincères remercîments.

Digitized by Google

d'une notice historique sur M. Bisson, évêque constitutionnel de Bayeux, mort en 1820.

38°. Dubreuil, docteur en médecine, demeurant à Caen, et membre honoraire correspondant.

M. Dubreuil était un praticien fort distingué.

39°. Paysant, membre titulaire de la Société et aussi l'un de ses premiers fondateurs.

M. Paysant était lieutenant-particulier au bailliage de Bayeux et frère de l'abbé Paysant, curé de St.-Malo, dont nous avons déjà parlé. Depuis lors il devint avocat consultant, et enfin, il mourut remplissaut les fonctions de juge-suppléant près le tribunal civil de Bayeux. M. Paysant s'occupait aussi de littérature, car nous avons en notre possession une petite pièce de vers de lui, qui est une espèce de prologue à la tragédie *d'Esther*, de Racine.

40°. Huzard, membre honoraire correspondant.

M. Huzard était secrétaire du *Musée de Paris*, professeur à l'école royale vétérinaire de cette même ville, expert aux rapports à la juridiction Consulaire, correspondant des musées de Bordeaux et de Toulouse, et, enfin, membre de la Société royale des sciences du Cap Français. Depuis lors, M. Huzard a été nommé chevalier des ordres Saint-Michel et de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires de France, et, enfin, membre correspondant de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

Là s'arrêtent les documents que nous avons pu re-

Digitized by Google

cueillir sur les hommes, mais ils vous suffiront, sans doute, pour reconnaître que la *société royale littéraire de Bayeux* se composait de noms historiques, capables de l'illustrer à jamais, et que, sans les malheureuses circonstances politiques qui accélérèrent sa ruine, elle eût pu devenir une des plus vivifiantes institutions du pays.

Enfin une dernière association non moins utile que toutes celles dont nous venons de parler, et qui poursuit ses travaux avec une louable persévérance, s'est formée dans notre ville en 1829. (1) Son institution a eu pour but de rechercher tout ce qui peut tendre à perfectionner la médecine vétérinaire dans toutes ses branches, et elle marche aujourd'hui de succès en succès ! Elle porte le nom de *Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.* L'influence quelle exerce est on ne peut plus salutaire et porte chaque jour ses fruits.

Dix années se sont à peine écoulées depuis sa fondation, et elle a déjà triplé le nombre de ses membres et publié sept volumes de ses mémoires.

Aujourd'hui cette société ne compte pas moins de soixante à quatre-vingts membres, tant titulaires que correspondants ; ses travaux sont nombreux, et les services qu'elle rend sont à apprécier.

Quant à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-lettres qui vient d'être organisée, nous la regardons comme

(1) Elle ne fut cependant autorisée qu'en 1830, par arrêté ministériel du 19 février.

Digitized by Google

une magnifique institution, appelée à rendre d'éminents services à notre pays. On a déjà pu voir par son exposition première le bien qu'elle pouvait produire ; et on a dû comprendre par l'éloquent discours de son président le but qu'elle se proposait d'atteindre. Les espérances qu'elle a fait naître ne seront pas trompées.

C'est par elle que l'agriculture normande foulera aux pieds la routine, poussée qu'elle sera pas les raisonnements théoriques de la science, appuyés sur l'expérience de la pratique, pour s'élever d'améliorations en améliorations jusqu'au niveau des plus belles contrées agricoles. C'est par elle que des *comices* seront fondés. C'est par elle que se propageront les bonnes méthodes et les meilleures cultures ; que se fera la suppression des jachères, ces mortelles ennemies de tout progrès agricole ; c'est par elle enfin que les instruments aratoires perfectionnés pénétreront dans les campagnes.

Au sein de la société, les sciences trouveront des hommes capables de les apprécier, et les beaux-arts des protecteurs éclairés ; on y trouvera également des admirateurs pour applaudir à un essai péniblement tenté ou à une œuvre de mérite laborieusement conçue. Les lettres enfin, la presse, cette puissance morale si grandement utile, quand elle repose entre les mains d'hommes habiles et à convictions sincères, les lettres et la presse viendront lui prêter leur concours, s'associer à ses travaux et diriger constamment les esprits vers des vues d'amélioration et de progrès.

Tel est, dans notre pensée, le but vers lequel doivent

Digitized by Google

tendre tous ses efforts, et tel est aussi, nous en sommes convaincu, le désir qui anime et animera constamment tous les membres de la Société !

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA NAISSANCE ET LA PARENTÉ

D'ALAIN, JEAN ET GUILLAUME CHARTIER,

ET SUR LA MAISON OU ILS SONT NÉS,

Par M. PÉZET, président de la Société académique.

L'hommage solennel que vient de recevoir dans la ville de Bayeux la mémoire d'Alain, Jean et Guillaume Chartier a soulevé quelques critiques et fait naître quelques doutes qu'il importe à la vérité historique d'examiner et de dissiper.

Ces critiques ont porté sur les points suivants :

1°. Est-il prouvé qu'Alain Chartier, le plus célèbre des trois Chartier, soit né à Bayeux?

2°. Est-il prouvé que Jean et Guillaume Chartier fussent les frères d'Alain?

3°. Est-il prouvé que la maison sur laquelle est placée la pierre commémorative de leur naissance soit celle dans laquelle sont nés les frères Chartier? (1)

(1) Cette notice n'a pour but que d'examiner les trois points ci-dessus. Ce qui concerne la vie des frères Chartier, et l'examen de leurs ouvrages a dû y rester complètement étranger, cette étude

Digitized by Google

On conçoit sans peine que lorsqu'il s'agit de faits dont la date remonte à plus de quatre siècles et demi, il soit difficile d'apporter des preuves *écrites* qui soient d'une rigueur absolue. Si les événements historiques qui concernent un intérêt public général, qui remuent le monde, ne sont pas toujours aisés à constater après de longs intervalles, combien plus de difficultés présente encore la recherche de faits privés qui n'ont ni retentissement, ni bruit, qui ne touchent qu'à des intérêts circonscrits dans la localité ou à des affections de famille !

Il faudrait être étranger à l'étude de l'histoire pour s'imaginer que chaque fait, chaque date, chaque circonstance soient toujours établis par une preuve authentique, par un acte ou un document irrécusables. L'histoire des temps qui s'éloignent de nous repose plus encore sur des conjectures que sur des preuves. La vraisemblance, la tradition, les témoignages successifs qui font revivre les faits de génération en génération, le silence ou l'absence de tout contredit, ce sont là les éléments dont se composent les preuves historiques.

Sans doute, il est des illusions à éviter. On peut quelquefois être égaré par le témoignage, et même par le raisonnement. Mais les preuves que nous allons apporter nous paraissent tellement graves qu'aucun fait historique ancien n'est établi par des justifications plus certaines et plus convaincantes.

rentrant dans le cadre du sujet que la Société a proposé pour le concours de 1842.

Digitized by Google

I.

Est-il prouvé qu'Alain Chartier soit né à Bayeux?

Alain Chartier était *normand*. C'est un fait incontestable attesté par ses contemporains.

Clément Marot qui vivait cinquante ans (1) au plus après Alain nous en a laissé la preuve dans ces vers d'une épigramme adressée à Salel, l'un des premiers traducteurs en vers français de l'Iliade :

« De Jean de Meun s'enfle le cours de Loire,
« En maistre Alain Normandie prend gloire.

André Duchesne, l'un des hommes érudits de son temps, qui a publié en 1617 le recueil le plus complet des œuvres d'Alain Chartier, commence ainsi sa préface : « M°. Alain Chartier ou Charretier était *normand* « d'extraction.»

Cette assertion est confirmée par Guillaume Boucher dans ses annales d'Aquitaiue, et par De la Croix du Maine dans sa bibliothèque française, publiée en 1584. La Biographie universelle, sans être positive en ce qui concerne sa naissance à Bayeux, n'hésite pas à déclarer qu'il est *né en Normandie*.

(1) Clément Marot est né en 1495. Il était fils d'un compatriote d'Alain, de Jean Marot, né aussi en Normandie, au village de Mathieu, près Caen, auteur lui-même d'un grand nombre de poèmes, d'épitres en vers, et de rondeaux. La grande réputation du fils a rendu celle du père moins éclatante.

Digitized by Google

Ce point ne peut être douteux.

Mais Bayeux est-elle la ville de Normandie où il est né?

D'abord aucune ville de Normandie n'a jamais revendiqué, au préjudice de celle de Bayeux, l'honneur de lui avoir donné le jour. C'est déjà une remarque importante, car soit sous le rapport politique, soit sous le rapport littéraire, le secrétaire de deux rois de France, le plus illustre écrivain de son temps, avait occupé dans le monde un rang tel que toute ville devait s'honorer d'avoir été son berceau.

La plupart des géographes, et à leur tête Malte-Brun dans son *Précis de Géographie universelle*, en parlant de BAYEUX, indiquent cette ville comme la patrie d'Alain Chartier; et cette indication est appuyée par les ouvrages littéraires publiés de nos jours, entr'autres par l'auteur des *poètes français depuis le XII^e^. siècle jusqu'à Malherbe* (Auguis), et par celui des *leçons et modèles de littérature* (Tissot).

L'abbé Hermant, qui écrivait en 1705 l'histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux, qui recherchait avec soin tout ce qui se rattachait à l'histoire du pays, qui vivait entouré de tous les titres, notes et registres du Chapitre et des paroisses du diocèse dans lesquels il puisait la plupart de ses documents, énonce de la manière la plus formelle qu'Alain Chartier naquit à Bayeux, et il va plus loin, car il indique que ce fut *dans la paroisse St.-Malo.*

L'existence aventureuse de ce savant, homme d'État et

Digitized by Google

homme de lettres tout à la fois, les temps remplis de troubles et de désordres dans lesquels il vécut avaient rendu incertains le lieu et l'année de sa mort. Duchesne indique son décès à 1458, d'autres le fixent à une époque plus reculée. Hermant se borne à dire : « Nous ne savons » point jusqu'à quel temps il vécut. Ce qu'il y a de plus » certain, c'est qu'il florissait vers 1430 ou 1435 et qu'a- » lors il était dans une grande réputation à la Cour de » France.»

Personne ne sera étonné qu'il y eût pour un auteur Bayeusain un intérêt sérieux à dissiper cette incertitude, et à rechercher avec soin ce qu'Hermant et ceux qui avaient écrit avant lui n'avaient pu découvrir. Aussi l'abbé Béziers qui écrivait l'*Histoire sommaire de Bayeux*, à une époque plus rapprochée de nos jours (1), se livra-t-il à des recherches actives, et finit-il par apprendre qu'Alain Chartier mourut en 1449 à Avignon, qu'il fut enterré dans l'église des religieux de St.-Antoine. Il fit plus; il donna connaissance de l'épitaphe gravée sur le tombeau d'Alain Chartier et qui ne laisse aucun doute sur le lieu de sa naissance, puisque nous y lisons : Alanus Chartier, EX BAJOCIS *in Normanid natus*.

L'abbé Béziers n'a point fait connaître d'une manière positive comment ces renseignements étaient parvenus jusqu'à lui : mais il n'est pas douteux qu'il les a puisées dans le *Dictionnaire géographique, historique et*

(1) 1775.

Digitized by Google

politique des Gaules et de la France, par d'Expilly, (1) ouvrage assez rare aujourd'hui, qui n'a point été terminé puisqu'il finit à la lettre S et que nous avons pu nous procurer à la bibliothèque publique de Caen.

Les détails fournis par d'Expilly sont assez curieux pour que nous croyons devoir les consigner ici, en faisant observer que d'Expilly était provençal, chanoine-trésorier du Chapitre de St^e.-Marthe de Tarascon, qu'il écrivait par conséquent dans le voisinage des lieux ou Alain Chartier avait été enterré, que son dictionnaire a été imprimé à Avignon, dans la ville même ou reposaient les cendres de ce dernier, et qu'ainsi son autorité est d'un poids irrécusable. Voici comme il s'exprime sur la découverte du tombeau et de l'épitaphe d'Alain Chartier, V°. Avignon, t. 1, p. 341 :

« Les religieux de St.-Antoine de Viennois ont une » église qui n'est rien moins que belle, mais qui est re- » marquable à cause que le fameux Alain Chartier y a été » inhumé. On savait que ce savant fut secrétaire des Rois » Charles VI et Charles VII ; mais on ignorait ab- » solument et le temps et le lieu de sa mort. L'épi- » taphe suivante qui a été trouvée dans l'église de Saint- » Antoine d'Avignon, il y a environ trente ans, a dévoilé

(1) Cet ouvrage venait de paraître lorsque Béziers publiait son *Histoire*. Commencé à être édité en 1762, il n'a été complètement imprimé qu'en 1770.

Digitized by Google

» le mystère, si en effet, c'en était un pour tout le » monde : »

HIC JACET
Virtutibus insignis,
Scientiâ et eloquentiâ clarus,
Alanus CHARTIER
Ex BAJOCIS *in Normaniâ natus*,
Parisiensis archi-diaconus (1) et consiliarius,
Regio Jussu
Ad imperatorem multos que reges
Ambasciator sœpiùs transmissus,
Qui libros varios stylo elegantissimo
Composuit,
Et tandem obdormivit in domino
In hac Avenoniensi civitate,
Anno Domini M. CCCC. XLIX.

D'Expilly ajoute :

« C'est à feu M. de Saint-Quentin de Remerville qu'on

(1) Cette qualification *archidiaconus* pourrait faire supposer qu'Alain Chartier était engagé dans les ordres, et qu'ainsi il n'aurait pas laissé de postérité. Mais il faut remarquer, d'après les auteurs canoniques, que la qualité d'archidiacre n'a pas toujours exigé la prêtrise, ni le diaconat : *tant l'ordre*, disent-ils, *était peu considéré en raison de l'office ;* il paraît que ce ne fut que par les articles 1 et 31 de l'édit de 1606 qui exigèrent la prêtrise pour toutes les dignités des églises cathédrales que les archidiacres furent assujétis d'une manière absolue aux ordres majeurs. Peut-être aussi ce titre n'était-il, dans certains cas, qu'un titre honorifique qui pouvait être conféré à des laïques. Ce point, du reste, est étranger à nos recherches.

Digitized by Google

« est redevable de l'épitaphe que nous venons de rapporter. « Ce savant la découvrit par hasard dans l'église de St.- « Antoine, ainsi que nous l'avons dit, et sans lui elle eût « été non-seulement ignorée, mais encore perdue, puis- « qu'elle a été entièrement effacée en réparant et blan- « chissant l'église ».

Remarquons, en passant, que cette déplorable manie de badigeonner les anciens monuments, d'effacer sous la peinture et la chaux ces souvenirs que les âges passés laissent à ceux qui leur succèdent n'est point un acte de vandalisme qui appartienne seulement à notre époque, et qu'autrefois comme aujourd'hui la truelle ou le pinceau traitaient sans égard ces épitaphes, ces pierres tumulaires qui, placées dans nos églises, devraient être pour tous un objet de respect, non-seulement parcequ'elles recouvrent la cendre des morts, mais encore parcequ'elles sont souvent de véritables pages d'histoire et d'archéologie.

M. Weiss (Biographie universelle) et les rédacteurs du *Dictionnaire universel, etc.*, dont nous parlerons plus bas, avaient eu connaissance aussi de cette épitaphe et du lieu où reposaient les cendres d'Alain Chartier; mais ils ne sont entrés dans aucune explication.

Aujourd'hui, en présence de cette épitaphe, presque miraculeusement conservée, il ne peut s'élever le plus léger nuage sur le lieu de la naissance d'Alain Chartier. C'est sa tombe qui a révélé son berceau.

Quant à l'année de sa naissance, elle ne peut pas être douteuse, car c'est lui-même qui l'a fait connaître dans son

Digitized by Google

histoire de la vie de Charles VII, ainsi que l'observe Etienne Pasquier, *Recherches de la France*, liv. 5, chap. XVIII : « Il florit, dit-il dans son vieux langage, « sous le règne de Charles VII, dont il escrivit la vie, « commençant son histoire à l'année 1402 qui fut l'an de « sa nativité, auquel lieu le même Chartier dit que lors « il était âgé de 16 ans. Au moyen de quoi nous pouvons « dire qu'il nâquit en 1386 ».

II.

Jean et Guillaume Chartier étaient-ils frères d'Alain ?

Jean vécut dans le cloître et le monde ne connut que ses écrits. Il avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Denis, et se livra à la vie laborieuse des savants bénédictins. Il occupe peu de place dans les biographies. Toutefois il n'en est aucune où il ne soit signalé comme *frère* d'Alain. Nous citerons seulement à cet égard le *Dictionnaire de Moréri*, *l'Encyclopédie par ordre de matières* (*Biographie*), *la Biographie universelle*, par Michaud, le *Dictionnaire universel*, et les ouvrages d'Hermant et de Béziers.

Sur ce point aucuns doutes n'ont été élevés.

Sans qu'ils soient graves et sérieux, il peut s'en rencontrer quelques-uns en ce qui concerne Guillaume.

La *Biographie universelle* commence ainsi son article :

« CHARTIER, Guillaume, évêque de Paris, né à « Bayeux, *parent*, et suivant même quelques auteurs,

Digitized by Google

« *frère* d'Alain et de Jean ». C'est là le point de départ de la critique.

Il n'y aurait donc incertitude que sur le degré de la parenté, car la parenté elle-même est incontestable. Nous irons plus loin, nous indiquerons même la source où, selon nous, l'incertitude de la biographie a été puisée : c'est probablement dans l'épitre dédicatoire de Duchesne à messire Mathieu Molé (1) dans laquelle nous lisons, en parlant d'Alain Chartier que *S. M. daigna gratifier Guillaume Chartier* SON PARENT *de l'évêché de Paris.*

(1) Il paraît que la famille Molé descend d'Alain Chartier, par les femmes. Elle établit ainsi sa généalogie que, du reste, nous n'avons point à approuver ou à critiquer, en renvoyant à la note p. 249.

Alain CHARTIER.
|
Simon Chartier, avocat au parlement de Paris, sous Louis XI.
|
Mathieu Chartier, premier président au parlement de Bordeaux.
|
Mathieu Chartier, conseiller au parlement de Paris, l'un des réformateurs de la Coutume de Paris.
|
Marie Chartier,
mariée
à
Edouard MOLÉ, président au parlement de Paris, et père de l'illustre Mathieu Molé.

On sait que le comte Molé, pair de France, ancien président du conseil des ministres, est fils d'Edouard-François-Mathieu Molé de Champlâtreux, dont le père, Mathieu-François Molé, premier président du parlement de Paris, était le petit-fils de ce magistrat si célèbre par sa fermeté d'âme et la dignité de ses mœurs.

Ainsi M. le comte Molé, actuellement vivant, aurait eu Alain Chartier pour 10e. aïeul.

Digitized by Google

Certes, une pareille expression n'est point exclusive de la fraternité de Guillaume et d'Alain. Des frères sont sans contredit des parents et les parents les plus proches. De la qualification de *parent*, on ne peut rien conclure contre la qualité de *frère*, lorsque d'ailleurs cette qualité est reconnue par de nombreuses opinions dignes de foi et de crédit.

Moréri donne pour certain que Guillaume était le frère de Jean, et nous venons de voir qu'il est incontestable que Jean était le frère d'Alain. La *Biographie universelle* le reconnaît aussi. Donc, en bonne logique, Guillaume frère de Jean était également frère d'Alain.

L'Encyclopédie ci-dessus déjà citée s'exprime à ce sujet en termes formels. Nous y lisons : « Alain Chartier avait « deux frères, tous deux célèbres ; Jean, bénédictin, « auteur des grandes Chroniques de France ; Guillaume « Chartier, évêque de Paris, fut l'autre frère ».

C'est une opinion non moins positive, mais accompagnée de plus de détails, qu'énonce le *Dictionnaire universel, géographique, statistique, historique et politique de la france*. V°. Bayeux, édition de 1804.

Hermant et Béziers, ces historiens du diocèse de Bayeux, dont l'opinion sur cette matière n'a point été légèrement exprimée, puisqu'ils étaient plus que tout autre à portée de vérifier la vérité, disent l'un et l'autre que Guillaume Chartier eut pour frères *Alain et Jean Chartier si connus dans la république des lettres.*

Digitized by Google

Si l'épitaphe d'Alain a dissipé tous les doutes sur le lieu de sa naissance, celle de Guillaume placée sur son cercueil en l'église cathédrale de Paris n'en laisse pas davantage sur la patrie de celui-ci. On y lit : *Rev. pater in christo Guillelmus Chartier*, de Bajocis, etc. (1).

Un acte authentique reçu à Bayeux, dont nous aurons occasion de parler bientôt et qui porte la date du 8 août 1455, fait connaître que *révérend père monseigneur l'évêque de Paris était fils et héritier* AISNÉ *de Jéhan Carretier* (2) qui vivait en 1387 et avait fondé à cette époque une rente de vingt sous tournois au profit des

(1) Voici en entier cette épitaphe, telle que la donne Hermant :

Hic jacet
Reverendissimus in Christo pater
D. Guillelmus Chartier, *de Bajocis*,
Utriusque juris professor,
Per orbem famosissimus,
Qui vitâ, verbo et exemplo,
Commissi gregis vigilans pastor,
Pius ad pauperes,
Largitor in clero, et populo nutissimus, pacificusque,
Qui XXIV anno suæ assumptionis ad ecclesiam parisiensem,
Per viam spiritus sancti feliciter in pace quievit 1472 primâ maï.

(2) De ce nom *Carretier* on a fait *Charretier* (*Quadrigarius*, ainsi qu'on le lit dans l'obituaire de Bayeux), et ensuite par abréviation *Chartier*.

Rien n'était plus fréquent que les changements et les altérations de noms dans les XIV^e^. et XV^e^. siècles. L'abus en fut porté si loin qu'Henri II fut obligé d'y apporter remède par l'ordonnance d'Amboise du 26 mars 1555.

Digitized by Google

chapelains de la chapelle Notre-Dame de la mère-Eglise de Bayeux.

De cet acte nous devons conclure que Guillaume avait un ou plusieurs frères puisqu'il était le fils *aisné* de Jéhan Carretier.

Cette dernière circonstance authentiquement démontrée, cette coïncidence d'une naissance commune d'Alain et de Guillaume à Bayeux, ce même nom porté par l'un comme par l'autre, cette concordance du même temps dans lequel tous les deux vécurent, cette opinion des auteurs qui se sont expliqués sur les rapports de parenté existant entr'eux sont autant d'éléments de conviction auxquelles la tradition vient ajouter tout son poids.

Cette tradition ne repose pas sur de vagues notions populaires : outre qu'elle a été accueillie par la plupart des écrivains, elle a aussi pour organes deux hommes graves et sérieux de la localité, l'abbé Hermant et l'abbé Béziers. Il est certain que le souvenir de Guillaume et de tout ce qui se rattachait à lui devait se perpétuer fidèlement dans Bayeux, ville épiscopale habitée par un nombreux clergé qui avait nécessairement conservé et transmis la mémoire d'un de ses membres, d'un chanoine de la cathédrale (1) appelé à l'une des plus hautes dignités du

(1) L'abbé Béziers fait connaître que le nom de Guillaume Chartier figure sur le *Catalogue des hommes illustres du chapitre de Bayeux*, comme ayant été mis au nombre des chanoines en l'année 1415. Ce *Catalogue*, qui a été imprimé, n'existe plus dans la librairie : il n'a même pu être retrouvé ni dans la bibliothèque du chapitre, ni dans celle du séminaire.

Digitized by Google

sacerdoce, et ayant occupé pendant un quart de siècle le siége le plus élevé de l'église de France.

Il avait pris soin d'ailleurs d'empêcher sa mémoire de périr aux lieux qui l'avaient vu naître, car le chapitre de Bayeux était tenu de faire célébrer un obit dans la cathédrale, pour le repos de son âme, le 7 janvier de chaque année; et le dimanche qui suivait ce jour, la messe du chœur devait être célébrée avec des ornements dûs à sa libéralité, et qui étaient connus encore en 1705, sous le nom de *papillons*, parce qu'ils étaient semés de têtes d'anges avec des ailes (1).

L'ancien obituaire de Bayeux apprend aussi que tous les troisième lundi de Carême le clergé de la cathédrale, à la fin de la station qu'il faisait à l'église Saint-Malo, devait chanter un *libera* pour l'âme de ce prélat (2) : *pro speciali commemoratione beatæ memoriæ Guillelmi* QUADRIGARII *quondam Parisiensis episcopi, ejusdem parochiæ oriundi* (3).

Comment le clergé et les habitants de Bayeux, qui avaient ainsi tant de motifs d'être ramenés chaque année au souvenir de ce prélat, qui ne pouvaient perdre de vue sa mémoire ni celle de sa famille, l'auraient-ils constam-

(1) Hermant.

(2) Béziers.

(3) Ces obits étaient évidemment des fondations faites par Guillaume *Chartier*, pour lesquels des rentes étaient payées à l'une et à l'autre église.

Digitized by Google

ment présenté comme le frère d'Alain, si ce fait n'eût pas été incontestable aux yeux de tous ?

Il faudrait, pour combattre cette opinion, admettre qu'il aurait existé à Bayeux une autre famille *Cartier* ou *Carretier*, ou une autre branche de cette même famille qui aurait également produit *dans le même temps, à la même époque*, d'autres fils également favorisés de la fortune et du talent, et que, sans intérêt aucun, Hermant et Béziers auraient donné pour constante une fraternité dont ils n'avaient aucune preuve directe ou traditionnelle.

Sans doute il serait plus satisfaisant d'apporter ou une preuve aussi formelle que celle que nous venons de fournir pour le lieu de la naissance d'Alain Chartier, ou les actes de naissance d'Alain, de Jean et de Guillaume ; mais on sait que dans le XIV^e^. siècle l'état des citoyens n'était point constaté par des registres. L'ordonnance du mois d'août 1539 est la première qui ait ébauché cet établissement, que l'ordonnance de 1667 a sérieusement organisé : les registres de l'état civil des paroisses de la ville de Bayeux ne remontent qu'à 1670 et 1671.

Mais après tout ce qui précède, cette justification n'eût guère été que surabondante, car il est aussi vrai de dire en histoire qu'en jurisprudence : *in antiquis enuntiativa probant.*

III.

Est-il prouvé que la maison sur laquelle est placée la

Digitized by Google

pierre commémorative soit celle dans laquelle sont nés les frères Chartier ?

L'examen de cette question n'a qu'une importance secondaire ; car dès qu'il est prouvé qu'Alain, Jean et Guillaume sont nés à Bayeux, et qu'ils sont frères, la gloire de leur avoir donné le jour est acquise à la ville, et il est assez indifférent qu'ils l'aient reçu dans un quartier ou dans un autre.

Cependant la tradition qui seule peut, après quatre siècles et demi, transmettre la connaissance de ce fait matériel, a toujours signalé la maison qui fait l'angle de la rue du Goulet et de la rue Saint-André comme ayant été celle de la famille Chartier, ou du moins comme en ayant été une dépendance.

L'habitant de Bayeux qui vivait dans le XIV^e^. siècle, qui aura connu le savant qui fut pendant deux règnes le secrétaire de deux rois, et le chanoine de la cathédrale qui monta sur le siége épiscopal de Paris, n'aura pas manqué de dire à ses fils : « Voilà le lieu de naissance de ces deux hommes célèbres que j'ai vus et connus dans leur enfance. Là était la maison de leur père. » Ceux-ci à leur tour l'auront redit à leurs descendants ; et quelles que soient les transformations subies plus tard par la ville, par le quartier, par la circonscription des paroisses, par les destructions et réédifications, il sera arrivé jusqu'à nous, comme nous le transmettrons à nos enfants, que là était l'ancienne maison du père des frères Chartier.

C'est ainsi que les traditions s'opèrent et se perpétuent.

Digitized by Google

Combien d'opinions universellement admises sur d'autres matières plus graves, n'ont pas d'autres fondements !

Ajoutons à cela que, par sa forme et sa construction, cette maison est évidemment l'une des demeures de la ville de Bayeux qui soit contemporaine du temps où vécurent les frères Chartier. Son pignon étroit et abaissé, la saillie de son premier étage, son isolement de la maison voisine, l'emploi du bois et du plâtre, tout cela, quoique rajeuni par un recrépiment moderne, porte un cachet d'antiquité qui justifie la tradition.

Mais un titre authentique vient la corroborer par un témoignage d'une valeur incontestable: c'est l'acte du 8 août 1455, dont nous avons parlé plus haut, et dont M. Lambert a eu l'obligeance de nous laisser prendre une copie.

Cet acte, écrit sur parchemin, scellé par Nicolas de Fouloignes, garde du scél de la vicomté de Bayeux, a été reçu par *Alain* Hardy, tabellion royal établi en la ville et banlieue de Bayeux. Il en résulte que Jéhan Carretier avait fait, en 1387 (un an après la naissance d'Alain), donation aux chapelains de Notre-Dame d'une rente de 20 sous tournois; qu'en 1454, pour obtenir le paiement de quelques arrérages dûs, les chapelains voulurent exercer des poursuites *par justice manuelle* sur une maison ayant appartenu, lors de la fondation religieuse, à Jéhan Carretier; que celui-ci l'avait *baillée* à fieffe, depuis cette époque, à un nommé Le Tybonnier, sans le charger du service de cette rente; que les héritiers de ce dernier, Raoul et Colin, firent opposition à ces poursuites, et appelèrent en

Digitized by Google

garantie *monseigneur l'évêque de Paris, fils et héritier aisné de Jéhan Carretier*, lequel pour *bien de paix et augmentation de ladite chapelle*, consentit que la rente de 20 sous fût prise par préférence et *comme aisnée* sur la rente de fieffe dont il était créditeur.

La maison, objet des poursuites, et que Jéhan Carretier possédait en 1387, après la naissance de ses fils, (puisqu'Alain est né en 1386, et que Guillaume étant l'aîné, était né avant cette année,) est désignée à ce contrat de 1455 comme étant *un manoir ou hostel, ainsi qu'il se pourporte, assis en la paroisse Saint-Patrice de Baïeulz.* Le texte du contrat n'ajoute rien à cette désignation; mais *sur l'expédition délivrée aux chapelains*, on lit ces mots écrits d'une écriture analogue à celle de l'expédition et qui est évidemment, sinon du même écrivain, au moins du même temps : *Lettres d'appointement de* 20 *sous de rente à prendre* A SAINT-PATRICE *sur la maison Colin Le Tybonnier*, DEVANT LES HALLES PAR DEVERS LA VILLE.

Ainsi il est bien établi que l'ancien *manoir* ou *hostel* de la famille Chartier était sur la paroisse Saint-Patrice; que Jéhan en était encore propriétaire lors de la naissance de ses fils; qu'il était placé *devant les halles*, du côté qui faisait face à ces halles, et était tout à la fois le plus rapproché de la ville.

Or, les halles étaient placées vers le lieu où est au-

Digitized by Google

jourd'hui l'agglomération de maisons qui forment une île, entre la rue Saint-Patrice, la place du même nom et la rue du Goulet.

La maison occupée par M. Regnault est située *devant* cet ancien emplacement des halles, et *par devers la ville*, dont les anciennes fortifications s'étendaient peu loin de ce point. C'est donc bien là qu'était jadis le *manoir* ou *hostel* de la famille Carretier tel qu'il est désigné au contrat de 1455, sauf qu'il est possible que l'édifice encore existant n'en fût qu'une dépendance. Il est difficile, après 450 ans écoulés, de trouver des indications qui s'appliquent plus complètement aux localités.

Une seule circonstance semble combattre, jusqu'à un certain point, cette opinion fondée sur le titre et la tradition; c'est l'affirmation d'Hermant et de Béziers, que les frères Chartier sont nés *sur la paroisse St.-Malo;* ce qui ne s'applique pas à la situation de la maison dont il s'agit, qui est distante de quelques mètres de l'ancien territoire de la paroisse St.-Malo.

Mais qui ne sait que les circonscriptions des paroisses ont changé bien des fois dans la ville de Bayeux depuis 1386 jusqu'à nos jours; que de nouvelles paroisses ont été créées; que d'anciennes ont été détruites; qu'il y avait des circonscriptions tellement bizarres, que des rues, des maisons situées dans le cercle d'une paroisse relevaient d'une paroisse beaucoup plus éloignée et que des rues rapprochées d'une église dépendaient souvent d'une autre; que des érections de chapelle, des fondations,

Digitized by Google

des concessions sous condition et mille autres faits ont amené de graves modifications dans le nombre, l'établissement et l'étendue des paroisses, et qu'enfin, notamment à Bayeux, ces variations ont dû exister pour le quartier même dont il s'agit, par suite de la destruction des fortifications, et de la réunion de la ville et des faubourgs ?

Il est assez probable qu'Hermant et Béziers ont puisé dans les libéralités de la famille *Chartier*, envers la paroisse St.-Malo (1), la pensée qu'elle était orignaire de cette paroisse. Mais cette conséquence ne serait pas rigoureusement juste ; car si la famille Chartier a fait des libéralités à l'église St.-Malo, nous venons de voir qu'elle en avait fait aussi à la Cathédrale pour la chapelle Notre-Dame, et l'abbé Hermant nous apprend que l'évêque de Paris avait encore exercé sa générosité en faveur de la paroisse St.-Patrice dans laquelle il avait fondé une chapelle sous l'invocation de Ste. Geneviève.

Nous remarquons même que cette fondation est de 1450 ; qu'elle n'est postérieure que de deux années à la promotion épiscopale de Guillaume Chartier ; que cette chapelle est dédiée à la patronne du diocèse du nouvel

(1) L'abbé Béziers, dans un ouvrage manuscrit dont nous devons communication à la bienveillance de M. Lambert, dit aussi qu'il existait dans le chartrier de St.-Malo deux vieux titres de parchemin des années 1313 et 1330 par lesquels Jehan Cartier, fils de Guillaume, bourgeois de Bayeux, fit donation à cette église de quelques rentes en blé.

Digitized by Google

évêque. Pourquoi cette prédilection pour la paroisse St.-Patrice, si elle était tout à fait étrangère au fondateur?... Du choix de la paroisse dans laquelle cette chapelle était fondée et du choix de la patronne sous l'invocation de qui elle était placée, ne serait-il pas possible de conclure que le pieux évêque reportant, du haut de sa chaire épiscopale, ses souvenirs sur les lieux où il reçut le baptême, voulût mettre la paroisse qui l'avait vu naître sous la protection de la sainte qu'il intercédait chaque jour pour son nouveau troupeau ?....

Du reste, ces légères difficultés pour faire concorder des indications qui ne diffèrent que sur des points si peu graves, ne peuvent avoir aucun poids quand la tradition se trouve d'accord avec un titre aussi authentique et aussi formel que celui du 8 août 1455.

On doit donc considérer comme des faits désormais acquis, sans aucun contredit possible, à l'histoire de notre pays :

1°. Qu'Alain Chartier est né *à Bayeux* en 1386;

2°. Qu'il mourut à Avignon en 1449, âgé de 63 ans;

3°. Qu'il eut pour frères Jean et Guillaume Chartier;

4°. Que tous les trois eurent pour père Jéhan Chartier;

5°. Que Guillaume, évêque de Paris, était l'aîné des trois frères;

6°. Qu'il naquit, par conséquent, vers 1384 ou 1385;

7°. Que des fonctions de chanoine de l'église de Bayeux,

Digitized by Google

qu'il remplissait en 1415, il fut promu à l'évêché de Paris, en 1448, âgé de plus de 60 ans;

8°. Qu'il est décédé à un âge fort avancé, à 87 ou 88 ans, en 1472, après avoir occupé 24 ans son siége épiscopal;

9°. Enfin que la maison sur laquelle est placée la pierre commémorative, destinée à perpétuer leur souvenir, est attachée sur le seul emplacement qui reste aujourd'hui de l'*hostel* ou *manoir* où les trois frères Chartier reçurent le jour.

Nous avons pensé qu'il était du devoir de la Société académique de Bayeux de recueillir ces divers documents, afin qu'elle ne puisse être accusée d'avoir agi avec légèreté quand elle a réclamé, pour la ville de Bayeux, l'honneur d'avoir vu naître dans ses murs ces trois frères célèbres, dont l'un surtout servit aussi noblement son pays dans la carrière des emplois publics, qu'il jeta d'éclat sur la littérature et la poésie de son temps, à qui ses contemporains décernèrent le nom de *père de l'éloquence française*, et dont Etienne Pasquier a dit : « *Je ne puis mieux le comparer qu'à l'ancien Sénèque romain.* »

Novembre 1842.

Digitized by Google

DE LA DANSE,

CONSIDÉRÉE SOUS LE RAPPORT HYGIÉNIQUE ET PHILOSOPHIQUE,

PAR M. TH. LABBEY, DOCTEUR EN MÉDECINE,

SECRÉTAIRE DE LA SECTION DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES.

MESSIEURS,

L'origine de la danse se perd dans la nuit des temps. Destinée à exprimer les sentiments intérieurs de l'homme, elle fut chez tous les peuples le langage de leurs joies et de leurs douleurs; elle s'associa à toutes les fêtes, à toutes les cérémonies religieuses et politiques, au culte de toutes les gloires et de tous les Dieux. Ici la mythologie nous retrace les Dactyles et les Corybantes sautant tous ensemble, et agitant leurs boucliers d'airain autour du berceau de Jupiter, pour cacher les vagissements de l'enfant aux oreilles de Saturne qui l'aurait dévoré. Là, elle nous représente Terpsicore, couronnée de guirlandes, et présidant aux danses folâtres de la jeunesse. Plus loin, elle nous montre le temple de Bacchus orné de pampres et de lierre, et les Bacchantes ivres de joie et d'amour, célébrant en cadence la fête de leur Dieu; il n'est pas jusqu'au vieux Saturne, dont le pieux souvenir ne soit honoré par les danses et les plaisirs.

Digitized by Google

La danse s'introduisit aussi dans les cérémonies religieuses des Hébreux; ils dansèrent devant le veau d'or que Moïse réduisit en poudre, pour sauver de la colère de Dieu les enfants d'Israël; et David lui-même dansa de toutes ses forces devant l'arche sainte, au bruit des lyres et des cymbales. Les Pagodes de l'Inde retentissent encore aujourd'hui des grelots sonores que secouent les Bayadères, occupées à distraire les Dieux, et surtout les Brames, par leurs attitudes séduisantes et leurs danses pleines de grâces et de volupté. Rome elle-même, malgré les soucis du despotisme, a ses acteurs en jupon qui jouent le rôle ridicule de danseuses, et rappellent au peuple la joie bruyante des anciennes bacchanales. La Turquie n'a-t-elle pas aussi ses Derviches Tourneurs, qui, les yeux fermés et la tête mystiquement penchée, pirouettent et roulent sur eux-mêmes, jusqu'à tomber évanouis sur la pierre, pour détacher leurs pensées des misères du monde et les concentrer tout entières dans la gloire du Prophète? La Nouvelle-Zélande et presque toutes les îles de l'Océanie, n'ont-elles pas leurs danses de guerre, qu'accompagnent des cris et des hurlements épouvantables? Jaggernault n'a-t-il pas ses danses sacrées; Batavia ses danses passionnées et ses lascives pantomimes?

Depuis la zône embrâsée de l'équateur, jusqu'aux glaces du pôle, la danse exerce donc partout son empire; mais si la nature des hommes, qui se ressemble partout, leur a fait adopter les mêmes usages, la civilisation, qui doit aussi faire le tour du monde, se charge à son tour de

Digitized by Google

modifier les mœurs des peuples sauvages, et d'effacer l'empreinte bizarre de leurs instincts et de leurs coutumes. On ne danse plus guère en Europe pour témoigner à Dieu sa soumission ou sa reconnaissance ; on ne danse plus aux funérailles, comme autrefois à Rome et dans les villes de la Grèce ; on ne danse plus la pyrrhique guerrière, que les soldats arcadiens et les filles de Lacédémone exécutèrent devant l'armée de Cyrus ; mais la danse est restée l'expression de la joie et du bonheur. On danse aux noces, aux festins, aux fêtes de village, au théâtre ; et si la danse a cessé d'être le langage des affections, elle est devenue l'art de se mouvoir en cadence, et de développer les grâces et les séductions de la jeunesse.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous retracer son histoire et de vous dire toutes ses phases et ses vicissitudes ; je n'examinerai pas, avec Lucien, si elle est aussi ancienne que le monde, et si l'Amour lui donna naissance ; je ne rechercherai pas si Comus est vraiment l'inventeur de toutes les danses qui embellirent les festins d'Athènes ou de Rome, ou si, comme le veut Théophraste, elles ont été imaginées par Andron, joueur de flûte à Catane. Je dirai seulement que la danse a dû être, dans son origine, la manifestation de la pensée et des affections, et qu'elle a dû se produire avec le chant, qui imprime à notre âme des émotions vives et passionnées, et sollicite des gestes ou des attitudes en rapport avec les sensations de joie ou de tristesse qu'il détermine.

Il serait sans doute curieux de rechercher aussi la cause

Digitized by Google

qui bannit la danse des temples antiques, pour l'abandonner au théâtre et aux fêtes profanes. Il serait intéressant de connaître par quelles révolutions morales les danses astronomiques des Égyptiens, qui exprimaient tous les mystères de leurs cultes, et représentaient avec tant de magnificence l'ordre immuable et l'harmonie de l'univers, ont perdu peu à peu le caractère sublime de leur origine. Il serait encore curieux de savoir comment les pantomimes funèbres des Romains, qui retraçaient aux yeux de la multitude toute la vie du citoyen qui cheminait vers la tombe, et qui étaient la sanction et la récompense que la reconnaissance du peuple donnait à ses vertus ou à son courage, dégénérèrent plus tard en bouffonneries et en grossières pasquinades; et comment les bals masqués eux-mêmes qui, par le charme de leurs déguisements, leurs équivoques et leurs intrigues badines, stimulèrent pendant plusieurs siècles la gaieté et la verve de l'intelligence, ont fait place aux danses de cérémonie, dont la vanité est devenue l'arbitre suprême, et où l'on ne trouve plus que fadeurs sans imagination, faste sans grandeur et monotonie sans plaisir. Mais toutes ces recherches exigeraient une connaissance profonde de l'histoire des Peuples, un enchaînement de déductions philosophiques que je craindrais de ne pas atteindre, et dépasseraient d'ailleurs les bornes que je me suis imposées.

Jetons seulement un coup-d'œil rapide sur nos bals modernes, et voyons, malgré leur décadence, s'ils doivent fixer encore l'attention des médecins et des philosophes.

Digitized by Google

La danse tient tout à la fois, sous le rapport de ses phénomènes physiologiques, de la course et du saut, par la flexion et l'extension brusque et rapide des articulations, qui détachent le corps entier du sol, et lui impriment un mouvement de projection, assujéti aux lois de la mesure et de la cadence. Elle augmente la contractilité musculaire, et comme l'énergie de cette propriété organique est en rapport avec la quantité d'oxigène qui vivifie le sang, la respiration s'accélère, sans pourtant que la dilatation de la poitrine soit plus étendue: et c'est là, Messieurs, une cause puissante de ces engorgements pulmonaires, que la danse est à bon droit accusée de produire. Il est impossible, en effet, que le poumon se débarrasse aisément du sang que les battements précipités du cœur lui envoient, quand les parois de la cavité qui le renferme sont rendues presque immobiles par le point d'appui qu'ils fournissent aux puissances musculaires qui soutiennent le corps. La stase du sang doit donc avoir lieu dans le parenchyme pulmonaire, et si nous ajoutons à cette cause de désorganisation la gêne des vêtements chez les femmes et l'influence morbide de la raréfaction de l'air, de la poussière et des exhalaisons malfaisantes qui pénètrent les voies respiratoires dans les salons étroits où la danse est chez nous confinée, nous serons peu surpris des lésions organiques qu'elle détermine et du grand nombre de phthisies qui paraissent se rattacher à son exercice.

N'avez-vous pas rencontré souvent de jeunes femmes qui, autrefois belles et enjouées, trainent déjà sur leurs pas les regrets et la souffrance? Voyez-vous ces

Digitized by Google

yeux qui brillaient, il y a quelques mois encore, des feux du désir et de l'espérance, comme ils sont éteints et tristes aujourd'hui ! Il semble qu'un souffle impur les a ternis, et que la mort les a déjà froissés de son aile funèbre. Vous rappelez-vous quel plaisir c'était de voir toutes ces femmes rieuses et folâtres emportées par la valse et tourbillonnant sous les fleurs ? Hélas ! qui eût dit alors que, fleurs elles-mêmes, elles ne devaient briller qu'un jour ! Il a suffi de la poussière des bals pour effacer l'éclat de leur jeunesse, et l'étisie, avec son lugubre cortége d'angoisses et de larmes, s'est glissée sous leurs bijoux et leurs mantilles d'or Elles se sont desséchées comme la rose du printemps, que la brume empoisonnée du soir a flétrie.

Je laisse au savant et spirituel docteur Reveillé Parise le soin de décrire les dangers de ces réunions tumultueuses, où le supplice des costumes et l'élévation désordonnée de la température conspirent ensemble contre la vie et le plaisir des esclaves de la mode et de ses vaniteuses exigences. Dans son *Hygiène du Corset*, il s'exprime ainsi : « Un attirail complet de toilette est préparé ; c'est à n'en plus finir ; on dirait une conjuration la mieux ourdie contre la santé. Voici une dame, d'une mise élégante et recherchée, qui se rend au bal ; elle a des souliers fins et aussi étroits que possible ; elle met double jarretière, c'est-à-dire au-dessus et au-dessous du genou. Vient ensuite un grand et vigoureux corset, embrassant le corps dans toute son étendue, serré au degré bonvenable, autrement dit sans miséricorde. On le couvre

Digitized by Google

ensuite d'une robe dont les agrafes serrent assez fortement, surtout à la taille. Par-dessus la robe se place la ceinture, qui s'attache également par une constriction assez forte. Il n'est pas question des bracelets, des colliers qui cependant, pour leur part, pressent les membres et le cou. Ainsi ligatures en bas, ligatures en haut, ligatures multipliées. Ce n'est pas tout : cette dame, complètement entravée, garrottée, se rend dans un salon où l'air est altéré par la foule, où il y a trente à quarante degrés de chaleur. A cette température de Sénégal, les bougies fondent, les glaces sont ternies ; c'est un véritable étouffoir. Néanmoins, notre patiente danse pendant cinq ou six heures. Enfin, cette dame rentre chez elle ; on ôte les instruments de torture ; elle vit, elle respire. Par un miracle de la nature, elle n'a pas succombé dans une épreuve que l'homme le plus robuste ne supporterait pas une heure.» Ce tableau est trop frappant de vérité pour qu'on puisse le méconnaître.

Un autre inconvénient de la danse moderne est de mettre inégalement en action le système musculaire. Les danseurs de profession ont les membres inférieurs très-développés, tandis que leurs bras, qui restent dans l'inaction, s'émacient, et que leurs épaules amaigries font paraître leur poitrine étroite et resserrée. C'est la conséquence inévitable de cette loi générale de l'organisme qui veut que nos facultés se développent en raison de leur exercice et que l'une ne puisse s'accroître sans agir au détriment des autres, et comme dans la danse l'incitation nerveuse est

Digitized by Google

inégale, et qu'elle s'exerce nécessairement avec plus d'énergie sur les muscles destinés à soulever le corps et à le mouvoir en cadence, il est évident que la nutrition ne doit pas être la même partout, et que la force et l'agilité des jambes ne se développeront qu'au préjudice des autres fonctions organiques.

La même raison met encore la danse en désaccord avec les préceptes de l'hygiène, quand on s'y livre avant que la digestion ne soit terminée; car si la portion du cerveau qui détermine les actes locomoteurs est alors en exercice, celle qui préside aux phénomènes de la digestion devra cesser d'agir, ou ne prêtera qu'avec lenteur le secours d'une innervation impuissante. La privation du sommeil s'ajoute aux dangers de la danse que nous avons signalés; elle consume la vie et imprime à tous les organes un sentiment de fatigue et d'épuisement. La nature ne pardonne pas, en effet, l'oubli de ces préceptes, et elle répond à la transgression de ses lois par le châtiment sévère d'une vie souffrante, d'une intelligence appauvrie ou d'une vieillesse anticipée.

Considérée sous le point de vue philosophique, examinons si la danse doit être jugée plus favorablement que sous celui de l'hygiène.

Il faut avouer, Messieurs, qu'il y a une sorte de raison à faire danser ceux qui n'ont reçu du ciel qu'une dose fort exigue d'intelligence, car c'est vraiment ce qu'ils font de moins mal; mais ce n'est pas le moyen de leur donner de l'esprit, et en général les habiles danseurs sont, comme les

Digitized by Google

athlètes, très-brillants par les facultés locomotrices et très-peu par celles de la pensée. Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement, puisque vous savez bien qu'une faculté ne se développe jamais qu'au détriment des autres, et que cette grande loi de la nature est éternelle et immuable comme la vérité.

Je ne puis voir dans nos bals cette foule de jeunes filles, toutes parées de fleurs et de bijoux, et alignées sur plusieurs rangs, sans me rappeler la fête qui, le jour de la Pentecôte, réunissait autrefois, dans le jardin d'été de Saint-Pétersbourg, toute la population de cette capitale. L'allée principale était remplie de filles à marier qui, placées sur deux rangs, attendaient un époux que leur mauvais génie refusait quelquefois à leurs prières. Nous sommes trop civilisés en France pour suivre les coutumes de Saint-Pétersbourg; mais en général le nombre des bals est, dans une maison, en proportion directe du nombre des filles qui l'habitent, et en raison multiple de leurs années, jusqu'à l'âge où se fait l'évolution de leurs dents de sagesse. De telle sorte que les bons parents qui ont seulement trois demoiselles à marier, et qui donnent trois bals cette année, en donneront six l'année prochaine et douze dans deux ans, et ce dans une proportion toujours croissante, jusqu'à la dernière dentition, ou jusqu'à ce qu'en bals et fêtes ils aient dissipé l'argent qu'ils destinaient à la dot des infortunées.

C'est une opinion si généralement admise aujourd'hui qu'un bal est une source de plaisirs, qu'il faut peut-être

Digitized by Google

Messieurs, beaucoup de hardiesse, j'ai presque dit de la témérité, pour combattre cette croyance et soutenir devant vous une thèse contraire. On m'avait répété si souvent à moi-même que la danse et la joie allaient de compagnie, qu'il m'a fallu faire une étude sérieuse de mes sensations pour reconnaître la fausseté de cette doctrine, et renoncer aux rêves de bonheur dont s'était bercée mon enfance. J'ai vu que les bals, au lieu de traîner à leur suite le cortége folâtre des plaisirs, étaient bien souvent le principe d'amères pensées et de cruelles déceptions; j'ai vu qu'on n'y venait pas seulement pour jouir du spectacle d'une fête, mais pour y chercher de quoi médire, et aiguiser les traits déchirants de la calomnie; j'ai vu qu'on ne se contentait pas de rire des minauderies et des ridicules, mais qu'on exhumait encore les secrets du cœur, et que les vertus étaient évaluées sur le prix des diamants et des bijoux de la toilette.

Et puis, que de soucis, que de tribulations pour jouir un instant des émotions secrètes que produit une musique délirante au milieu de ce pêle-mêle de la foule qui tourne, s'agite et tourbillonne! L'heure de la fête a sonné; le salon est tout resplendissant de lustres et de girandoles; les jeunes filles inscrivent leurs engagements, et d'un regard coquettement timide remercient leurs danseurs d'une préférence qui caresse leur vanité et leurs espérances; et vous, Messieurs, victimes de la mode et de l'étiquette, vous trépignez d'impatience dans la chambre solitaire, où vous retient sans pitié depuis deux heures l'insouciant oubli du tailleur, qui s'inquiète peu de vos jérémiades et vous fait

Digitized by Google

vous morfondre sans habit ou sans culotte ! Vos femmes ne sont pas moins en colère contre la coupable négligence de leur couturière ou l'inexactitude désolante de leur coiffeur; elles expédient message sur message, grondent, accusent et se désespèrent ; les domestiques, les enfants, et vous-mêmes, n'êtes pas toujours à l'abri de leurs récriminations et de leurs censures, et le prélude de vos plaisirs n'est souvent qu'une scène misérable de désolation.

Le lendemain de la fête est parfois aussi sombre que le tableau de la veille, et les souvenirs qu'il retrace ne sont pas non plus sans tristesse et sans amertume. On est si bizarre aujourd'hui dans le monde, que la jouissance qui domine toutes les autres est la vanité ; on lui sacrifie tout, et pourtant cette monstrueuse idole n'est jamais contente, et nous poursuit sans cesse de ses exigences. C'est surtout au bal que cette insatiable déité révèle sa puissance, et vous enchaîne à son despotisme ; et bien qu'il y ait dans la société une espèce de tarif qui détermine la considération que l'on doit aux titres, aux places, aux fortunes, la vanité, pour tirer parti de vos faiblesses, caresse l'engouement que vous avez de vous-même, et vous fait croire que vos talents et votre sagesse doivent vous assurer les honneurs et les ovations de la fête. Votre amour-propre ne peut admettre sans répugnance qu'un homme plus riche que vous ait en même temps plus de savoir et d'intelligence, et pour effacer le prestige de l'or, vous contestez la noblesse de ses pensées ou la distinction de son origine. Mais voyez quelle est l'injustice du monde ! On

Digitized by Google

fait plus de révérences à la fatuité qu'au mérite, le faste et l'opulence écrasent les talents et même les vertus, et au lieu du triomphe que votre orgueil avait rêvé, vous êtes confondu dans la foule et vous essuyez la défaite la plus déplorable. Vous avez trouvé partout une disposition secrète à rabaisser l'air prétentieux qu'affichait votre arrogance, et il a suffi du rire dédaigneux d'un fat, ou des regards railleurs d'un caustique, pour détruire à vos yeux les préjugés de votre importance, humilier vos illusions et vous rendre aussi mécontent des autres que de vous-même. Vos filles, malgré les grâces et les fleurs dont elles sont ornées, sont restées immobiles et silencieuses à l'ombre du chapeau de leur mère; au milieu de cette multitude d'admirateurs qui spéculent en espérance sur les dots et les héritages, pas un regard, pas un sourire n'a flatté leur amour-propre ou alarmé leur innocence. Vous leur promettiez une fête, et elles n'ont recueilli qu'ennui et jalousie; vous leur parliez de joie et d'avenir, et c'est au bal qu'elles ont appris, à leurs dépens, les ténébreuses intrigues des coteries et de l'égoïsme; vous vouliez les façonner aux usages du monde, et elles n'ont retenu que le jargon du mensonge et les simagrées de la pédanterie!

Pour mieux vous convaincre des suites funestes de nos danses modernes, je n'essaierai pas, Messieurs, de vous retracer le tableau de toutes les douleurs physiques et morales qui en sont la conséquence; je ne vous dirai rien de l'abattement qui suit une nuit sans sommeil, de l'engourdissement et du vide de l'intelligence qu'elle produit, de ce sentiment

Digitized by Google

de fatigue et d'épuisement, qui nous oblige incessamment de fermer les yeux, et nous rend l'exercice de la pensée pénible et quelquefois même entièrement impossible ; je ne vous parlerai plus de cette courbature et de ce malaise universel qui nous paralysent, de cette tristesse ou de cette vague inquiétude qui nous ronge et assombrit nos idées et notre caractère, de cette pâleur, de ces traits en désordre, de ces yeux caves et livides qui semblent réclamer la pitié qu'inspire la souffrance ; oh ! non, je passerai sous silence toutes ces tribulations et toutes ces misères, et j'aime mieux confier à vos souvenirs le soin d'élargir et de féconder ma pensée, et de vous donner mes convictions.

Vous verrez si les douceurs de la danse égalent les amertumes dont elle est environnée ; vous peserez ensemble ses joies et ses ennuis, et vous examinerez de quel côté penchera la balance ; vous rechercherez si les jouissances de nos bals modernes ne sont pas surtout celle de l'ostentation, cette volupté de l'orgueil, et vous me direz si l'envie, a critique ou la haine se dédommagent souvent avec usure des agréments de la fête. Et pourtant, Messieurs, je ne suis pas un rhéteur sévère, je n'accuse pas les plaisirs, mais je blâme la mode qui les rapetisse et les appauvrit ; je rends hommage à la civilisation qui grandit le rôle que nous devons jouer sur la scène du monde, mais je hais ces froides parades où l'homme est abaissé au niveau de l'automate, et qui ne retracent plus que les contorsions d'une nature souffrante et dégénérée.

Quand je me trouve dans un bal, je me plais à faire le

Digitized by Google

dénombrement des danseurs qui m'environnent, et j'essaie, pour m'instruire et me distraire en même temps, à les classer en catégories distinctes. Sur cent danseurs, je trouve trente ennuyés et ennuyeux, qui viennent s'évertuer sur les soucis d'une vie inutile et monotone; vingt ambitieux, qui tâchent de s'étourdir sur les tourments de l'envie qui les dévore; quinze fous qui s'amusent de tout et partout; vingt-cinq maris complaisants qui suivent leurs femmes, et dix autres qui viennent sacrifier aux devoirs de la politesse, joug fastidieux qui les ennuie, et que pourtant ils caressent, comme l'esclave, qui baise la main qui le fouette.

Quant aux femmes, la mobilité de leur caractère m'a toujours empêché d'en faire le classement rigoureux. J'en vois beaucoup qui paraissent contentes comme un oiseau sorti de sa cage; quelques-unes que l'on croirait honteuses d'une vie vertueuse et cachée, et qui négligent leurs enfants et les soins de leur ménage, pour offrir au monde l'orgueilleux étalage de leur vanité; et quelques autres enfin, déjà pâles et flétries, déjà consumées dans les plaisirs, et que bientôt délaisseront leurs adorateurs eux-mêmes, avec toute l'indifférence de l'égoïsme et de l'oubli.

La danse, telle que la civilisation nous la faite, a donc perdu, Messieurs, tous les avantages qu'elle possédait à sa naissance. Elle a vite oublié dans nos villes la grandeur de son origine et de sa destinée, la pompe de ses spectacles, qu'animait toujours celui de la nature, ses jardins délicieux,

Digitized by Google

ses vastes gymnases, ses guirlandes de fleurs, ses évolutions graves et solennelles, ou ses bizarres et grotesques attitudes, et ces expressives pantomines qui développaient dans tous les membres une égalité de force et de souplesse, et cette gaieté franche, que n'étouffaient jamais les ennuis de la mode et de l'étiquette. On ne la trouve plus qu'au village, dédaignée des grands et des vieilles coquettes, mais aimable encore et rieuse, naïve et bienfaisante. L'air vicié des salons ne lui rendra jamais la vie que le souffle caressant du zéphir lui avait donnée ; c'est à peine s'il peut réchauffer son cadavre.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR L'APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ

A LA

REPRODUCTION DES MÉDAILLES,

Par M. BERTOT, vice-secrétaire de la 2e. section.

J'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de la Société, dans l'une de ses séances, plusieurs spécimens d'un art qui a fait sa première apparition depuis quelques années seulement, et auquel sans nul doute est réservé un brillant avenir. Je veux parler de la séparation des métaux, de leurs dissolutions au moyen de l'électricité (1). A peine les procédés eurent-ils été publiés qu'on s'occupa de les appliquer à la reproduction des médailles ; mais dans presque toutes les publications qui ont été faites à ce sujet, on a tenu fort peu de compte de l'aversion qu'inspire aux antiquaires toute altération extérieure de la médaille dont ils désirent la reproduction. Leur proposer d'enlever à une pièce de bronze la vénérable *patine* que les siècles ont déposée à sa surface, c'est leur proposer une espèce de profanation et n'exciter que leur mépris;

(1) Cet art a reçu le nom de Galvanoplastie.

Digitized by Google

et pourtant il est indispensable, si l'on veut par exemple faire déposer du cuivre sur du bronze, que toute trace d'oxyde ait disparu, que la pièce à reproduire soit parfaitement décapée, c'est-à-dire parfaitement nette ; ce n'est pas tout, quand le métal s'est déposé, il faut user de la lime pour entamer le dépôt et obtenir la séparation ; enfin lorsqu'on a fait déposer directement le cuivre sur la médaille, on n'obtient qu'un creux, car le relief n'est pas satisfaisant ; il faut donc faire une nouvelle opération sur le creux pour obtenir un bon relief.

Dans le procédé dont j'ai mis les résultats sous les yeux de la Société, on évite ces divers inconvénients en soumettant à l'action de l'électricité, non pas la médaille, mais son empreinte en creux : c'est donc sur la confection de ce creux qu'on doit porter toute son attention.

Si la médaille est en or ou en argent et de petite dimension, on forme immédiatement son empreinte sur de la cire à cacheter brûlante, comme on forme l'empreinte d'un cachet. Si elle est de très-grand module, on la fixe sur l'extrémité d'un cylindre de bois de même diamètre qu'elle ; on enroule autour de la médaille, et de manière à ce qu'elle soit un peu dépassée, une bande de carton qu'on maintient solidement fixée ; on verse alors dessus de la stéarine fondue (1) en assez grande quantité pour former une épaisseur au moins triple de la médaille, et on

(1) La stéarine est cette matière semblable pour l'aspect à la cire et dont sont composées les bougies économiques, dites bougies Stéariques, de l'Etoile, du Globe, du Phénix, etc.

Digitized by Google

laisse refroidir. Quand on a opéré avec les précautions convenables, le creux qu'on obtient est d'une pureté parfaite. La stéarine donne également de très-bons creux sur le soufre, mais si on n'a pas réussi de prime abord on doit attendre quelques jours pour soumettre le soufre à une nouvelle épreuve.

La médaille est-elle de bronze, est-elle recouverte d'un oxyde qu'on veut respecter? On l'enveloppe dans une mince feuille d'étain, de celles, par exemple, qui servent d'enveloppe ordinairement au chocolat; à l'aide d'un tampon de coton, on force la feuille métallique à s'appliquer exactement sur la médaille, et on procède comme il vient d'être dit.

On voit qu'avec ces précautions l'original ne risque pas d'éprouver la moindre altération.

Le creux obtenu, on l'humecte à l'aide d'un peu d'alcool; on laisse sécher; et immédiatement après on répand dessus de la plombagine en poudre (1); on en frotte légèrement tous les endroits où l'on veut que le métal se dépose.

Ces préliminaires achevés, on se procure du sulfate de cuivre (vitriol bleu du commerce); on en fait une solution dans l'eau ordinaire; et on a soin de la tenir au même degré de saturation en ajoutant de nouveaux cristaux à mesure qu'on s'aperçoit que les premiers diminuent. Avec un morceau de membrane de vessie, on façonne une espèce de vase capable de contenir une certaine quantité d'eau; on

(1) La plombagine est la substance noire des crayons ordinaires.

Digitized by Google

suspend ce vase à l'aide de traverses dans la solution de sulfate de cuivre, de manière à ce que le parchemin plonge seulement de quelques centimètres par la partie inférieure ; on acidule l'eau de la vessie par quelques gouttes d'acide sulfurique : et dans cette eau on plonge une lame de zinc dans laquelle on a pratiqué un trou pour recevoir un fil de laiton disposé de façon à se rendre au fond de la solution de sulfate de cuivre, et destiné à servir de conducteur de l'électricité entre les deux dissolutions. C'est alors qu'on plonge l'empreinte préparée à l'avance dans la solution de cuivre, en ayant soin d'établir le contact du conducteur et de la partie de l'empreinte noircie par la plombagine. Il est convenable de donner une légère courbure à l'extrémité du conducteur. L'appareil fonctionne sans qu'on n'ait plus à s'en occuper sinon pour ajouter à de longs intervalles quelques gouttes d'acide dans l'eau et quelques cristaux dans la solution vitriolique. On peut retirer l'empreinte en voie de formation, l'examiner à loisir et la plonger de nouveau sans apporter aucun trouble à l'opération. Quand on juge le dépôt de métal suffisant, on fait fondre la cire et l'on trouve que le modèle a été reproduit avec la plus scrupuleuse fidélité. Je dois ajouter qu'avec un peu d'adresse, surtout quand on emploie la stéarine, on parvient à détacher la copie sans être obligé de faire fondre le creux : ce dernier peut servir de nouveau après avoir été frotté de plombagine. J'ai pu obtenir ainsi jusqu'à douze copies de suite de la même médaille ; ce nombre aurait pu être certainement doublé et même

Digitized by Google

au-delà, si j'avais pris la peine de prolonger l'expérience.

En donnant ici la description de l'appareil que j'emploie, appareil qui, sauf quelques modifications indiquées, est bien connu de tous ceux qui s'occupent d'électro-chimie, je n'ai pas eu la prétention de donner à mes procédés plus d'importance qu'ils ne méritent, mais j'ai cru devoir céder au vœu d'un grand nombre de membres de la Société qui desiraient voir devenir usuel entre les mains des antiquaires un appareil qui pourra leur rendre quelques services.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTE

SUR LES PRINCIPALES

DÉCOUVERTES DE MÉDAILLES ANTIQUES

QUI ONT EU LIEU DEPUIS UN SIÈCLE

DANS LE BESSIN,

Par M. Georges VILLERS, vice-secrétaire général de la Société.

La partie de la 2e. Lyonnaise, qui plus tard prit le nom de Bessin, fut incontestablement un des grands centres de l'occupation romaine. Son histoire, ses vestiges de camps retranchés, établis autant pour contenir le pays que pour le protéger dans la suite contre les invasions des hommes du Nord, ses colonnes milliaires qui, après des siècles, viennent nous révéler la direction des routes qui sillonnaient la contrée, les débris de tuiles et de briques noircies par l'incendie, qui gisent çà et là dans les champs, les Thermes de notre ville et sa muraille d'enceinte toute de construction romaine, et plus loin sur les bords de l'Orne, la cité des Viducasses sur les ruines de laquelle en ce moment de savantes explorations s'efforcent de déchirer le voile ténébreux qui couvre son existence, sa

Digitized by Google

splendeur et sa fin ; tout, disons-nons, atteste que de bonne heure la domination romaine fut importante dans cette partie des Gaules et que les habitations y furent multipliées.

Quand cette assertion ne serait pas rendue évidente par les preuves que nous venons de citer, la numismatique à elle seule suffirait pour en établir la vérité ; car cette science aussi vient prêter son flambeau pour éclairer l'obscurité des siècles passés ; c'est elle qui souvent, quand les monuments manquent, quand les souvenirs sont éteints, supplée à ce défaut de renseignements en fournissant des indications exactes, des dates, des règnes, des ères qui, réunis, coordonnés ensemble, peuvent renouer la chaine brisée de l'histoire en restituant les anneaux qui iui manquent.

Ainsi, comme l'a dit M. Charles Le Normand, « il est donc utile de constater avec soin toutes les découvertes de médailles, même les plus communes, et surtout de noter avec soin jusqu'à qu'elle époque remontent les pièces les plus anciennes, et jusqu'où descendent les plus modernes. Car, ajoute-t-il, dans toutes les fouilles de monuments chronologiques, les médailles sont l'indice le plus sûr des limites dans lesquelles se sont prolongés l'usage et la fréquentation des édifices ».

Ce conseil peut trouver son application dans notre pays; car la numismatique, comme nous l'avons dit plus haut, constate journellement l'importance de l'époque gallo-romaine dans cette contrée. Très-souvent la pioche de l'ou-

Digitized by Google

vrier dans notre cité et le soc de la charrue du laboureur dans nos campagnes découvrent des monnaies romaines ; et de temps à autre des dépôts considérables de ce numéraire mis à jour signalent l'existence de lieux qui furent l'emplacement d'établissements romains.

Quoique souvent la découverte de ces monnaies, scientifiquement parlant, soit de peu d'importance, nous pensons cependant qu'il est très-nécessaire de les constater, parce qu'une fois connues elles peuvent donner des indications utiles, mettre sur la voie de découvertes plus intéressantes, et en établissant ainsi des jalons historiques, fournir des matériaux à une statistique ou à une carte de l'occupation romaine dans notre pays.

C'est surtout pour l'étude de l'histoire des Gaulois que les médailles de ces peuples sont d'une indispensable nécessité et d'une haute portée en l'absence d'autres documents. Leur étude seule peut jeter quelque lumière sur l'histoire, la religion, les mœurs, le gouvernement, la division territoriale de ces courageux aborigènes.

Mais malheureusement chez nous leurs monnaies sont d'une grande rareté. Faut-il en accuser la longue série de siècles qui les séparent de nous, ou leur peu de numéraire, ou encore l'empressement que mirent les vainqueurs à travailler à la démonétisation des monnaies des vaincus, pour leur enlever jusqu'au dernier souvenir de leur nationalité? La terre d'ailleurs a rendu ce qui lui avait été confié ; et les dépôts qui ont dû être trouvés n'auront été ni signalés ni étudiés, à cause de l'indifférence et du

Digitized by Google

mépris qui, dans les siècles derniers, existaient à l'égard de cette partie pourtant si précieuse de la numismatique.

De nos jours, plusieurs de ces médailles ont été trouvées également dans notre ville et ses environs. Elles sont ordinairement en or plus ou moins pur, en argent et en potin. Ceci nous amène naturellement à mentionner le trésor de cette espèce qui fut trouvé, vers 1827, au Plessis-Grimoult.

Il se composait d'une cinquantaine environ de médailles en argent à très-bas titre, et qui par leur type avaient un air de ressemblance avec celles qu'on trouve dans les Armoriques.

Mais la découverte la plus intéressante de ce genre, qui ait eu lieu dans notre pays, est la rencontre d'un autre petit trésor qui fut trouvé dans le mois d'avril 1841, à Castillon (1), sur la propriété de M. de Laboire, au milieu de débris de vases en terre noire. Il se composait d'une quarantaine de pièces en *électrum* ou or à bas titre. Ce médailles, selon le système de classification de M. Lambert, qui en fit, ainsi que nous, l'acquisition d'une partie, appartenaient à la 2°. période monétaire. Les mieux conservées présentent une tête tournée à droite, garnie de trois grosses mèches de cheveux avec un entourage perlé et une lyre tétracorde renversée; sur le revers un cheval au galop dirigé par un personnage tenant des symboles; au-dessous la lyre couchée à droite; d'autres

(1) Castillon, comme l'indique son nom (Castellum), renferme l'emplacement d'un camp retranché d'une vaste étendue; c'est là que les pièces ont été trouvées.

Digitized by Google

au lieu de la lyre avaient le porc (sus gallicus). Ces pièces offraient cinq variétés et étaient sans inscription, à l'exception d'une seule qui présentait quelques caractères grecs, évidemment les restes du nom de Philippe de Macédoine; car on sait que les médailles grecques à cette époque servirent de modèle aux monnaies gauloises.

Bien plus nombreuses que les monnaies gauloises, les médailles romaines sont excessivement communes. Dans Bayeux même on en trouve fort souvent; et leurs découvertes ont été signalées dès il y a long-temps, car l'abbé Béziers, dans son histoire sommaire, rapporte entr'autres citations, qu'en 1737, en creusant les fondements des casernes, on déterra plusieurs médailles dont quelques-unes étaient de Jules-César, d'Auguste, de plusieurs de leurs successeurs et les autres du Bas-Empire. Plus tard, en 1753, on trouva sur le mont Phaunus, avec des tombeaux et des objets précieux, un nombre assez considérable de médailles en bronze, qui probablement se rattachaient à l'époque romaine ou du moins gallo-romaine.

On n'a point à signaler chez nous de grandes découvertes de médailles consulaires, et leur rareté s'explique aisément. Ces monnaies, qui étaient frappées au nom des familles qui avaient compté parmi leurs membres des *triumvirs monétaires*, droit que s'arrogèrent depuis Sextus-Pompée et Brutus, meurtriers de César, dataient de la république; et quand Auguste monta sur le trône il n'y avait pas encore longtemps que Titus Sabinus avait achevé de soumettre cette partie des Gaules; les pièces au type

Digitized by Google

impérial durent donc y être répandues en majorité, et dans la circulation il ne se trouva que peu de consulaires, qui, du reste, à cause de la pureté du métal, durent rentrer soigneusement dans les coffres de l'Etat lors des démonétisations.

Aussi ne connaissons-nous que trois de ces pièces trouvées de nos jours, et encore séparément.

Une de la famille *Accoléia* trouvée dans le quartier Saint-Loup en 1816.

Cette médaille, décrite par M. Pluquet, a été publiée par Morel dans son *Thesaurus Morellianus*.

Une seconde fut trouvée à Magny.

Une troisième fut découverte à Ver il y a quelques années. Cette dernière porte d'un côté la tête de Pompée entre le *lituus* et le *præfericulum*. Au revers le type ordinaire d'Anapius et d'Amphinomaüs, avec cette légende : PRAEF. CRAS. ET ORAE MARIT. EX. S. C.

Les pièces impériales des différentes époques s'y rencontrent bien plus fréquemment. M. Pluquet a donné la description d'un grand nombre qu'il avait eues sous les yeux.

Vers le mois de septembre 1826, en la commune de Hérils, dans la pièce des grandes Croix (1), on trouva un vase de terre contenant une centaine de médailles en bronze de grand module et la plupart assez bien conservées. M. Lambert, qui les étudia et a bien voulu nous communiquer ces détails, y reconnut :

1 Domitien. 1 Lucille.

(1) Hérils est peu éloigné du camp romain situé sur le mont d'Escures (probablement de *curare*, veiller, garder, avoir soin).

Digitized by Google

2 Trajan.
9 Hadrien.
1 Sabine.
7 Antonin-le-Pieux.
3 Faustine mère.
9 Marc-Aurèle.
6 Faustine jeune.
7 Commode.
2 Septime-Sévère.
1 Alexandre-Sévère.

Cette série prenait date à partir de l'année 82 de J.-C. jusqu'à l'an 235 ; elle embrassait ainsi une période de 153 ans.

Plusieurs de ces médailles avaient de beaux revers.

En 1830, à la Cambe, on découvrit pareillement un trésor composé de 3,300 à 4,000 médailles en billon argenté et en petit bronze. Elles offraient un grand nombre de types variés des empereurs :

Gordien-le-Pieux.
Valérien père.
Gallien.
Salonine.
Salonin.
Posthume père.
Victorin père.
Claude II.
Quintillus.
Tétricus père.
Tétricus fils.

Cette suite embrassait une période de 56 années, depuis l'an 236 de J.-C. sous Gordien-le-Pieux, jusqu'en 274, époque à laquelle Tétricus fut vaincu par Aurélien. Cette découverte eut lieu auprès d'un moulin appelé le *Moulin Ferrand*. Au milieu de ce lieu passait la voie romaine qui communiquait d'*Augustodurum* (Bayeux), avec *Crociatonum* (St.-Côme-du-Mont, près de Carentan).

En 1834, un cultivateur en labourant un champ, en la commune de Courseulles, nommé le *Vieux Clos*

Digitized by Google

ou les *Fossettes de Reviers*, heurta avec le soc de sa charrue, au milieu de débris de tuiles, un vase en terre qui renfermait environ 4,000 médailles en billon, toutes du Bas-Empire. Dans ce nombre il y en avait des

Octacilia Sévéra.
Etruscilla.
Gallus.
Volusien.
Valérien.
Mariniana.
Gallien.
Salonine.
Salonin.
Posthume.
Lælianus.
Victorin.
Marius.
Macrien.
Claude-le-Gothique.
Quintillus.

La plus récente comme on voit était de Quintillus qui ne régna que dix-sept jours, l'an de Rome 1023 (de J.-C. 270). Ce fut à cette époque que ce dépôt dut être confié à la terre.

Il y a plusieurs années, dans le bois de Torteval, au milieu de vestiges d'habitations détruites, on découvrit un certain nombre de médailles du Bas-Empire, parmi lesquelles nous avons reconnu des Tétricus.

Digitized by Google

Vers la même époque à peu près, dans la commune de Bazenville, on trouva un petit vase en terre renfermant un certain nombre de médailles du Bas-Empire (1). Sur les pièces qui avoisinent la grande route de Bayeux à Courseulles (ancienne voie romaine), on trouva isolément des médailles de différentes époques.

Dernièrement une découverte de ce genre a encore eu lieu dans notre pays. Vers le mois de mai dernier, à Bretteville-l'Orgueilleuse, un ouvrier, en défrichant la berge d'un fossé situé à peu de distance de la grande route, à 1/2 kilomètre nord-est de l'église, rencontra au milieu de débris de tuiles, un vase assez grand qu'il brisa à coups de pioche. Il contenait plus de 2,000 médailles romaines, la plupart couvertes d'oxyde, mais cependant dans un état de conservation assez parfait. Ces pièces, de petit module, étaient en billon saucé, c'est-à-dire recouvertes d'un alliage d'argent et d'étain, comme presque toutes les monnaies du Bas-Empire.

Elles formaient une suite de médailles aux types des empereurs ou tyrans qui régnèrent dans les Gaules aux III^e^. et IV^e^. siècles.

Nous y reconnûmes des

Hostilien.
Trajan-Décè.
Trebonnien-Galle.

(1) Ceci est d'autant moins étonnant qu'à peu de distance nous avons reconnu l'emplacement de cinq établissements romains.

Digitized by Google

Volusien.
Valérien.
Gallien.
Salonine.
Posthume.
Glaude-le-Gothique.
Et plusieurs autres.

Les Posthume étaient en majorité. Bien que ces pièces fussent infiniment variées dans leurs types, leurs coins, leurs revers et leurs légendes, elles ne parurent cependant point rares. Quelques-unes des plus curieuses, et ce nombre fait exception, pouvaient avoir une valeur extrinsèque de 1 fr. à 1 fr. 50 c.

Cette trouvaille a eu lieu sur le bord du chemin, dit le *Chemin du Duc Guillaume*, ainsi nommé parce que ce fut celui que suivit ce prince en fuyant de Valognes pour échapper à la conspiration qui le menaçait. Précédemment c'était une voie romaine qui partait du littoral et conduisait à Vieux.

Cinq de ces médailles ont été offertes à la Société par un de ses membres, M. Bouquet.

Une est d'Hostilien, tête de l'empereur radiée, tournée à droite : C. VALENS. HOSTIL. MES. QVINTVS. AUG. Au revers, l'empereur en habit militaire tenant une haste et une enseigne ; légende : PRINCIPI JVVENTVTIS. Cette médaille est décrite dans Mionnet.

Les quatre autres sont de Posthume père ; une seule offre de l'intérêt. En voici la description : tête de l'em-

Digitized by Google

pereur radiée, tournée à droite : IMP. C. POSTVMNS. P. F. AVG. Au revers, l'empereur en habit militaire tenant un globe et une lance transversale, avec cette légende : SAECVLI. FELICITAS. Comme la précédente, elle se trouve dans Mionnet, et a un certain degré de rareté.

Les revers des trois autres sont différents ; deux portent Hercule avec l'arc et la massue, avec cette légende : HERC. DEVSONIENSI (1) ; et la troisième, une femme debout, la main droite sur un long caducée, et la gauche tenant une corne d'abondance : autour FELICITAS. AUG.

D'après les découvertes que nous venons de signaler, on voit que ce sont les monnaies des III^e^. et IV^e^. siècles que nous trouvons le plus fréquemment et par dépôt dans notre pays.

Mais faudrait-il conclure de là que c'était l'époque où le numéraire était plus considérable dans les Gaules, et où par conséquent ces provinces étaient les plus riches ? Nous ne le pensons pas, et cette abondance de monnaies d'une même époque semble venir à l'appui de notre opinion. Si nous trouvons le numéraire du Bas-Empire en quantité aussi considérable que celui des Antonins, il est bien loin d'être aussi varié et d'aussi bonne qualité que sous le règne de ces princes. Plus de grand module, plus de monnaies d'or, plus de ces médaillons dont la beauté du travail et la hardiesse de l'exécution révélaient les leçons de la civilisation grecque, qui n'avait pas été une des

(1) Le surnom d'Hercule venait d'un temple célèbre situé, à ce que l'on pense, sur la rive gauche du Rhin, devant Cologne

Digitized by Google

conquêtes les moins précieuses des romains ! Les pièces des III^e^. et IV^e^. siècles au contraire sont presque toujours de billon argenté ; c'est de l'alliage pour ne pas dire de la fausse monnaie. On sent que la nécessité et le besoin seuls pouvaient les faire accepter dans la circulation. Cela se conçoit aisément. En effet, au milieu de cette anarchie militaire qui déchirait l'empire, dans ces temps de désordre où, suivant l'expression d'un historien contemporain, le *sceptre était mis à l'encan et le trône vendu au plus offrant* par les gardes prétoriennes, ces janissaires de la vieille Rome, les fantômes d'empereurs, qu'on voyait se succéder avec une inconcevable rapidité, dans leur règne éphémère, n'avaient rien de plus pressé que de battre monnaie, autant pour satisfaire et payer les exigences d'une soldatesque turbulente, que pour faire face aux dépenses des guerres civiles ! Et de plus, en voyant la quantité de monnaies qu'ils ont émises, on serait porté à croire qu'ayant le pressentiment du peu de durée de leur règne ils s'empressaient ainsi d'en constater l'existence.

Il est certain que depuis les Antonins la monnaie fut l'un des grands moyens de gouverner ; rien n'égalait l'empressement du nouveau couronné pour préoccuper les esprits de la figure qui devait fixer le dévouement de ses sujets. A cette époque où l'écriture manuelle était le seul moyen de publication, les médailles avec leurs effigies étaient un puissant levier politique. Chaque émission de monnaies était en quelque sorte une proclamation. Aussi

Digitized by Google

quelques jours suffirent-ils à Marius et à Quintillus pour joncher de leurs effigies le sol qui vit leur chute, presqu'en même temps que leur élévation !

Ce qui explique aussi le mauvais aloi de ces pièces c'est l'épuisement de l'empire; et la barbarie d'exécution atteste la décadence toujours croissante des arts.

D'un autre côté, la falsification des monnaies avait pris aussi une grande extension au milieu de ces usurpations multipliées pendant lesquelles les lois restaient impuissantes ; le crédit, la prospérité avaient été exilés avec la bonne foi ; l'argent pur ne se montrait plus nulle part : en frapper eût été une duperie, puisque la concurrence du bas billon restait imminente, malgré les efforts et le courage des empereurs Claude II, Aurélien, Tacite et Probus. Il n'y eut que la fermeté et l'adresse de Dioclétien qui put réimposer la foi dans le bon ordre et ramener le crédit public.

A cette époque de guerres civiles incessantes, on conçoit aisément que chacun cherchait à mettre en sûreté son petit pécule. Le laboureur qui avait vu ses champs ravagés, l'habitant des villes sa demeure menacée par l'incendie et la dévastation, et qui en outre étaient souvent obligés de prendre parti pour l'un ou l'autre des compétiteurs, confiaient à la terre leur fortune. Le soldat lui-même enterrait aussi le fruit de son butin pour le soustraire à des mains plus avides encore. Puis, au milieu du tourbillon d'événements qui les entraînait, la mort venait les frapper, et leur secret les suivait dans la tombe.

Digitized by Google

Voilà, suivant nous, ce qui explique la variété, la quantité et le mauvais aloi des monnaies des III^e^. et IV^e^. siècles que nous trouvons fréquemment en dépôt dans cette partie des Gaules que nous habitons.

Digitized by Google

PROCÈS - VERBAL

D'INAUGURATION

DU MONUMENT

ÉLEVÉ DANS LA VILLE DE BAYEUX,

EN L'HONNEUR

d'Alain, Jean et Guillaume CHARTIER.

L'an mil huit cent quarante - deux, le dimanche trente octobre.

Le Conseil d'administration de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, et les autorités administrative et municipale de la même ville se sont réunis à l'Hôtel de Ville pour procéder à l'inauguration d'une table de marbre noir (1) portant une inscription destinée à indiquer la demeure où naquirent, dans le

(1) Voulant témoigner à la ville de Bayeux sa reconnaissance de l'accueil bienveillant qu'il reçut dans ses murs au mois d'octobre 1841, lors de l'inauguration de la Société académique, et désirant s'associer à l'hommage que la cité allait rendre à la mémoire de trois de ses plus illustres enfants, M. P.-A. Lair, de Caen, conseiller de préfecture et membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, dont le patriotisme et le désintéressement sont si connus, a voulu offrir lui-même le monument commémoratif de la naissance des trois Chartier.

Digitized by Google

XIV^e^. siècle, Alain Chartier et Jean et Guillaume, ses frères.

Sont présents : MM. Pezet, président de la Société académique, et un grand nombre de membres de cette Compagnie ; Lanet de Limencey, sous-préfet de l'arrondissement ; Despallières, maire de la ville de Bayeux ; Pilet des Jardins et Bessin, adjoints ; les membres du Conseil municipal ; des officiers de la garde nationale ; Lance, membre du Conseil général, etc.

A une heure du soir, le cortége est sorti de l'Hôtel de Ville, escorté par un détachement de la garde nationale, et précédé de la musique de ce corps. Arrivé devant la maison de M. Regnauld, formant l'angle des rues Saint-Malo et du Goulet, qui fut le berceau des trois Chartier, et sur la façade de laquelle la table de marbre avait été placée, il s'est arrêté, au milieu d'une affluence considérable de spectateurs.

M. Pezet s'est placé devant le monument et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Il ne suffisait pas à la Société académique de Bayeux de rechercher les noms des hommes qui illustrèrent cette contrée ; à l'exemple des cités voisines, il lui fallait honorer leur mémoire.

» Notre premier tribut devait être adressé à ces trois frères *Chartier* qui, sortis des rangs populaires, s'élevèrent dans des temps difficiles, par le mérite de leurs

Digitized by Google

écrits, leurs actifs travaux et les vertus de l'un d'eux aux plus hautes dignités de la Cour et de l'Eglise.

» L'honorable M. Lair a voulu seconder vos louables intentions en offrant la pierre commémorative que vous allez placer sur cette maison, que la tradition a toujours signalée pour être leur berceau.

» Ce marbre consacrera à jamais dans notre ville le souvenir de ces trois hommes illustres : du secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, de l'historiographe des grandes Chroniques de France, de ce pieux évêque qui lutta noblement pour la défense de son troupeau contre la politique soupçonneuse de Louis XI.

» Puisse cet hommage solennel et public leur préparer parmi les fils de notre cité de dignes imitateurs, et exciter l'émulation, cette source féconde de talents et de belles actions. »

Cette chaleureuse improvisation a été accueillie par des applaudissements unanimes.

M. le président a ensuite fait enlever le voile qui recouvrait la table de marbre, sur laquelle l'assemblée a lu l'inscription suivante, tracée en lettres d'or :

ICI NAQUIRENT, DANS LE XIV^e. SIÈCLE,
ALAIN CHARTIER,
POÈTE, ORATEUR, HISTORIEN,
ET SES DEUX FRÈRES,
JEAN, HISTORIOGRAPHE DE CHARLES VII,
GUILLAUME, ÉVÊQUE DE PARIS.

La cérémonie étant terminée, le cortége s'est remis en

Digitized by Google

marche dans le même ordre. Rentré à l'Hôtel de Ville, M. Castel, secrétaire général de la Société académique, a donné lecture du procès-verbal, que toutes les personnes présentes ont signé.

Avant de se séparer, l'assemblée a voté par acclamation des remercîments à l'honorable M. P.-A. Lair, et décidé que, par les soins du secrétaire, une copie du procès-verbal serait adressée au savant modeste, au citoyen généreux qui saisit toujours avec empressement les occasions qui s'offrent à lui d'honorer la mémoire des hommes qui illustrèrent sa patrie.

Digitized by Google

LE CHAOS SOCIAL,

Par M. Alphonse LE FLAGUAIS, membre correspondant de la Société.

A voir nos sombres jours dont le deuil se prolonge,
Jours fiers, mais impuissants, où tout croûle, se ronge;
Où la présomption se dresse avec orgueil,
Promettant aux nochers d'autres mers sans écueil ;
Où de la vérité la voix est méconnue
Sitôt qu'elle paraît trop hardie ou trop nue;
A voir ces jours actifs où tout est lutte et bruit,
Où ce qu'élève un bras par un autre est détruit,
Où le sage et le fou se coudoyant sans cesse
Se font choir tour à tour sans croire à leur faiblesse ;
Où la critique lâche à l'abri d'un manteau,
Change son encre en fiel et sa plume en couteau ;
Où l'hymen, marchandé comme un morceau de terre,
Est un crime légal qui mène à l'adultère ;
Où la pensée enfin nous tenant en éveil,
Au lieu de féconder comme un autre soleil,
Se montre tour à tour servile et tyrannique
Et d'un divin ressort fait un moteur inique ;
Ah ! l'on serait tenté de se cacher les yeux,
De maudire la vie et d'accuser les cieux !

Digitized by Google

Entre tous nos fléaux il est surtout un vice
Auquel l'homme sans cœur se livre avec délice :
C'est la soif de l'argent qui le fait seul agir.
Pour un denier de plus il vendrait sans rougir
Son père, son pays !.... L'argent peut tout lui rendre.
Pour son Dieu, son honneur, ils ne sont plus à vendre.
Eh ! le Dieu saint vaut-il le Dieu matériel ?....
On ne rançonne pas les habitants du ciel.
C'est différent du moins sur la terre où nous sommes ;
On achète à bas prix les troupeaux et les hommes ;
On trouve seulement sans valeur et sans but
La Poésie et l'Art, — joyaux mis au rebut.
On sème et l'on bâtit sur le volcan qui gronde,
On cherche un vil métal dans sa gorge profonde,
Et peut-être bientôt le terrible géant
Rien que pour respirer va tout mettre au néant.

Mais chez quelques mortels il est une pensée
Comme un foyer divin au fond du cœur placée ;
Sa constante lumière ainsi qu'un don puissant
Leur révèle d'avance un monde renaissant ;
Comme des malheureux que minait la souffrance
Ils ont guéri leur cœur dans un bain d'espérance ;
Et confiant leur sort au père des humains,
Ils ramassent la lampe échappée à leurs mains.
S'ils ne font aujourd'hui que bégayer encore
La parole sacrée, humble écho peu sonore
Au milieu des clameurs d'un monde qui s'en va,
Leur foi demeure au Christ dont le sang les sauva.
L'avenir, l'avenir a des rives fécondes ;
Son fleuve apportera sur l'azur de ses ondes

Digitized by Google

Le vaisseau protecteur où nos enfants bénis
Poseront un pied ferme et resteront unis.

Mais ne dirait-on pas qu'un esprit de vertiges
A fait de la science avorter les prodiges?
On ne sait que choisir dans ses trésors confus,
On ne sait qu'adopter de ses discours diffus.
On cherche, on est avide, on demande, on écoute.....
Et l'on revient souvent riche d'un nouveau doute.
C'est que séduit sans fin par la diversité,
On ignore deux mots : dévoûment, unité.
Refusant de la ruche et les soins et la règle
On dédaigne l'abeille, on veut imiter l'aigle.
Si le lévite sort de son isolement,
C'est pour jeter sa plainte à l'immense tourment.
Et l'orage mugit, et la tempête crie,
Et les cœurs orphelins expirent sans patrie,
Jusqu'à l'heure où l'amour enserrant l'univers,
Par un baiser de paix finira nos revers!

A l'œuvre! hâtez-vous, les artistes, les sages!
Ecartez du chaos les lugubres nuages,
Sinon dans l'avenir on se rira de vous,
On vous appèlera les eunuques, les fous,
Les grands joueurs de luth, les discoureurs stériles
En vous rangeant parmi les royautés débiles.
La plaie est vive et large, eh bien! guérissez-là
Avec les philtres saints que Dieu vous révéla.
Quand le peuple épuisé se plaint de sa misère
Et montre son flanc vide à la France sa mère,

Digitized by Google

Sachez multiplier ce qu'il reste de pains :
Esprits intelligents, d'autres maux sont prochains.
Sans doute vous craignez qu'à sa torture active
Le genre humain ne cède et que mort ne s'ensuive,
Associez-vous donc ! car la fraternité
Est la force de l'homme et de l'humanité !

AUX PREMIÈRES FEUILLES.

Par le même.

Des beaux jours devançant l'aurore,
Sur le dôme de nos berceaux
Sans crainte vous venez d'éclore,
Et le vent glacé ride encore
La surface de nos ruisseaux.

A peine le tapis de neige
S'est replié comme un linceul ;
La nuit sombre à peine s'abrége ;
Le crocus d'or, que Dieu protége,
Ose à peine se montrer seul ;

A peine un rayon de lumière
A percé le voile des cieux ;
Et vous venez sur la clairière,
Avant la saison printannière,
Réveiller l'espoir en ces lieux.

Digitized by Google

Avant la première hirondelle,
Objet de nos plus chers désirs ;
Avant la tendre philomèle
Dont les chants d'amour éternelle
Ne sont qu'harmonieux soupirs !...

De nos bosquets douce parure,
Embellissez nos bois déserts !
Demain vos groupes de verdure,
Sauront consoler la nature
Longtemps esclave des hivers.

Elle est comme une jeune veuve
Qui va former un autre hymen :
Du deuil elle a subi l'épreuve ;
Elle prend une robe neuve,
Et l'émeraude orne son sein.

Mais si vous naissez les premières,
Les premières vous tomberez ;
Las ! avant les roses dernières,
Vagabondes sur les bruyères
Loin des rameaux vous périrez !

Ainsi dans notre heureuse enfance
Nos jeux devancent le désir ;
L'âge des passions s'avance
Et fane avec notre innocence
Les primevères du plaisir.

Cependant des feuilles hâtives
Célébrons le joyeux retour !

Digitized by Google

Le printemps revient sur nos rives ;
Bientôt mille fleurs fugitives
Naîtront sous les pas de l'amour !

Et puisque nos instants de fête
Brillent et passent malgré nous,
Pour que le temps dorme ou s'arrête,
De pavots couronnons sa tête,
Chantons pour calmer son courroux.

Avant nos plus belles journées,
Sur elles former des regrets !...
Sommeillons sur des destinées
Ou funestes, ou fortunées :
Le ciel n'a-t-il pas ses secrets !

Longtemps dans la mélancolie
S'est stérélisé notre cœur ;
Rendons à sa flamme affaiblie
L'aliment pur d'une folie
Puisée aux sources du bonheur !

Le vent qui désolait la plage
A peine au givre a survécu.
S'il gronde en chassant le nuage,
Ce sont les derniers cris de rage
D'un ennemi déjà vaincu.

Encore un printemps qui commence !
Encore un feuillage nouveau !
Encore un gage d'espérance !

Digitized by Google

Encore un Eden qui s'élance
Des solitudes du tombeau !

Encore un rêve que prépare
La coupe d'ivresse aux amours !
Encore un don du temps avare !
Encore une rose qui pare
La guirlande de nos beaux jours !

Encore une aile ressaisie
A l'idéal des voluptés !
Encore un parfum d'ambroisie,
Encore un peu de poésie
Dans nos tristes réalités !

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PETIT NÈGRE,

Par M. Georges MANCEL, membre correspondant de la Société.

Jacob levez-vous !
Le petit blanc repose,
Et votre mère n'ose
Que quand il dort, baiser vos yeux si doux.

Auprès de toi mollement il sommeille,
Tu lui souris et tu presses sa main ;
Prends garde, ami, tu sais que s'il s'éveille
Cette main là viendra meurtrir ton sein.

Jacob levez-vous !
Le petit blanc repose,
Et votre mère n'ose
Que quand il dort, baiser vos yeux si doux.

Triste jouet de ses plus durs caprices,
Ta peau d'ébène, il la rougit souvent :
J'y vois déjà de longues cicatrices.
Il faut souffrir sans pleurer, mon enfant !

Jacob levez-vous !
Le petit blanc repose,
Et votre mère n'ose
Que quand il dort, baiser vos yeux si doux.

Souffrir si jeune ! à peine il vient de naître,
Pauvre garçon, hélas ! dès le berceau,
Il faut, soumis aux volontés d'un maître,
Qu'il obéisse et rie à son bourreau.

Digitized by Google

Jacob levez-vous !
Le petit blanc repose,
Et votre mère n'ose
Que quand il dort, baiser vos yeux si doux.

Mon bon Jacob ! allons ! à ma tendresse
Tout doucement et sans bruit livrez-vous :
Il t'envierait, peut-être, une caresse ;
De mes baisers il deviendrait jaloux.

Jacob levez-vous !
Le petit blanc repose,
Et votre mère n'ose
Que quand il dort, baiser vos yeux si doux.

Vers écrits sur un Album,

Par le même.

A l'étranger marchant dans la ville inconnue
Personne ne sourit quand d'un pas incertain
Il s'avance pensif, nul ne lui tend la main ;
Et personne jamais ne fête sa venue.

Moi, j'ai trouvé l'abri d'un toit hospitalier :
De la veille arrivé, triste oiseau de passage,
Dès l'abord j'ai reçu, dans votre bon ménage,
Un accueil qu'on n'a pas toujours à son foyer ;

Et dans votre demeure où tant de gaieté brille,
Où tant d'esprit malin s'unit à tant de cœur,
Partageant votre calme et facile bonheur,
J'ai cru pendant un jour retrouver la famille.

Digitized by Google

SULLY. (1)

Par M. Victor VAUTIER, membre titulaire de la Société.

Séjour silencieux où mon âme tranquille
Apprend à chaque instant à dédaigner la ville;
Où je puis, quand l'aurore annonce un beau matin,
Visiter ce bosquet qu'un jour planta ma main!
C'est là, que pénétré d'un bonheur tout champêtre,
J'aime à me recueillir, à penser sur mon être;
Et rêvant, plein d'espoir, un tout autre avenir,
Je regarde en arrière et vis de souvenirs.....

Je dis de souvenirs, car des glaces de l'âge
J'ai ressenti déjà le sinistre présage.
Mais, sans regret, adieu jeux, folâtres amours!
Préside doux repos au restant de mes jours.

Heureux, je puis unir dans cette solitude,
A de simples travaux les charmes de l'étude.
D'ambitieux désirs ne troublent point mes sens:
Tous mes plaisirs sont purs et mes goûts innocents.

(1) Maison de campagne de l'auteur.

Digitized by Google

Du pauvre, quelquefois, j'ai pu sécher les larmes,
Et ces légers bienfaits sont pour moi plein de charmes.
Dans le sein du malheur je porte mes secours,
Et comme un clair ruisseau je vois couler mes jours.

Lorsque le doux printemps reverdit la nature,
Flore de ses trésors vient m'offrir la culture,
Et le désir ardent de voir naître la fleur,
Objet de tous mes soins, ajoute à mon bonheur.
Plus tard, grâce aux bienfaits de l'humide rosée,
Je vois croître et mûrir cette moisson dorée,
Espoir du laboureur, richesse de nos champs,
Et d'un Dieu créateur, ineffables présents.

Mais déjà le brouillard, sur ces côteaux arides,
Commence à dérouler ses tourbillons livides,
Et montant en flocons vers la voûte des cieux,
Semble fuir l'aspect de l'astre radieux
Qui féconde nos champs, les couvre de verdure
Et répand ses bienfaits sur toute la nature.
Faut-il que ces brouillards, ces humides vapeurs
De l'hiver rigoureux soient les avant-coureurs !

Il me faudra bientôt vous quitter tout paisible,
De vous revoir un jour, ah! qu'il me soit possible!
Que la saison nouvelle à mes sens enchantés,
Offre encore ses trésors, ses sublimes beautés.
Beautés, trésors plus chers pour moi que la richesse,
Voilà mon seul bonheur, voilà ma seule ivresse.

Digitized by Google

Au premier né de mon Ami.

Par M. Lucien CAIRON, membre titulaire de la Société.

Pauvre petit enfant, doux orgueil de ton père,
Trésor du sein qui t'a porté,
Plante que l'autre jour vit naître un ciel prospère,
Crois et grandis à sa clarté!

Pauvre petit enfant, des sources de ta vie,
Tu ne comprends pas tout l'amour.
Mais rompant les liens de ton âme asservie,
Tu te sentiras vivre... un jour.

Alors tu seras grand : à ta jeune ignorance
Tu diras un riant adieu.
Tu revivras tes jours; à chaque souvenance
Tu béniras ta mère... et Dieu.

Et puis viendra le temps ou, fils de la Neustrie,
Tu semeras pour l'avenir.
Oh! que dans tes labeurs, le saint nom de patrie,
Domine alors ton souvenir.

Digitized by Google

Sur cette terre, hélas! un même vent funeste
Abat les hommes et les fleurs.
Mais la fleur du matin disparaît; l'homme reste:
Mort, il revoit des jours... meilleurs.

Pauvre petit enfant, doux orgueil de ton père,
Trésor du sein qui t'a porté;
Plante que l'autre jour vit naître un ciel prospère,
Crois et grandis à sa clarté!

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES DE 1842.

Ayant pour but principal d'encourager, de hâter par tous les moyens en son pouvoir les progrès de l'agriculture, la Société devait établir des comices agricoles. Dans sa séance du 8 janvier 1842, elle a posé les bases de cette utile institution, et décidé que les comices se composeraient de quatre concours :

1°. De bonne tenue d'exploitation rurale ;

2°. De labourage ;

3°. De taureaux ;

4°. De vaches laitières.

L'arrondissement étant divisé en trois régions à peu près naturelles, les comices ont été établis par deux cantons réunis ; et c'est sur un point de ces deux cantons qu'auront lieu alternativement, tous les ans, ces fêtes agricoles.

Le sort ayant désigné les cantons d'Isigny et de Trévières pour la première tenue des comices, le bureau de la section d'agriculture, délégué par la Société, s'est réuni, le 11 septembre 1842, à Trévières, pour diriger les concours.

Digitized by Google

A onze heures, le Conseil d'administration de la Société s'est assemblé à la mairie de Trévières pour arrêter diverses mesures réglementaires. Et à midi, le jury, composé du président et du secrétaire de la Section d'agriculture, d'un vétérinaire et de huit cultivateurs des deux cantons, a procédé à l'examen de onze taureaux présentés au concours.

Le jury s'est ensuite occupé des vaches laitières. Trente-sept ont été amenées ; et plusieurs étaient remarquables par leur beauté.

A deux heures et demie, les membres du bureau, accompagnés de MM. les maires d'Isigny et de Trévières, de plusieurs membres du Conseil d'arrondissement et d'un grand nombre d'agriculteurs, précédés de la musique et des tambours de la garde nationale de Trévières, se sont rendus sur la pièce du Hommet, où devait avoir lieu le concours de labourage.

Douze concurrents se sont présentés pour disputer les prix. Onze ont été admis. Le douzième, ne satisfaisant pas aux conditions du programme, a été obligé de se retirer.

Le concours étant terminé, un jury de huit membres, choisis parmi les cultivateurs présents, a procédé à l'examen du travail de chaque concurrent, et a désigné ceux auxquels des prix devaient être accordés.

A quatre heures, les membres de la Société présents à Trévières se sont réunis en séance publique, sous une tente dressée au milieu du champ où venait d'avoir lieu

Digitized by Google

le concours de labourage. M. de Bonvouloir, président, a ouvert cette séance par le discours suivant :

MESSIEURS,

C'est avec bonheur que nous voyons l'affluence des cultivateurs venus pour prendre part au premier concours solennel ouvert par la Société d'agriculture, et en rehausser l'éclat. En secondant ainsi nos efforts, vous nous prouvez, Messieurs, que vous comprenez l'utilité du but vers lequel nous tendons ; que vous savez apprécier à sa juste valeur l'importance d'un art déjà exercé par vous avec tant de succès ; d'un art qui relève et ennoblit tout ce qui se rattache à lui. Cet empressement est d'un bon augure, et nous promet dans l'avenir des fruits abondants... Honneur donc aux agriculteurs distingués qui ont regardé comme un acte de patriotisme d'être les premiers à concourir ; ils ont donné à leurs concitoyens un exemple qui ne sera point perdu. Qu'il me soit permis de leur exprimer ici la reconnaissance de la Société. Nous sommes heureux de nous trouver au milieu d'eux, et de pouvoir leur dire, en leur décernant les prix qu'ils ont mérités, combien nous fondons d'espérance sur eux pour le bien-être moral et matériel du pays. Leur esprit éclairé, également incapable de subir les funestes influences de la routine ou celles de nouveautés peu réfléchies, saura, ainsi qu'il l'a déjà fait, adopter avec sagesse les améliorations réelles, et ils s'attacheront à les propager autour d'eux par leurs conseils et leurs exemples.

Digitized by Google

Une Commission de quatre membres, nommée par la Société dans sa séance du 12 juin dernier, avait été chargée, Messieurs, de visiter les diverses propriétés des cantons de Trévières et d'Isigny dont les exploitants désireraient concourir pour les prix de bonne tenue de ferme, votés par la Société. Cette Commission a rempli sa mission avec zèle et conscience; et il va vous être donné lecture de son rapport. Je n'y ajouterai rien. Fait par d'habiles agriculteurs qui n'ont eu que l'embarras du choix entre des fermes dont l'excellente tenue ne se différenciait que par des nuances, il sera le plus puissant stimulant pour les cultivateurs qui n'auraient pas suivi les mêmes errements.

Il serait inutile, Messieurs, de vous faire sentir combien la belle et bonne qualité des vaches laitières est importante dans vos exploitations, généralement consacrées à la production du beurre. Il n'existe pas de dissidences sur ce point; mais êtes vous également tous convaincus de la nécessité plus indispensable encore d'avoir de bons taureaux? Le concours a paru laisser à cet égard des doutes dans l'esprit du jury.

La nature de vos cantons, Messieurs, composés en majeure partie d'herbages, semblait peut-être devoir rendre le concours de labourage le moins important de tous. L'expérience vient de donner un démenti à cette opinion. La Société l'a vu avec un bien vif intérêt; car les diverses branches de l'agriculture ont des droits égaux à sa sollicitude; et elle regarde chacune d'elles comme

Digitized by Google

également indispensable à la prospérité générale ; ce qui d'ailleurs n'est, pour ainsi dire, qu'un accessoire dans certains cantons, devient l'objet capital dans certains autres.

Avant de procéder à la distribution des couronnes qui viennent d'être conquises dans ces nobles luttes, qu'il me soit permis, Messieurs, de m'applaudir encore de l'heureuse impulsion donnée à vos travaux ; à ces travaux utiles et pacifiques qui forment les bons citoyens, les gens d'ordre, et ne laissent après eux ni soucis, ni remords.

Ce discours a été écouté avec un religieux silence, et est suivi d'applaudissements unanimes.

M. Planquette a ensuite la parole, et donne lecture du rapport de la Commission qui avait été chargée de visiter les exploitations agricoles des deux cantons

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE VISITER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DES CANTONS D'ISIGNY ET DE TRÉVIÈRES. (1)

MESSIEURS,

La Commission nommée par la Section d'Agriculture, dans sa séance du 11 juin dernier, pour visiter les ex-

(1) Cette Commission était composée de MM. Belliard-Delisle, propriétaire à Isigny, *président;* Vigney, vétérinaire à la

Digitized by Google

ploitations agricoles des cantons d'Isigny et de Trévières, a l'honneur de vous rendre compte de la mission dont elle a été chargée.

Canton de Trévières.

Nous avons examiné avec un soin scrupuleux et impartial sept exploitations dans le canton de Trévières. L'une d'elles, et c'est la plus considérable, est dirigée par M. Philippe Le Sueur, de la commune de Huppain, lieu où elle est située. Dans l'examen que nous avons fait de cette ferme, nous avons constaté avec plaisir qu'elle était dans le meilleur état; que les labours étaient fort bien tenus, les assolements parfaitement entendus, les engrais habilement préparés et composés de fumiers de chaux et de sable de mer : combinaison qui produit les meilleurs résultats. On a principalement remarqué une pièce de terre d'une assez grande étendue, qui, malgré l'aridité de son sol ingrat, renferme cependant une luzernière de toute beauté. Nous avons aussi été frappés de l'ordre et de la méthode qui préside à l'emploi du varech comme engrais. Agriculteur zélé et persévérant, M. Le Sueur ne se borne pas seulement à parfaitement cultiver ses champs et à y introduire des plantes nouvelles, innovations dont il obtient les meilleurs résultats, il se fait encore distinguer par la bonne tenue de ses herbages et de ses prairies; partout les chancières sont levées, engraissées

Cambe; Guilbert-Duclos, maire de Trévières, et Planquette, propriétaire à Bernesq, *rapporteur*.

Digitized by Google

convenablement ; et au moment même de notre visite, de nombreux manœuvres étaient occupés à les transporter et à les répandre sur plusieurs herbages de la ferme. En un mot M. Le Sueur mérite les plus grands éloges pour l'ensemble de son administration agricole.

Chez M. Jean-Louis Vimard, fermier de M. Charles de Cussy, à Mandeville, nous avons admiré le bon état dans lequel se trouvent toutes les terres, la manière dont les engrais sont répandus dans les labours, les herbages et les prairies ; mais ce qui nous a paru plus remarquable encore, c'est la belle et bonne tenue des maisons et bâtiments d'exploitation. Les soins intelligents du fermier portent leurs fruits, aussi est-il impossible de rencontrer à un plus haut degré l'ordre réuni à la propreté. Sous tous les rapports, enfin, M. Vimard a droit à vos encouragements.

Dans la ferme de M. Esnauld, à Blay, appartenant à M. Dupont-Longrais, nous avons vu avec plaisir que les labours et les herbages, quoique de qualité très-médiocre, sont convenablement tenus ; l'engrais y est répandu avec soin ; les nouvelles cultures y sont tout à fait en usage. Nous avons en conséquence engagé M. Esnauld à persister dans cette voie ; et nous pensons qu'il est digne de vos félicitations, surtout pour la peine qu'il prend dans l'amélioration de ses herbages, tâche que rend difficile la nature marécageuse de leur sol.

A Etréham, dans la ferme de l'Eglise qui appartient à M. le comte d'Houdetot, et qui est exploitée par M. Castel, nous avons vu avec intérêt la richesse du sol et le bon

Digitized by Google

état dans lequel se trouvent toutes les pièces. Les récoltes sont bonnes, la vacherie est satisfaisante; les bâtiments sont aussi bien tenus.

M. Castel mérite donc des éloges et des encouragements.

A Mosles, chez madame veuve Le Fournier, fermière de M. Guilbert, nous avons remarqué que cette dame apportait des soins assidus à tenir dans un état convenable la ferme dont elle jouit. Nous avons particulièrement été frappés de l'excellence des labours.

A Engranville, nous n'avons eu que des éloges à donner à M. F. Barbey, fermier de M. de Saffray, pour le soin et l'extrême propreté qui règne dans sa laiterie et sa beurrerie; les labours et les herbages ont paru en bon état. Cependant convaincus de l'importance et de la nécessité des prairies artificielles, nous avons vu avec regret qu'il n'y existait ni sainfoin, ni luzerne, ni carottes; et tout en félicitant M. Barbey nous avons cru devoir l'engager à cultiver ces plantes; et, par cette amélioration, achever de réaliser ainsi toutes les espérances que ce jeune et intelligent agriculteur donne au pays.

Votre Commission a terminé sa visite dans ce canton par la ferme de M. Louis Le Royer, appartenant à M. Camille Perrier. Cette exploitation, située à Bernesq, est une des plus considérables des environs. Elle se compose de terres mauvaises pour la plupart; les landages y entrent au moins pour un quart. Néanmoins on y cultive avec succès le blé, le colza, la betterave et la pomme de terre. La luzernière est bien tenue; les labours sont également sa-

Digitized by Google

tisfaisants. Le fermier a défriché et mis en valeur depuis trois ans au moins trente hectares de landages; et ces terrains, livrés nouvellement à la culture, ont produit d'abondantes récoltes de colza et de sarrasin. Du reste, sous tous les rapports, M. Le Royer, par son aptitude et son travail, mérite de vous être signalé, et a droit à vos encouragements.

Canton d'Isigny.

C'est avec une bien vive satisfaction que, dans la ferme de M. Pophilat, à Isigny, nous avons constaté les excellents résultats qu'obtient M. Pierre Niobey, malgré la médiocre qualité du sol. Tous les herbages ont été amendés par les meilleurs engrais du pays. Les champs sont parfaitement labourés et engraissés. Les assolements sont bien entendus. Aussi les récoltes variées dont ils sont couverts se font-elles remarquer par leur bonne qualité. En général cette exploitation se distingue de toutes celles qui l'avoisinent par le bon état des clôtures et la direction donnée aux travaux. Nous avons engagé M. Niobey à persévérer dans ces améliorations, qui donneront, nous l'espérons, une vive impulsion à l'industrie agricole de la contrée.

Chez M. François Laurent, fermier de M. de Frotté, à St.-Pierre-Dumont, nous avons vu que cet agriculteur travaille constamment à l'engrais des labours, et qu'il obtient de très-belles récoltes, telles que luzernes, colzas, betteraves. Ses herbages sont aussi convenablement tenus. En un mot, M. Laurent, par les soins qu'il donne à son exploitation, a droit à vos encouragements.

Digitized by Google

A Maisy, dans l'exploitation de M. Voisin, un des principaux herbagers du canton, nous avons surtout remarqué la vacherie, l'une des plus belles du pays. La laiterie et la beurrerie sont tenues avec une grande propreté. Les labours sont bons, les herbages sont aussi bien soignés. On a surtout examiné une portion de terrain longeant la mer et jadis inculte qui, livrée maintenant à la culture, est en plein rapport, grâce aux travaux assidus de M. Voisin. Aussi ne peut-on qu'accorder des éloges à cette intelligente administration.

Chez M. Amand Le Petit, à Deux-Jumeaux, fermier de M. Hue et propriétaire lui-même, nous avons été frappés de la bonne tenue de l'ensemble de l'exploitation. La vacherie est bonne ; la laiterie et la beurrerie, convenablement situées, sont dirigées avec intelligence. Les labours sont faits avec méthode et en saison convenable ; le chaume des blés annonce une riche récolte. Les herbages ont reçu des améliorations. La fumière est convenablement disposée. Il est bon pour se faire une idée de l'activité de cet agriculteur de voir quelques herbages qui dépendent de sa propriété ; les travaux qu'il a exécutés ont d'autant plus de prix que cette propriété est d'une accession difficile et éloignée des engrais.

En un mot, par son intelligence et sa capacité M. Amand Le Petit doit à juste titre être considéré comme l'un des meilleurs cultivateurs de la contrée.

M. Félix Le Petit, à Deux-Jumeaux, fermier de M. de Kergorlay, a su mettre sa ferme dans un état aussi pros-

Digitized by Google

père que celle qui précède. Les maisons, la laiterie, la beurrerie, tout est bien tenu. La vacherie est de bonne espèce. Les labours et les herbages sont convenablement administrés. Partout les engrais sont employés avec soin, ordre et méthode. Une grande variété règne dans les plantes et semences; mais ce qui a particulièrement fixé notre attention c'est la multiplicité des engrais qui ont été répandus sur les prairies, et qui leur ont imprimé une magnifique végétation. Sous tous les rapports M. Félix Le Petit mérite des éloges et des encouragements.

Ici Messieurs se termine notre tâche, tâche bien douce à remplir, puisque nous n'avons eu que des éloges à décerner à des concitoyens, et qu'elle va encore nous procurer la jouissance de signaler à votre estime les noms de ceux qui, par leur intelligence et leur travail, ont mérité les distinctions flatteuses que vous allez leur décerner. Cependant notre mission eût été plus facile, si un plus grand nombre de récompenses avaient été accordées aux deux cantons; parce que dans les exploitations que nous avons visitées, tous les agriculteurs ont des droits à vos encouragements. Toutefois, obligés de nous restreindre dans le nombre de récompenses déterminées par la Société, et forcés par la nécessité de faire un choix parmi les plus dignes, nous avons l'honneur de vous proposer, pour le canton de Trévières, de décerner les deux médailles d'argent à M. Philippe Le Sueur, maire de Huppain, et à M. Jean-Louis Vimard, de Mandeville.

D'accorder des mentions honorables à M. Jean-Louis

Digitized by Google

Le Royer, de Bernesq, et à M. Auguste Esnauld, de Blay.

Pour le canton d'Isigny, nous vous signalons comme dignes des deux médailles, M. Pierre Niobey, d'Isigny, et M. Amand Le Petit, de Deux-Jumeaux.

Votre Commission vous prie de vouloir bien accorder les deux mentions honorables à M. Félix Le Petit, de Deux-Jumeaux, et à M. Voisin, de Maisy.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

M. le Président a procédé à la distribution des récompenses dans l'ordre qui suit :

CONCOURS DE BONNE TENUE D'EXPLOITATION AGRICOLE.

Canton d'Isigny.

Médaille d'honneur en argent : M. Pierre Niobey, propriétaire-agriculteur à Isigny.

——— M. Amand Le Petit, propriétaire-agriculteur, à Deux-Jumeaux.

Mention honorable : M. Félix Le Petit, propriétaire-agriculteur, à Deux-Jumeaux.

——— M. Voisin, propriétaire-agriculteur, à Maisy.

Digitized by Google

Canton de Trévières.

lle d'honneur argent : M. Philippe Le Sueur, propriétaire - agriculteur à Huppain.

——— M. Jean-Louis Vimard, propriétaire - agriculteur à Mandeville.

nhonorable : M. Le Royer, agriculteur à Bernesq.

——— M. Auguste Enault, agriculteur à Blay.

CONCOURS DE TAUREAUX.

ime, 120 fr. : M. Aubin Simon, propriétaire à Saonnet, pour un taureau âgé de 18 mois.

— 80 — M. Louis Adeline-Dubosq, propriétaire à Blay, pour un taureau âgé de 18 mois.

— 75 — Madame veuve Le Hérisson, propriétaire à Saonnet, pour un taureau âgé de 2 ans.

onhonorable : M. Le Batteux, propriétaire à Canchy, pour un taureau âgé de 18 mois.

CONCOURS DE VACHES LAITIÈRES.

ime, 180 fr. : M. Rouxelin, propriétaire à Formigny, pour trois vaches âgées de 3, 4 et 5 ans ;

— 130 — M. Aubin Simon, propriétaire à Saonnet, pour quatre vaches âgées de 4, 5 et 6 ans ;

— 80 — M. César Adeline-Dubosq, propriétaire à Crouay, pour trois vaches âgées de 5 ans ;

— 60 — M. Thorel, agriculteur à Bernesq, pour six vaches âgées de 3 à 6 ans.

ntion honorable : M. Milon-Bailleul, propriétaire à Trévières, pour trois vaches âgées de 3 à 7 ans ;

Digitized by Google

ention honorable: M. DE BAUSSY, agriculteur à Tessy, pour trois vaches de divers âges;

——— M. LEMIÈRE, agriculteur à la Folie, pour trois vaches âgées de 3 à 7 ans.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Prix, 70 *fr.* : M. BISSON, domestique chez M. de Baussy, à Tessy.

— 60 — M. FRESNEL, domestique chez M. Barbey, à Engranville.

— 40 — M. MAUROUARD fils, cultivateur à Engranville.

— 30 — M. LAINÉ, domestique, chez M. Guilbert-Duclos, à Trévières.

Cette fête agricole, dont le pays conservera longtemps le souvenir, a été terminée par un banquet de plus de quatre-vingts couverts, dans lequel se sont réunis tous les membres de la Société présents à Trévières, un grand nombre d'agriculteurs et les quatre lauréats du concours de labourage.

Digitized by Google

TABLEAU INDICATIF

DES DONS

FAITS

A LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1842.

TEURS :
—

Ouvrages, Cartes, Médailles, etc.

ES (d'). 1°. *Esquisse sur Navarre.* Par M. d'Avannes. Un vol. in-8°.

2°. *Des Droits d'Usage dans les Forêts.* Par M. d'Avannes. In-8°., 184 pages.

PAIRE (le andre DE). 1°. *Discours sur l'Architecture normande.* Par M. le comte Alex. de Beaurepaire. In-8°., 48 pages.

2°. *Notice sur le Patriarche Grégoire.* Par M. Alexandre de Beaurepaire. In-8°., 16 pages.

3°. *Discours prononcé par M. le comte de Beaurepaire, à la séance publique tenue à Falaise par la Société Linnéenne de Normandie, le 5 juin* 1834. In-8°., 14 pages.

4°. *Le Portail de Pont-sur-Dive.* Par M. le comte

Digitized by Google

Alexandre de Beaurepaire. In-8°., 6 pages.

BOUQUET. *Cinq Médailles romaines de la découverte de Bretteville-l'Orgueilleuse.*

BRUNEL. *Une vue du Tunnel sous la Tamise.*

CANEL (Alfred). 1°. *Expédition des Espagnols de France en Normandie.* Par M. A. Canel. In-8°., 60 pages.

2°. *Histoire de l'Anagramme, particulièrement en France.* Par M. A. Canel. In-8°., 24 pages.

3°. *Révolte de la Normandie sous Louis XI.* Par M. A. Canel. In-8°., 32 pages.

4°. *La Chicane et les Normands.* Par M. A. Canel. In-8°., 10 pages.

CAUMONT (Arcisse de). 1°. *Notes sur les Monuments gothiques des villes de Pise, Florence, Rome et Naples.* Par M. Jules Renouvier. In-8°., 160 pages.

2°. *Séances générales tenues en* 1841 *par la Société française pour la conservation des Monuments historiques.* In-8°., 272 pages.

3°. *Part prise par MM. de Caumont et Desjobert, membres du Conseil général d'Agricultur, à la discussion ouverte sur le Bétail étranger et l'Organisation de la boucherie de Paris.* In-8°., 28 pages.

4°. *Proposition faite au Conseil général d'Agriculture concernant la confection d'une carte agronomique de France.* Par M. de Caumont. In-8°., 4 pages.

CAUVIN. *De l'Administration municipale dans la pro-*

Digitized by Google

vince du Maine. Par M. Cauvin. Un vol. in-12, 528 pages.

CHAUVIN. 1°. *Recherches sur l'Organisation, la Fructification et la Classification de plusieurs genres d'Algues, avec la Description de quelques espèces inédites ou peu connues.* Par M. J. Chauvin. In-4°., 132 pages.

2°. *Des Collections d'Hydrophytes et de leur préparation.* Par M. J. Chauvin. In-8°., 78 pages.

3°. *Essai sur les Fougères du Calvados.* Par M. J. Chauvin. In-8°., 28 pages.

DUBOSC. 1°. *Empreinte en souffre du grand Sceau de la ville de Worcester, prise sur la matrice originale en bronze qui existe aujourd'hui en France.*

2°. *Cliché d'une monnaie d'argent indéterminée, appartenant à M. Gorham.*

3°. *Sceau du chapitre de Bayeux attaché à un acte de* 1315.

DUBREUIL (Alphonse). 1°. *Discours prononcé, le* 16 *décembre* 1838, *à l'ouverture du Cours d'Agriculture et d'Economie rurale du département de la Seine-Inférieure.* Par M. Alphonse Dubreuil. In-8°., 16 pages.

2°. *Mémoire sur la pomme de Terre.* Par MM. J. Girardin et A. Dubreuil. In-8°., 52 pages.

3°. *Programme des Cours de l'Ecole d'Agriculture et d'Economie rurale du département de*

Digitized by Google

la Seine-Inférieure. In-8°., 30 pages.

4°. *Considérations sur l'Enseignement cultural dans le département de la Seine-Inférieure.* Par M. Alphonse Dubreuil. In-8°., 24 pages.

5°. *Amélioration des Cidres.* Par MM. Dubreuil et J. Girardin. In-8°., 16 pages.

6°. *Primes proposées par la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, et Instruction sur la culture de la garance.* Par MM. J. Girardin et Dubreuil. In-8°., 16 pages.

ENFANT (Frédéric l'). 1°. *Projet pour la remonte de la Cavalerie et l'Amélioration de la race chevaline.* Par M. Frédéric l'Enfant. In-8°., 54 pages.

2°. *Développements et Moyens d'exécution du Projet pour la remonte de la Cavalerie par les chevaux de la Gendarmerie, et l'Amélioration de la race chevaline.* Par M. Frédéric l'Enfant. In-8°., 52 pages.

GAYOT (Eugène). *Guide du Sporstman, ou Théorie de l'Entraînement.* Par M. Eug. Gayot. In-8°., 88 pages.

GIRARDIN. 1°. *Rapport sur le Pétrisseur mécanique de MM. Cavallier frères et compagnie.* Par M. J. Girardin. In-8°., 20 pages.

2°. *Discours prononcé le 13 janvier 1829 à l'ouverture du Cours de chimie appliquée aux arts.* Par M. J. Girardin. In-8°., 24 pages.

3°. *Rapport sur l'appareil établi à l'hospice*

Digitized by Google

général de Rouen pour l'extraction de la gélatine des os. Par M. J. Girardin. In-8°., 32 pages.

4°. *Discours prononcé le 3 juin 1834 à l'ouverture du Cours d'application fait à l'école de chimie de Rouen.* Par M. J. Girardin. In-8°., 24 pages.

5°. *Rapport sur un café avarié par l'eau de mer, et sur une poudre destinée à remplacer le café.* Par M. J. Girardin. In-8°., 28 pages.

6°. *Quelques conseils aux cultivateurs, etc.* Par M. J. Girardin. In-8°., 34 pages.

7°. *Mémoire sur les falsifications qu'on fait subir au roucou.* Par M. J. Girardin. In-8°., 24 pages.

8°. *De la Perrotine, nouvelle mrchine pour l'impression des indiennes.* Par M. J. Girardin. In-8°., 20 pages.

9°. *Description du procédé de M. Caplet, d'Elbœuf, pour la régénération des vieux bains de cuve.* Par M. J. Girardin. In-8°., 16 pages.

10°. *Troisième rapport sur le papier dit de sûreté de M. Mozart.* Par M. J. Girardin. In-8°., 12 pages.

11°. *Note sur deux sortes particulières de savon.* Par M. J. Girardin. In-8°., 12 pages.

12°. *Rapport sur une nouvelle source d'eau minérale découverte à Forges-les-Eaux.* Par

Digitized by Google

MM. Girardin et Morin. In-8°., 12 pages.

13°. *Notice historique sur Edouard Adam.* Par M. J. Girardin. In-8°., 32 pages.

14°. *Notice sur la vie et les travaux de Dambourney, de Rouen.* Par M. J. Girardin. In-8°., 32 pages.

15°. *Note sur le Maillechort.* Par M. J. Girardin. In-8°., 8 pages.

16°. *Programme des Cours de l'Ecole d'Agriculture et d'Economie rurale de la Seine-Inférieure.* In-8°., 32 pages.

17°. *Mémoire sur les pommes de terre gelées.* Par M. J. Girardin. In-8°., 12 pages.

18°. *Premier mémoire sur les Puits artésiens forés dans le département de la Seine-Inférieure.* Par M. J. Girardin. In-8°., 32 pages. — 2 planches.

19°. *Mémoire sur un nouvel Engrais liquide.* Par M. J. Girardin. In-8°., 8 pages.

20°. *Sur le Polygonum tinctorium.* Par M. J. Girardin. In-8°., 12 pages.

21°. *Des Fumiers considérés comme engrais.* Par M. J. Girardin. In-8°., 72 pages.

22°. *Essai chimique et technologique sur le Polygonum tinctorium.* Par MM. J. Girardin et F. Preisser. In-8°., 62 pages.

23°. *Amélioration des Cidres.* Par MM. Dubreuil et J. Girardin. In-8°., 6 pages.

Digitized by Google

24°. *Extrait d'un Rapport fait à l'Académie royale de Rouen, sur une nouvelle machine de l'invention de M. Perrot.* Par M. J. Girardin. In-8°., 8 pages.

25°. *Observations sur l'épuration et la désinfection des Huiles de poisson.* Par MM. J. Girardin et Morin. In-8°., 20 pages.

26°. *Primes proposées par la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, et Instruction sur la culture de la garance.* Par MM. J. Girardin et Dubreuil. In-8°., 16 pages.

27°. *Deuxième mémoire sur la Pomme de terre.* Par MM. J. Girardin et A. Dubreuil fils. In-8°., 52 pages.

28°. *Sur le Madia oléifère.* Par M. J. Girardin. In-8°., 48 pages.

29°. *Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 8 août* 1841. Par M. J. Girardin. In-8°., 12 pages.

30°. *Notice historique sur M. Jouannin.* Par M. J. Girardin. In-8°. 8 pages.

31°. *Rapport sur les travaux de M. Girardin, fait à la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale.* Par M. Gaultier de Claubry. In-4°., 2 pages.

HÉBERT. *Défense du régime dotal et aperçu d'un système*

Digitized by Google

d'immatricule propre à justifier de la capacité civile de chaque contractant. Rapport fait à l'Association normande dans la séance du 19 juillet 1842. Par M. Hébert, doyen des notaires de Rouen. In-8°., 16 pages.

HOMBRES-FIRMAS (Le baron d'). *Excursion à la montagne de Saint-Pierre, près de Maëstricht.* Par M. le baron d'Hombres-Firmas. In-8°., 16 pages.

LAIR (P.-A.). 1°. *Réflexions sur quelques-unes des causes occasionnelles de la Morve et du Farcin.* Par M. Caillieux. In-8°., 16 pages.

2°. *Programme des Courses de Caen en* 1842. In-8°., 4 pages.

3°. *Rapport sur le poème intitulé :* Le Voyageur, *de M. le baron de Sorsum.* Par M. P.-A. Lair. In-8°., 8 pages.

4°. *Procès-verbaux des séances de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.*

LE CERF. *Essai sur les Etats-Généraux de France.* Par M. Le Cerf. In-8°., 24 pages.

LE COQ. 1°. *Proposition relative aux étalons cornards.* Par M. Le Coq. In-8°., 8 pages.

2°. *Quelques Réflexions sur l'élagage des arbres.* Par M. Le Coq. In-8°., 16 pages.

3°. *Notice sur les chevaux de pas relevé.* Par M. Mazure. In-8°., 20 pages.

4°. *Mémoire sur le part laborieux, considéré dans les grands animaux domestiques.* Par

Digitized by Google

M. Le Coq. In-8°., 110 pages.

5°. *Sur la maladie particulière aux poulains, connue sous le nom de* Fourbure ou Fourbéture. Par M. Le Coq. In-8°., 82 pages.

LE FLAGUAIS (Alphonse). 1°. *Etudes du Siècle et Pages du Cœur.* Par M. Alph. Le Flaguais. Un vol. in-12, 414 pages.

2°. *La Mort du duc d'Orléans, Chant de Deuil.* Par M. Alph. Le Flaguais. In-8°., 8 pages.

LUTHEREAU. 1°. *Jean Joret, poète normand du XIV°. siècle, etc.* Par M. J.-G.-A. Luthereau. Un volume in-8°., 228 pages.

2°. *La Province et Paris* (*Revue*). Années 1841 et 1842.

MANGON-DELALANDE. 1°. *Copie d'un Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur sur les deux canons pris aux Anglais lors du siége du Mont-Saint-Michel, en* 1423. Par M. Mangon-Delalande. In-8°., 4 pages.

2°. *Notice sur une Epitaphe existant dans l'église paroissiale du Mont-Saint-Michel.* Par M. Mangon-Delalande. In-8°., 4 pages.

SIMON. 1°. *Cartes cantonales de l'arrondissement de Bayeux.* Par M. Simon. 6 feuilles.

2°. *Copie d'une Charte de* 1511, *concernant la vallée d'Aure.*

TRAVERS. 1°. *Annuaire du département de la Manche.* — *Années* 1829, 1830-31, 1833 *et* 1836. Par M. Julien Travers. 4 vol. in-12.

2°. *Bulletin de l'Instruction publique et des*

Digitized by Google

Sociétés savantes de l'Académie de Caen. Avril 1842. In-8°., 80 pages.

VILLERS (Georges). *Deux pièces de Herbert-Eveille-Chien, comte du Mans, provenant de la découverte de Cheux.*

Digitized by Google

LISTE

Des Ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes,

PENDANT L'ANNÉE 1842.

ados. *Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.* 5 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen. 4 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'Horticulture de Caen. Nos. 1 et 2.

Mémoires de la Société vétérinaire du Calvados et de la Manche. 6 vol. in-8o.

re. *Recueil des Travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.* 2e. série. Tomes 1 et 2.

tère. *Annales de la Société vétérinaire du Finistère.* 3 vol. in-8°.

Concours pour l'extinction de l'Empirisme en France. In-8o., 8 pages.

rd. *Mémoires de l'Académie royale du Gard.* Années 1840 et 1841. In-8°., 308 pages.

nde. *Actes de l'Académie royale des Sciences, Belles-*

Digitized by Google

Lettres et Arts de Bordeaux. 4e. année. 2e. trimestre.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux. Tome XII, 1re., 3e. et 4e. livraisons.

Indre-et-Loire. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire*. Tome XXII. Nos. 1, 2 et 3.

Revue historique des travaux de la Société depuis sa première création, en 1761, jusqu'à nos jours. Par M. Seytre, secrétaire perpétuel.

Moselle. *Mémoires de l'Académie royale de Metz*. Années 1840-1841. In-8°., 336 pages.

Seine. *Société royale et centrale d'Agriculture*. Rapport sur le Concours pour des Ouvrages et des Observations de Médecine pratique. In-8°.

Seine-Inférieure. *Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure*. Cahiers LXXXIII, LXXXIV et LXXXV.

Table générale des matières contenues dans le XIe. volume.

Somme. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1842. Nos. 1er. et 3.

Digitized by Google

ADDITION A LA LISTE DES MEMBRES.

Titulaires :

MM. Beassieu, propriétaire-agriculteur, à Crouay.

Coeffet, propriétaire et maire à Colombières.

Le Chartier père, propriétaire - agriculteur, à Vouilly.

Le Météyer, propriétaire, à Bayeux.

Léonard de Rampan (de), propriétaire, à Ecrammeville.

Le Sénécal (Adrien), propriétaire, à Bayeux.

Olive, docteur en médecine, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande, à Bayeux.

Prempain, propriétaire-agriculteur, à Crépon.

Rogue-Deslongchamps, propriétaire-agriculteur, à St.-Loup-Hors.

Villeroy (Edmond), docteur en médecine et maire, à Balleroy.

Correspondants :

MM. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.

Digitized by Google

Du Méril (Edélestand), membre de plusieurs Académies, à Paris.

Héricart de Thury (le vicomte), membre de l'Institut, président des Sociétés d'Agriculture et d'Horticulture, etc., à Paris.

Hombres-Firmas (le baron d'), correspondant de l'Institut, etc., à Alais (Gard).

Richard, conservateur des Archives municipales, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Introduction.	v
Statuts réglementaires de la Société.	xiii
Réglements des Sections.	xxi
Liste des Membres de la Société.	xxvii
Séance publique du 26 septembre 1841.	1
Discours d'ouverture prononcé par M. Pezet, président.	3
Rapport fait au nom de la Commission formant le Jury de l'Exposition, par M. Castel, secrétaire général.	15
Liste Alphabétique des noms des Exposants cités dans le rapport, et indication sommaire des objets exposés.	63
Observations présentées au Conseil général d'Agriculture, à l'occasion de la question du tarif sur les bestiaux, au nom de la Société d'Agriculture, etc., de Bayeux, par M. Pezet.	67
Conseils aux Agriculteurs sur la nécessité d'introduire dans leurs cultures un bon système d'assolement, par M. Coueffin.	91
Description du Bassin hydrographique secondaire de	

Digitized by Google

l'Aure ; des Fosses du Soucy ; de la Vallée de Port-en-Bessin, etc. ; suivie de Considérations générales sur la canalisation de l'arrondissement de Bayeux, et sur les avantages qui en seraient la conséquence, par M. Simon. 105

Notice historique sur les Sociétés scientifiques et littéraires qui ont été fondées à Bayeux dans les XVIII et XIX^e^. siècles, par M. Luthereau. 217

Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier, et sur la maison où ils sont nés, par M. Pezet. 243

De la Danse, considérée sous le rapport hygiénique et philosophique, par M. Th. Labbey. 265

Note sur l'application de l'électricité à la reproduction des médailles, par M. Bertot. 281

Note sur les principales découvertes de médailles antiques qui ont eu lieu depuis un siècle dans le Bessin, par M. Georges Villers. 287

Procès-verbal d'inauguration du monument élevé dans la ville de Bayeux, en l'honneur d'Alain, Jean et Guillaume Chartier. 301

Le Chaos social, par M. Alph. Le Flaguais. 305

Aux premières Feuilles, par le même. 308

Le Petit Nègre, par M. G. Mancel. 313

Vers écrits sur un Album, par le même. 314

Sully, par M. Victor Vautier. 315

Au premier né de mon ami, par M. Lucien Cairon. 317

Concours Agricoles de 1842. 319

Digitized by Google

Tableau indicatif des Dons faits à la Société. 333
Liste des ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes, pendant l'année 1842. 343
Addition à la liste des Membres. 345

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

ographique.

ensoire. On s'est donc
ia une grande précision.

Digitized by Google

Digitized by Google

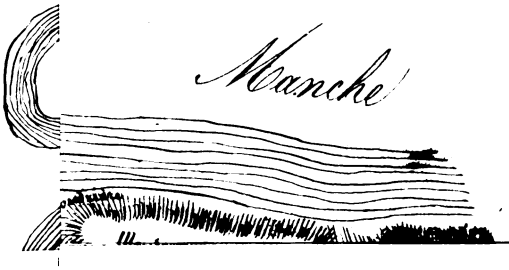

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
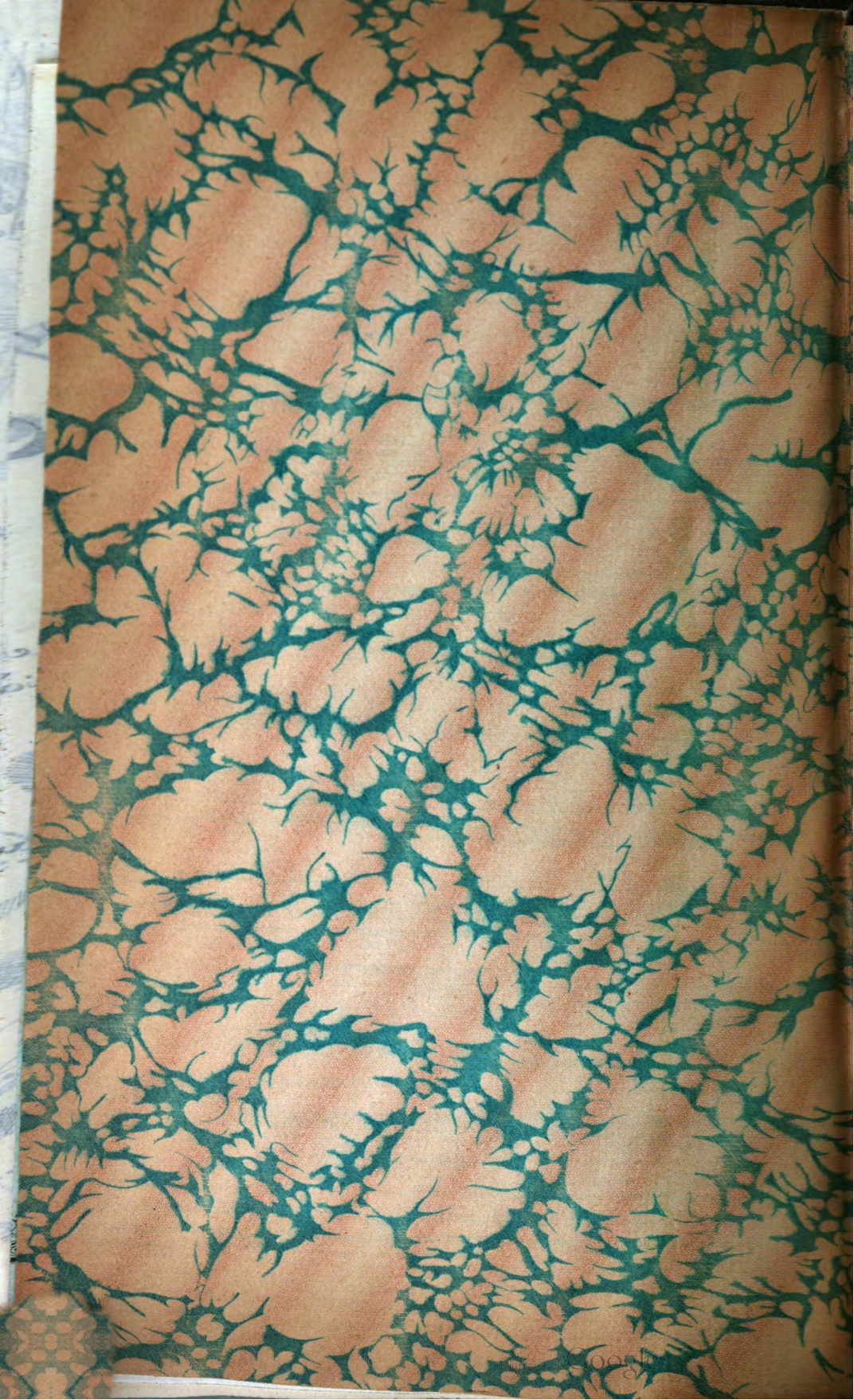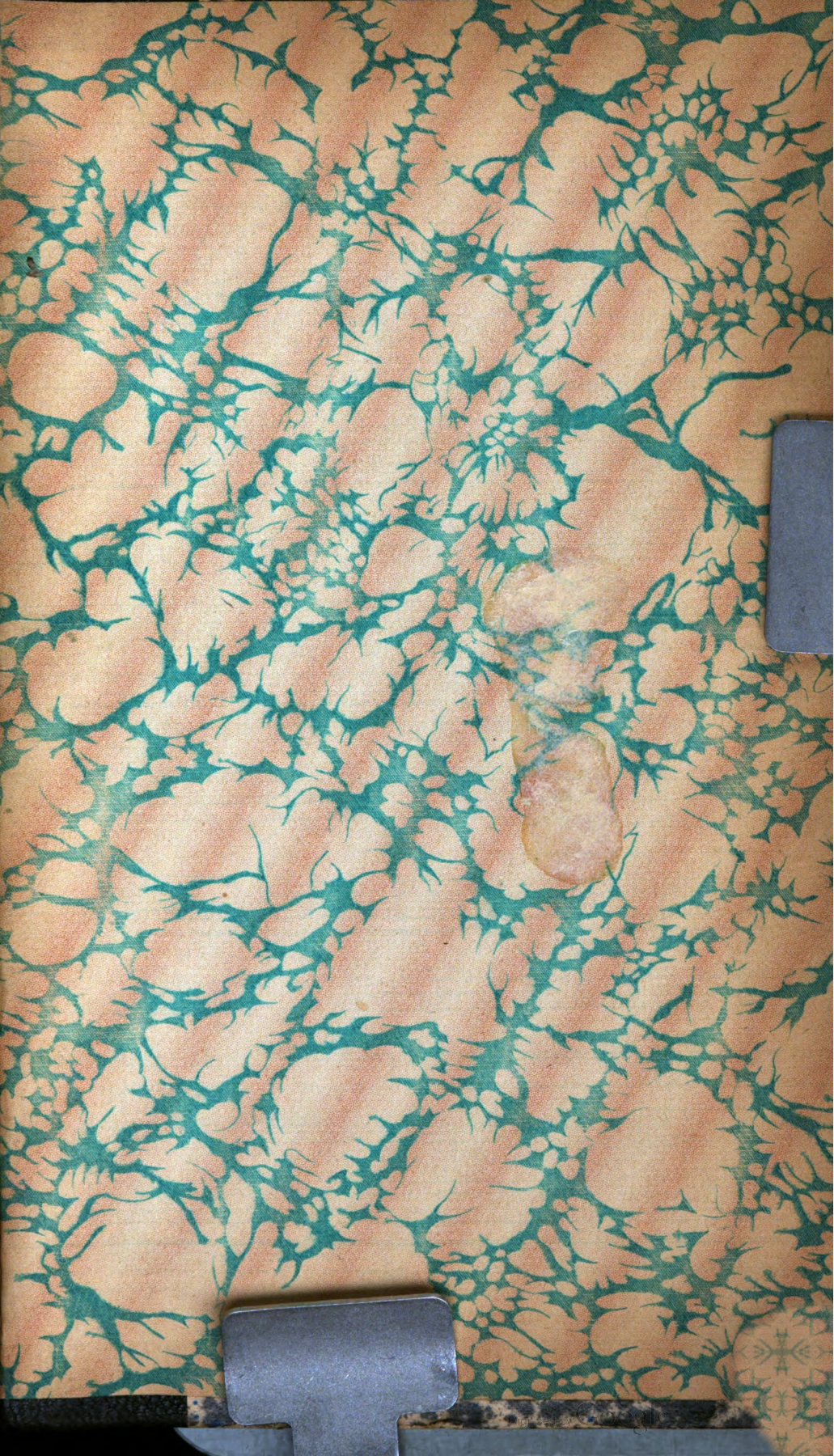
Digitized by Google